This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

VE RI TAS

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

Alexandre BROU

LES JÉSUITES

DE

LA LÉGENDE

PREMIÈRE PARTIE

—

LES ORIGINES JUSQU'A PASCAL

PARIS

VICTOR RETAUX

Libraire-Editeur

82, rue Bonaparte, 82

1906

(Droits de traduction et de reproduction réservés)

PREMIÈRE PARTIE

—

Les Origines de l'Antijésuitisme

JUSQU'A PASCAL

(1542-1656)

Alexandre BROU

LES JÉSUITES

DE

LA LÉGENDE

PREMIÈRE PARTIE

—

LES ORIGINES JUSQU'A PASCAL

PARIS
VICTOR RETAUX
Libraire-Éditeur
82, rue Bonaparte, 82

—

1906

(Droits de traduction et de reproduction réservés)

C 429.06

SANTO PARENTI
IGNATIO
SOCIETATIS JESU
FUNDATORI

HARVARD COLLEGE
APR 30 1914
LIBRARY.

C 429.06 (1)

Tu autem assecutus es meam doctrinam, institutionem, propositum, fidem, longanimitatem, dilectionem, patientiam, persecutiones, passiones, qualia mihi facta sunt Antiochiæ, Iconii, et Lystris : quales persecutiones sustinui, et ex omnibus eripuit me Dominus.

Et omnes qui pie volunt vivere in Christo Jesu persecutionem patientur. (II Tim. ch. III).

(Epitre de la fête de saint Ignace).

31 juillet 1906.

HARVARD UNIVERSITY
LIBRARY
MAR 05 1991

AVANT-PROPOS

I

C'est une histoire étrange que celle de la Compagnie de Jésus. Elle n'existe pas encore : celui qui la fondera un jour, et qui n'a, des vues de Dieu sur lui, que des idées assez flottantes, est déjà accusé, calomnié, jeté d'un tribunal à l'autre. Bien vite, il comprend que c'est là son lot : partout où il ira, essayant de faire du bien aux âmes, il verra la persécution se dresser devant lui : Il s'y attend si bien, qu'à l'avance, il prend ses mesures en vue des procès à venir : il demande et il exige qu'on lui délivre les sentences d'absolution en due forme et par devant notaire. C'est que si l'épreuve est une bénédiction pour le persécuté, elle ne va guère sans scandale des faibles, et sans perte des âmes. Il faut donc l'écarter dans la mesure du possible. Si elle vient, saint Ignace ne s'en étonne, ni ne s'en afflige. Si elle ne vient pas, il s'inquiète et se demande : « Est-ce donc que mes fils ne

combattent plus? » Jésus n'a-t-il pas prédit aux siens la haine, la trahison, les malentendus, les flétrissures juridiques, la dispersion et jusqu'au déni du droit d'association? mais, *beati!... Beati cum separaverint vos* (Luc, VI, 22).

Donc pas une forme de persécution ne manquera à l'Ordre nouveau, ni celle qui va jusqu'au sang et fait des martyrs, ni celle qui rompt les entreprises et fait des désœuvrés; ni les grossières accusations de gens sans aveu qui finiront par se faire noter d'infamie; ni les préjugés qui naissent on ne sait d'où, dans les meilleures têtes et dans les meilleurs cœurs; ni ces haines instinctives des ennemis de Dieu, qui peuvent faire souffrir, mais dont on est saintement fier, ni ces rivalités entre frères d'armes, autrement douloureuses, qui font couler le sang de l'âme, et auxquelles il n'est pas de compensation.

Et la lutte ira s'accentuant toujours. C'est à l'Eglise toute entière qu'il a été dit par Jésus-Chrit : « Puisqu'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi » (Joan. XV. 20). A ne considérer que le sang répandu pour la foi, la Compagnie de Jésus n'a été ni plus ni moins favorisée que les autres ordres religieux. Comme les fils de saint Dominique et ceux de saint François, comme les Carmes et les Augustins, comme les Lazaristes et les Prêtres des Missions Etrangères, partout où les Jésuites ont été porter la foi, il s'en est trouvé parmi eux qui ont eu la joie de donner leur sang. Mais s'il est une bénédiction évangélique qui leur est propre, à laquelle, du moins, ils ont eu plus de part que qui que

ce soit, c'est bien celle-ci : « *Beati estis cum... dixerint omne malum adversum vos mentientes propter me.* Bienheureux, quand on accumulera sur vous tous les mensonges, à cause de moi » (Mat. V. 11).

L'histoire de la Compagnie de Jésus, c'est, pour une bonne moitié, l'histoire des calomnies au milieu desquelles il lui faut marcher. Pendant quelque temps elle les réfuta sans se lasser. Puis elle se fatigua de ce labeur stérile. Aujourd'hui, la plupart du temps elle laisse dire, sourit pour elle-même de ces inventions grotesques et méchantes; elle en gémit pour les autres.

De là vient qu'une littérature envahissante et malsaine a pullulé autour d'elle. Les bibliothèques sont encombrées de livres et de brochures pour ou contre les Jésuites, surtout contre. Dans celle du *British Museum*, l'article *Jésuites* du Catalogue est si riche que l'administration, — honneur assez rare, — l'a fait imprimer à part et mettre en vente. Pamphlets et romans, drames et discours, chansons et histoires, vers et prose, in-folios et brochures : productions éphémères le plus souvent et qui ne sont guère la joie que du bibliophile, mais parfois productions durables. Il en est qu'on réimprime périodiquement, chaque fois qu'un certain public est repris de ses accès de jésuitophobie : et l'on voit alors reparaître dans les gares de chemin de fer, ou au rez-de-chaussée des journaux à un sou, le *Juif Errant* et les *Monita secreta*. Tel autre de ces ouvrages est devenu classique : tant qu'il y aura des Français, les fins lettrés dégusteront les *Provinciales*, et si quelque malavisé a le mauvais goût de s'y ennuyer, comme

Mme de Grignan, c'est tant pis pour lui : Bossuet n'était pas si difficile.

On aura beau s'insurger maintenant, le pli est pris; le préjugé est dans le sang; Pasquier et les Arnauld, Pascal et d'Alembert, Michelet, Quinet, pour ne parler que des chefs de file, ont tant fait, et si bien, que les plus impartiaux des livres, les dictionnaires, ne peuvent que le constater : « *Jésuite*... pris en mauvaise part, *famil.* hypocrite dont il faut se défier; *Jésuitisme*, conduite, langage hypocrite... (Darmesteter) ». Nous n'y pouvons plus rien, dans le langage européen, *Jésuite*, *Jésuitique*, *Jésuitisme*, ces mots impliqueront toujours une idée fâcheuse.

Et voilà qui n'est pas pour aplanir la tâche de l'historien. Le scrupule d'impartialité qu'on appelle aujourd'hui « point de vue objectif » est, en face de la Compagnie de Jésus, terriblement difficile. — Quel que soit le sujet qu'il aborde, s'il touche à l'Institut des Jésuites, aux œuvres, aux doctrines, aux hommes, immédiatement la polémique est là qui s'impose.

Car on a tout attaqué chez eux. Ils ont des saints, on a essayé de les leur enlever : saint François Xavier n'était pas de la Compagnie, saint François Régis est mort chassé de son Ordre, et saint Stanislas congédié du noviciat (1).

Saint Ignace n'est pas, ou est à peine l'auteur des

(1) Sur St F. Xavier, voir Bartoli, *Vie de saint Ignace*, t. II, ch. VI (Trad. Michel, t. I, p. 175); sur St F. Régis, voir Cros. *St F. Régis, Documents nouveaux*, 1894, p. 182; sur St Stanislas, *Analecta Bollandiana*, t. XI, p. 451.

Exercices. Ce n'est pas sur ses Constitutions que vivent les Jésuites, mais sur les Constitutions modifiées et dénaturées par Lainez (1).

Ils ont eu de nombreux théologiens, mais de second ordre, et plus brouillons que penseurs. Molinistes et probabilistes, Dieu sait quels flots d'encre ils ont fait couler pour le plus grand mal de l'Église. Leur éducation? une école de vertu superficielle et d'esprit mondain. On lui reproche aujourd'hui, de trop se défier de la nature humaine et de ne rien voir au-delà d'un certain idéal de discipline extérieure; — Sainte-Beuve, lui, discernait dans leur éducation du XVIIe siècle un Semi-pélagianisme déclaré, tendant au Pélagianisme pur, c'est-à-dire une confiance outrée en la bonne nature (2). Ils ne font pas maintenant assez de concessions à l'esprit du siècle; ils en faisaient trop jadis.

Leur direction? Pascal s'est-il assez moqué de la dévotion aisée! On les blâme aujourd'hui, dans une certaine école mystique, d'être raides et systématiques, et de ne rien voir au-delà du combat contre soi-même. Leurs missions? Ils ont eu des martyrs; beau décor qui masque des entreprises politiques ou commerciales. Leur dévouement au Saint-Siège? en réalité, asservissement de l'esprit catholique. Leurs histoires de persécutés? Mais « le cœur a-t-il été à la hauteur de leur

(1) Sur les *Exercices*, voir l'opuscule où le P. Watrigant répond aux objections et raconte l'histoire du livre, *La Genèse des Exercices de saint Ignace*, Amiens 1897. Sur les *Constitutions* voir l'édition critique de Madrid, 1893, Introduction.

(2) *Port-Royal*, t. III, p. 482.

martyre? » (1). La vertu des individus? Qu'est-ce que cela prouve en faveur du corps entier? « Chaque Jésuite, écrivait l'abbé Galiani, était aimable, morigéné, utile, et toute la société, qui n'était pourtant que la masse des individus, était odieuse, corrompue dans la morale, pernicieuse. Que d'autres expliquent cet étrange phénomène; pour moi, je m'y perds (2). »

La simple table des matières d'une *Summa contra Jesuitas* remplirait un volume; et s'il fallait réfuter, une bibliothèque n'y suffirait pas.

Un Jésuite allemand, le P. Bernard Dühr, dans son curieux et savant ouvrage, *Les Fables Jésuitiques*, a réuni un certain nombre de ces calomnies, et s'est donné la peine d'y répondre. Tout naturellement il a choisi celles qui sont les plus populaires en pays allemand. Par exemple : le confesseur de l'impératrice Marie-Thérèse a violé le secret de la confession, en communiquant à Rome les inquiétudes de sa pénitente sur le partage de la Pologne; les Jésuites ont empoisonné Clément XIV; Aquaviva est l'auteur des *Monita Secreta;* les Jésuites allemands sont responsables de la guerre de Trente Ans, et les Jésuites français, très influents — on l'ignorait — aux Tuileries sur l'impératrice Eugénie, responsables de la guerre franco-allemande; le P. Petre, à la cour de Jacques II, a conspiré l'assassinat de Guillaume d'Orange; la Saint-Barthélemy est l'œuvre des Jésuites français, comme aussi la Révolution fran-

(1) Lacordaire, cité dans Le Canuet, *Montalembert*, t. II, p. 278.

(2) Lettres à Mme d'Epinay. T. II, p. 178. (Ste Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 131).

çaise; un Jésuite au XVIIIe siècle s'est fait proclamer roi du Paraguay et empereur de Mamelouks, sous le nom de Nicolas Ier; le célèbre missionnaire de Chine, Adam Schall était marié; les richesses de la Compagnie sont scandaleuses, etc. Il y a ainsi trente-six chefs d'accusation. Et la liste est fort incomplète. L'auteur a laissé de côté ce qui intéressait moins ses lecteurs allemands. Mais quel est le pays d'Europe et d'outre-mer où l'on ne pourrait écrire un livre semblable?

II

Et ici je ne puis m'empêcher de me poser une question. Voilà trois cent cinquante ans qu'une atmosphère de défiance allant jusqu'à la haine entoure la Compagnie de Jésus. Le Jésuite ne peut ouvrir un livre d'histoire ou de littérature sans y trouver, sur le compte de celle qu'il aime à appeler sa « mère », les plus étranges récits. Le Jésuite sait qu'il est haï, méconnu, calomnié, qu'on se méfie de lui, qu'on travestit ses actes les plus innocents, que sa parole ne compte pas, qu'il lui suffit d'être ce qu'il est pour qu'on se tienne sur ses gardes. Il sait que beaucoup de gens qui lui sourient, affectent de le craindre et ne se gênent guère pour le mordiller par derrière. Il sait que toute initiative de sa part sera mal interprétée, et que, à tout le moins, on la traitera d'envahissement. Il sait encore qu'un écart de parole ou d'action, qui passerait inaperçu de la part d'un autre, venant de lui, sera grossi, et

prendra les proportions d'un méfait. Il sait qu'à son égard, on aura toujours des trésors de perspicacité pour lire au fond de ses intentions. Il a de fidèles et ardents amis, mais dont la voix encourageante ne couvre pas le bruit de tout ce qui se dit et s'imprime à son adresse.

Il le sait, ne s'en inquiète pas; il est le premier à rire de certaines inventions qui dépassent, par trop, la mesure permise. Et que voulez-vous, par exemple, que dise le Général de la Compagnie quand on lui écrit pour lui demander quelle raison si particulière il pouvait bien avoir de faire assassiner l'impératrice d'Autriche et le roi d'Italie? Il ne peut que répéter avec tous ses fils : « Mon Dieu, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font (1) ».

Mais enfin, étant donné ce fait universel, je demande — et laisse à d'autres le soin d'examiner le problème — : si les Jésuites ont, comme on le dit, des défauts qui sont bien à eux, d'autant plus caractéristiques peut-être, qu'eux-mêmes ont plus de peine à se les avouer, quand ils ne les transforment pas en qualités, la faute n'en serait-elle pas, quelque peu, à la situation anormale, injuste qu'on leur a faite dès le début, d'hommes partout et toujours hors la loi, hors le droit commun?

Des défauts? Si chaque individu, chez eux, était absolument conforme à l'idéal proposé par leur saint fondateur à l'approbation des papes, béni et approuvé de fait par eux, canonisé en la personne d'une centaine de Jésuites déjà mis sur les autels, alors, il serait bien

(1) *Correspondant*, 10 janvier 1903, p. 30.

inutile de parler de défauts : ils n'en auraient pas. Malheureusement ils sont hommes, et il faut compter sur les défaillances individuelles.

Or ces défectuosités sont de deux sortes :

Les unes auront leur explication, je ne dis pas leur cause, dans la nature même de l'Institut. Cet Institut réclame un certain ensemble de vertus caractéristiques. De là, chez ceux qui, plus ou moins, s'éloigneront de l'idéal officiel, des défauts originaux. L'on comprend que si l'idéal du Chartreux n'est pas celui du Jésuite, les défauts du Jésuite imparfait ne seront pas non plus ceux du Chartreux médiocre. De ces taches je n'ai qu'une chose à dire : on a tout droit de les reprocher aux individus; mais pourquoi en rendre responsable l'ordre tout entier? Le tort de ces religieux serait, non pas d'être trop Jésuites, mais de ne pas l'être assez?

A côté de ces défaillances-là, n'en signalerait-on pas d'autres dont l'origine purement extérieure, dont la cause, directe ou indirecte, n'est, ni l'ordre lui-même, ni l'individu, mais les circonstances? Défauts, je me hâte de l'ajouter, qui s'atténueront dans la mesure où l'individu progressera en sainteté, mais qui risqueront chez certains autres, de vertu moindre, ou de bon sens plus faible, de passer à l'état plus ou moins aigu.

Et par exemple, on leur reproche un certain particularisme : ils se mêlent peu, ils se tiennent à l'écart et font bande à part. Mais on ne cesse de leur faire entendre qu'on se défie d'eux, et de leur esprit envahissant. S'ils font des avances : esprit de domination; s'ils n'en font pas : esprit d'orgueil. Ils ont de leur

ordre une opinion exagérée : mais on ne cesse de s'occuper de lui; on lui fait l'honneur de le tenir pour redoutable, habile, influent; il mène tout, il fait tout, il est partout. Un livre est condamné à Rome? les Jésuites... Un professeur d'université est congédié pour enseignement suspect? les Jésuites... Un évêque reçoit un avertissement? les Jésuites... Dreyfus est condamné? les Jésuites... L'Eglise de France est persécutée? les Jésuites... Les congrégations sont supprimées? les Jésuites.....

Ils se croient nécessaires à l'Eglise, dit-on. Mais tous les écrivains hostiles à la papauté, affectent de ne voir qu'eux, et de les rendre, eux seuls, responsables des progrès de l'ultramontanisme depuis trois cents ans. S'ils ouvrent la correspondance de Voltaire, de d'Alembert et de Frédéric II, à toutes les pages ils liront ceci : « Le Jésuite détruit, ou aura vite raison du reste ». « Le Jésuitisme, écrivait Cuvillier Fleury, c'est tout ce dont on ne veut pas, tout ce qu'on hait : c'est ce qu'il y a de plus infâme et de plus vil, de plus fort et de plus saint, c'est l'Eglise *tout entière* (1). »

Les Jésuites, disent certains de leurs adversaires, sont, dans l'intérieur même de l'Eglise, l'élément obstinément rétrograde, tirant toujours dans le sens du passé, hostile à priori et par institution à tout progrès, à tout élargissement des horizons, traditionnel jusqu'à l'étroitesse, piétinant sur place, et anathématisant quiconque

(1) Cité par le P. de Ravignan, *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites*, édit. 1857, p. 7.

veut aller de l'avant. Vrai ou faux, le reproche n'est pas pour donner grande vanité corporative : mais voici qui est étrange. « Toutes les fois — je cite l'auteur d'une intéressante brochure sur les Universités allemandes, — toutes les fois qu'un théologien glisse vers l'hérésie, une Jésuitophobie aigüe se déclare chez lui. La haine de la Compagnie de Jésus est un des prodomes les plus significatifs de toute éruption schismatique. Cela est si vrai que, dès qu'un professeur d'Université commence à « manger du Jésuite », il est prudent de contrôler son enseignement et d'examiner avec soin ses ouvrages. L'hérésie est proche. On peut être un excellent prêtre, parfaitement orthodoxe, et ne pas aimer la littérature, la théologie, l'exégèse ou la diplomatie des Jésuites. Mais quand cette réserve, ou même, si l'on veut, cette antipathie devient de la haine acrimonieuse, quand le S. J. agit sur un professeur comme le chiffon rouge sur le taureau, la défiance est parfaitement justifiée (1). » Le phénomène est curieux : voilà trois cents ans qu'il dure. Depuis trois siècles les Jésuites vivent ainsi dans une atmosphère absolument spéciale. Si la situation a sa conséquence dans ce qu'il faut bien appeler la psychologie du Jésuite, je n'en serais pas autrement étonné. Ce qui m'étonne au contraire, après cela, c'est que, pris en corps, ou pris individuellement, les Jésuites n'aient pas plus de défauts réels qu'ils n'en ont.

(1) Kannengieser. *Les origines du vieux catholicisme et les Universités allemandes*, in-12, Paris, p. 196.

III

Ce que je voudrais maintenant, dans ce travail, ce n'est pas précisément réfuter ce qui se colporte et se colportera longtemps encore contre les Jésuites. A quoi bon? D'autres l'ont fait cent fois, et cela n'empêche pas la calomnie d'aller son train. De temps à autre une réfutation paraît, c'est assez pour empêcher la prescription, pas assez pour enrayer le préjugé. Je ne m'interdirai pas cependant au passage d'essayer un bout d'apologie. Souvent je me contenterai, en face d'affirmations devenues classiques, et qu'on répète de livre en livre sur la foi des maîtres, de poser des points d'interrogation. Est-on bien sûr, mais absolument sûr de ce qu'on affirme? je dis, sûr de cette certitude qui suffit pour écarter même l'idée d'un procès à réviser. Je m'estimerais assez payé de ma peine si je parvenais à éveiller certains doutes — rien que cela, — dans quelques esprits réfléchis. Or, pour arriver à ce résultat, il suffit presque d'analyser les procédés de l'antijésuitisme, d'en faire l'analyse psychologique, de voir comment s'est formé, comment s'entretient et se renouvelle le mythe Jésuitique. Au fond la réponse n'est pas à chercher bien loin. Don Bazile l'a donnée, il y a longtemps, dans son fameux couplet : « La calomnie, Monsieur? Vous ne savez guère ce que vous dédaignez : j'ai vu les plus honnêtes gens prêts d'en être accablés. Croyez qu'il n'y a pas de méchanceté, pas d'horreurs,

pas de conte absurde qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville en s'y prenant bien; et nous avons ici des gens d'une adresse!... D'abord un bruit léger, rasant le sol comme l'hirondelle avant l'orage, *pianissimo*, murmure et file, et sème en courant le trait empoisonné. Telle bouche le recueille et *piano, piano,* vous le glisse adroitement. Le mal est fait, il germe, il rampe, il chemine, et *rinforzando*, de bouche en bouche, il va le diable; puis, tout à coup, ne sais comment, vous voyez la calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil. Elle s'élance, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, éclate et tonne, et devient, grâce au ciel, un cri général, un *crescendo* public, un *chorus* universel de haine et de proscription. Qui diable y résisterait? » (1).

Il n'y a qu'un trait à effacer pour que cette spirituelle peinture devienne un abrégé, assez fidèle, de l'histoire de la Compagnie. C'est qu'avec les Jésuites, on ne fait pas tant de façon, et qu'on en vient toujours assez vite au *forte* et au *fortissimo*.

Si l'on cherche, pour plus de clarté, à classer par catégories ceux qui, de façon ou d'autre, se posent en adversaires ou en rivaux de la Compagnie de Jésus, peut-être se trouvera-t-on quelque peu embarrassé. Ce serait le cas de dire « Ils sont trop », et de toute nuance, depuis le calomniateur conscient, qui le premier a inventé que les Pères ont empoisonné Clément XIV, jusqu'à ceux qui taquinent leurs bons amis Jésuites,

(1) *Barbier de Séville*, act. II, sc. VIII.

uniquement parce que c'est une plaisanterie facile et de tradition; depuis l'esprit disciple qui, dans les articles de revue, thèses de doctorat, cours de faculté, va répétant les jugements traditionnels, jusqu'au journaliste qui a besoin d'un article à sensation et crée de toutes pièces une belle nouvelle... histoire de rire entre augures.

Des rivaux catholiques. je n'ai rien à dire; rivaux ou non, ce sont des frères. Les divisions les plus retentissantes ne cachent souvent qu'un malentendu. On veut nettement et sincèrement, de part et d'autre, le bien des âmes et la gloire de Dieu, on diffère sur les moyens. Parlant des « très subtils esprits », thomistes et molinistes, « ils s'entendront toujours assez », disait saint François de Sales (1). Un qui fut ardent contre les Jésuites de Chine dans la controverse des rites, ce fut le dominicain espagnol Navarette. Ses rapports passionnés contribuèrent pour leur juste part à échauffer la dispute. Mais c'était un homme de Dieu. Quand, en 1678, il fut nommé archevêque de Saint-Domingue, les Jésuites voulurent se retirer de son diocèse, craignant de lui être à charge. Il les conjura de rester; il fonda même pour eux un collège et une chaire de théologie. « Peu d'évêques ont parlé avec plus d'étendue de l'utilité que les pasteurs et les peuples peuvent retirer du ministère de la Compagnie de Jésus (2). »

(1) Ch. Aug. de Sales. — *Hist. du B. François de Sales*, Paris 1870, t. II, p. 11.

(2) Feller. *Dict. historique* au mot *Navarette*.

Un Jésuite s'écriait naguère dans un panégyrique de saint Dominique, faisant allusion aux célèbres discussions sur la grâce :

« ..... Si ces divergences d'interprétation (de la pensée de saint Thomas) ont donné naissance à des controverses célèbres, ces luttes, où l'encre seule a coulé, plus abondamment, il est vrai, et plus vivement que le sang sur les grands champs de bataille, ont été fécondes pour la vérité, la religion et la philosophie, et ni eux ni nous n'avons à en rougir. Loin de là. Elles ont prouvé au monde avec quelle largeur d'esprit et quelle franchise d'allure les religieux de toute couleur abordent la science dans les questions où Dieu ne s'est pas prononcé par son Eglise. Sur ce terrain, la liberté est leur droit et leur devise : *in dubiis libertas*... Mais si, dans les questions non définies nous avons fièrement de part et d'autre pratiqué la liberté, nous avons dans les questions certaines donné le spectacle de l'unité la plus parfaite : *in necessariis unitas*. Et dans les unes et les autres, n'est-il pas vrai, mes Révérends Pères, quelques coups d'estoc et de taille, destinés aux doctrines et égarés sur les personnes dans la ferveur de la bataille, n'ont jamais altéré la charité : *in omnibus caritas*..... Mais si la science n'a pu nous désunir, l'amour des âmes a encore resserré nos liens. Ensemble, depuis trois siècles, nous arrosons la terre de nos sueurs; ensemble, nous pénétrons partout où règnent l'ombre et la mort, portant à tous les peuples la lumière et le sourire du Christ. Tous les rivages ont vu vos blanches apparitions à côté de la robe noire si aimée du sauvage et de tous les malheu-

reux... Et parfois, ils (les missionnaires) tombaient ensemble, unis dans la mort sanglante.

« C'était au Japon. Un jour, le Bienheureux Spinola, Jésuite, et quelques chrétiens chargés, comme lui, de chaînes, étaient conduits à une prison située au sommet d'une montagne. Ils devaient y passer la nuit avant de repartir pour le lieu de leur supplice. Heureux de souffrir pour le nom de Jésus, ils chantaient. A quelque distance de la prison, Spinola entonna le *Te Deum*. Après le premier verset, comme la bienheureuse troupe, fatiguée de l'ascension, se taisait pour reprendre haleine, voici que du haut de la montagne tombèrent les paroles du second verset. Etonné, ému, Spinola apprend de ses guides que la prison était déjà pleine de chrétiens ayant à leur tête un fils de saint Dominique et un fils de saint François. Pendant quelques instants les deux chœurs alternèrent les versets sacrés en se rapprochant, jusqu'au moment où s'ouvrirent les portes de la prison. Alors les enfants des trois ordres apostoliques se précipitèrent dans les bras des uns des autres, en pleurant de joie et en se félicitant de mourir ensemble pour le Christ (1). »

Eloquent symbole qui en dit plus long sur le fond des cœurs que des piles d'in-folio. En veut-on un autre plus récent? Ce sera, par exemple, dans la prison de la Roquette, le Père Olivaint, aux pieds de Mgr Darboy, partageant avec l'archevêque gallican, un adversaire de

(1) *Panégyrique de saint Dominique*, prononcé par le P. Steph. Coubé, le 4 août 1895, dans la chapelle des RR. PP. Dominicains de la rue du Faubourg-Saint-Honoré. Paris. Quelquejeu. 1895.

la veille, ses petites provisions de prisonnier, et se préparant à la mort de demain.

Donc, querelles de théologiens, querelles de missionnaires, querelles d'érudits, tout cela fait beaucoup de bruit, et n'empêche pas de marcher au martyre, la main dans la main, et même de monter ensemble sur les autels.

De ces rivaux-là nous n'avons pas à parler ici, nous réservant d'y revenir plus tard. Mais il en est d'autres.

Il y a l'antijésuitisme savant, et il y a l'antijésuitisme populaire. Entre les deux, toutes les nuances, antijésuitisme de tribune ou antijésuitisme de journal, antijésuitisme littéraire et critique, romanesque et mondain, social et pédagogique.

On s'y perd; car ce qui s'est écrit de pamphlets contre la Compagnie de Jésus en trois siècles et demi est prodigieux : anglicans et luthériens, parlementaires et jansénistes, philosophes et frères trois points, ont été sur ce sujet d'une fécondité inlassable. C'est que le Jésuite est un fantôme commode dont on se moque entre soi, mais qui, évoqué à point nommé, produit toujours son petit effet de terreur. Qui énumèrera les inventions saugrenues qui germent à certains moments en certaines cervelles surchauffées?

Les titres seuls sont parfois un peu drôles. Prenons au hasard :

Le guet des bons Pères Jésuites pour épier les actions des rois et princes chrétiens, 1621.

La sauterelle démasquée. Du puits de l'abysme sont sor-

ties les sauterelles ayant des queues de scorpions et des aiguillons dans leurs queues, 1626.

Elixir Jesuiticum, sive quinta essentia Jesuitarum ex variis, imprimis pontificiis, authoribus, alembico veritatis extracta, etc., 1645.

Onguent pour la brûlure, ou secret pour empêcher les Jésuites de brûler les livres,... par Barbier d'Aucour, 1669.

Les Jésuites marchands, usuriers, usurpateurs, et leurs cruautés dans l'ancien et le nouveau continent. La Haye, 1759.

Antiladrerie des Jésuites, 1759.

Le Jésuite Misopogon Séraphique, ou l'ennemi de la barbe des Capucins, par l'alguazil Don Diégo, 1762.

Et ainsi, dans la *Bibliographie historique de la Compagnie de Jésus,* par le P. Carayon, pendant plus de cent pages, et la liste est fort incomplète (1).

Mais si les titres sont quelquefois curieux, le fond de ces pamphlets est terriblement monotone. On anéantirait toute cette littérature, que l'histoire ni les belles-lettres n'y perdraient rien.

C'est chose piquante de suivre, d'âge en âge, la naissance et la déformation d'une légende, à mesure qu'elle passe à travers des esprits naïfs et populaires. On y sent au vif l'action de l'imagination non cultivée qui travaille sur une donnée plus ou moins historique, la simplifie, l'élargit et parfois en fait une épopée. Ici, rien de tel. L'épopée jésuitique est l'œuvre d'esprits qui ne sont rien moins que naïfs; elle est ennuyeuse et banale

(1(Exactement 153; mais la liste contient aussi les apologies.

comme le pire des poëmes épiques. Il faudrait être bien fort pour imaginer quelque chose de supportable et de prolongé, dans l'horrible mêlé au grotesque.

Quelques spécimens suffiront (les plus importants) pris, çà et là, pour donner une idée du genre. Le seul intérêt que nous puissions trouver à nous arrêter un instant sur ces folies, c'est de voir la haine de l'Eglise — car c'est l'Eglise qu'on attaque sous le couvert des Jésuites — toujours semblable à elle-même à travers les âges, — à se déshonorer périodiquement par le mensonge.

J'esquisserai donc l'évolution de l'antijésuitisme depuis ses origines, m'attachant surtout à la France. Je tâcherai de déterminer dans quelle atmosphère morale et intellectuelle s'est développée cette végétation touffue d'accusations et de mensonges. Impossible de fixer le plus souvent où, à quelle date, sous quelle plume, telle calomnie a été pour la première fois élaborée. A dire vrai, à quoi bon le rechercher? On peut du moins s'arrêter aux pamphlets les plus importants qui ont pris cette accusation et lui ont donné la vie. Il ne s'agit ni de résoudre tous les contes, ni d'aborder toutes les questions, ni d'épuiser celles que j'aborde. Pas une d'entre elles, qui, traitée comme elle le mérite, ne fournit matière à un volume. Je le répète, il ne s'agira le plus souvent que de mettre en marge de l'histoire classique des Jésuites des points d'interrogation, et de dire en deux mots la raison des doutes que l'on suggère.

CHAPITRE PREMIER

Les origines protestantes en Allemagne

(1540-1600)

CHAPITRE PREMIER

Les origines protestantes en Allemagne (1540-1600)

I. Le mot *Jésuite*.
II. Les exercices de saint Ignace.
III. La polémique luthérienne. Le ton. Le catéchisme de Canisius.
IV. Assassins. Empoisonneurs. Conspirateurs, etc.
V. *Historia Ordinis Jesuitici*. Bellarmin (1).

I

Si nous avions à étudier toutes les formes d'hostilité que, depuis son berceau, rencontra la Compagnie de Jésus, un premier chapitre serait consacré à saint Ignace

(1) On trouverait la réfutation des principaux pamphlets allemands antijésuitiques dans les œuvres du P. Gretzer, t. XI, *Defensio Soc. Jesu*. Cfr. Carayon op. cit. n. 2852.

P. Prat s. j. *Le P. Claude Le Jay*, Lyon, 1874; O. Braunsberger, s. j. *B. Petri Canisii soc. Jesu, acta et opera*, Fribourg. 1896 et suiv. 8°. Michel, s. j. *Vie du B. Pierre Canisius*, Lille, 1897. Janssen, *L'Allemagne et la Réforme*, t. IV, livre III, ch. 1, 2, 4; t. V, liv. II, ch. 9, 10. Pilatus (Dr Viktor Naumann) *Der Jesuitismus*, Fribourg 1904. B. Duhr s. j. *Die Jesuiten an den deutschen Fürstenhöfen des 16 Jahrhunderts*, Fribourg 1901.

et à ses procès. Nous y verrions le fondateur vivre pour son propre compte la vie de persécutions et de calomnies qui devait être la destinée et comme l'originalité de ses enfants.

Un second chapitre serait consacré aux affaires d'Espagne, aux conflits avec l'archevêque de Tolède Siliceo, surtout aux polémiques de Melchior Cano. Au nom de l'orthodoxie on attaquait les Exercices, et l'Institut lui-même au nom des droits épiscopaux. Déjà l'on cherchait à mettre en opposition avec la hiérarchie et les anciens ordres l'ordre nouveau que Rome pourtant venait d'approuver. L'origine des luttes pénibles que les Jésuites ont eu à soutenir en divers temps avec les Ordinaires est là. Palafox, Noailles, Gondrin, Richard Smith, et autres, continuaient une tradition déjà vieille. Mais ces épisodes sortent de notre cadre. Nous ne voulons voir la Compagnie de Jésus aux prises qu'avec les ennemis de Rome et de la foi (1).

Le véritable antijésuitisme sectaire vient des pays protestants.

Il n'est pas exact, comme on l'a souvent répété que saint Ignace ait organisé sa Compagnie précisément pour combattre la propagande luthérienne. Que telle ait été l'intention divine, les faits le prouvent assez; mais l'étudiant apôtre, qui, vers 1535, groupait autour de lui une poignée de jeunes gens pieux et zélés, pour

(1) L'histoire de ces premiers épisodes est racontée en détail dans Astrain, *Historia de la Compania de Jesus*. T. I. Voir les documents, dans les *Monumenta historica Soc. Jesu*, passim, et dans les Lettres de saint Ignace.

les emmener en Palestine, n'avait pas sur l'avenir des vue si précises.

Dès les premières années cependant ses disciples vinrent en contact avec les novateurs. En Italie d'abord et jusqu'à Rome où l'hérésie cherchait à prendre pied, puis en Allemagne. L'année 1540 marque la définitive entrée en ligue des Jésuites dans la grande bataille engagée depuis vingt ans. Pierre Le Fèvre, le Jay, Bobadilla se virent bientôt rejoints par celui qu'on devait appeler le second Boniface de l'Allemagne, Pierre Canisius. Alors commença pour de bon le recul du protestantisme; mais alors aussi commença à couler sur les nouveaux ouvriers papistes un flot d'outrages qu'on n'est pas près d'endiguer. Et en voilà pour trois ou quatre siècles.

La première insulte consista à les appeler *Jésuites*.

Ce sobriquet, d'origine allemande, était d'usage courant depuis longtemps déjà. On disait ironiquement de quelqu'un « c'est un jésuite », comme nous dirions d'un scélérat « c'est un saint ». Dans un examen de conscience de 1519, le pénitent se demande : « Ai-je omis de faire le bien par crainte d'être appelé pharisien, *jésuite*, hypocrite, béguin? » Jésuite et hypocrite, on notera la juxtaposition; elle est plus vieille que les Jésuites eux-mêmes (1).

N'aurions-nous pas ici un cas intéressant de folk-lore? Sans doute, et nous ne tarderons pas à le constater pour

(1) *Confessionale* de Gottschalk Rosemund, Anvers 1519. « Prætermisi verbum Dei docere, etc. ob quorumdam derisorum obloquutionem. qui dicerent me esse pharisaeum, *iesuitam*, hypocritam, beginam. »

la France et l'Angleterre, certains épisodes contribueront à populariser la légende. Mais, tout à l'origine, en Allemagne, voici ce que nous trouvons : un sobriquet préexistant, le terme de *Jesuita* impliquant l'idée fâcheuse d'hypocrisie sous les dehors de la piété; puis des gens qui viennent réveiller la religion des catholiques et combattre l'hérésie. Quand on leur demande ce qu'ils sont, ils répondent qu'ils appartiennent à la Compagnie de Jésus. Leur piété ne plaît pas à tout le monde. De tout temps le public a été tenté d'identifier vraie et fausse dévotion. En voilà plus qu'il n'en faut pour qu'il monopolisent à leur profit tous les sens défavorables du mot *Jesuita*. Ils sont de faux dévots, des fourbes : le mot fera fortune, et bientôt entrera dans le vocabulaire européen.

Qu'on veuille bien noter encore le rapprochement entre *jésuite* et *béguin*. Le mot *béguin* ou *beghard* équivalait depuis longtemps à hérétique. Ces associations de pieux laïques avaient, on le sait, presque partout dégénéré. Elles étaient devenues l'asile de rêveurs, d'illuminés, de faux mystiques. Doctrine panthéiste et quiétiste, pratiques souvent plus que suspectes, réunions secrètes cachant de vrais excès, extérieur austère, flagellations publiques, etc. Or, un certain nombre de ces hétérodoxes se donnaient le titre de *jésuites*. Le mot s'employait donc aussi parfois dans un bon sens (1).

(1) Les Chartreux semblent l'avoir affectionné : Ludolphe de Saxe *Vita Jesu Christi*, Pars I, cap. 10, Venise 1568 fol. 32-J.; *Henri Arnoldi Tractatus de modo perveniendi ad veram et perfectam Dei et proximi dilectionem*. Bâle, vers 1478.

Mais on voit les conséquences. Les disciples de saint Ignace se présentaient en Allemagne et en Flandre armés de ce petit livre des *Exercices*, qui déjà en Espagne avait valu à son auteur les soupçons de l'Inquisition, les accusations d'illuminisme, mais aussi les approbations de Rome. Eux aussi, ils devaient être accusés, non plus seulement d'illuminisme, mais de tous les excès qu'on reprochait aux *béguins* ou à leurs descendants. Le mot *jésuite* en venait à signifier hérétique.

II

De tous les instruments d'apostolat mis par Ignace aux mains de ses enfants, il n'en était pas de plus original que les *Exercices*. Dans ce petit carnet, humble manuel de spiritualité, sans prétentions littéraires ou dogmatiques, le saint avait condensé le résultat de ses expériences personnelles. Sans le savoir, du même coup, il y mettait tout ce qu'il y avait d'universellement pratique dans l'ascétisme chrétien, depuis Cassien jusqu'à l'Imitation de Jésus-Christ (1). Il avait constaté l'efficacité de sa méthode sur beaucoup de consciences

(1) J. Janssen, op. cit. t. IV. p. 403. « Si le but et les principes d'Ignace sont aussi anciens que le christianisme, les moyens qu'il conseille ne sont pas plus nouveaux. La réception des sacrements, les différentes manières de prier, l'examen de conscience, le silence, la méditation indispensable pour purifier, éclairer, orienter l'âme vers Dieu, tout cela, la vie de Jésus-Christ et de ses saints en avait offert

et il en avait donné le secret à ses compagnons. Maintenant, dès qu'ils arrivaient quelque part, leur premier soin était de chercher les gens de bonne volonté, avides d'une vie meilleure et ils les soumettaient à ce traitement méthodique qui leur avait à eux si bien réussi. Sous leur conduite, des milliers d'âmes, prêtres, religieux, laïques, cherchaient pour un temps la solitude, se mettaient dans une atmosphère de pureté, d'amour, d'austérité et elles en sortaient plus humbles, plus zélées, plus unies à Dieu. Les couvents les plus réfractaires à la réforme, au bout d'un mois, n'étaient plus reconnaissables. Dans toutes les villes il se formait un noyau de catholiques fervents avec qui maintenant il fallait compter. D'où venait le succès? Il n'était pas nécessaire d'aller bien loin : les *Exercices* faisaient prier.

Mais l'imagination populaire se jette sur les premiers éléments venus pour en créer des fantômes. Ces gens qui cherchaient solitude et silence, ces vocations religieuses multipliées, ces conversions du mal au bien et du bien au mieux, tout cela parut trop nouveau pour être naturel et l'on soupçonna des mystères.

Même en pays catholique, en Espagne et en Portugal, on parla d'ensorcellement, d'herbes magiques. Les Pères avaient, disait-on, la prétention de procurer des

l'exemple, tout cela avait été pratiqué par tous les siècles chrétiens. Mais ce qui donne au petit livre son caractère, son originalité, sa valeur intrinsèque, c'est, outre l'admirable concision de la forme, la mise en œuvre psychologique de tout ce qu'avait conseillé jusque là l'ascétisme chrétien de tous les siècles. Les *Exercices*, en effet, résument avec génie l'expérience des saints, etc. »

extases, des métamorphoses, des visions. Ce fut bien pis en Allemagne.

« Quand nous sommes arrivés ici (à Vienne), écrivait en 1551 le Père Claude Le Jay, nous avons trouvé que des rumeurs couraient dans le pays, Sa Majesté avait fait venir certains *Jésuites*, hommes hypocrites et polis, qui enfermaient les gens dans une chambre, les faisaient jeûner plusieurs semaines dans l'attente du Saint-Esprit. Ils séduisaient les jeunes gens, leur faisaient faire des vœux, etc. Cette rumeur, le diable l'avait répandue je ne sais comment, probablement par le moyen de tels et tels maîtres et docteurs flamands qui avaient mal connu nos frères à Louvain (1). »

On a souvent cité cette page d'un calviniste, assez modéré en somme, qui pensant écrire une âpre satire des *Exercices*, en faisait, pour qui sait entendre, un assez bel éloge. « Par quelle fascination ces Jésuites font-ils tourner l'esprit à des hommes qui viennent se renfermer dans certaines cellules placées en dehors de leurs maisons et disposées de manière à former une nuit profonde au milieu du jour? C'est là que ces prêtres entretiennent ces malheureux dans une perpétuelle horreur. Malheur à qui tombe dans cette embuscade; car semblables aux infortunés qui descendaient dans l'antre de Trophonius, il peut dire adieu à la joie et au bonheur. On y entre plein de sagesse et on en sort insensé, mort à toutes les choses de la terre,

(1) *Monum. hist. Soc. Jesu. Epistolæ P. Paschasii Broet, Claudii Jaji*, etc. Madrid 1904, p. 378. Lettre du 16 déc. 1551.

dévoué aux pleurs et à la tristesse. Une fois renfermé dans ce lieu, le patient ne peut plus ni voir ni être vu. Cependant un de ces magiciens, deux fois par jour, vient lui apporter une sorte de charme tracé sur un papier; plus il médite, plus sa fascination augmente; il pleure, il crie, il rugit comme si les flammes de l'enfer le dévoraient; il jure de vivre à l'avenir comme s'il devait mourir chaque jour et de ne plus tenir à la terre que par un point imperceptible. Quand, enfin, il sort de cette retraite, il regarde le monde avec étonnement comme s'il y entrait pour la première fois : il ne le voit plus des mêmes yeux, l'aspect en est changé et semble ne plus offrir qu'une mer en furie, sur laquelle il est aussi facile de faire naufrage que nécessaire de voyager. A chaque instant, le malheureux craint d'échouer ou de perdre sa route, et finit, dans l'espoir d'arriver sûrement au port, par se jeter dans un monastère.

« Si parmi les Jésuites, il se trouve quelque tête faible, ils la travaillent et la repétrissent jusqu'à ce qu'ils l'aient façonnée à leur gré; celui qui était lâche et mou, ils le rendent ferme et dur à lui-même; celui qui repoussait l'obéissance devient soumis; le paresseux est aiguillonné, le faible soutenu (1). »

Voici plus accentué : « Les *Exercices*, dit un autre calviniste, c'est un recueil d'artifices mystérieux et magiques par lesquels les Jésuites, à certaines époques, se livrent à toutes sortes d'actes bizarres dans des

(1) Gabriel Lermeo, cité par Bartoli. *Hist. de St Ignace*, l. I, ch. VI.

cavernes souterraines et dont ils reviennent blêmes et livides comme s'ils avaient lutté avec les esprits de ténèbres ». Un autre ajoute : « Les Jésuites s'adonnent à des pratiques étranges qu'ils nomment les *Exercices*. A l'offertoire, comme on nous l'assure, l'encens est une sorte de vapeur produite on ne sait comment, et dans laquelle les assistants s'imaginent voir le diable; alors ils commencent à beugler comme des bœufs, et ils sont forcés de renier le Christ pour se donner au démon » (1).

L'invention est caractéristique des âmes protestantes au XVIe siècle, hantées de magisme et de diableries, de merveilleux et d'occultisme. Du reste on la reprendra indéfiniment sous d'autres formes. Là où les ancêtres naïfs voyaient de la sorcellerie, on découvrira un système raffiné d'autosuggestion. L'un vaut l'autre.

III

Mais le moment vint, et il vint très vite, où les Jésuites fournirent matière à bien d'autres accusations. Ils convertissaient les hérétiques, ils prêchaient, confessaient, fondaient collèges et universités, répandaient des opuscules de controverse ou de piété, multipliaient les catéchismes. Le résultat fut qu'ils dérivèrent sur eux une bonne partie de la polémique protestante.

On sait à quel ton l'avait montée Luther, si capable

(1) Janssen IV, p. 406. 407.

pourtant, quand il le voulait, d'éloquence vraie et pénétrante : passion et mépris, colère et sarcasme, grossièretés allant jusqu'à l'obscène, injures poussées jusqu'à la calomnie. Et l'on entend la grande voix de Bossuet que déconcerte la plaisanterie allemande, lourde et truculente, et qui s'écrie : « Pardonnez-moi, lecteurs catholiques, si je répète ces irrévérences! Pardonnez-moi aussi, ô luthériens! et profitez au moins de votre honte... Taisons-nous; c'en est assez et tremblons sous les terribles jugements de Dieu, qui, pour punir notre orgueil, a permis que de si grossiers emportements eussent une telle efficace de séduction et d'erreur » (1).

Luther fit école. Ses disciples le copièrent de leur mieux. Seulement s'il était facile d'emprunter au maître ses injures et ses gros mots, il l'était un peu moins de lui prendre sa verve comique et sa fantaisie bouffonne. L'insulte à jet continu, violente, grossière, sans un éclair d'esprit; la calomnie invraisemblable, odieuse et folle, ce fut chez les continuateurs de Luther le ton habituel. Dès que les Jésuites parurent, ils en firent les frais, et bientôt, pour la foule luthérienne, jésuite et papiste, ce fut tout un.

Qu'on en juge par un court spécimen :

« Les scélérats qui se font appeler Jésuites, écrivait Martin Chemnitz en 1562, ne font aucun cas de la Sainte Ecriture, unique règle donnée par Jésus-Christ. Ils en font le thème de leurs frivoles plaisanteries, ils la blasphèment, l'insultent, la criblent de sarcasmes...

(1) *Hist. des Variations*. L. IIIe., 33.

Cette engeance nouvelle souille de sa boue et de ses excréments fétides la sainte parole de Dieu..... Les Jésuites sont des renégats, des infâmes, des parjures, des maudits, d'abominables coquins. S'ils défendent la messe, c'est qu'ils vivent de la messe. Les dons des fidèles remplissent les cuisines et les caves, les coffres et les bahuts de ces célibataires paresseux et désœuvrés, de ces porcs engraissés, au gros cou, à la grosse panse, que le diable veut trouver bien gras avant de les égorger dans son infernale cuisine » (1).

Feuilletez cette littérature, vous y apprendrez que « l'odeur fétide de l'excrément du diable, c'est l'ardeur des Jésuites à défendre la messe; que les Jésuites sont les « vraies grenouilles de l'enfer vomies par le dragon infernal », « race pestiférée, serpents modernes » (2).

Dans ces aménités, le Provincial, Pierre Canisius, avait sa part de choix. « Les Luthériens ne m'épargnent guère, écrivait-il au père Lainez. Ils cherchent à me déshonorer..... Tous les sectaires ont en horreur les Jésuites. Ils les calomnient d'une horrible façon. Il est probable que des paroles et des outrages, ils en viendront bientôt aux coups et aux mauvais traitements » (3).

Son nom, en hollandais Canis, prêtait aux plaisanteries faciles. Il fut le « chien qui déchire à belles dents les écritures et les traîne comme par les cheveux ». Le

(1) Janssen IV, p. 413.

(2) *Ibid.*, 413, 448, etc.

(3) Sacchinus. *De vita et rebus gestis P. P. Canisii.* Ingolstadt, 1616, p. 157.

doux Mélanchton disait qu'il était de ceux qui persécutent l'Evangile malgré « le témoignage intime de leur conscience. Il vient nous seriner la vieille chanson des moines, ou plutôt des *Cyniques*, et nous donner comme chef-d'œuvre de perfection le tonneau de Diogène et les haillons d'un mendiant. Les Canistes ou Jésuites, disait un autre, ont dépouillé toute pudeur comme leur chef, l'aboyeur effronté, Canisius le bien nommé » (1).

L'œuvre par excellence de Canisius était le catéchisme. Aux exposés calomnieux que leurs adversaires faisaient du dogme catholique, les Jésuites ne pouvaient rien de mieux que d'opposer des manuels d'instruction religieuse simples et populaires. On sait que le catéchisme de Canisius, ou plutôt ses catéchismes, car il y en eut trois, eurent un nombre incalculable de traductions et d'éditions. En Allemagne, le mot *Canisius* devint synonyme de catéchisme. On savait son Canisius, on apprenait son Canisius, on oubliait son Canisius. Des évêques assuraient que c'est à ces petits opuscules que l'Autriche, la Bavière, la Bohême, la Souabe, la Suisse, le Tyrol durent de garder la foi. Mais on imagine facilement si le catéchisme fut dénaturé par les protestants, calomnié, travesti. Il devait l'être : il le fut sans mesure et toujours dans le même style. On prêta à l'auteur toutes les monstruosités : il ne fallait pour cela que le citer à faux, et, dès lors, Canisius fut plus que jamais un assassin des âmes, un idolâtre, menteur, impie, calomniateur, blas-

(1) Janssen, p. 24, 412.

phémateur éhonté; son œuvre fut un poison, « l'impure ordure du diable vomie par le chien Canisius » (1).

Ces quelques traits suffisent pour montrer le ton que, dès ses débuts, prenait en Allemagne la polémique antijésuitique. Le diable, les pourritures, Sodome, Gomorrhe, tout l'arsenal des plaisanteries stercoraires, depuis Luther, on ne sort pas de là. Je sais que le goût régnant aimait les fortes épices, qu'on prenait ces grosses métaphores pour sel attique, que les catholiques ne s'en défendaient pas assez, que si Calvin traite certains de ses adversaires de « cureurs de retraits, *qui cloacas repurgant* », on lui répondait en le sculptant à Saint-Sernin de Toulouse, sous forme d'un verrat en chaire avec l'inscription : *cy est Calvin le porc.* Nous ajouterons, si l'on veut, que les polémistes de la Compagnie, et même le plus savant de tous, le Père Gretzer, eurent le tort parfois d'oublier certains conseils de Canisius.

Le Bienheureux avait grand soin de se maintenir dans le calme le plus absolu, et, aux attaques les plus enfiellées, de n'opposer que les réponses indispensables et toujours graves, modestes; des raisons simples et solides plutôt que des ripostes personnelles. « Puissions-nous les aimer (nos calomniateurs), écrivait-il, d'autant plus tendrement qu'ils nous méprisent davantage. Même quand ils nous persécutent, ils méritent d'être aimés, car le sang de Jésus-Christ a coulé pour eux. Mais quand même cela ne serait pas, il est certain que la plupart

(1) Janssen, IV, p. 446.

d'entre eux agissent par ignorance. » Et dans son testament spirituel : « Jamais les attaques nombreuses, secrètes ou publiques que la Compagnie de Jésus a subies ne m'ont détourné de ma vocation, au contraire, elles ont enflammé mon zèle, augmenté mon bonheur d'y avoir été admis; car j'ai été jugé digne de souffrir beaucoup d'injures pour le nom de Jésus et d'être faussement accusé par les ennemis déclarés de la sainte Eglise. Si seulement je pouvais sauver leurs âmes! » (1).

Ces admirables sentiments, ses frères et enfants les partageaient. Mais on dirait qu'après un demi-siècle d'invectives subies sans trop de luttes intérieures, la patience ait commencé à manquer. Le Père Conrad Vetter écrivait : « Moi aussi j'ai envie de faire un portrait de Luther d'après ses propres paroles et écrits. Ce qui m'y pousse, c'est que les prédicants ne cessent de le canoniser, de l'appeler un grand prophète, un troisième Elie et nous traitent nous-mêmes de blasphémateurs et d'idolâtres, prétendant que nous adorons les saints, les images et les soliveaux, que nous sommes d'abominables coquins, des fornicateurs et sodomites, que nous ne faisons aucun cas du Christ et de sa parole, que nous nous imaginons pouvoir nous sauver grâce à nos propres mérites, sans parler de leurs autres et impudents mensonges et calomnies qu'ils bavent partout où ils prêchent. Ils publient de gros livres qu'ils intitulent *Histoire des Jésuites*. Ils les remplissent de calomnies odieuses : ils

(1) Janssen, t. IV, p. 410 et suivantes. — Michel, *Vie du Bienheureux Pierre Canisius*, p. 149. Lille, 1897.

disent qu'Ignace était un homme sanguinaire, possédé et inspiré du diable, que tous les Jésuites sont des voleurs, des homicides, des chiens enragés, des brutes, des disciples de Néron, des boucs impurs, des épicuriens grossiers... Et, en présence de tant d'outrages, nous resterions tranquilles et soumis? Nous ramperions devant nos détracteurs! Non, non, ils calculent mal, les misérables! Nous sommes encore là et nous les payerons de la même monnaie, dussent leurs os en craquer, afin que le peuple comprenne enfin à quelle bande il a affaire et par quels prophètes il est trompé et trahi » (1607) (1).

IV

Le livre qui faisait ainsi, après cinquante ans de patience, déborder l'indignation et appelait les représailles, était une soi-disant *Historia Ordinis Jesuitici* parue en 1593, et bien vite réimprimée, traduite et lue dans toute l'Allemagne.

Certes l'on n'avait pas attendu jusque-là, dans le camp protestant, pour ajouter aux grosses invectives des calomnies plus grosses encore. Depuis longtemps, par exemple, les collèges de la Compagnie avaient eu le privilège d'exaspérer les réformés. Elle en fondait partout : les Jésuites en eurent bientôt couvert toute l'Allemagne restée catholique. Les élèves affluaient. Eux-mêmes, les protestants, y envoyaient leurs enfants.

(1) Janssen, V, p. 443.

Mais d'où venait le succès? D'où venait que, dès que les Pères avaient ouvert quelque part une école, immédiatement, comme par enchantement, les classes hérétiques se vidaient? Enchantement, c'était le mot, car les Jésuites, véritables sorciers, avaient commerce avec les démons. Rien d'étonnant qu'ils attirassent et retinssent la jeunesse; ils avaient un onguent dont ils frottaient leurs élèves, et dont le diable — toujours le diable! — avait le secret, tant et si bien que l'on ne pouvait plus séparer maîtres et élèves. « Créatures du diable, vomies par l'enfer pour empoisonner la jeunesse... il faudrait les chasser, mieux encore, les brûler comme de vrais sorciers qu'ils sont. » Du reste, ils enseignent, dans leurs maudits collèges, la sorcellerie, l'art des poisons, toutes les sciences occultes. Leurs succès doivent s'expliquer par leurs sortilèges » (1).

Partie sur cette piste, l'imagination sectaire ne devait plus s'arrêter; et les inventions les plus monstrueuses s'accumulent.

Le Jésuite empoisonneur a surtout grand succès. Un grave magistrat écrit : « Les misérables qu'ils soudoient ont ordre de faire périr par le poison ou autrement, tous les instituteurs de la jeunesse, papistes ou luthériens... Ils ont des recettes infaillibles pour empoisonner plats, cuillers, écuelles, poêles, salières, assiettes, tout le ménage de table. Si on les frotte ensuite, dix fois et plus, si on les lave, si on les récure, le poison garde toute sa force » (2).

(1) Janssen, IV, p. 475 et suivantes.
(2) Janssen, 463, 464.

Vient ensuite le Jésuite politique, conspirateur, assassin. Un jour on découvre un affreux complot : il ne s'agit que du massacre général de tous les « confessionistes », ou partisans de la Confession d'Augsbourg. Des lettres confidentielles ont été saisies, on peut en montrer les originaux. On a vu des Pères, à la tête d'une procession de gendarmes et d'autres, déguisés en gentilshommes, une chaîne d'or au cou, traverser l'Allemagne en poste pour n'être pas reconnus (1).

On les trouve à la cour des princes catholiques. En vain ont-ils résisté de toutes leurs forces, inférieurs et supérieurs, à la pression de certains princes allemands qui voulaient les avoir dans leurs conseils; en vain, dans l'impossibilité de se soustraire à la charge, plus écrasante encore que glorieuse, de confesseurs des princes, ont-ils entouré cette situation de quelques-uns, anormale et compromettante pour tous, de règlementations sévères, on finit par les rendre responsables de tout ce qui se commettait de fautes dans les cours catholiques.

Et donc, au dire de Luc Osiander, ce sont eux, les chiens féroces, qui sont responsables de la « noce sanglante de Paris », la Saint-Barthélemy. Mais les milliers de victimes immolées alors ne leur suffisent pas, il leur faut toute la France égorgée, y compris les papistes qui ne sont pas de leur bord.

Sébastien de Portugal vient de périr dans une grande défaite au Maroc. Les Jésuites en sont cause. Moyennant

(1) T. V, p. 79.

une forte indemnité, ils ont vendu son royaume à Philippe d'Espagne. Philippe d'Espagne s'est tellement laissé subjuguer par ces « cyclopes atroces » qu'il leur a immolé son fils bien-aimé Don Carlos. Et comme le roi manifestait trop de douleur, ils exigèrent de lui qu'il se fît ouvrir une veine du front pour purger ce qu'il avait de sang hérétique.

Au Pérou, ils enfoncent des alènes rougies au feu, dans la chair des indigènes pour leur arracher le secret de leurs trésors. Les Papes, en 30 ans, ont fait mourir 900.000 hommes, et les Jésuites 2 millions. Les souterrains de leurs collèges d'Allemagne sont probablement bondés de soldats : ils n'en dorment pas. Ils sont à la solde du roi d'Espagne, etc., etc.

On eut aussi le Jésuite libertin. Un jour on annonce l'apostasie et le mariage de Canisius avec une abbesse de Mayence. Une autre fois on « lance » le grand scandale de Munich (1565). Les enquêtes prouvent que toute l'histoire n'est que calomnie; la calomnie fait son chemin, grossit en route, se corse de détails ignobles, et, bien des années encore après, alimente d'innombrables pamphlets. On nous permettra de ne pas insister.

C'est donc par centaines que l'on compte les brochures, pamphlets, caricatures, vers burlesques, où les Jésuites sont accusés de véritables monstruosités, parmi lesquelles l'assassinat passerait pour péché véniel. Qu'un moment soit venu où les Pères aient un peu perdu patience et répondu dans le style à la mode, on peut s'en scandaliser, mais qui s'en étonnera?

L'*Historia Ordinis Jesuitici* qui parut en 1593, et qui

semble, plus que tous les autres pamphlets, les avoir blessés, était, au dire du théologien Polycarpe Leiser, son éditeur, l'œuvre d'un ancien novice, mort six ans auparavant, Elie Hasenmüller.

L'apostat, selon un procédé commode et qui sera repris bien souvent par les fugitifs, vrais ou supposés, de la Compagnie, révèle ce qu'il a vu, ce qu'il sait d'expérience. C'est un miracle de la Providence si, lui, peut enfin dévoiler les mystères de l'affreuse association. Ordinairement en effet, les Jésuites ont des moyens expéditifs pour empêcher ces révélations indiscrètes. Dès que le supérieur soupçonne quelque dangereuse défection, les tortures, la potence ou le poison y mettent ordre sans retard.

Faut-il suivre l'auteur à travers ses divagations? Les Jésuites ont été fondés par le diable en personne, « père spirituel » d'Ignace. Leur règle et leurs constitutions ne contiennent pas une seule syllabe ayant quelque rapport avec la doctrine ou la vie de Jésus-Christ; leur unique but au contraire, c'est d'effacer complètement le nom du Rédempteur, et de se substituer à lui; ils déshonorent Dieu et ils honorent le diable; ils méprisent le Christ, et ils adorent l'antéchrist, c'est-à-dire le Pape de Rome. Le Pape est le Priape des Jésuites. Tout être qui se joint à eux devient une bête enragée. Ils ont la spécialité du parricide, et il faudrait, en souvenir de Néron tuant sa mère, les appeler les Néroniens. « Assassins de profession, sangliers féroces, voleurs, traitres, serpents, race de vipère; ils sont plus féroces que les Turcs, et bien autrement funestes à l'Allemagne. Dans leur vie privée

ce sont des boucs impurs, des pourceaux répugnants... Ils ont reçu du Pape le plein pouvoir de commettre impunément tous les excès. Si on les connaissait mieux, on leur cracherait à la figure. Personne ne leur confierait l'éducation, je ne dis pas de son fils, mais de son porc » (1).

L'*Historia Jesuitici Ordinis* devait avoir, comme tous les chefs-d'œuvre, ses contrefaçons et ses imitations. L'on ne s'en priva pas. Sans parler du *Jesuiticum Jejunium* que Leiser mit encore sur le compte de Hasenmüller, sans parler du *Miroir des Jésuites* où un poëte demandait

D'écorcher tous les Jésuites,
De faire des tambours avec leur peau
Et de battre le tambour nuit et jour,
Jusqu'à ce que tout leur cuir fut crevé;

on multiplia ces *Histoires* où venait se déverser tout ce que la haine inventait au jour le jour. Bien entendu les individus n'étaient pas épargnés. Tandis qu'un prédicant apostrophait en chaire le P. Gretzer, « ce vil barbouilleur de papier, franc hérétique, adultère », qui portait toujours avec lui le diable dans une bouteille, Bellarmin avait les honneurs d'une *Nouvelle et très véridique histoire*. Ne fallait-il pas se venger de rudes coups portés par ce vrai savant, aux théologiens novateurs? Donc, on le voit, dans le pamphlet allemand,

(1) Ce pamphlet est réfuté en détail par le Père Jacques Gretzer dès 1593-1594. *Opera*, édition de 1734, t. XI, p. 4-147. Cfr. Sommervogel, t. III. col. 1755-1756.

étalant un luxe de prince, épicurien de la pire espèce, de vie si abominable qu'il avait fait 1642 victimes dont 563 femmes mariées; ajoutez la magie, le poison, les cadavres jetés la nuit dans le Tibre..., tout cela clairement prouvé par le petit livre de confession de Bellarmin, publié par son secrétaire. Il était mort en damné, et on voyait son spectre, en plein jour, planer dans les airs sur un cheval aux ailes déployées. Le Pape l'avait aperçu et en avait été épouvanté (1).

Toute cette littérature n'est point très captivante, le lecteur en conviendra, et, si nous ne cherchions qu'à intéresser, nous eussions supprimé la moitié de ces lourdes et nauséabondes inventions. Mais ne faut-il pas mettre à nu le péché originel de l'antijésuitisme? Il est tout entier dans une formule du Père Becanus, mettant sur les lèvres des Calvinistes, l'aphorisme suivant :

« Les Jésuites, nos grands adversaires, il faut les tuer, ou, si la chose est trop difficile, les chasser; à tout le moins, les écraser sous le mensonge et la calomnie ». Et l'auteur prouve son assertion par les faits : « En Angleterre, dit-il, où prévaut le Calvinisme, les Jésuites jusqu'ici ont subi la mort, ainsi Edmond Campion, Roger Filocus (Filcock), Henri Garnett et beaucoup d'autres. On sait que récemment on a parlé de chasser les Jésuites de l'Empire. Quant aux calomnies et mensonges ils sont innombrables. Je n'en dirai qu'un mot. Ces dernières années, les Calvinistes ont répandu le bruit que les Jésuites en Belgique avaient machiné la

(1) Janssen, V, p. 568.

mort de Maurice de Nassau. Ce mensonge a été officiellement relevé. Ils ont assuré dans leurs livres, qu'à Anvers un Jésuite avait été supplicié pour un crime infâme; toute la ville a protesté. Ils ont raconté que les Jésuites de Munich en Bavière, non seulement avaient essayé de séduire une jeune fille, mais qu'ils avaient commis un affreux homicide. Par ordre du Duc Sérénissime la calomnie a été découverte et réfutée sur documents authentiques. Ils ont dit qu'à Cracovie, quatre Jésuites, pour forfaits énormes, avaient été, par ordre du Sérénissime roi Etienne, punis de mort. Etienne lui-même, sur la prière du Révérendissime et Illustrissime prince Wolfgang, archevêque de Mayence, qu'on dépeignait comme leur complice, réfuta l'accusation par lettres royales munies de son sceau. Faut-il poursuivre? D'un mot, les prédicants calvinistes, dans leurs chaires, vont criant que les Jésuites sont les auteurs de tous les maux d'ici-bas. Bien sûr, du train dont ils marchent, ils diront bientôt au peuple que les Jésuites ont introduit en ce monde le péché originel; et que, dans une confession auriculaire, ils ont conseillé à Absalon de déclarer la guerre à son père David » (1).

(1) Becanus. *Aphorismi Doctrinæ Calvinistarum ex eorum libris dictis et factis collecti; cum brevi responsione ad aphrorismos falso Jesuitis impositos.* Mayence 1608 *Aphor. 15.*

Becanus a été souvent mal compris. Des catholiques ont pris à la lettre certains de ces aphorismes, et les ont cités d'après lui, comme étant de Calvin. Les protestants ont répliqué en criant à la calomnie. Il suffisait de lire attentivement le titre du théologien, pour voir qu'on l'interprétait à faux. Il ne dit pas que ces aphorismes se trouvent textuellement dans les livres de Calvin, par exemple; mais que

Quant à la psychologie de cet antijésuitisme protestant de la première heure, elle est des plus simples : c'est la calomnie épaisse, de parti pris, sans pudeur, sans respect ni de soi ni du public. Il n'y a pas autre chose à en dire.

Et maintenant n'aura-t-on pas quelque indulgence pour les répliques un peu âpres de Vetter, Gretzer et quelques autres? Les supérieurs crurent devoir rappeler les polémistes de la Compagnie à une plus complète modération de langage. « Pour ceux de nos frères qui ont mission de combattre les hérétiques, les censeurs doivent veiller à ce qu'ils joignent à une science approfondie, une grande modération de langage, afin que personne ne puisse les accuser d'avoir employé aucun terme indécent, ou manqué en quelque chose à la vraie dignité chrétienne. » Plusieurs avaient donc excédé; on avouera du moins que les circonstances atténuantes ne faisaient pas défaut (1).

c'est d'après eux que les hérétiques agissent, et qu'on en trouve l'expression dans les livres *ou dans les faits*. Il ne faut pas oublier non plus que l'opuscule est une réplique à une collection du même genre. *(Etudes religieuses*, 1896, t. I, p. 681. *Calvin, Les Jésuites et M. Sabatier* par J. Brucker. Voir encore t. II, p. 511.

(1) Janssen V, p. 449. — *Regulae revisorum generalium*, n. 7.

CHAPITRE II

Les origines Gallicanes

(1540-1565)

CHAPITRE II

Les origines gallicanes
(1540-1565)

I. Le ton des polémiques.
II. Les premiers Jésuites a Paris. Adversaires.
III. Plaidoyer d'Etienne Pasquier.
IV. Fausse situation des Jésuites (1).

I

En fait de jésuitophobie, la spirituelle France de Pascal et de Voltaire est à la hauteur de ses voisines hérétiques. Il est vrai que, chez elle, les adversaires de

(1) Sur les cinquante premières années de la Compagnie de Jésus en France, voir :

1° Documents originaux provenant de la Compagnie : dans les *Monumenta historica Soc. Jesu*, la *Chronique* de Polanco, les *Epistolae mixtae*, *Ep. Quadrimestres*, *Monumenta Ignatiana*, *Epist. P. Pascasii Broet* etc. Les *Cartas* de St Ignace. P. Caravon. *Documents inédits*. Doc. A-B.

2° Principaux pamphlets : Pasquier, *Œuvres*, Amsterdam, 1723, 2 in-f°., t. I, *Recherches*, l. III, ch. 44 (plaidoyer contre les Jésuites), cfr. ch. 43 et 45. On trouvera, p. 1097 la réplique de Versoris, t. II, *Lettres*, passim. *Catéchisme des Jésuites*, Villefranche, 1602 (cfr. L. Feugère, *Œuvres choisies d'E. P.*, t. I, p. CLI, cc., *Démêlés d'E. Pasquier avec les Jésuites)*.

la Compagnie ont gardé une retenue relative. Aussi bien, ce sont à l'origine des gens graves, parlementaires, jansénistes, sorbonistes, gallicans. Dès le premier jour, les conflits prennent une forme processive, chicanière, contentieuse, qu'ils garderont jusqu'à la dernière heure. L'antijésuitisme français exhale un relent prononcé de basoche. Ce ne sont que plaidoyers, réquisitoires, monitoires, arrêts, sentences. Les Calvinistes eux-mêmes se laissent, pour la variété, le choix, l'extravagance des métaphores, pour l'invraisemblance des inventions, dépasser par les Allemands. Ce n'est pas qu'en France on n'excède aussi dans les formes. Le défaut est général. Si nous nous plaignons des invectives de Pasquier, Arnauld et autres, il n'est que trop facile de répondre par Garasse et Richeome. Polémistes jésuites et antijésuites auront besoin que Pascal leur donne une leçon de tenue littéraire. Mais les métaphores outrées et les fortes enluminures ne sont rien : reste à savoir ce qu'elles cachent, et de quel côté sont les substantielles calomnies.

3° De Thou. *Historia sui temporis*. Les histoires de l'Université par Crevier et du Boulay. Linguet. *Histoire impartiale des Jésuites*, 1768. Prat. S. J. *Maldonat*, Paris 1854; *Recherches historiques*, etc. 1876. Th. Froment, *Essai sur l'histoire de l'éloquence judiciaire en France avant le* XVII*e siècle*, p. 80, 99 (sur E. Pasquier), 149-175 (sur A. Arnauld). Lenient, *la Satire en France au* XVI*e siècle*. Douarche, *l'Université de Paris et les Jésuites*. Abbé Féret, *l'Université de Paris et les Jésuites dans la seconde moitié du* XVI*e siècle*, dans la *Revue des questions historiques*, T. 65, avril 1899, p. 455, (voir du même auteur *la Faculté de Théologie de Paris, époque moderne*, t. I, p. 57). Tournier, *Mgr Guillaume du Prat au Concile de Trente*. (*Etudes religieuses*, 1904).

Traiter son adversaire de « maraud de Paris, petit galant, bouffon, plaisanteur,..... sale et vilain satyre, sot par nature, par bécarre, par bémol, sot à la plus haute gamme, sot à triple semelle, sot à double teinture et teint en cramoisi... renard velu, renard chenu, renard grison, pie babillarde, oison bridé qui se débride licencieusement pour embouer, envillainer et souiller la belle blancheur et le net plumage des Cygnes », c'est évidemment excessif, même de la part d'un homme qui se défend, et ce n'est guère spirituel. Mais enfin ce déluge de drôleries ne prouve que le mauvais goût et l'énervement de l'auteur. On avouera que ce n'est pas tout à fait la même chose que de mettre sur le compte de ses adversaires des crimes à les faire passer en Cour d'assises (1).

II

Rappelons en deux mots les origines du conflit en France.

Ce qu'au début de la Compagnie on appelait collège, n'était qu'un séminaire où quelques étudiants jésuites, entretenus par la charité des fondateurs vivaient en commun et suivaient les cours d'Université. Pas

(1) *La chasse du renard Pasquin, découvert et pris en sa tanniére du libelle diffamatoire faux-marqué le catéchisme des Jésuites* par le sieur Félix de la Grâce, gentilhomme françois, seigneur du dict lieu *Capite nobis vulpes parvulas quæ demoliuntur vineas.* Cantic. 2. Prenez-nous un tas de renardeaux qui ruinent les vignes. Villefranche 1602, in-12 — cité par Cretineau-Joly, t. I, ch. VIII, p. 358, note. L'auteur est le P. Richeome.

d'enseignement à l'intérieur de la maison; donc aussi, pas d'élèves étrangers internes ou externes.

En 1540, plusieurs de ces jeunes gens étaient venus à Paris; ils s'étaient fixés au collège du Trésorier; puis ils avaient passé à celui des Lombards. Ils vivaient là en petite communauté, ne se distinguant des autres étudiants que par une conduite plus édifiante, plus d'assiduité aux leçons, la fréquentation des sacrements, quelques exercices de zèle et de charité. Puis, l'évêque de Clermont, Guillaume du Prat, qui avait connu la Compagnie au concile de Trente, et comptait sur elle pour combattre l'hérésie dans son diocèse, projeta de lui fonder à Paris un collège autonome. En attendant, il logeait les pères dans un vieil hôtel appartenant à son évêché, rue de la Harpe. Il comptait le leur céder en due forme. Mais sans une reconnaisance officielle du Gouvernement, jamais l'Ordre nouveau ne pourrait, comme tel, posséder d'immeubles à Paris, ni accepter de legs. En conséquence et pour assurer l'avenir, requête fut présentée au roi Henri II, par l'entremise du cardinal de Lorraine (1550). Le prince n'avait aucune raison de la rejeter. Les Jésuites combattaient de leur mieux en Allemagne contre l'hérésie. Lui, se montrait dans ses états adversaire décidé des novateurs. Les Pères ne pouvaient être pour lui que de précieux auxiliaires. Donc les lettres furent signées qui autorisaient leur établissement à Paris et lui donnaient une existence légale. Mais pour se faire obéir, il ne suffisait pas toujours que le roi parlât.

L'opposition surgit de plusieurs côtés à la fois. Les

difficultés que les Pères avaient rencontrées ailleurs, en Espagne, en Allemagne, à Louvain, trouvaient leur écho jusqu'à Paris. Elles fournissaient, à ceux qui se croyaient intéressés à repousser les nouveaux venus, un premier fonds d'objections. Ces clercs ne ressemblaient pas à tout le monde : ils usurpaient pour eux seuls le nom de Jésus. On racontait sur leur compte des traits de dévotion par trop excentriques. Bientôt cela ne suffit plus; l'idée qu'on se faisait des Jésuites prit un tour plus original, et l'antijésuitisme français commença (1).

Quand on examine d'un peu près les passions en jeu dès cette première heure, voici quels éléments on peut discerner.

Avant tout, la défiance à l'égard de Rome, et de tout ce qui était romain; d'un mot, le Gallicanisme. Le Parlement, la Sorbonne, le clergé, déterminés adversaires de l'hérésie, l'étaient aussi des empiètements ultramontains. Or, aux yeux d'Eustache du Bellay par exemple, évêque de Paris, que pouvait être cette maison nouvelle qu'on voulait établir, sinon un couvent de plus échappant à sa juridiction, une enclave romaine dans son diocèse? Plus que cela encore : cette Compagnie qui se présentait sous le couvert des bulles pontificales, dévouée par vocation aux intérêts du Saint-Siège, était un danger permanent. Pasquier ira jusqu'à en faire presque une hérésie. Ajoutez qu'elle avait le tort par sa constitution, ses méthodes, son nom même, d'être une nouveauté. Ces clercs n'étaient pas

(1) Polanco, Chronicon II, p. 87, 93.

prêtres séculiers; moines ou « frères » mendiants, ils ne l'étaient pas davantage. Qu'étaient-ils donc? Ils se disaient religieux quand même : prétention inadmissible. A toutes les objections, ils répondaient par les bulles du Pape en leur faveur. Mais ces bulles n'étaient valables en France qu'après acceptation du Parlement. Il est vrai que le roi, en envoyant ses lettres patentes, montrait qu'il recevait les actes pontificaux relatifs à ces prêtres. La cour suprême se dérobait. D'usurpation en usurpation, ou, si l'on veut, de conquête en conquête, la haute cour judiciaire en était venue à se constituer corps politique, juge en dernier ressort des droits, principes, libertés du royaume, facilement supérieure au roi lui-même pour peu que le roi ne sût pas parler net. Elle avait donc double raison pour ne pas enregistrer les lettres patentes du roi, et, du même coup, les lettres apostoliques : son opposition gallicane d'abord, et ensuite son besoin d'envahissement.

A quoi il faut ajouter, hélas! les questions de rivalités. Certains religieux, oubliant un peu trop leur histoire, et les luttes qu'ils avaient dû soutenir, trois cents ans plus tôt, pour obtenir licence d'ouvrir école à Paris, nourrissaient une jalousie sourde contre le nouveau venu, jeune et ardent émule qui prétendait travailler dans le champ du Seigneur, avec ses méthodes originales. Il est si naturel, quand on a pour soi le passé, de prendre toute initiative d'autrui pour une critique. De ce côté l'antagonisme fut presque universel. Un peu plus tard, quand les Pères parlèrent d'avoir des élèves du dehors, nouvelle opposition de la part des collèges.

Les professeurs devinaient, dans ces prétentions, une menace pour leurs revenus. Vivant de leurs leçons, ils se croyaient déjà réduits à la mendicité.

Et l'on allait disant et prêchant que la Compagnie était l'œuvre du diable, — comme aussi du reste le concile de Trente. Il n'y avait qu'une chose à faire, chasser les Jésuites bien et dûment fouettés (1).

Telle était la disposition des esprits, au moment où Henri II envoyait au Parlement ses lettres patentes. La cour de Paris profita de l'occasion pour faire examiner l'Institut — c'est-à-dire les bulles pontificales, car, à cette date, les Constitutions n'étaient pas encore partout promulguées. Il le déclara préjudiciable aux droits de la couronne, de l'Etat, de l'Episcopat, et l'enregistrement fut refusé. Piqué au jeu, le roi évoqua l'affaire à son conseil. Nouvel examen : l'Institut fut reconnu inoffensif, et injonction faite au Parlement de passer outre à ses remontrances. Survint la guerre avec l'Espagne. Le roi avait autre chose à faire qu'à s'occuper d'une dizaine de clercs inconnus. Le Parlement en profita pour traîner les choses en longueur. Il soumit la cause à l'évêque de Paris et à la faculté de théologie.

La nouvelle procédure, comme bien l'on pense, fut défavorable. Il en résulta le fameux décret du 1er décembre 1554, qui, entre autres choses, prouve que l'on condamnait l'Institut, sans se donner la peine de s'informer, sur des bruits venant on ne sait d'où. C'est ainsi que la faculté reprochait aux pères d'admettre

(1) Polanco. *Chronicon*. III p. 289-290.

parmi eux, « facilement et sans choix, des sujets de toutes sortes, criminels, illégitimes, mal famés », alors que les conditions d'entrée dans la Compagnie étaient plutôt sévères.

Eustache du Bellay, parlant de leur vœu de pauvreté, disait que, même avec ce vœu, « ils entendaient pouvoir estre promeus aux dignitez ecclésiastiques et les plus grandes, comme archevêchez, éveschez et mesme avoir collation et disposition des bénéfices », ce qui était juste à l'opposé de la vérité. Tout le monde sait que les dignités ecclésiastiques sont expressément interdites aux Jésuites, sauf ordre exprès du Pape. Mais on n'y regardait pas de si près.

Et de même quand on les chicanait sur leur nom. Le titre de Compagnie de Jésus était-il plus « arrogant » que celui d'ordre de la Sainte Trinité? Il fallait avoir bien peu de bonnes raisons pour tant insister sur celle-là.

Qu'on les accusât d'émpiéter sur les droits des curés et des évêques, cela pouvait avoir quelque apparence, au point de vue gallican; cela était faux au point de vue orthodoxe et romain. Mais dire qu'ils empiétaient sur les droits du Pape, alors qu'au fond de l'âme ce qu'on leur reprochait le plus, c'était d'être dociles instruments de la Papauté, était-ce bien franc? Protester de son respect et de son obéissance pour le Pontife de Rome, « le suprême vicaire de Jésus-Christ, le Pasteur universel de l'Eglise, à qui toute puissance a été donnée par le Christ, à qui tous les fidèles doivent obéir, dont les décrets doivent être respectés et observés par chacun »; puis, à des religieux qui viennent, armés des

décrets de deux Souverains Pontifes, déclarer que leur société est *in negocio fidei periculosa, pacis Ecclesiæ perturbativa, monasticæ religionis eversiva, et magis in destructionem quam in ædificationem*, encore une fois était-ce bien franc?

Par dessus la tête des Jésuites, c'est le Saint-Siège que l'on frappait, lui qui avait solennellement approuvé l'Institut. Conséquences : interdit lancé par l'évêque, insultes en chaire, déclamations dans les collèges, affichage du décret dans les rues, sans parler des voies de fait. Puis tout s'apaisa et les Jésuites patientèrent (1).

A l'avènement de François II, le moment parut venu de faire une autre tentative (1560). Donc nouvelle requête, nouvelles lettres patentes, et nouvelle comédie du Parlement. Refus d'enregistrer les lettres, renvoi de l'affaire à l'évêque de Paris, convocation des curés, et condamnation des bulles par eux et l'Université.

Abrégeons. Enfin, l'évêque ayant cédé, la régente Catherine de Médicis et les Guises étant favorables, l'assemblée de Poissy s'étant prononcée pour la Compagnie, non sans d'importantes restrictions, le Parlement ayant enfin consenti à enregistrer les patentes, après dix ans de lutte (13 février 1562), le collège dit de Clermont était fondé; les Jésuites avaient à Paris une existence légale.

La lutte était finie... Elle allait recommencer.

Partout en Europe, les collèges-séminaires de la Compagnie s'étaient transformés en véritables maisons

(1) Du Boulay, t. VI, p. 570-572. Polanco, t. IV, p. 328-339.

d'enseignement. Non seulement les Pères donnaient leurs leçons aux jeunes religieux de l'Ordre, mais les classes s'ouvraient au public; et, détail important, l'instruction était gratuite. Les Jésuites de Paris, eux aussi, comptaient pouvoir enseigner, tout comme leurs confrères de Coïmbre, d'Ingolstadt, de Rome ou de Louvain. Donc en 1563, ayant acheté l'ancien hôtel de Langres, ils se disposaient à y faire leurs premières leçons publiques. De quel droit? Toujours en vertu des bulles pontificales. Paul III, le 18 octobre 1549, avait accordé à l'ordre nouveau d'importantes prérogatives universitaires, et spécialement, pour le général, le droit de conférer à ses religieux, par lui jugés capables, l'autorisation d'enseigner la théologie et autres sciences. Jules III, l'année suivante, avait ajouté le pouvoir de conférer, à l'instar des Universités, le baccalauréat, la licence et le doctorat. N'oublions pas que les Universités d'alors étaient d'origine ecclésiastique, que leur organisation première était l'œuvre des Papes, qu'elles avaient été, en ce temps-là, une affirmation solennelle des droits pontificaux à l'encontre des droits exagérés de l'épiscopat. Les siècles avaient marché : le lien qui les unissait à Rome s'était relâché, mais il n'était pas rompu. C'était encore comme légat du Pape, que le cardinal d'Estouteville, en 1452, avait donné à l'Université cette réforme sur laquelle on vivait toujours. Les Jésuites, en arguant des bulles de Paul III et de Jules III, étaient sur un terrain historique et juridique excellent. Mais ils devaient s'attendre à lutter pour s'y maintenir, car leur point de vue n'était pas celui de Paris.

Pour exercer leur droit, il leur fallait une reconnaissance officielle de l'Université. Difficulté nouvelle : à quel titre demander au Recteur des lettres de scolarité? comme séculiers ou comme religieux? Les religieux n'avaient jusque là été admis que dans la faculté de théologie; celle des arts où les Pères voulaient aussi enseigner n'était pratiquement ouverte qu'aux séculiers. Les Jésuites allaient-ils réclamer une exception, et introduire encore une nouveauté?

Par bonheur pour eux, en les acceptant, le colloque de Poissy avait reconnu dans les Jésuites de Paris, non des religieux, mais simplement la Société du Collège de Clermont. Pourquoi ne pas tirer d'une situation fausse, les avantages passagers qu'elle pouvait avoir? En conséquence, le Recteur alors en charge put passer outre aux objections, et les lettres de scolarité furent délivrées. Les cours s'ouvrirent et le succès fut immédiat.

Les nouveaux professeurs pensèrent bientôt qu'ils pouvaient aller plus loin. Les autres collèges avaient le droit de conférer les grades; pourquoi le leur ne l'aurait-il pas aussi? D'autant que le Saint-Siège, en théorie chef suprême des Universités, leur en avait octroyé le privilège. Ils demandèrent donc à être immatriculés. Peut-être, si leurs succès n'avaient été que médiocres, n'eût-on pas vu en eux des rivaux bien redoutables, et l'égalité des droits leur eût été concédée; mais l'Université se croyait menacée dans sa souveraineté par les progrès rapides de ces ultramontains. A quoi il faut ajouter l'influence protestante. Le crédit des Guises était en baisse à la cour. Le conservateur des

privilèges de l'Université était le cardinal de Chatillon, qui n'allait pas tarder à jeter le masque. Le *Collège Royal*, peuplé de professeurs calvinistes paraît avoir été le centre de l'opposition. Plusieurs de ces doctes humanistes, se trouvaient être en même temps principaux d'autres collèges. Les Jésuites, par leurs succès et leurs prétentions, les menaçaient donc, et dans leurs croyances, et dans leurs intérêts. Cette fois ce fut l'hérésie qui ouvrit le feu.

De là, en 1565, par devant le Parlement, grand procès de l'Université contre les Jésuites et première coalition de tout ce que ces derniers pouvaient compter en France d'opposants, protestants et gallicans, universitaires et parlementaires. La lutte fut ardente : « Huit bouches d'avocats braquées contre nous, dit une relation contemporaine, pendant deux matinées débagoulèrent contre nous mille puantes fleurs de médisance, et vomirent feux et flammes en faveur de l'hérésie » (1). Alors, avec le plaidoyer d'Etienne Pasquier, commence vraiment la littérature antijésuitique française.

III

Faut-il présenter cet Etienne Pasquier, le premier en date des grands adversaires de la morale relâchée?

C'était « un homme, nous dit-on, très pénétré de ses devoirs publics et privés », très maître de lui, bon

(1) Cité par Douarche, p. 85.

patriote, bon citoyen, de sens rassis, chrétien sérieux, latiniste, juriste érudit, honnête, laborieux, de vie calme, d'esprit ardent et caustique, et, « par son aimable solidité, un des plus parfaits exemplaires de cette classe parlementaire qui a fait tant d'honneur à l'ancienne France » (1).

On ajoute « de mœurs graves ». Nous savons qu'il ne faut pas se hâter de conclure du livre à l'auteur. Le XVIe siècle surtout avait, sur ce chapitre, des idées qui, heureusement, ne sont pas les nôtres; et l'on croyait trop facilement alors concilier l'indécence littéraire avec la décence de vie. Ce fut le cas de Pasquier. Il n'est pas seulement l'auteur de plaidoyers plus ou moins retors, ni le compilateur curieux des *Recherches de la France;* il a écrit aussi le *Monophile*, les *Lettres amoureuses*, les *Colloques d'amour*, et *Ordonnances d'amour*. Ce sont ses *Gaietés* à lui, et qui ne sont pas toutes d'avant l'âge mûr. Il avait 50 ans, quand il fit sa fameuse pièce de la Puce; il en avait 81, quand, en 1610, il réunit ses « juvenilia » sous le titre de *La jeunesse de Pasquier*. « Il y badine en style plus égrillard que Voiture, à qui pourtant il échappe encore de fort libres saillies : on n'est pas impunément du siècle de Rabelais (2). »

Des gens chagrins lui reprochaient bien parfois ces gravelures. Mais notre avocat n'était pas à court de

(1) Dejob, dans l'*Histoire de la langue* et *de la Littérature française*, t. III (XVIe siècle), p. 615. — Lanson, *Histoire de la Littérature française*, p. 296.

(2) Dejob, loc. cit., p. 619.

bonnes raisons : « Ainsi, dit-il, que chaque saison de l'année, aussi faut-il que chaque aage ait ses fonctions particulières. J'aimerois tout autant que vous vous plaignissiez du Printemps qui ne nous produit que des fleurs... Jamais vie d'homme ne fut belle et accomplie, qu'elle n'ait produit en nous quelques traits de gaillardise, sur nos premiers avénements. Le privilège de nos jeunes ans nous en dispense..... Je ne scay si j'ay en cecy failly, mais s'il y a de ma faulte, elle est double : l'une d'avoir failly, l'autre de ne m'en pouvoir repentir » (1).

Passons au plaidoyer. L'intérêt littéraire en est assez mince. Cette rhétorique violente nous fait sourire et nous agace. Je n'en dirai pas autant de l'intérêt historique. L'ouvrage dénote une tendance d'esprit dont il serait instructif de suivre le développement à travers les âges. J'entends le laïcisme dans l'éducation. Par derrière les Jésuites, Pasquier attaque un peu sournoisement tout l'enseignement ecclésiastique. Que les prêtres forment les futurs prêtres, c'est dans l'ordre. Aux autres, des maîtres laïques. C'était nier assez clairement les droits suprêmes de l'Eglise et, ajoutons-le, les origines cléricales de l'Université. Aussi, Pasquier est-il aujourd'hui salué comme un précurseur. On lui sait gré d'avoir engagé la lutte « avec une fermeté d'esprit et une élévation de pensée vraiment surprenantes. On est étonné de retrouver, à trois siècles de distance, et dans leur expression la plus noble, la plus élevée, des idées

(1) *Lettres*. Livre VI, l. 3, p. 156. Voir Prat, *Maldonat*, p. 111.

et des principes qui sont encore aujourd'hui le thème de nos controverses politiques (1). »

Mais passons : ce qui doit nous arrêter, c'est la façon dont Pasquier dépeignait les Jésuites devant son auditoire de conseillers et de procureurs.

Il les connait, dit-il, et de près. Il y a sept ou huit ans, il a entretenu le Père Pascase Broet, l'un des premiers compagnons d'Ignace. C'était à Melun. La conversation fut très longue, elle eut pour unique objet l'origine et les progrès de la Compagnie nouvelle, les règles qui y étaient suivies. Muni de papier et d'encre, Pasquier prenait des notes. Il en couvrit « quatre grandes feuilles ». C'est le résultat de cet entretien que maintenant il servait à son auditoire (2).

Or, entre beaucoup d'autres choses inédites, il nous apprend que, dans la Compagnie de Jésus, il y a la grande et la petite observance (entendez les profès et ceux qui ne le sont pas). Les « grands observantins » font les trois vœux ordinaires d'obéissance, pauvreté et chasteté, plus le vœu d'obéissance au Pape et un autre à leurs Supérieurs. Entre eux la capitale différence est dans la pauvreté. Le fondateur de cette secte, ayant trouvé la pauvreté, telle que lui-même l'avait vouée, « de trop difficile digestion », chercha le moyen d'en dispenser les siens sans en avoir l'air. Il imagina le moyen suivant. Les grands observants habiteraient de modestes monastères, « petites chapelles et cellules,

(1) Douarche, op. cit. p. 77, cfr. Prat., p. 170.

(2) *Lettres*. Livre XXI, 1, t. II, col. 630. Notons que Broët devient sous sa plume Bronez.

comme estant le moindre de son opinion ». Mais, aux petits observants, les grands palais, la faculté de posséder, d'accumuler, d'accaparer. On maintient les gens dans ce premier stade, indéfiniment, « pendant le quel temps, ils se gorgent ». Puis, le moment venu, on leur fait céder à l'Ordre tout ce qu'ils ont acquis, et ils entrent dans la grande observance (1).

Grossière parodie d'une organisation très sage par laquelle Ignace astreignait à la pauvreté la plus rigoureuse, les profès et leurs maisons, parce que les profès pouvaient et devaient vivre d'aumônes, sans détriment pour leur travail, tandis qu'aux étudiants, ou *scolastiques,* il n'imposait que la pauvreté personnelle, laissant à leurs collèges le droit reconnu par le concile de Trente, de posséder des revenus (2).

(1) *Recherches*, col. 335.

(2) Précisons davantage. Il le faut bien, car, nous le verrons dans la suite, beaucoup de nos historiens contemporains ne sont pas, sur ce point, plus exacts que Pasquier.

Un jeune homme se présente pour entrer chez les Jésuites. Il commence par passer huit ou dix jours en retraite, pendant lesquels il s'examine, examine sa vocation et se laisse examiner par ceux qui ont pouvoir de l'admettre. C'est la *première probation.* Il est admis : le noviciat dure deux ans, est rempli par les épreuves ou *expériments* prévus par les constitutions, et se termine par l'émission des trois vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance. Le jeune homme est désormais religieux, au sens rigoureux du mot. Comme ses vœux ne sont que simples, sa pauvreté ne lui enlève pas le droit radical de posséder, de recevoir, d'hériter. Mais l'usage qu'il peut faire de ses biens est lié. Cette pauvreté personnelle et d'*usage* est absolue, rigoureuse. Mais si l'ordre juge à propos de se séparer de lui, et de lui rendre sa liberté, il retrouvera les biens qu'il a laissés dans le monde, et ne sera pas réduit à la mendicité.

S'il est destiné au sacerdoce, il est alors *scolastique*, c'est-à-dire

Pasquier nous parle aussi du noviciat : et là encore, nous sommes en pleine fantaisie. Chez les autres religieux, dit-il, le noviciat dure un an. C'est un temps d'épreuve au vrai sens du mot. On s'essaie à la vie religieuse et l'on est toujours libre de se retirer. Chez les Jésuites, c'est tout autre chose. « S'il y en a aucun qui par un nouveau zèle par avanture indiscret, ou pour l'imbécillité de son aage, ou par un esprit de curiosité,

étudiant, et il poursuit le cours de ses études. Ces études terminées, s'il a rempli toutes les conditions fixées par l'Institut, il fait ses vœux solennels de *profès*, les trois vœux ordinaires de religion qu'il renouvelle en forme définitive, radicale, et auxquels il ajoute celui d'obéissance spéciale au Souverain Pontife. Sa pauvreté alors est complète; elle suppose l'absolue renonciation à tous ses biens; elle détruit en lui le droit à rien posséder en propre.

Au cas où le sujet ne serait pas apte au sacerdoce, ou bien où, parvenu au terme de ses études, il ne remplirait pas toutes les conditions pour être admis à la profession, il est *coadjuteur temporel* ou *spirituel*, et ses vœux restent simples, bien que l'abdication de ses biens personnels soit complète.

Quant aux maisons, leur régime au point de vue de la pauvreté n'est pas le même. Les « maisons professes », où n'habitent que des prédicateurs, confesseurs etc., vivent d'aumônes et n'ont pas de revenus. Les « collèges », où sont des étudiants, peuvent avoir des revenus : il le fallait bien, sous peine de voir les jeunes religieux passer leur temps à mendier, au grand détriment de leurs études.

Cette organisation était nouvelle, et comme telle, désorientait certains esprits défiants à l'excès de toute nouveauté. Mais elle reposait sur ce principe : là où les devoirs différaient, il était bon que la situation juridique différât aussi, et, avec elle, les obligations personnelles. On n'attendait pas la même chose d'un profès que d'un scolastique : les services qu'ils pouvaient rendre étaient d'ordre différent, donc la situation dans l'ordre ne serait pas la même, donc il y aurait des nuances dans leur pauvreté, et celui-là sera plus pauvre qui pourra l'être avec moins de détriment pour l'accomplissement de ses devoirs.

veuille estre agrégé avec eux, soudain on le prend à la chaudecole, le présente-l'on à l'un des Prestres profès, qui lui chante telle leçon qu'il lui plaist..... Ce pauvre esprit cependant de cette façon chevalé se laisse aller à la volonté et discrétion de celuy qui le meine d'une parole amadoüante. Voire le désrobent à leurs pères et mères, et pour en disposer ainsi qu'il leur plaist. Pour le faire court, des l'entrée, sans aucune probation, ce pauvre abusé est receu aux deux vœux de la petite profession. Dèslors il est pris aux rets sans qu'il s'en puisse dechevestrer, tout le demeurant de sa vie. » Pasquier avait, sans doute, été distrait pendant qu'il prenait ses notes sous la dictée du P. Broet; car le noviciat des Jésuites dure deux ans complets, et il recommence pendant une troisième année, quand la période des études est finie.

Voici maintenant la fable des Jésuites en robe courte.

Dans la petite observance entrent sans distinction « prêtres et gens lais, mariez ou non mariez ». Aucune obligation de résider au couvent. Ils y viennent seulement « à jours certains et préfix... pour participer à leurs chimagrées. Tellement que suivant cette loy et règle, il n'est pas impertinent de voir toute une ville jésuite » (1).

Pasquier nous assure ensuite que les Jésuites forment une secte schismatique, hérétique, aussi funeste que

(1) *Recherches*. Livre III, ch. 44, col. 336. L'origine de cette croyance aux Jésuites de robe courte doit être cherchée, croyons-nous, dans une pratique, dont les Jésuites n'ont point le monopole. Ils aiment, quand ils ont un bienfaiteur insigne, à le rendre participant des mérites, prières et suffrages de l'Ordre tout entier.

celle de Martin Luther. Martin voulait détruire l'autorité du Pape, et Ignace l'exagérer : à cela près, ils se valent. Comment cette accusation de Pasquier se concilie-t-elle avec celle d'Eustache du Bellay qui reprochait aux Pères de détruire les droits du Pape, nous ne savons, mais il importe peu. Martin niait la confession auriculaire : Ignace veut l'accaparer pour les siens, etc. « Les Ignaciens sont à l'Eglise comme le lierre qui, attaché à une vieille paroi fait montre extérieure de la soutenir et la mine intérieurement. »

Quant aux bulles dont on a fait si grand état, si les papes les ont accordées, c'est qu'ils se sont laissés prendre « à la renardise et finesse de ces saints frères ». L'orateur les montre pénétrant à Paris, occupant d'abord une petite chambre de collège, s'y tenant en silence, puis s'enhardissant à la faveur des troubles et annonçant très haut « qu'ils sont en possession de croître par les ruines d'autrui ».

Tout déplaît à Pasquier dans les Jésuites, leur nom qui est une impertinence à l'égard des autres chrétiens, leur origine étrangère qui menace d'agréger à la vieille Université, à la fille aînée de nos rois, des demi-maures espagnols et des chattemites italiens; la gratuité hypocrite de leur enseignement qui est un moyen de ruiner l'Université; leur ambition effrénée qui les pousse à usurper les fonctions des curés dans le confessional, sans être prêtres (?), et celles des professeurs dans leurs chaires, sans être docteurs : mais par dessus tout leur vœu d'obéissance au Pape qui est une menace effrayante pour les droits du royaume. Ils sont vassaux de Rome,

comment seraient-ils citoyens dévoués à l'Etat? Les admettre, c'est admettre chez soi la guerre civile en permanence. Leur air bonhomme cache une habileté raffinée. Pas d'autre règle que leur intérêt; ils « ménagent, suivant les occasions, leur dit et leur dédit ». Leur vœu de pauvreté est un sophisme, comme nous l'avons vu : la gratuité de leur enseignement est un leurre; ils gagnent par là réputation et faveur auprès du public, et, en dix ans, ils sont devenus plus riches qu'aucun collège de l'Université ne le deviendrait en deux cents ans. Enfin, enseignement perfide : ils empoisonnent l'âme des enfants de ces déplorables doctrines qu'ils désavouent toujours et n'abandonnent jamais.

Lorsque, plus tard, dans ses *Recherches de la France*, il intercala son plaidoyer, Pasquier l'encadra entre deux chapitres intitulés, l'un *De la secte des Jésuites* (ch. XLIII), et l'autre *Quelle compatibilité il y a entre la profession des Jésuites, et les règles tant de notre Eglise Gallicane que de nostre Estat* (ch. XLV).

Là, nouvelles révélations dignes des premières : et par exemple, comment en Portugal les Jésuites « sollicitèrent, par toutes sortes d'impostures, le Roy Sébastien, de vouloir faire une loy générale, que nul ne fust appelé à la couronne, s'il n'estoit de leur Société, et encore qu'il ne fust eslu par les voix et suffrages d'icelle : A quoy ils ne peurent atteindre, bien qu'ils fussent tombez en un prince bigot et superstitieux le possible » (p. 325).

La conclusion du procès fut que le Parlement

appointa la cause, c'est-à-dire maintint le *statu quo* Les Jésuites ne furent pas incorporés à l'Université, mais ils continuèrent leurs cours. Pour lui, Pasquier, vaincu au tribunal, eut une compensation : son plaidoyer fut traduit dans toutes les langues de l'Europe.

L'antijésuitisme devenait article d'exportation (1).

IV

On voit où en était alors en France l'antijésuitisme. Il n'inventait guère de toutes pièces : il se contentait de mal comprendre, de mal interpréter, d'accueillir avec complaisance les bruits calomnieux venus d'ailleurs. Chez quelques-uns ce pouvait être haine de sectaire; chez les autres, c'était simple rivalité de corps, mais rivalité passionnée, avec toutes ses conséquences, obscurcissement du bon sens naturel, et oblitération du sens de la justice.

Une remarque s'impose ici. La Compagnie de Jésus, à ses débuts en France, devait porter la conséquence de sa situation fausse. On lui avait donné une existence légale. Mais qu'est-ce qu'elle était au juste? L'Université avait beau jeu de la presser sur ce terrain. Quelle définition pouvait-elle donner d'elle-même?

Les pères étaient-ils oui ou non des religieux? S'ils disaient non, c'était mentir à leurs bulles de fondation

(1) Lettres liv. XXI, 1 et 3. Ce qui sauva les Jésuites, ce fut le calme et la modération de Versoris (Le Tourneur), leur avocat.

et à leurs vœux : s'ils disaient oui, c'était se mettre en contradiction avec l'acte de l'assemblée de Poissy qui les acceptait, mais uniquement comme prêtres et écoliers du collège de Clermont. S'ils déclaraient, et c'était la stricte vérité, qu'ils étaient *clercs réguliers*, on pouvait répliquer qu'en France on ne connaissait pas cette forme de vie ecclésiastique. Être réguliers par les vœux de religion, et séculiers par les observances, qu'est-ce que cela? et Pasquier, pas plus que les autres n'ayant idée que des formes nouvelles pussent s'introduire dans l'Eglise, les traitait d'*hermaphrodites bigarrés de séculier et de régulier*. Eux aussi, au XIIIe siècle, les frères mendiants, avaient à leurs dépens appris ce qu'il en coûte, en certains milieux, de rompre avec les formes consacrées.

Aussi, en face de ces juristes retors, qui ne voyaient guère au dela des textes de loi, les Jésuites avaient grand peine à maintenir leurs positions. Aux subtilités de leurs juges, ils répondaient par d'autres subtilités. On leur interdisait de prendre le titre de clercs de la *Société de Jésus* : ils prirent celui de clercs de la *Société du nom de Jésus*. Ils ne l'inventaient pas pour le besoin de la cause, comme on l'a dit : en bien des pays ils se donnaient indifféremment l'une ou l'autre de ces deux appellations.

Puis quand on leur demandait : Mais enfin qui êtes-vous, moines ou séculiers? Ils répondaient : « Nous sommes en France tels que le Parlement nous a dénommés, *tales quales nos curia nominavit*; on n'a pas droit de nous en demander davantage ». On ne put

obtenir d'eux autre chose. Ils ne niaient rien; ils se contentaient d'affirmer cette vérité légale et officielle, c'est qu'en France, aux yeux des autorités, ils étaient cela et pas autre chose. Le reste dépassait la compétence de l'Université. Subtilité si l'on veut, réticences et échappatoires : mais depuis quand, lorsqu'on est devant un juge qui est, en même temps, partie dans le procès, est-on, même si l'on a le malheur d'être Jésuite, forcé de lui fournir des armes contre soi?

La conséquence fut que les pères eurent pour sobriquet leur propre réponse. Ils furent les *tales quales*. Mais aussi, désormais, ils passèrent dans le public universitaire pour des fourbes. On les poursuivait dans les rues de ce refrain :

Tu es Jesuita,
Ergo hypocrita,
Ita.

On sait si l'accusation d'hypocrisie a fait fortune : l'origine historique, pour la France du moins, est dans l'épisode que nous avons raconté (1).

(1) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. VI, p. 584.

CHAPITRE III

Séditieux et Sans-Patrie

(1576-1594)

CHAPITRE III

Séditieux et Sans-Patrie

(1576-1594)

I. — La Ligue.
II. — Les Jésuites ligueurs, la légende.
III. — La véritable attitude des Jésuites.
IV. — Reprise des anciens procès par l'Université.
V. — Plaidoyer d'Antoine Arnauld (1).

I

Franchissons quelques années.

Le dernier quart du XVIe siècle et le commencement du XVIIe marquent une date capitale dans l'histoire de l'antijésuitisme.

(1) Outre les ouvrages indiqués au chapitre précédent, voir spécialement les Mémoires de l'Estoile, Palma Cayet, Cheverny, etc. dans la collection Michaud et Poujoulat, les *Mémoires de la Ligue*, la *Satire Ménippée*, le *Plaidoyer* d'Arnauld (*Annales des soi-disant Jésuites*, t. I.). La *Défense des Jésuites*, par le R. P. Barny est dans du Boulay, t. VI, p. 866; celle du P. Cl. Dupuy est dans les *Recherches historiques* du P. Prat, t. V.

(Dazès) *Compte rendu au public*, 1763. Labitte, *La démocratie chez*

C'est vers ce temps-là, peut-on dire, qu'il se fixe dans ses grandes lignes; vers ce temps-là que l'échange s'étant fait d'un pays à l'autre des principaux chefs d'accusation, la légende se trouve constituée.

Ce n'est pas que chaque pays n'y conserve son originalité. Les peuples protestants gardent les grosses imaginations sanglantes. Les catholiques plus ou moins teintés de jansénisme ou de gallicanisme insistent sur les dangers politiques ou sur la morale relâchée. Les catholiques purs comme ceux d'Espagne, s'en tiennent en général aux querelles de couvent ou de clocher. Mais à ces différences près, on peut dire que vers 1600 ou 1610 l'antijésuitisme est bien près d'avoir sa forme définitive. La Ligue, l'apparition des *Monita secreta*, le Complot des poudres, les attentats sur la personne de Henri IV, voilà les épisodes autour desquels il est facile de tout grouper.

Grâce à eux, il se forme par toute l'Europe une image du Jésuite, à laquelle on pourra bien ajouter quelques traits inédits, mais à laquelle on aura soin de ne plus rien retrancher. Intrigue, mensonge, doctrines perverses et antisociales, compromissions coupables avec l'esprit du siècle, soif de domination, esprit

les prédicateurs de la Ligue. Colombier, *Les Jésuites ligueurs* (*Etudes religieuses*, 1874, t. I). Prat, *Recherches historiques sur la C. de Jésus*. Poirson, *Histoire de Henri IV*, 1865. L'Epinois, *La Ligue et les Papes*, 1886. Yves de la Brière, *La conversion de Henri IV* (Collection *Science et Religion*) 1904. Baudrillart, *L'Eglise catholique, La Renaissance, Le Protestantisme*, Paris, 1904. E. Lavisse, *Histoire de France*, t. VI, vol. 1. *La Réforme et la Ligue*, par J. H. Mariéjol, Paris, 1904.

d'envahissement occulte, égoïsme corporatif sans attaches à la patrie, romanisme jusqu'à la négation des droits de la couronne, le cercle est à peu près complet des accusations entre lesquelles va désormais tourner indéfiniment l'antijésuitisme cosmopolite.

Insistons sur la France.

Au temps où Etienne Pasquier plaidait contre les Jésuites, les accusations courantes revenaient à ceci. Les Jésuites sont des hypocrites : preuve, entre bien d'autres, la gratuité de leur enseignement. Ce sont des orgueilleux : preuve, leur nom même; des cupides, des « croque-testaments » : preuve, leur procès avec les héritiers de Mgr du Prat; des ambitieux : voyez leur obstination à vouloir se faire une place dans l'Université; des ennemis de l'Etat, Espagnols d'origine, de tendances, de goût, d'inspiration.

Trente ou quarante ans s'écoulent. De l'ordre civil l'antijésuitisme passe, pour ainsi dire, à l'ordre criminel. Les Jésuites ne sont pas tout à fait, il est vrai, comme en Allemagne, ennemis de la société, prêts à mettre l'univers à feu et à sang pour le triomphe de Rome. Mais ils sont les fauteurs des doctrines anarchistes qui mettent la couronne des rois à la merci du Pape, et leur vie à la merci du premier conspirateur venu, responsables pour leur part de tous les grands attentats contemporains.

C'est aux environs de la Ligue que s'ajouta ce nouveau trait à la légende jésuitique.

Je ne fais pas l'histoire de ces temps de trouble. Je suppose connu le rôle de la Sorbonne et du Parlement

pendant la guerre civile, les déclamations outrées des docteurs, et les décrets extravagants de la cour suprême, les éloges donnés par tout ce monde à Jacques Clément, les appels à l'assassinat de Henri de Navarre. Il ne serait que trop facile d'accumuler ici les citations incendiaires.

En son principe, la Ligue avait été un admirable mouvement populaire : elle dégénéra, c'est le sort de toutes les entreprises humaines qui ne savent pas s'arrêter à temps. Je n'ai ici ni à la justifier, ni même simplement à la discuter. Une remarque suffit. Que les catholiques en fassent l'apologie, c'est logique ; passant condamnation sur certains procédés que la sainteté du but poursuivi ne saurait justifier, ils considèrent le résultat cherché et obtenu, le maintien de la foi, et cela leur paraît bon.

Que les partisans du droit divin, tels que les régaliens du XVIIe siècle et les théoriciens de l'absolutisme royal, l'aient combattue, c'est logique encore : une fois admise la conception nouvelle du droit monarchique, « il devenait scandaleux que des sujets dictassent leurs conditions à leur roi, et criminel qu'ils se fissent juges de l'indignité de ses actes ». Aux yeux de ces légistes « la Ligue avait le tort irrémissible de ne pas considérer la loi salique comme le dernier mot du droit politique français et de prétendre que la dévolution du trône pouvait et devait se régler autrement que la succession d'une terre ou d'un pré » (1). Mais enfin ces légistes

(1) L. de Lanzac de Laborie, *Huguenots et Ligueurs. (Correspondant*, 25 août 1904, p. 754).

avaient pour eux sinon la raison, du moins la logique.

Mais que les historiens libéraux ou démocrates dont l'indulgence est inépuisable pour le Paris révolutionnaire, septembriseur, terroriste et communard, se prennent d'indignation vertueuse contre le Paris ligueur, c'est où la logique me paraît défaillir. C'était pourtant le peuple alors, le bon peuple de Paris, qui spontanément se levait « pour inspirer à l'héritier présomptif le respect des volontés nationales et borner l'omnipotence du prince régnant ». Si mouvement fut populaire et démocratique, c'est bien celui-là. Par malheur il fut catholique, et cela ne se pardonne pas.

II

Et les Jésuites pendant ce temps?

Pris en masse, les Jésuites de France étaient ligueurs et ligueurs convaincus. Reste à savoir la manière, car il y en avait plus d'une.

Le parti de la Ligue n'était pas un de ces blocs homogènes, s'il en existe en politique, où tous ont les mêmes vues et emploient les mêmes moyens. Il y avait dans ses rangs des exaltés fanatiques. Il y avait des ambitieux vulgaires qui ne travaillaient que pour eux-mêmes, ou pour l'Espagne qui les payait. Mais il y en avait d'autres, qui, « bons Français et meilleurs catholiques, dit M. Mariéjol, mettaient le principe religieux au-dessus du principe monarchique », qui « joi-

gnaient la religion à l'Etat, non l'Etat à la religion » (1), qui ne méditaient pas « l'abaissement de la France, ni son démembrement, ni son asservissement à une autre puissance », et qui, prenant leur mot d'ordre à la cour de Rome, pouvaient, comme elle, justifier leur politique « par l'intérêt d'une grande cause ».

A quelle catégorie appartenaient les Jésuites ligueurs? toute la question est là.

Espérons qu'on écrira un jour, et sur pièces d'archives, l'histoire impartiale et complète de leur rôle en ces jours de trouble. C'est un travail qui dépasse par trop le cadre que nous nous sommes imposé, pour essayer d'en donner ici même une esquisse. Mais ce que tout le monde peut faire dès maintenant, c'est soumettre à une critique sérieuse les auteurs sur lesquels on s'appuie encore aujourd'hui pour assigner aux Jésuites ligueurs une part prépondérante dans les excès commis. On a cru longtemps sur parole Pasquier, de Thou, l'Estoile, les auteurs de la Ménippée, dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils étaient singulièrement passionnés. D'après eux et d'après eux seuls, les Jésuites de cette époque ont été jugés et condamnés : en masse ils appartenaient à la catégorie des ligueurs exaltés, des fanatiques, des séditieux sans-patrie. Mais il n'est que de feuilleter un instant ces histoires, journaux ou satires pour se convaincre que ces œuvres n'ont point été écrites de sang-froid. Ce sont des réquisitoires, guère autre chose.

(1) P. 328, 329.

Leur crédit semble aujourd'hui légèrement en baisse. M. Brunetière, en 1898, voyait en leurs auteurs des « bourgeois furieux d'être gênés dans leurs plaisirs », dont « toute la bravoure a consisté à royalement injurier des gens à terre et que d'ailleurs ils n'avaient pas eux-mêmes renversés ». On a cessé de voir des héros à l'antique dans tous ces politiques « qu'une tradition aussi fausse qu'invétérée aime à représenter comme les vrais patriotes du XVIe siècle, et qui, catholiques de nom, n'estimaient point que la sauvegarde de leur foi valût la peine ni les risques d'une lutte... dignes ancêtres de ces bourgeois parisiens de 1815, qui poussèrent un soupir de soulagement à la nouvelle du désastre de Waterloo » (1).

Je ne crois pas que personne aujourd'hui ose écrire comme naguère M. Labitte, parlant de Pasquier, de Thou et autres, que ce sont « les seules sources acceptables » (2).

On acceptera, quitte à les discuter, les documents opposés que fournissent les Jésuites. Et de fait, il suffit de lire par exemple les chapitres consacrés par M. Mariéjol dans l'*Histoire de France* à ces dix années de trouble. Si l'action des Jésuites ligueurs a été aussi considérable et aussi funeste qu'on le dit, d'où vient, qu'à part deux ou trois mentions insignifiantes, l'historien ne parle pas d'eux. « Ses adversaires, (à la

(1) Lanzac de Laborie, loc. cit. p. 755. M. Brunetière ne parle que de la *Menippée*, mais ne peut-on étendre sa remarque? (*Manuel*, p. 93), cfr. Baudrillart, op. cit., p. 170.

(2) Op. cit. p. 119.

Compagnie), déclare-t-il, lui prêtaient un rôle sans proportion avec ses moyens » (1).

La vérité est là : on leur a prêté un rôle. Autrement dit, c'est une légende de plus sur le compte des Jésuites.

En quoi cette légende consiste, et comment elle est née, c'est ce qu'il nous faut dire en quelques mots. Allons en prendre l'expression pour ainsi dire classique et stéréotypée, à cent cinquante ans de là. Eclose au lendemain des troubles, elle a fait son petit chemin sournois pendant le XVIIe siècle. On en trouve la trace très nette, par exemple dans les mémoires de Saint-Simon (2). Mais la faveur dont jouissaient les Jésuites à la cour l'empêcha peut-être de trop s'étaler. Au siècle suivant, quand il s'agit de faire chasser les Jésuites, et pour cela de prouver que leur présence en France est un danger permanent, les souvenirs de la Ligue surgirent à point pour fournir les arguments nécessaires et inspirer les tirades vertueuses des Parlementaires.

« Les Jésuites ne peuvent pas nier, disait Me Riquet à Toulouse, d'avoir eu part aux fureurs de la Ligue;

(1) E. Lavisse, *Histoire de France*, t. VI, vol. 1. (*La Réforme et la Ligue*, par H. Mariéjol), p. 395, cfr. pp. 271, 298, 318, 323, 329, 360, etc. Il ne reste en somme à leur passif que quelques déclamations, des gardes montées sur les remparts de Paris, et l'affaire du P. Varade (p. 393), dont nous parlons plus loin. Voir encore la *Ligue et les Papes*, de M. de l'Espinois.

(2) Edition Chéruel, t. VI, ch. XXV (1713), à propos de l'*Histoire de la Compagnie*, par Jouvency. « Il fit par ses éloges des saints de premier ordre... des Jésuites les plus abhorrés par les fureurs de la Ligue, pour la Conspiration des poudres en Angleterre et pour celles qui ont été tramées contre la vie d'Henri IV. »

mais ils s'excusent sur ce qu'ils ne furent pas les seuls! Mais la Société des Jésuites fut la seule dans laquelle ne se trouva pas un seul cœur français. Les Jésuites sont ennemis du roi par principe et par obéissance à leur monarque (le général de la Compagnie) ligué avec l'Espagne (1). »

Ripert de Montclar au Parlement d'Aix : « Peignons-nous d'après cela cette Société, méditant sa première invasion en France : le feu de la Ligue était allumé par les soins des Jésuites et par leurs menées. Ils régnèrent dans cet affreux désordre... Ils répètent sans cesse qu'on doit jeter un voile sur ces temps malheureux : ils ont beau faire, les séducteurs ne doivent point être confondus avec ceux qui furent séduits; ils n'étaient point Ligueurs par contagion, ils l'étaient par principes, ils l'étaient tous. Ils n'ont point été entraînés par les discordes civiles, ils en étaient les Eoles. Les Jésuites sont les auteurs, les promoteurs, les arcs-boutants de la Ligue » (2).

« Henri IV, dit un autre, ce prince, les délices de son peuple, héritier légitime du trône des Français, y étant monté, malgré les efforts de la Société, pensa plusieurs fois périr victime de son ressentiment. » — « C'est ainsi, poursuit Me Ripert, que l'histoire de la Ligue nous fournit un premier exemple de danger pour un royaume, d'avoir, dans son sein, des membres d'une Société qui ne balance jamais entre les intérêts de cette

(1) Compte rendu, p. 122.
(2) Plaidoyer, p. 45 et note LXVII.

même Société et ceux de l'Etat qu'ils habitent (1). »

Voilà le réquisitoire dans toute l'ampleur de ses vues générales. Lorsque de là, on descend au détail, ce qu'on trouve c'est une sinistre litanie de religieux remuants, intrigants, farouches. Claude Mathieu, le « courrier de la Ligue », qu'on voit, par exemple, en novembre 1591 partir de Paris pour l'Espagne, porteur des lettres qui livrent Paris et la France à l'étranger, lettres écrites et signées chez les Jésuites. Odon Pigenat, président au Conseil des Seize, lequel se tenait au collège, responsable par conséquent des actes de la farouche assemblée, coupable d'avoir traité avec les ambassadeurs espagnols, d'avoir décidé que, plutôt que de se rendre à Henri de Navarre, mieux valait laisser mourir de faim les neuf dixièmes des Parisiens, d'avoir sur le gage des bijoux de la couronne, prêté aux rebelles du vin et des vivres; si affecté de la défaite des ligueurs qu'il en devint fou et mourut à Bourges dans un accès de rage.

Puis les prédicateurs. *Ab uno disce omnes.*

Qui n'a entendu parler de Commolet, Jésuite criard et tempêtueux, « qui fait en prêchant des grimaces de possédé? » C'est lui, croyons-en Antoine Arnauld, qui, le jour de Noël 1593, s'écrie : « Il nous faut un Aod, fût-il moine, fût-il berger, fût-il goujat, fût-il huguenot même, n'importe ». Cela c'était contre Henri IV; mais voici contre le duc de Mayenne. Les Jésuites trou-

(1) Compte rendu de Me Charles (Rouen), p. 128, et plaidoyer de Me Ripert, p. 120.

vaient que le mouvement se ralentissait; les grands ligueurs fatigués se laissaient gagner à l'apathie générale; ils ne savaient que « faire la guerre aux poules ». Mayenne ne valait pas mieux que les autres : « Il faudrait, s'écrie Commolet, un Aod à ce pourceau, à l'homme efféminé qui a un gros ventre : vous m'entendez bien ».

Faut-il poursuivre et montrer, toujours d'après les récits courants, Edmond Auger, le seul Jésuite raisonnable du temps, confesseur et partisan d'Henri III, mais exilé par ses farouches confrères; Gueret et Guignard, professeurs de régicide; Alexandre Hay, convaincu d'avoir applaudi à la mort d'Henri III, etc., etc.

Bref, le parti royal n'avait pas de pires ennemis; le parti royal, c'est-à-dire le parti français, car de cœur et d'action, les Jésuites étaient Espagnols. Ou plutôt ils n'étaient rien, essentiellement cosmopolites, sans attaches solides à aucune patrie, « ne reconnaissant clairement d'autre dépendance que celle de la cour de Rome, mise elle-même sous le joug de leur domination ». « S'ils furent chassés, ce fut par un élan d'honnêteté nationale »; parce qu'ils « n'étaient dévoués à personne »; parce qu' « entre les mains de ceux qui l'employaient, l'instrument pouvait d'un jour à l'autre, sur un mot parti on ne sait d'où, se retourner sournoisement » (1).

(1) Hanotaux. *Etudes historiques sur le* XVI*e et le* XVII*e siècle*, 1886, p. 155.

III

De toutes ces allégations, que reste-t-il, quand on étudie les faits ailleurs que chez Arnauld, l'Estoile, Pasquier et autres ennemis notoires? Je ne prétends pas qu'on puisse justifier tous les actes, toutes les paroles de tous les Jésuites en ces années de lutte et de passion. Mais, à s'en tenir aux faits déjà établis, il faut bien avouer que du monceau d'accusations accumulées par nos gallicans, il ne subsiste pas grand chose de grave.

Regardons-y d'un peu près. A Rome, on voit le général de l'Ordre faisant tout pour maintenir ses subordonnés dans l'esprit de leur vocation, dans l'observation rigoureuse de leur règle, à l'écart du mouvement, strictement enfermés dans leur ministère sacerdotal. Il est vrai qu'il n'y réussit pas au gré de ses désirs : mais les événements parfois sont plus forts que les volontés humaines. Et puis, que faire, lorsque les Papes n'entraient point dans ses scrupules, quand Sixte-Quint trouvait fort normal que les Jésuites combatissent l'hérésie jusque sous les drapeaux de la Ligue (1)?

A Paris, dans ce collège de Clermont, antre de la sédition et du fanatisme, au milieu de ces Jésuites qu'on ne manque pas d'associer à Boucher, Pelletier, Lincestre

(1). Voir la lettre du P. Aquaviva au P. Cl. Mathieu, 22 fév. 1586, dans Crétineau Joly, t. II, ch. 7.

et autres ligueurs irréductibles, voici ce que nous trouvons :

Un zèle pour la Ligue qui n'allait pas toujours jusqu'à l'héroïsme dans l'abnégation, témoin le recteur du collège, le P. Tyrius, qui eût bien voulu, au temps de la famine, garder intactes les provisions; tiédeur qui lui valut une verte algarade de la part du prévôt des marchands (1).

Des solutions pratiques données par les théologiens, fort sages en soi, mais que les docteurs de la Ligue ne pouvaient que trouver très relâchées. En plein siège, au moment où, à ceux qui parlaient de se rendre, la Sorbonne promettait l'enfer, et le Parlement la potence, quelques personnages de sens plus rassis, consultèrent, mais en cachette, ce même Tyrius et le père Bellarmin alors à Paris, et conseiller du légat. Les théologiens déclarèrent qu'en sûreté de conscience on pouvait se rendre, même à un prince hérétique. Aux prélats qui lui furent alors députés, Henri IV put montrer les lettres de l'ambassadeur d'Espagne à son maître, se plaignant vivement des deux Jésuites.

Un rôle suivi de modérateurs : et par exemple Odon Pigenat, ce farouche président du conseil des Seize, n'y était entré que malgré lui, sur l'ordre de Mayenne « pour tâcher de modérer la fureur de cet exécrable tribunal ». De son rôle ingrat il ne recueillit que des déboires; sa présence pourtant n'avait pas été inutile.

(1) L'Estoile, *Journal de Henri IV*, p. 21. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 207.

On le vit bien quand, lui disparu, le président Brisson et plusieurs autres furent massacrés pour n'avoir pas ratifié une sentence de mort (1).

On constate en outre plusieurs confusions de noms et de dates qui ont permis d'exagérer le rôle des Jésuites; — comment par exemple Claude Mathieu, un zélé ligueur certainement, mais Lorrain d'origine, ce détail n'est pas à négliger, ne pouvait en 1591 porter en Espagne les lettres des Seize, vu qu'il était mort en 1587 : on l'a confondu avec un moine espagnol (2); — comment on a fait porter au Jésuite Pigenat la responsabilité des excès de son frère, le docteur François, curé de Saint-Nicolas; — comment on dédouble le Père Bernard Rouillet en deux Ligueurs, le Jésuite Bernard, et le Jésuite Rouillet, — comment on fait un Jésuite du curé Guincestre, etc. (3).

Si l'on se reporte aux derniers temps de la Ligue, une autre constatation s'impose. Ces farouches séditieux

(1) P. Ch. Dupuy. *Discours apologétique*, (Prat, t. V. p. 28). La légende ajoute qu'il tomba *enragé* quand il vit Paris aux mains d'Henri IV. La vérité est qu'il avait quitté Paris dès 1592, malade avec des accès de fièvre chaude dus à ses travaux excessifs. En 1594, il vivait encore et commençait à se remettre. Donc il faut corriger la note de Labitte, p. 119.

(2) Fleury, *Hist. Eccles.*, t. 36, p. 335, Paris 1742, in-12. Dazès p. 33. Ce qui a causé cette confusion, c'est sans doute le titre de *Courrier de la Ligue* qu'on lui donnait. Or, ce terme ne signifiait point qu'il se faisait le porteur des messages du parti; mais on le lui avait donné, dit l'Estoile, « parce que il a écrit ce qui se passait à Rome et en France au sujet de la Ligue ». *Journal de Henri IV*. Crétineau-Joly, t. II, ch. VII, p. 320.

(3) Labitte, p. 149; Dazès, t. II, p. 202 et suiv.

ne repoussaient point les projets de conciliation honorable. On sait que vers 1593, dans les deux partis, se forma un courant d'opinions modérées et pacifiques qui tendait à un rapprochement. Le tiers parti royaliste reprochait au Béarnais de ne pas se convertir assez vite. Le tiers parti ligueur repoussait nettement l'idée d'un roi lorrain ou espagnol : il maintenait le principe de la loi salique; le roi devait être et catholique et Français. C'était aussi la pensée des Jésuites les plus en vue.

Témoin Commolet que l'Estoile lui-même nous montre en 1594 recommandant en chaire la personne « du Roy notre Sire », voulant, disait-il, pour la France « un Roy naturel, pas Espagnol »; si zélé pour les intérêts d'Henri IV que le cardinal d'Ossat, au nom de Clément VIII, le citait au roi comme un argument vivant pour l'empêcher d'exécuter contre les Jésuites les arrêts du Parlement (1).

Il est vrai que les Jésuites n'allèrent pas se précipiter aux genoux d'Henri IV, dès que, catholique et vainqueur, il fut entré dans Paris. Ils laissèrent à d'autres plus compromis qu'eux cet empressement de mauvais aloi. Rome alors se réservait : c'était à elle de dire le dernier mot, et ce dernier mot, l'absolution, elle hésitait, elle répugnait même à le prononcer. Tous les religieux, les Jésuites comme les autres, attendaient. Mais ils faisaient mieux que de protester au roi de leur dévouement tout frais et tout neuf, ils agissaient auprès

(1) Dupleix, *Hist. de Henri le Grand*, p. 191. Lettre du cardinal d'Ossat, 16 février 1595. L'Estoile, édit., Michaud, p. 156, 175, 180, 230.

du Pape. On voit vers ce temps-là, le père général Aquaviva, avec un Jésuite espagnol, le cardinal Toledo, avec un italien, Possevino, avec Commolet, Commolet lui-même, plaider la cause d'Henri IV, s'efforcer de supprimer les derniers obstacles qui s'opposaient à l'absolution. Les Jésuites étaient alors bannis, le parti espagnol voulait faire de leur rappel une condition *sine qua non* du pardon pontifical. Clément VIII y voyait pour lui une question d'honneur. Mais qu'y eût gagné la France? La guerre se fût indéfiniment prolongée. Le père Aquaviva supplia donc le Pape de passer par dessus les malheurs particuliers des Jésuites et Clément VIII céda; le roi fut absous. Henri IV alors aura pour Toledo une lettre spéciale de remerciements. Quand un an plus tard, le cardinal mourra, le roi enverra à Rome une lettre de condoléances et fera célébrer à sa mémoire un service funèbre. Henri IV savait bien à qui il devait l'absolution et la paix. Cette politique des Jésuites de Rome pouvait être de gens habiles qui prévoyaient et préparaient l'avenir, elle n'était pas de partisans bien chauds des Espagnols (1).

Voilà pour le fond de la légende; reste à voir, et c'est le point important, comment elle s'est formée.

IV

Le 22 mars 1594, Henri IV était donc entré à Paris. Beaucoup de ses ennemis se jetaient à ses genoux. Il

(1) Lettres missives d'Henri IV, t. IV, 455, 456. (Let. du 15 nov. 1595).

pardonnait; et, sauf quelques exils assez bénins, l'amnistie était complète. Mais peut-il y avoir une amnistie pour les Jésuites? On se chargea de le leur faire entendre.

Vingt ans de guerres civiles, pendant lesquelles parlementaires et sorbonistes avaient joué leur rôle, et parfois combattu aux côtés des Jésuites, les dépassant de fort loin en ardeur et en intransigeance, n'avaient qu'assoupi les querelles d'autrefois. Pour ce qui est de l'Université, elle ne pouvait admettre que la solitude se fût faite dans ses collèges pendant la Ligue, alors que celui de Clermont avait toujours conservé bon nombre d'élèves. Ces choses-là ne se pardonnent guère. A la première occasion, l'étincelle se ralluma.

Qu'on veuille bien noter les dates, elles ont leur importance.

Le roi était entré à Paris le 22 mars. Moins d'un mois après, 18 avril, en conseil secret, l'Université, ou pour parler plus exactement une fraction de l'Université décidait de reprendre les vieux procès contre le collège de Clermont.

Le 22, elle faisait sa soumission. Les religieux en masse, Dominicains, Franciscains, Chartreux, Jésuites se réservaient comme nous l'avons dit, attendant une réponse de Rome, et, par suite, ne s'associaient pas aux *Te Deum* chantés dans les paroisses. On avouera que, habile ou non, cette attitude ne manquait pas de dignité. Les religieux ne refusaient pas leur adhésion, ils la suspendaient jusqu'à plus ample informé; et ils ne se mettaient pas du jour au lendemain en opposition avec eux-mêmes. Pour ce qui est des Jésuites, ils se

trouvaient dans une position fausse dont il fallait faire son profit. Donc, le 12 mai, le nouveau recteur, Jacques d'Amboise, déposa contre eux sa plainte au Parlement. Les Jésuites étaient accusés d'être d'origine espagnole, d'avoir été partisans des Espagnols, ministres et espions de l'Espagne. Donc, il fallait les expulser. Cette conclusion n'alla pas sans protestation d'une notable partie du corps enseignant. Mais on passa outre. Le 14 mai, assignation fut donnée aux Jésuites de comparaître le 16. Le 17, grande plaidoirie d'Antoine Arnauld. Tout cela en moins de deux mois.

Pourquoi cette hâte, et ce besoin d'écraser sans un moment de répit son adversaire de l'avant-veille, son allié d'hier un peu tiède? Voulait-on pêcher en eau trouble? Trouvait-on que le meilleur moyen de se faire pardonner était de se porter accusateur? Ou bien encore l'Université en plein désarroi, sans maîtres et sans élèves crut-elle qu'il n'y avait pas pour elle de relèvement possible si les Jésuites conservaient leur collège? D'autres assurent qu'en-dessous l'on trouvait la main des protestants et l'on cite cette phrase du diplomate calviniste Jacques Bongars : « Nous sommes ici occupés à faire chasser les Jésuites; l'Université, les curés des paroisses et toute la ville ont conjuré contre ces pestes publiques ». Tout cela est plausible (1).

Quoiqu'il en soit des intentions, la hâte était quelque peu excessive, et témoignait d'une rancune bien tenace.

(1) Daniel, *Hist. de France*, t. VII, p. 254.

V

Le plaidoyer d'Antoine Arnauld, et l'entrée en scène de la remuante et vigoureuse famille d'avocats et de docteurs auvergnats, marque une date dans l'histoire de l'antijésuitisme. Du personnage, nous n'avons qu'une chose à dire. Son père avait passé par le calvinisme. Avant de faire souche de jansénistes, il avait fait souche de protestants. Puis il était revenu à sa première religion lors de la Saint-Barthélemy. « Ce coin, voilé le plus possible par ses petits-fils de Port-Royal, remarque Sainte-Beuve, relevé malignement par les Jésuites, doit être indiqué de loin au fond de notre tableau et y tient plus peut-être que les Arnauld eux-mêmes ne croyaient (1). » Quant à l'avocat lui-même, il était catholique; on a essayé de soulever des doutes sur ce point, mais sans fondement sérieux. De ces observations nous n'avons qu'une conclusion à tirer : Antoine Arnauld l'ancien, par ses antécédents, avait tout ce qu'il fallait pour plaider contre les Jésuites avec ce degré de passion qui endort le sentiment de la justice. Qu'il le veuille au non, il y aura des inspirations calvinistes dans son antijésuitisme.

Avec lui, les vieux débats vont prendre de l'ampleur. Ce n'est plus comme au temps de Pasquier un simple

(1) L'Estoile, *Journal de Henri IV*, Collect. Michaud, t. II, p. 239. Lenient, *La Satire au* XVI*e siècle*, t. II, p. 188.

procès civil, c'est une véritable action publique qu'Arnauld intente aux Jésuites. Par delà la concurrence faite à l'*alma mater*, par delà même la politique espagnole reprochée aux religieux ligueurs, Arnauld entrevoit dans la Compagnie un vaste complot qui embrasse le monde entier. Les moins amis des pères en sont stupéfaits. Ceux qui, comme l'Estoile, voudraient voir tous les Jésuites aux Indes employés à convertir les infidèles, ne peuvent s'empêcher de trouver qu'Arnauld eût été bien plus fort s'il avait été moins outré. « Son tableau, dit Lenient, chargé des plus sombres couleurs, a le tort d'être une calomnie (1). »

Accaparements d'immeubles et d'héritages, corruption de la jeunesse à laquelle ils n'apprennent autre chose que la sédition et l'amour de l'Espagne, assujettissement à Philippe II de la couronne de Portugal, prédications incendiaires de Commolet, tout cela n'est qu'un jeu. Voici mieux, il faut citer : « Mais si les Jésuites sont pernicieux à la France, pour le moins ont-ils fait de grands miracles aux Indes! Oui certainement et fort remarquables pour nous, car ils ont fait mourir avec leurs Castillans par le fer et le feu 20.000.000 de ces pauvres innocents que leur histoire même appelle des agneaux. Ils ont bien arraché le paganisme, non pas en convertissant les payens, mais en les bourrelant cruellement. La façon à laquelle ils dépeuplèrent l'île Espagnole est fort remarquable; ils

(1) *Port-Royal*, t. I. p. 59. Varin, *La Vérité sur les Arnauld*, t. I, p. 339.

mirent d'un côté tous les hommes à part aux minières, et les femmes à labourer la terre; de sorte que n'en naissant plus et exerçant toutes cruautés sur les vivants, en moins de 22 ans, ils firent que dedans cette grande île, il ne restait que des naturels Castillans ». Au Pérou ils torturent les indigènes pour avoir le secret de leurs trésors cachés, ils organisent la chasse à l'homme, ont des dogues dressés exprès, et même des tigres. Ils contraignent leurs mercenaires indiens à se nourrir de chair humaine. Ils font commerce d'esclaves, entassent tant de nègres sur leurs vaisseaux qu'il en meurt par centaines et que « pour aller de l'île de Lucayos jusqu'à l'île Espagnole, où il y a fort loin, il ne fallait aiguille ni carte marine, mais seulement suivre la trace de ces pauvres Indiens morts flottants sur la mer où ils les avaient jetés ». Quel état d'esprit que celui d'un parlementaire qui croit à de pareilles choses, et les enregistre sans sourciller (1)!

Ici un problème se pose qu'il serait peut-être intéressant de discuter. Où Arnauld a-t-il pris ces invraisemblables histoires? La réponse est obvie. Déjà dans la réplique, si nette et si calme, qu'il lui donna devant le Parlement, le Père Clément Dupuy avait noté que tout cela était d'origine protestante. L'avocat français l'avait pris dans quelqu'une de ces *Historiæ Jesuitici Ordinis*, ou autres pamphlets, comme il en paraissait tous les jours outre Rhin. A ses auteurs, Antoine Arnauld

(1) *Ann. des soi-dis. Jésuites*, II, p. 537. Arnauld charge en bloc sur la Compagnie de Jésus toutes les accusations, vraies ou fausses, qui couraient chez les protestants contre les Espagnols d'Amérique.

emprunte jusqu'à des métaphores. Pour Hasenmüller par exemple, les Jésuites ne sont autre chose que cette idole creuse de Moloch dans laquelle les enfants étaient grillés et rôtis. Le Jésuite Moloch est un lieu commun de l'antijésuitisme allemand. Arnauld n'a pas manqué d'en profiter. « Les pères de famille, dit-il, qui envoient leurs fils aux Jésuites sont pires que les Carthaginois sacrifiant les leurs à Moloch. » Et il ajoute ce trait qui, lui aussi est bien allemand : « Et les régents jettent des sorts sur leurs écoliers ». Voilà comment le grand ancêtre accepte tout, croit tout. Cela promet pour les générations à venir. Jusqu'au bout, nous le verrons, l'antijésuitisme des jansénistes se mettra à la remorque des protestants (1). Mais ce serait lui faire tort que de ne pas reconnaître à notre avocat une certaine originalité dans sa haine des Jésuites.

Arnauld pendant la Ligue avait été royaliste déterminé; cela peut suffire pour expliquer, je ne dis pas justifier, la passion et le parti pris qui ne lui font voir partout que les Jésuites. Car il n'y a qu'eux, eux seuls ont tout fait. Qui a tué Henri III? les Jésuites. Qui est cause de tous les derniers troubles? les Jésuites, obstinés fauteurs de l'Espagne. Ignace leur père n'était-il pas l'ennemi haineux de la France? Il eut « les jambes rompues à Pampelune par les Français, aussi voua-t-il une haine irréconciliable contre eux, non moins que celle d'Annibal contre les Romains ». Ce dernier trait n'est-il pas joli?

(1) *Annales*... p. 525; Prat V, p. 11, 17, 25; Janssen, V, p. 561-567.

« Quelle langue, s'écrie l'avocat, quelle voix pourrait suffire pour exprimer les conseils secrets, les conjurations plus horribles que celles des Bacchanales, plus dangereuses que celles de Catilina, qui ont été tenues dans leur collège rue Saint-Jacques et dans leur église rue Saint-Antoine? Où est-ce que les ambassadeurs et agents d'Espagne Mendosse, Daguillon, Diégo Divassa, Taxis, Feria et autres, ont fait leurs assemblées les plus secrètes sinon dans les Jésuites? Où est-ce que Souchard, Ameline, Crucé, Cromé et semblables renommés voleurs et meurtriers ont bâti leurs conjurations, sinon dans les Jésuites? » Qui a perdu Périgueux? les Jésuites. Qui a perdu Rennes? les Jésuites. Et Agen, Toulouse, Verdun? encore les Jésuites. Qui présidait le conseil des Seize? un Jésuite, Commolet, Bernard ou Pigenat. Où le régicide Barrière alla-t-il prendre le mot d'ordre? lui-même l'a déclaré, chez les Jésuites.

« Boutique de Satan où se sont forgés tous les assassinats qui ont été exécutés ou attentés en Europe depuis 40 ans, vrais successeurs des Arsacides ou assassins, etc. »

Tout cela c'est le mélodrame : voici maintenant la comédie. Il y a tant de gens qui « font secrettement le plus dangereux des vœux (jésuitiques) que — Arnauld copie ici Etienne Pasquier, — toute une ville peut se trouver jésuite sans le savoir » : c'est l'explication de la Ligue. Ces religieux « se sont répandus de tous côtés en nombre épouvantable,... ils possèdent plus de deux millions d'or de revenus, sont seigneurs de comtés et grandes baronies, et déjà parvenus au cardinalat, prêts d'être faits papes, et s'ils duroient encore trente ans en

tous les endroits où ils sont maintenant,... ils soudoieraient des armées, comme déjà ils y contribuent. Ils ont un *livre de vie* (ce détail est purement protestant, et nous le retrouverons en plein XIXe siècle dans un pamphlet suisse); ils y tiennent registre de tout ce qu'ils apprennent par les confessions ». On ne nous demandera pas, je suppose, de discuter ces jolies histoires.

On a dit que le discours d'Antoine Arnauld l'ancien avait été le *péché originel* de sa race. Ce qui est certain c'est qu'il fut le signal d'un véritable débordement de pamphlets. Les curés dans leurs chaires, les professeurs du Collège Royal et les docteurs de Sorbonne devant leurs élèves, se mirent de la partie. On faisait flèche de tout bois.

Le poète Passerat, expliquant le passage du *de Oratore* où Cicéron traite de la plaisanterie fine, en profite pour donner lui-même, aux dépens des Jésuites, un spécimen de ce qu'il savait faire. Dans Virgile, l'épisode des Harpies qui gâtent et infectent tout de leur ordure lui rappelait certains oiseaux à deux pieds et sans plumes portant griffes et robes noires. Aux voyages des Scythes vagabonds, il comparait les incursions des Jésuites sur les terres de l'Université. Le cheval de Troie était l'image de ce fameux collège de Clermont à l'aide duquel ils s'étaient flattés de surprendre Paris endormi (1).

Cependant le Parlement hésitait à se faire l'instrument des rancunes universitaires, quand, très à point,

(1) Lenient, *La Satire en France au* XVIe *s.*, t. II, p. 188-190, Douarche, op. cit. p. 124.

l'attentat de Châtel vint dicter la solution. Le régicide, un jeune homme de 19 ans, avait quelque temps suivi les cours de Clermont. C'en fut assez : on ne se demanda pas ce qu'il avait appris ensuite dans les autres écoles de Paris. La Compagnie fut rendue responsable de ce crime et de celui de Barrière antérieur d'un an, puis condamnée et expulsée.

Concluons. En somme, pour Arnauld et sa génération, les Jésuites sont des séditieux et des sans-patrie. Pour en venir à cette conclusion, le procédé est des plus simples; c'est la recette épique par excellence, grossissement et simplification. Retenons la, les héritiers d'Arnauld n'auront garde de la perdre.

Simplification surtout. On a isolé la Compagnie de Jésus; on a oublié que les Jésuites n'étaient ni les premiers, ni les seuls, ni les derniers Ligueurs. On a affecté de ne voir ni le peuple qui, en masse, était avec eux, ni les parlementaires, ni les autres ordres religieux, capucins, feuillants, jacobins. On a oublié que Jacques Clément n'était pas des leurs, ni Aubry, ni Boucher, ni Roze, évêque de Senlis, qui les avaient de beaucoup dépassés en intransigeance. Voici plus fort. Arnauld lui-même a oublié, lui, avocat de l'Université, que dans son *Anti-Espagnol* il avait accusé le recteur de l'Université d'être vendu à l'Espagne (1). Mais quoi, dit M. Gazier, « chacun fait son métier » (2). Le mot est cruel, et il est d'un ami.

(1) Froment, p. 167.
(2) *Revue des cours et conférences,* 13 avril 1905. p. 273.

Ici une question s'impose que nous avons côtoyée pendant longtemps, et qu'il nous faut aborder de front. Dominant toutes les autres accusations, les résumant, leur donnant l'unité, il reste celle-ci : les Jésuites ont été les docteurs du régicide. Leur grand rôle pendant la Ligue est là.

CHAPITRE IV

Les docteurs du tyrannicide

CHAPITRE IV

Les docteurs du tyrannicide

I. L'ACCUSATION.
II. THÉORIES DES DOCTEURS CATHOLIQUES.
III. LE RÉGICIDE CHEZ LES HUMANISTES ET LES PROTESTANTS.
IV. LES DOCTRINES DE LA COMPAGNIE (1).

I

Que, dans l'Eglise catholique, les Jésuites aient été par excellence les docteurs du régicide, c'est pour une foule d'auteurs un véritable dogme historique.

(1) 1° Sur la controverse en général et les questions annexes, Hergenrœther, *Katholische Kirche und christlicher Staat.* Fribourg, 1876. (Edition anglaise, Londres, 1876); Onclair, *De la Révolution et de la Restauration des vrais principes sociaux*, t. I, p. 330, et suiv. (Paris-Bruxelles, 1872, — d'après les articles du P. Taparelli, dans la *Civilta cattolica*); Douarche, *De tyrannicidio apud scriptores* XVIe *sæculi*, Paris, 1888. 8°; H. Baudrillart, *J. Bodin et son temps. Tableau des théories politiques et économiques au* XVIe *siècle*, Paris, 1853. 8°; Perrens, *l'Eglise et l'Etat en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, t. I, Introduction, Paris, 1873. 8°; Weill, *Théories sur le pouvoir royal en France pen-*

Si nous cherchons l'origine de cette allégation, nous la voyons qui s'impose à l'esprit public aux environs de l'année 1594. Mais elle est probablement plus ancienne. Que ne disait-on pas sur les Jésuites depuis cinquante ans! Pour ce qui est spécialement de la France, la fin de la Ligue marque le moment où, avec insistance, l'accusation se précise et se répand. La paix allait renaître; d'aucuns en profitaient pour liquider les anciennes querelles. Puis il fallait un bouc émissaire sur qui rejeter sans trop de risques la responsabilité du passé. Les Jésuites ont bon dos; ils seront à eux seuls, toute la Ligue; et, comme la Ligue n'était qu'une société de régicides, les Jésuites sont docteurs et fauteurs de régicide. Ecoutons Antoine Arnauld :

« Ces tueurs de rois, s'écrie-t-il, ont poignardé Henri III, nul ne le révoque en doute; et ont déjà menacé le roi régnant, par eux jà meurdry d'aide, de conseil et de désir brûlant... Henri III, mon grand prince... assiste-moi en cette cause et me représentant continuellement devant les yeux ta chemise toute sanglante, donne-moi la force et la vigueur de faire sentir

dant les guerres de religion, Paris, 1892; Quillier, *De civilis potestatis origine theoria catholica*, Lille, 1893; J. de la Servière, *de Jacobo I Angliæ rege*, etc., Paris, 1900, 8°.

2° Sur les Jésuites docteurs du régicide, P. Coton, S. J. *Lettre déclaratoire de la doctrine des Pères Jésuites conformément au décret du Concile de Constance*, etc., Paris, 1610, in-12; [de Bellemare], *Documents concernant la C. de J., De la Doctrine du régicide*, Paris, 1828; Prat. *Recherches*; Jourdain, *Hist. de l'Univ. de Paris au* XVII*e siècle*, Paris 1888. 2 in-8°; Krebs, *Die politische Publizistik der Jesuiten*. Halle, 1890. 8°; B. Duhr. op. cit. ch. XVIII.

à tous tes sujets la douleur, la haine, l'indignation qu'ils doivent porter à ces Jésuites qui par leurs confessions sanglantes, par leurs sermons enragés, ont causé toutes les misères de ton pauvre peuple et la fin de ta propre vie » (1).

Mais ce n'avait été là que leur début dans ce genre de crimes. Tous les attentats dont a pu être menacée la vie de Henri IV, les Jésuites en sont responsables. C'est dans leurs collèges de Lyon et de Paris qu'a été machinée la tentative d'août 1594. La déposition de Barrière, exécuté à Melun, « n'est-elle pas toute notoire? » Et Arnauld poursuit : « Il faut que je confesse que la colère et la juste indignation me font sortir hors de moy, de voir qu'encore ces traistres, ces scélérats, ces assassins, ces meurtriers de rois, ces confesseurs publics de tels parricides sont entre nous, ils sont dans le palais, ils sont carressez, ils sont soutenus, etc. ». Et qu'est-ce que les Jésuites enseignent à la jeunesse, si ce n'est à désirer et souhaiter la mort de leurs rois? Il conclut en adjurant Henri IV de se débarrasser de ces meurtriers toujours prêts à le frapper.

Une foule d'auteurs firent écho à l'avocat, de Thou, Pasquier, l'Estoile et bien d'autres, chacun y mettant sa nuance originale, de colère, d'ironie narquoise ou passionnée. L'Allemagne, qui avait fourni déjà tant d'armes à l'anti-jésuitisme, lui emprunta ce trait nouveau et l'ajouta à son arsenal (2).

(1) Je cite d'après les *Annales des soi-disant Jésuites*, t. I, p. 516.

(2) Voir par exemple Lucius Ludovicus. *Historia Jesuitica, de Jesuitarum ordinis origine, nomine, etc.* Basle, 1627, in-4°.

Naturellement on ne s'en tint pas là : pareille accusation prêtait aux tableaux romanesques. Tandis que les hommes d'Etat alléguaient les faits, et que les savants épluchaient les textes théologiques, au bon peuple on servait quelque chose de plus haut en couleur.

On s'amusa à comparer les Jésuites à la secte musulmane des *Assassins*. A leur propos on donna de longs détails sur ces fanatiques, laissant au lecteur le soin de conclure. Le Père Général devint une sorte de Vieux de la Montagne, qui fanatise les siens, se les attache par des sortilèges, leur offre en perspective un paradis de joies sensuelles, et les lance au meurtre des princes. Lisez par exemple le *Traité de l'origine des anciens Assassins, porte-couteaux, avec quelques exemples de leurs attentats et homicides, ès personnes d'aucuns rois, etc.*, par Denys le Bey de Batilly... 1603...

Quant aux procédés de la secte nouvelle, on les donnait dans le plus grand détail. On avait, disait-on, trouvé à Deft le rituel authentique des Assassins modernes et on l'avait publié sous le titre de « *Mystères célébrés par les Jésuites quand ils ont décidé la mort d'un roi* ». Nous y apprenons ceci :

Lorsque l'exécuteur de la sentence a été choisi, on le conduit à l'oratoire. Sous un voile est une cassette d'ivoire, sur laquelle est un *Agnus Dei* et de mystérieux caractères; elle contient un poignard. On le bénit, on attache à la poignée des grains de corail qui signifient : autant de fois que tu frapperas, autant tu délivreras d'âmes du purgatoire. On remet au meurtrier l'arme bénite en lui disant : « Enfant préféré de Dieu, prends

l'arme de Jephté, le glaive de Samson, l'épée de Judith, celle des Machabées, celle que portait le pape Jules II... etc... Va, sois prudent, que Dieu fortifie ton bras ». On se prosterne, puis on conduit l'élu devant un tableau qui représente les anges protecteurs de Jacques Clément et autres héros. Alors, on lui dit qu'on ne l'aperçoit plus qu'environné d'une lumière de gloire; on lui baise les pieds et les mains : ce n'est plus un simple mortel, c'est un martyr marqué à l'avance pour l'éternelle béatitude. Que si l'élu garde quelque scrupule, alors on invente des fantasmagories nocturnes, des visions et le reste. Ce n'est plus qu'un halluciné, nous dirions aujourd'hui un hypnotisé, qui fera tout ce qu'on voudra (1).

Que, dans l'Allemagne luthérienne du XVIe et du XVIIe siècle, à une époque où les imaginations protestantes étaient comme hantées par le merveilleux diabolique, les prodiges, les sciences occultes, les fantômes et toutes les formes du spiritisme, on ait rêvé ces belles choses, je ne m'en étonne qu'à moitié. Mais qu'à Paris, dans un parlement se disant catholique, on ait paru y ajouter foi; qu'on ait interrogé Jean Châtel pour savoir de lui si, chez les Jésuites, il avait été « en la Chambre des Méditations »; que leurs successeurs du XVIIIe siècle aient, dans leurs réquisitoires, reproduit cette baliverne; qu'on la retrouve, sans un mot d'étonnement ou de scepticisme même provisoire, chez certains historiens modernes, n'est-ce pas une preuve, entre mille autres,

(1) Janssen, V. p. 602.

que l'anti-jésuitisme n'est pas précisément une école de bon sens (1)?

Mais tout cela n'est que le dehors de la question. Si nous voulions l'envisager sous toutes ses faces, il nous faudrait montrer que, aux yeux des ennemis de la Compagnie qui se piquaient un peu de doctrine, la théorie jésuitique du tyrannicide, telle qu'ils l'entendaient, n'était pas une thèse isolée, elle faisait partie d'un ensemble. Laissons de côté les gallicans; aussi bien leur manière de comprendre et d'exposer les choses n'est guère que la manière protestante un peu atténuée. Dans l'idée que luthériens et calvinistes se faisaient des Jésuites, le régicide était comme le couronnement de tout un système d'anarchie théocratique. Les Jésuites, disaient-ils, avaient en politique des doctrines destructives de toute autorité qui, en tout et absolument, ne se soumettait pas à l'autorité de Rome. Or, l'autorité de Rome, c'était la leur, à eux Jésuites.

(1) *Procédure faicte contre Jehan Chastel*, etc., 1595. (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. XIII, p. 373). L'interrogatoire et les réponses du prévenu ont bien pu être maquillés « pour couvrir la honte de ceux qui, au dire de l'historien de Thou lui-même, condamnèrent la Compagnie de Jésus sans avoir ni observé les formes ni entendu les parties : *neque servato juris ordine, neque partibus auditis* ». (Fouqueray, *Le dernier interrogatoire et l'exécution de J. Châtel, Etudes religieuses*, 5 janvier 1905, p. 92). Mais peu importe. Qu'on ait réellement posé cette question, ou qu'on ait feint de la poser, on croyait à « la Chambre des Méditations ». C'est-à-dire on croyait que les Pères avaient pu monter la tête du régicide en lui faisant faire les Exercices spirituels.

Discours d'un de MM. des Enquêtes au Parlement, le 8 juillet 1761, p. 48. Douarche, op. cit., p. 128; Poirson. *Hist. d'Henri IV*, t III, p. 629.

Voici, en résumé, cette conception, quintessence du romanisme (1) :

« Le pontife romain a tout droit sur le spirituel et le temporel des princes, le droit de les mettre au ban de l'Eglise, c'est-à-dire de les excommunier, de les punir, de leur désigner un remplaçant, d'instituer ou déposer quelque magistrat que ce soit, et jusqu'aux empereurs, rois et princes. Cela est article de foi; et qui ne l'admet pas et ne le croit pas, doit être tenu pour détestable hérétique. — Toute personne ecclésiastique, évêque, prélat, prêtre, moine, avec leurs biens temporels, droits, revenus, sont exempts de toute obéissance aux seigneurs temporels, en dehors de tous ordres, tributs, juridictions personnelles et réelles, criminelles et civiles. Ils ne sont tenus d'obéir ni aux empereurs, ni aux rois, ni aux magistrats laïques. L'empereur, les rois, les princes doivent confier leurs principales forteresses aux ecclésiastiques de préférence aux laïques. — Bien que le Pape soit homme, cependant, en tant que vicaire de Dieu, il a droit aux honneurs divins; il ne peut errer en ce qui touche à la foi chrétienne, quand bien même il aurait contre lui toute l'Eglise et tous les Conciles. — Il est le maître de la Sainte Ecriture, avec pouvoir de l'interpréter et de la modifier. Quant aux décisions du Pape, en tant que nécessaires à la foi et au salut, elles sont inébranlables et obligatoires. — Les papes doivent travailler partout à détruire les héré-

(1) Je l'emprunte à l'opuscule du P. Becanus, *Responsio ad aphorismos Calvinist.* — (*Opusc., Théolog.*, t. I, p, 230, 1632, f°).

tiques, surtout luthériens et calvinistes, et aussi ces catholiques qui préfèrent la paix à la lutte contre l'hérésie; et il faut employer pour cela le feu, le fer, le poison, la poudre à canon, la guerre et le reste. — Que si l'on craint de ne pas réussir, ou de faire plus de mal que de bien à la religion catholique romaine, alors on peut temporiser. D'aucuns cependant estiment qu'on a trop temporisé jusqu'ici, et il faut se mettre à exterminer, détruire à fond luthériens et calvinistes; que la racine en soit extirpée pour qu'ils ne viennent pas à renaître. — Quand les sujets catholiques romains jugent que leur empereur, roi ou prince, est un tyran et qu'ils l'ont ainsi décidé dans leurs conciles, alors ils peuvent le déposer et rompre le lien d'obéissance. Que s'ils ne peuvent réunir les assemblées du peuple, alors n'importe qui, pourvu qu'il ait pris conseil des Jésuites ou autres théologiens semblables, peut, et ce sera œuvre méritoire, tuer ce prince. Ainsi fit, et il fit bien, Jacques Clément qui tua Henri III, roi de France, d'un coup de poignard empoisonné; et fera bien celui qui tuera son successeur Henri IV. — Ainsi les sujets, dont le prince, luthérien ou calviniste, veut les amener à l'hérésie, comme en Angleterre, peuvent se soustraire à toute obéissance envers lui : il leur est loisible de le déposer, de le chasser, de le tuer. — Empereurs, rois, princes peuvent ainsi être empoisonnés par leurs sujets, dès lors que les théologiens jésuites, gens doctes et graves, les ont déclaré tyrans... »

La réponse détaillée à toutes ces accusations dépasserait par trop le cadre de cette étude. Il nous en faut

dire assez cependant pour montrer par un exemple de plus comment se forment les légendes anticléricales. Pour cela nous devons reprendre les choses d'un peu plus haut.

II

Il y avait longtemps, trois cents ans au moins, que dans les écoles on discutait le problème suivant de morale sociale et politique.

Un usurpateur essaie d'arriver au trône, un envahisseur essaie de s'emparer d'un pays, et c'est la sédition, la guerre, les meurtres. Un simple particulier se donne la mission de délivrer sa patrie et il tue l'ennemi public. Supposons un Gaulois poignardant Attila; un Perse lançant au détour du chemin une flèche à Tamerlan, ou même un franc-tireur, en 1870, ayant une balle pour Bismarck. Avons-nous là un assassin vulgaire, avons-nous un héros?

Saint Thomas répondait : « S'il n'y a pas de recours possible à une autorité supérieure qui puisse faire justice de cet envahisseur, alors, celui qui, pour délivrer la patrie, tue le tyran est loué et mérite une récompense (1) ».

Tous les docteurs qui ont suivi, ont fait écho à la

(1) *Lib. 2 sent.* Dist. 44, q. 2, ad quintum.

parole du maître. Au XVIe siècle, il était admis partout que celui qu'on appelait *tyran d'usurpation*, devait être considéré comme ennemi de la patrie. En vertu du principe qu'il est permis de repousser la force par la force, il était loisible, en l'absence d'autres moyens de défense, à tout particulier, de se faire le sauveur de la patrie. Le cas était simple. Il revenait à la question de l'initiative privée en temps de guerre légitime. Les hostilités ouvertes, déclarées, battant leur plein, avec l'ennemi du dehors ou le révolté du dedans, ne l'oublions pas, c'était l'hypothèse. Seulement les docteurs ajoutaient : une fois l'usurpation consommée, et une certaine paix rendue au pays, comme l'obstination dans la résistance armée, ou un meurtre, ferait plus de mal que de bien, il n'y a plus qu'à se résigner.

Si le fait d'avoir soutenu ces conclusions suffit pour être réputé docteur du tyrannicide, il n'y a plus à discuter : les théologiens Jésuites ont enseigné le tyrannicide. Mais où sont les docteurs qui n'en ont pas fait autant?

Voici plus délicat.

Le prince est légitime, à tout le moins, de cette légitimité pratique et provisoire que donne le fait accompli. Or il abuse de son pouvoir, il devient tyran au sens moderne et rigoureux du mot, — mais tyran intolérable, et mettant en péril la société, — *tyran d'administration*, comme disaient les théologiens. Jusqu'où s'étend chez ses victimes le droit de résistance à l'oppression? Va-t-il jusqu'au droit de révolte? Va-t-il jusqu'au droit de meurtre?

Le problème ne laisse pas peut-être que de nous étonner, nous, gens paisibles et quelque peu bourgeois du XXe siècle, élevés dans un respect de la loi qui touche à la superstition. Ces mots de révolte, de résistance éveillent en notre imagination le fantôme des anarchistes et des bombes à la dynamite; et nous voudrions qu'en rigides conservateurs, à ces questions, les théologiens eussent répondu en un monosyllabe sans réplique : « Est-il jamais permis de tuer un tyran d'administration? — Non, en aucun cas ».

Mais transportons-nous par la pensée au XVe siècle. Jusque-là, dans les écoles, on avait bien agité la question de la révolte, et il nous suffit de dire qu'en certains cas les théologiens en avaient admis la légitimité. Saint Thomas écrivait : « Le peuple ne manque pas à la fidélité s'il dépose un tyran, même à qui il aurait juré fidélité perpétuelle, parce que ce prince, ayant lui-même, dans son gouvernement, manqué à la fidélité envers le peuple, a le premier rompu le pacte qui le liait à ses sujets. Le séditieux, alors, n'est pas le peuple, mais le prince. Il y a pourtant une restriction à faire : au cas où la déposition du roi entraînerait plus de troubles que n'en cause sa tyrannie, il faut s'abstenir ». Tout cela, dans l'hypothèse où le peuple a le droit de choisir son roi. S'il peut le choisir, il peut aussi le déposer. Si ce droit appartient à une puissance supérieure, — supposons le pape ou le suzerain, — c'est à elle qu'il faut avoir recours. Si cette puissance n'existe pas, il ne reste plus qu'à prier Dieu d'intervenir.

Telle est la doctrine souverainement sage de saint

Thomas, que les docteurs désormais ne feront guère que commenter (1).

Il ne s'agit encore que du droit de révolte. Mais nous arrivons aux environs du grand schisme. C'est l'époque des crimes d'Etat. Il y a chez les princes du temps, — et cela durera bien au delà du siècle, jusqu'à la veille du gouvernement de Louis XIV, — un complet mépris pour la vie humaine. Ils s'arrogeaient sur leurs sujets un droit sans réserve de vie et de mort, les jugeant, les condamnant, les exécutant parfois eux-mêmes, ou les faisant exécuter par leurs agents jusque sur la terre étrangère.

C'est l'époque aussi où, en Italie surtout, la renaissance païenne a tout envahi, l'époque des tyrans locaux d'autant plus absolus que leur pouvoir est plus précaire, ne voulant que jouir, le plus vite possible et le plus possible, tyrans dans la pire acception du mot. Par exemple, un Ferdinand de Naples, toujours entouré de ses victimes, vivantes dans des cages solides, mortes mais embaumées et conservées avec soin.

Contre de tels hommes, tous moyens de défense étaient admis. L'antiquité a exalté le tyrannicide; on le pratique en grand. A une souveraineté païenne, on oppose une résistance païenne. Au-dessus des tyrannicides modernes, planent les grandes ombres de Brutus, Cassius et vingt autres. L'audace dans ces coups de force passe pour le comble de l'héroïsme. On appelle

(1) Opusc. 39, liv. I, ch. 6; Summa Theol. 2° 2ᵃᵉ, q. 47, art. 1 et 2 cfr. Onclair. *De la Révolution, etc.*, t. I, p. 351.

cela la *virtú*. Lions et renards voilà *les virtuoses*.. Les choses en sont à ce point que les théories de Machiavel pourront apparaître aux contemporains comme un progrès, sinon dans la morale, du moins dans la douceur des mœurs (1).

Devant cet abus de l'énergie, l'Eglise devait parler par la bouche de ses théologiens. Le danger le plus immédiat, source et occasion de tous les autres était la tyrannie : c'est elle qu'on dénonce tout d'abord. Gerson, par exemple, le fait devant le roi de France en personne, au nom de l'Université, et n'y a-t-il pas un appel au tyrannicide dans cette phrase où, sans glose, sans distinction, il déclare : « Si le prince persécute ouvertement, obstinément ses sujets par injustices ou coups de force, alors la règle qu'on peut repousser la violence par la violence, trouve son application »? Et le chancelier allègue à l'appui le mot de Sénèque le tragique : *Nulla Deo gratior victima quam tyrannus* (2). D'un abus, on risquait de tomber dans un autre.

Le danger de pareilles déclarations, en un temps de violence, saute aux yeux. Elles ouvraient la voie aux

(1) A. Baudrillart, *L'Egl. cathol., la Renaissance et le Protestantisme*, Paris, 1904, p. 9. J. Burckhardt, *La civilisation en Italie au temps de la renaiss. Trad. française*, t. I, p. 69. Albert Desjardins, *Les sentiments moraux au* XVI*e siècle*, 1887, livre II, ch. I. Hanotaux, *Etudes historiques sur le* XVI*e siècle*, p. 46 et suiv. Pastor, *Hist. des Papes*, t. II, p, 199.

(2) *Opera*. Edit. 1706, t. IV, col. 624, cfr. col. 606. Sans trop s'en douter, peut-être, Gerson traduisait une tirade de Boccace : » Dois-je donner au tyran le titre de roi, de prince, et lui garder fidélité comme à mon souverain? Non, car il est l'ennemi public. Contre lui,

pires excès; on en viendrait vite, avec ces principes, à résister au crime par le crime. Et l'on ne s'en fit pas faute. De nouveaux Harmodius, de nouveaux Brutus surgissaient de toutes parts. Ils voyaient partout les crimes intolérables qui criaient vengeance. Pas un prince qui fût à l'abri du poignard. Les Médicis, les Sforza, furent à la merci des conspirateurs. Le grand Pape Nicolas V faillit périr victime de ces humanistes qu'il protégeait trop.

L'occasion se présenta de préciser un peu la doctrine sur ce point, et ce fut sur l'initiative de ce même chancelier Gerson.

Je n'ai pas à raconter ici l'histoire du docteur Jean Petit, et comment il se fit l'apologiste des meurtres de Jean sans Peur (1408). D'après lui, tout particulier pouvait, de son autorité privée, et par quelques moyens que ce fut, trahisons et surprises, supprimer un tyran. Il faisait œuvre pie. Le cas de Jean Petit n'était pas isolé. Vers le même temps, le Jacobin Jean de Falkenberg, soutenait la même thèse au profit de l'Ordre teutonique, affirmant qu'il était permis de tuer le roi de Pologne avec tous ses sujets. Sous ces doctrines vénales, que trouvait-on? Le souci de la liberté et les intérêts du peuple? Aucunement, mais une théorie hypocrite permettant de substituer un tyran neuf à un tyran usé.

il est permis d'employer les armes, les conjurations, l'espionnage, les embûches, la ruse : c'est une œuvre sainte, nécessaire. » Et puis l'inévitable texte de Sénèque, *Nulla Deo,* etc. cité par Pastor, *Hist. des Papes*, t. II, p. 200.

Gerson la dénonça au concile de Constance, et une sentence fut portée. Nous nous attendrions peut-être à quelque chose de plus catégorique, entrant davantage dans le fond de la question et coupant court d'avance à toutes les controverses. Il n'en est rien. On dirait que le concile ne voulait prêter des armes, ni aux princes tentés de tyrannie, en les déclarant au-dessus de tout châtiment humain, ni au peuple tenté de révolte, en lui laissant un droit quelconque à se faire le ministre de ses propres vengeances; et il définit simplement cette proposition : « Le châtiment des tyrans n'est pas abandonné à l'initiative du premier venu (1) ».

Ce châtiment pouvait-il venir d'ailleurs? le concile ne le dit pas, et n'avait pas à le dire, mais il le laisse entendre : « *Non expectata sententia vel mandato judicis cujuscunque.* Il est criminel de tuer un tyran, de sa propre autorité sans attendre la sentence et les ordres du juge ». Il y a donc un juge, mais où le chercher?

La réponse à cette question dépendait, pour chaque pays, de sa constitution; pour toute l'Europe, de l'idée qu'on se faisait du Pape et de ses droits sur les couronnes; et, dans l'abstrait, des théories courantes sur l'origine du pouvoir. Or, ces théories, enseignées dans toutes les écoles, spécialement à la Sorbonne, devraient,

(1) La proposition condamnée est ainsi conçue : « Quilibet tyrannus potest et debet licite et meritorie occidi per quemlibet vasallum suum vel subditum, etiam per clanculares insidias et subtiles blanditias vel adulationes, non obstante quocumque præstito juramento seu confæderatione facta cum eo, non expectata sententia vel mandato judicis cuiuscumque ». Mansi, *S. Conc. nova coll.* XXVII, 765.

ce semble, trouver grâce devant les historiens modernes. A cette différence près, différence capitale il est vrai, que Dieu reste toujours la source dernière suprême, irréductible, de l'autorité, ce que l'on soutenait c'était quelque chose comme la souveraineté du peuple. Dès le XIIIe siècle, on proclamait que le prince recevait son pouvoir, non directement de Dieu, mais directement du peuple, et médiatement de Dieu. Le peuple le faisait participant de ses droits, sans jamais y renoncer absolument. Si le prince gouvernait mal, le peuple rentrait dans ses droits et pouvait déposer le prince (1).

Si tel était l'enseignement des écoles, on ne s'étonnera pas d'entendre aux Etats généraux de 1483, Philippe Pot, seigneur de la Roche, déclarer, aux applaudissements de tous, que la royauté est une fonction, non un héritage; que la souveraineté réside dans le peuple qui la délègue aux rois, mais qui la reprend aux interrègnes des minorités royales; que ceux qui arrivent au trône sans le consentement du peuple sont usurpateurs et tyrans, etc. (2).

On voit la conséquence : pourquoi, le cas échéant, le peuple souverain ne condamnerait-il pas à mort son

(1) Ainsi raisonnaient, entre beaucoup d'autres, les Sorbonistes, Jacques Almain († 1515) et Jean Major qui enseignait vers 1540. (Œuvres de Gerson, t. II, p. 963-64, et 1159). On peut dire que, depuis saint Grégoire VII jusqu'au triomphe des idées régaliennes au XVIIe siècle, ce fut l'opinion commune des théologiens catholiques. Quilliet, op. cit., de la Servière, *De Jacobo Ier*, *etc.*, p. 100-104.

(2) *Diarium Statuum generalium... anno 1483...* dans les *Documents inédits sur l'Hist. de France*, 1835, p. 147-157.

mandataire infidèle? Il a le *jus gladii*, puisqu'il est le seul vrai roi. Et pourquoi ne désignerait-il pas lui-même l'exécuteur de la sentence, dût-il, dans le cas extrême, s'en remettre à l'initiative du premier audacieux venu? La conclusion fut tirée. Elle pouvait être et elle était dangereuse; il était facile d'en abuser. Du moins, elle n'était contraire ni à la logique, ni aux principes universellement admis, ni aux décisions de Constance; elle n'abandonnait pas la vie des princes coupables à l'arbitraire et au caprice des mécontents.

Les Sorbonistes, pour ne parler que d'eux, l'acceptèrent sans difficulté, et l'on eut cette anomalie de docteurs, ardents adversaires du Pape et de ses droits sur les couronnes, et partisans décidés des droits populaires, le droit de sédition et de tyrannicide y compris.

Mais comme le disait, non sans malice, le cardinal du Perron en 1604 : « Pourveu qu'un autheur die quelque chose contre le Pape, qu'il mette tant qu'il voudra, le salut des roys sous les pieds du peuple, il est embrassé, chéry et adoré (1) ». — Pourquoi les Jésuites n'ont-ils pas dit quelque chose contre le Pape? On leur eût tout pardonné.

On peut établir qu'au début du XVIe siècle, la théorie du tyrannicide est fixée chez les théologiens. Pendant cent ans elle ne variera plus.

Prenons-la donc chez les grands auteurs du temps, surtout chez les commentateurs de saint Thomas, par exemple chez les Dominicains Cajetan († 1534) et

(1) De la Servière, op. cit. p. 103, note.

Dominique Soto († 1560). A l'époque où ils enseignaient, les Jésuites n'existaient pas, ou venaient à peine de naître. Ils n'avaient point eu le temps de fixer leurs traditions, et, en fait de doctrine, n'avaient que celles des Universités où ils avaient étudié.

On admettait donc les points suivants :

Pour l'envahisseur ou l'usurpateur à main armée, dans l'acte même de son usurpation, nous avons dit la doctrine de saint Thomas; on s'en tint là. Il fut admis que, tant que durait la guerre, ce prince pouvait être traité comme n'importe quel ennemi en temps d'hostilités.

Pour le tyran proprement dit, en aucun cas, et quels que soient leurs griefs, les particuliers ne peuvent, de leur autorité privée, rien entreprendre contre lui. Le concile de Constance est formel sur ce point et ne laisse aux théologiens aucune liberté.

Mais supposons le cas où la tyrannie devienne absolument intolérable. Alors, disent les théologiens, l'Etat, la *Respublica*, étant de soi supérieure au roi, comme le tout l'est à la partie, pourra prendre les mesures exigées pour sa propre conservation. Mais qu'on veuille bien noter la procédure à suivre. La nation réunie en assemblée, 1° avertira ou menacera le prince coupable; s'il reste sourd au monitoire, 2° on le déposera; s'il prétend résister par la force, 3° on lui déclarera la guerre; et s'il faut en venir à ces dernières extrémités, 4° on le condamnera à mort. C'est que sa condition a changé. Il n'est plus *tyrannus administrationis*, puisqu'il n'est plus roi, il est purement et simplement usur-

pateur. Il use de violence : on lui répond par la violence.

Dans ce cas extrême, l'exécuteur de la sentence sera désigné par l'autorité. Que si enfin il faut en venir là, l'autorité pourra s'en remettre du soin de la sûreté publique à celui qui se sentira assez d'audace pour s'en charger. Hors de là, personne ne peut attenter sur lui (1).

Voilà ce qu'on enseignait partout, ce qu'on prêchait devant les rois, sans que les rois songeassent à s'en offenser, à la fin du xve siècle et dans la première moitié du xvie, avant que les Jésuites eussent ouvert la moindre école. C'était la doctrine commune.

Que les théoriciens de l'absolutisme royal l'aient rejetée, c'était de leur part assez logique. Pour eux, le prince tenait son pouvoir exclusivement et immédiatement de Dieu; il n'avait au-dessus de lui que Dieu; il ne répondait de ses actes qu'à Dieu; ses sujets devaient lui obéir tout comme à Dieu.

Que certains docteurs catholiques l'aient atténuée le plus qu'ils ont pu, ce pouvait être sagesse pratique. Ils voyaient les abus qu'on venait d'en faire; ils constataient qu'elle était souverainement impopulaire, qu'on s'obstinait à la mal comprendre, et ils préférèrent parfois, les principes restant les mêmes, ne pas aller jusqu'au bout des conclusions.

Quant aux révolutionnaires, nos contemporains, tous

(1) Cajetanus, 2. 2^ae q. 64 art. 3. D. Soto. O. P. *de Justitia et Jure*, l. V, q. I, art. 3.

plus ou moins disciples de Rousseau, en bonne logique, étant donné leur doctrine sur la souveraineté du peuple, ils n'ont qu'un reproche à faire à la théorie des scolastiques. C'est d'être timide; c'est de ne pas laisser au peuple assez de jeu, de mettre à l'exercice de ses droits trop de restrictions et trop de barrières. Leurs ancêtres de la Convention n'avaient pas de ces scrupules.

En vertu de leurs principes philosophiques, les docteurs scolastiques devaient affirmer que, en soi, et dans l'absolu, le vrai tyran n'est pas toujours et partout au-dessus du châtiment. Mais en vérité, on dirait que la conclusion leur faisait peur; ils entrevoyaient les inconvénients possibles, imminents : et alors ce châtiment des princes coupables, cette libération des opprimés, ils l'entouraient de tant de restrictions, ils imposaient une procédure si lente, si chimérique en somme, qu'on pouvait se demander si jamais, en fin de compte, on en pourrait venir à l'exécution.

Ensuite, on restait toujours en face d'un péril double : séditions sanglantes d'un côté, tyrannies atroces de l'autre; et, par exemple, guerres de religion aboutissant à l'épidémie de régicide qui marque la fin de la Ligue; mais aussi fureur de meurtres et massacres politiques comme la Saint-Barthélemy. Devant tous ces excès, que rien n'excuse, les théologiens essayaient d'élever la barrière de leurs principes et de leurs distinctions.

Aux princes sans scrupule qui ne croient à aucun droit divin, et, se sentant menacés par des rivaux n'en deviennent que plus autocrates, les docteurs opposent la théorie de l'origine populaire du pouvoir, avec ses

conclusions pratiques. Aux séditieux, toujours prêts à découvrir chez les princes la tyrannie intolérable qui excuse toutes les révoltes, ils opposaient cette même puissance du peuple, qui seul, à l'exclusion des individus, avait le droit de se constituer juge et de désigner le bourreau.

Barrière bien faible en face des passions. Qui tiendra compte des restrictions posées au droit du peuple? En ce temps de folie, qui s'astreindra aux procédures indiquées? Aussi bien, ces décisions théologiques, si ce n'est pour les retourner contre les théologiens, qui s'en occupait? Allait-on les chercher au fond des lourds incunables où nous les trouvons aujourd'hui, noyés en trois ou quatre paragraphes, dans le flot épais des commentaires? Pour exciter au régicide, s'il en était besoin, les contemporains de Louis XII et de François Ier avaient mieux que les traités de théologie; le vrai danger venait d'ailleurs.

III

Vers 1530, on peut, chez les théoriciens, distinguer un triple courant.

D'abord celui des théologiens catholiques dont nous venons de parler. Puis celui des humanistes et des jurisconsultes. Celui là, nous l'avons vu, remontait assez haut, jusqu'au XIVe siècle. Hantés par les grands exemples et les fières maximes de l'antiquité, ils admettaient

et admiraient le tyrannicide comme l'eussent fait Sénèque et Plutarque. L'historien Pastor croit qu'à l'origine, ce n'était qu'une mode littéraire; on déclamait sur des banalités antiques, et cela ne tirait pas à conséquence. Mais cette naïveté ne dura pas longtemps, et, à l'époque dont nous parlons, on voit, par exemple, l'auteur d'une conjuration contre les Médicis, dans la nuit qui précéda son supplice, s'écrier avec désespoir : « Ce Brutus ne me sortira donc pas de la tête, pour que je puisse mourir en chrétien? » (1). On les voit, ces tyrannicides, rêver d'une république idéale, se convaincre et répéter à tout venant que tuer le tyran et libérer le peuple est une action sainte, étudier Salluste, bâtir leurs plans sur le modèle fourni par Catilina.

Sur ce point, il n'y a pas de différence entre catholiques et protestants. Luther garde bien quelque chose des distinctions théologiques : il admet que les citoyens réunis en assemblée condamnent à mort le tyran de gouvernement; il refuse ce droit aux particuliers, aux gens du commun (2). Mais Mélanchton est un humaniste; c'est aussi l'homme de la tolérance et des compromis; or il appelle de ses vœux le héros qui délivrera l'Angleterre d'Henri VIII, persécuteur des luthériens, et il allègue, après cent autres, Senèque le tragique (3). Il permet de se révolter contre le tyran qui a commis une injustice grave et notoire. La révolte, donc la guerre :

(1) Pastor, t. II, p. 200-201.

(2) Œuvres, t. 62, p. 201-202, 206-207, cité par Janssen, v. p. 585.

(3) Ibid. p. 585. *(Corpus Reformatorum*, t. III, p. 1076; t. XIII, p. 1128).

et, si le tyran périt dans le conflit, il n'y a qu'à louer le libérateur. Zwingle en disait autant, lui qui appelait les peuples au massacre des évêques, et qui écrivait : « Si les Juifs s'étaient révoltés contre Manassès, le peuple de Dieu n'aurait pas été châtié si rudement : il faut arracher l'œil, il faut couper le pied qui scandalise ». Quel est le réformateur chez qui l'on ne trouve des déclarations analogues? Ceux de la première génération, il est vrai, prêchaient plus volontiers la soumission aveugle, absolue, sans restriction. C'est que les princes étaient pour eux, comme en Allemagne; ou bien, comme en France, il importait de les rassurer sur les intentions des novateurs. Mais le moment vint où les théories anarchistes finirent par prévaloir, et, dans la seconde moitié du siècle, nous cueillons chez les jurisconsultes, politiques et autres auteurs protestants, des formules comme celle-ci : elle est de Paolo Sarpi parlant dans le Conseil des Dix à Venise : « S'il se trouve des chefs de parti parmi les habitants du continent, il faut s'en défaire à tout prix, s'ils sont puissants; il n'est pas nécessaire de recourir contre eux aux voies ordinaires de la justice, le poison en pareil cas doit faire son office et remplacer le glaive » (1).

Jean Bodin, dans sa *République* en 1576, énumérait les raisons de droit qui, selon lui, autorisaient le meurtre du tyran. Il est singulièrement plus large que les théologiens. Soit un prince légitime et absolu, considéré comme tyran par les vrais chrétiens, sultan des

(1) Cité par Janssen, v. p. 588.

Turcs ou roi de France. Ses sujets ne peuvent le tuer; mais un étranger le pourra, soit en public, soit en secret, pour libérer les serviteurs de Dieu. Son pouvoir est-il limité dans le sens aristocratique ou démocratique, comme le Doge de Venise ou l'Empereur d'Allemagne, rien n'empêcherait qu'un simple citoyen le mit à mort, sur un ordre du peuple et des Seigneurs. Jean Bodin était conseiller au Parlement de Paris, calviniste; il écrit pour défendre le principe d'autorité. Il est pour la monarchie héréditaire absolue, responsable envers Dieu du bonheur public. Son livre est dédié au sieur de Pibrac, l'auteur des Quatrains. Il a été réédité en Allemagne avec un privilège de l'Empereur (1).

Quel Jésuite a jamais écrit quelque chose d'aussi fort que cette page de Buchanan, dans un livre dédié à son élève, le futur Jacques Ier d'Angleterre : « Un prince régnant, tyran de son peuple, doit être tenu pour l'ennemi de Dieu et des hommes; à mon avis, il faut le ranger moins parmi les hommes que parmi les loups et autres animaux féroces. Ceux qui le mettent à mort ne se rendent pas seulement service à eux-mêmes, ils sont les bienfaiteurs de l'humanité. Si j'étais législateur, j'ordonnerais... qu'on transportât le tyran dans une terre inhabitée, et qu'on l'ensevelît dans les abîmes

(1) [illegible]

de la mer, mais bien loin du rivage, afin qu'on ne fût pas empesté par son cadavre. Quant à ceux qui mettent fin aux jours du tyran, on devrait leur décerner des récompenses publiques; non seulement tout le peuple devrait les acclamer, mais les particuliers devraient leur apporter des présents comme aux tueurs de loups et d'ours » (1).

Ce courant d'idées antiques et païennes, déjà bien dangereux, va le devenir plus encore par son mélange avec des idées religieuses. Les noms sonores de Brutus et de Cassius, d'Harmodius et d'Aristogiton ne soulevaient l'enthousiasme que des lettrés. Ceux de Jaël, d'Aod, de Judith, retentiront jusqu'au sein du peuple. Que de fois on en appellera à ces exemples bibliques! Et ici, tout d'abord, c'est aux protestants que nous avons affaire. Lecteurs indiscrets de la Bible, les novateurs se croyaient facilement autorisés à reproduire ce qu'ils y voyaient raconté. Pourquoi ne pas se dévouer à exterminer tous les Sisara, les Eglon, les Holopherne modernes? Il est vrai qu'il y fallait une inspiration d'en haut. Dieu lui-même devait armer le bras de son élu pour ses œuvres de vengeance. Mais, en ce temps d'exaltation religieuse, on en venait vite à se croire inspiré de Dieu. Calvin, malgré certaines phrases dangereuses, ne peut être rangé parmi les défenseurs du tyrannicide. Il prêchait volontiers l'obéissance absolue aux princes. C'était pour prouver à ces derniers qu'ils avaient tort de s'inquiéter

(1) *De jure regni apud Scotos.* Edimbourg, 1586, pp. 50, 51, cité par Janssen, v. p. 588.

de ses idées nouvelles; elles ne faisaient courir aucun danger à l'Etat. Mais que dire, lorsque le prince s'élève contre Dieu? Or, s'élever contre Dieu, pour Calvin, c'est résister au Calvinisme, « seul terme acceptable de la foi chrétienne ». Ce n'est plus alors un homme comme les autres; il faut le dépouiller de ses honneurs, le mettre hors d'état de commettre l'iniquité sous un masque : cela va loin. Il est vrai, le droit de s'élever contre le tyran n'appartient pas aux particuliers; « mais il n'est pas rare que Dieu permette à l'un de ses serviteurs de se revêtir parfois de force pour punir les crimes d'un despote et délivrer son peuple opprimé... Que les rois comprennent et qu'ils frémissent » (1).

Paroles imprudentes qui seront bien souvent répétées sous une forme ou sous une autre. « Quand un roi opprime la véritable religion, dira l'auteur des *Vindiciæ contra tyrannos*, le peuple a le devoir de lui résister et de le châtier, car Dieu a dit : Que celui qui n'invoque pas le nom du Seigneur soit mis à mort. » Jean Knox dira aux Ecossais : « La noblesse, les magistrats, le peuple ont le devoir non seulement de résister à la reine Marie Stuart, cette nouvelle Jézabel, à ses prêtres et à ses partisans; mais ils ont le droit de la mettre à mort puisqu'elle persécute le véritable évangile » (2).

La pratique suivit d'assez près la théorie; et ce sont les protestants qui ouvrent la liste des grands tyrannicides : Poltrot de Méré, en 1563, assassine le duc de

(1) Janssen, loc. cit., p. 586.
(2) Janssen, ibid.

Guise; il expie son crime dans les tortures, mais il est inscrit au martyrologe de Genève. D'autres vinrent ensuite, et parmi eux, hélas! des catholiques et même des moines, qu'avait gagnés l'universelle folie (1).

IV

Et maintenant revenons aux Jésuites.

Que fut, en tout cela, leur véritable rôle et leur juste part de responsabilité? Nous avons dit les accusations : on affecte de ne voir qu'eux; on ne cite que leurs

(1) « La thèse du régicide, reprise plus tard si brillamment par les docteurs du Gesu, qui donc l'avait arrachée aux paraboles bibliques, où elle reposait, pour la faire entrer toute vivante dans le champ des réalités? Les protestants. La thèse des droits du prince sur les opinions religieuses de ses sujets, cette fameuse maxime du *cujus regio ejus religio*, qui l'avait soutenue, qui l'avait mise en pratique jusques et y compris le bûcher de Servet? Les protestants. La thèse de l'intervention de l'étranger dans les querelles religieuses intestines d'une nation, qui l'avait répandue? Les protestants. — Et le crime une fois achevé contre eux (la Saint-Barthélémy), pensez-vous qu'ils désavouèrent les détestables erreurs par lesquelles s'étaient laissé séduire ceux qui l'avaient commis? Nullement. Lisez les livres hardis, enfiévrés qui s'envolèrent du souffle de cette tempête aux quatre coins de l'Europe protestante. Lisez le *Réveille-matin des Français*, le *Vindiciæ contra tyrannos*, les pamphlets réunis dans les *Mémoires de l'Etat de la France sous Charles IX*, vous verrez bien que ce n'est pas la thèse cruelle qu'on désavoue; que si l'on pleure sur des frères massacrés, on n'aspire qu'à les venger par les mêmes moyens qui les ont fait périr. »

Hanotaux, *Etudes historiques*, p. 41; voir encore Labitte, op. cit., p. 53-57.

auteurs, le plus souvent feuilletés pour la forme, d'un doigt discret, et avec le parti pris inconscient de les trouver en faute. On dirait, à lire les historiens, que cette question primait toutes les autres, qu'elle obsédait les cervelles théologiques, que, dans les collèges de la Compagnie, on ne parlait pas d'autre chose.

Une première remarque à faire, et qui a son importance, est que les Jésuites ici ne sont à mettre ni dans la catégorie des humanistes et des jurisconsultes, ni dans celle des mystiques. Ils sont théologiens et rien autre.

Or les thèses doctrinales que nous avons résumées, et qui étaient classiques dans les Universités, dès l'an 1500, les Jésuites les ont trouvées constituées et n'en sont pas responsables. On peut regretter que le problème ait été posé : mais ils n'y sont pour rien. Il était en possession des cours de théologie et de philosophie depuis un demi siècle. On le discutait comme on en discutait bien d'autres plus théoriques que pratiques. Mais de plus en plus, il s'imposait à l'attention. Il était à l'ordre du jour. Il fallait bien y donner une solution. Dira-t-on qu'ils eussent mieux fait de s'en taire, de rayer ce chapitre de leurs leçons? Mais la plupart du temps, ils commentaient saint Thomas, et saint Thomas, dans la Somme, abordait la question. Impossible de l'esquiver (1).

Il fallait bien aussi redresser les assertions protestantes. Quand on les accusait de tout permettre, il fallait bien dire qu'ils permettaient ceci, cela, et rien autre.

(1) 2ª 2ªᵉ q. 42, art. 2; q. 69, a. 3., cfr. Lib. II, Sent. Dist. 44, q. 2, a. 2. Opusc. 39. Lib. I, ch. 6.

Dira-t-on encore qu'ils eussent dû ne rien permettre du tout, réduire leur doctrine à un *non* catégorique et sans distinction? Il est certain que cela leur eût épargné bien des déboires. Le pouvaient-ils?

Le pouvaient-ils dans leur théorie impliquant une certaine souveraineté du peuple? Le principe admis, il fallait bien admettre les conséquences. Mais où est la théorie établissant que jamais, jamais, la résistance active, — de son vrai nom la révolte, — n'est permise? A la violence ne peut-on quelquefois opposer la violence? Mais alors c'est la guerre. Et où est la guerre contre un tyran, sans risques pour lui d'y perdre la vie?

Je me trompe, il y a une doctrine qui va jusque là et qui fait au sujet opprimé un devoir strict et sans exception de se soumettre, d'obéir et de se taire. Mais que ne dirait-on pas actuellement, si les docteurs jésuites s'étaient faits les apôtres de l'absolutisme royal; si, au lieu de combattre les prétentions outrées de Jacques Ier, ils les avaient soutenues; si, non contents de prêcher, comme ils le faisaient, l'obéissance au prince, quand le prince commande des choses justes, parce que obéir aux princes, c'est obéir à Dieu (1), ils avaient signé les assertions de « Maître Jacques », prenant très au sérieux l'hyperbole biblique : « O rois, je vous le dis, vous êtes des dieux »; s'ils avaient donné à la dignité royale quelque chose de sacré, de sacerdotal, assurant que le roi n'est pas un simple laïque, qu'il n'a de comptes à rendre qu'à Dieu, qu'il n'est pas tenu

(1) Bellarmin, op. t. V, p. 243.

d'obéir aux lois, que les lois tiennent de lui seul force et autorité, que, lui, ne leur obéit que de plein gré, et pour donner le bon exemple, mais qu'il leur reste supérieur; qu'il n'est pas de crime, de forfait, d'excès monstrueux qui puissent être chez les sujets motif de rébellion; qu'aux victimes du caprice royal il n'est permis que de patienter, prier, faire pénitence et fléchir la justice divine (1)?

Avec ces prémisses, il n'y a pas de cas, si extrême soit-il, où il reste permis d'opposer violence à violence. Mais aucun docteur catholique n'avait encore imaginé pour les rois un tel excès de pouvoir.

Que disaient en particulier les Jésuites? Il est vrai, ils donnaient au Pape un peu plus que les rois n'auraient voulu; mais au peuple, ils concédaient si peu, que la licéité du tyrannicide était pratiquement reléguée dans le domaine des théories. — Je parle d'après leurs livres, non d'après ce que leur prêtent les chroniqueurs hostiles. Bien loin de représenter un appel à la révolte, leurs doctrines peuvent être considérées comme un appel à la modération : exactement comprises, elles eussent été, non un excitant des passions mauvaises, mais un calmant.

Si par accident, leurs leçons, une fois ou l'autre, ont pu contribuer, car tout est possible, à entretenir chez des exaltés quelque idée coupable, c'est que tout est poison pour les âmes déjà empoisonnées. Or, on

(1) Jacques Ier *Jus liberæ Monarchiæ*, Francfort 1632 : *Basilicon Doron*, Francfort, 1632 (cfr. de la Servière, op. cit., p. 73).

nous le dit : « La thèse du régicide,..... qui donc l'avait arrachée aux paraboles bibliques, pour la faire entrer toute vivante dans le champ des réalités? » — Pas les Jésuites, mais « les protestants ».

Sans les outrances des réformés et des humanistes, les thèses courantes eussent passé inaperçues. Personne ne se fût scandalisé de plusieurs concessions plus apparentes que réelles qu'on rencontre sous la plume de certains docteurs. Bien plus, on eût admiré les restrictions sans nombre, les précautions infinies pour prévenir les abus possibles. Nous pourrions citer ici des textes nombreux, ceux-là même souvent qu'on allègue contre les Jésuites, et montrer combien ils ont été mal compris. On verrait que, s'ils diffèrent de leurs prédécesseurs, c'est par une précision de plus en plus grande, par des distinctions plus nombreuses, par un soin de plus en plus conscient à éviter l'outrance dans un sens ou dans l'autre.

Je m'en tiens à Suarez. Venant après beaucoup d'autres, à son habitude, il fait la synthèse de ce qu'on a dit avant lui. Ecrivant à une époque où les controverses étaient en pleine effervescence, répondant au régaliste intempérant qui se nommait Jacques Ier, il lui importait de faire face à toutes les difficultés, de couper court à toutes les équivoques. Or on verra qu'entre lui et Dominique Soto, par exemple, il n'y a de différence que dans l'ampleur de l'exposé et la multiplicité des restrictions (1).

(1) *Defensio fidei catholicæ*, lib. VI, ch. 4 (1612).

Après avoir posé la distinction classique entre les deux espèces de tyrans (n. 1), il examine le cas du tyran légitime. « Nous disons que le prince, ni pour la tyrannie de son gouvernement, ni pour quelque crime que ce soit, ne peut licitement être mis à mort par un particulier agissant de son autorité privée. L'assertion est commune et certaine. » Suit une longue liste d'auteurs, où Molina, Azor et Toledo représentent les théologiens Jésuites (n. 2). Ce n'est du reste autre chose que la doctrine du Concile de Constance (n. 3). Quelles raisons en effet ce particulier pourrait-il avoir de porter la main sur le prince? Ce n'est pas la vengeance personnelle; le droit de coercition n'est qu'à l'autorité (n. 4). Serait-ce le droit de défense contre les violences royales? S'il ne s'agit que de défendre son bien, la raison est insuffisante; son devoir serait de se sacrifier. Si la vie même est en péril, il faut bien avouer qu'en temps ordinaire, le sujet a le droit strict de se défendre, dût l'injuste agresseur y perdre la vie. Mais on conçoit le cas où le bien supérieur de l'Etat imposerait de préférer la vie du prince à sa vie propre (n. 5). Est-ce l'Etat lui-même qu'il faut défendre? Mais on ne voit qu'un cas où la violence serait légitime, celui où le prince viendrait en armes, et sans raison, attaquer la cité pour la détruire et massacrer les habitants. Alors la résistance est permise; puisqu'un individu a le droit de repousser la violence par la violence, la cité le peut de même. On est dans le cas d'une juste guerre défensive contre un ennemi injuste. Et alors, n'importe quel citoyen, comme membre de la cité, expressément ou

tacitement encouragé par elle, peut la défendre en ce conflit par les moyens en son pouvoir. Il n'en va plus de même lorsque, régnant en paix, le prince nuit à l'Etat par sa tyrannie. La force ni la ruse ne sont permises. Il n'y a pas alors de ces violences auxquelles il est toujours permis d'opposer la violence. Attaquer le prince, serait lui déclarer la guerre de son autorité privée et cela n'est jamais permis (n. 6).

Suarez passe ensuite à l'usurpateur. A la suite de saint Thomas et de beaucoup d'autres, il lui refuse le titre de prince. Il n'est qu'un ennemi injuste, et aucune des raisons spéciales qui protègent la vie du roi légitime ne le protège (n. 7). Mais pour qu'un particulier puisse porter la main sur lui, il faut qu'il n'y ait aucun recours possible à une autorité supérieure. Il faut que la tyrannie soit publique, manifeste. Il faut que le tyran soit dans l'acte d'agression, et non dans l'état de possession paisible qui pourra suivre. Il faut qu'il n'y ait pas d'autre moyen d'assurer à la patrie sa liberté (n. 8). Il faut qu'il n'y ait pas lieu de craindre pour elle des maux plus grands. Il faut que sa patrie elle-même consente, etc., etc., (n. 9) (1).

Mais qu'arrivera-t-il dans le cas où le tyran, véritable roi, est légalement déposé par son juge légitime? Sa royauté cesse. Tout ce que nous avons dit du tyran de gouvernement ne s'applique plus à lui. Si donc il

(1) Dans les numéros qui suivent et que nous ne résumons pas (10-13), Suarez répond à certains docteurs, par exemple le Jésuite Azor qui poussent plus loin la sévérité, confondent les deux sortes de tyrans et leur appliquent sans distinction les décisions de Constance.

continue à lutter par les armes pour se maintenir sur le trône, il n'est plus qu'usurpateur, et peut être considéré comme tel (n. 14).

Seulement où est ce juge légitime? *Magna quæstio est*, déclare le théologien qui sait fort bien qu'il est là sur le terrain brûlant par excellence. C'est là que les adversaires de l'Eglise pousseront les hauts cris. Que dira l'absolutiste Jacques Ier quand il lira ceci : Le juge légitime et suprême pourra être l'Etat lui-même. Ce sera dans le cas extrême, où il y va de sa propre existence. Tous les autres moyens ont été reconnus vains : il ne reste plus de salut que dans la déposition et l'expulsion du tyran. Alors, en vertu du principe qu'on peut repousser la violence par la violence, l'Etat, mais l'Etat pris dans son ensemble, peut prononcer la sentence. Et ici Suarez en appelle à l'autorité de saint Thomas (2a 2ae, q. 42, art. 2 et 3 ; lib. I *de Reg. Princ.*, ch. 6). La solution vaut pour toute espèce d'Etats, chrétiens ou non. Redisons-le, Jacques Ier pouvait, avec ses principes, repousser la théorie et ses conséquences. Je vois moins en quoi elle scandaliserait ceux dont l'évangile est la Déclaration des Droits de l'homme, et qui peuvent y lire, article 2 : « Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la *résistance à l'oppression* ».

Quant à ce qui suit, le théologien devait bien savoir que ni les régalistes absolus, ni les gallicans, ni à bien plus forte raison les protestants, ne le laisseraient passer sans crier à l'envahissement ultramontain. Un autre juge, pour les rois chrétiens, c'est le Pape, de par son domaine direct sur le spirituel, et indirect sur les

matières mixtes. Mais que cette doctrine plût où ne plût pas aux adversaires de la Papauté, ce n'était pas une raison pour la passer sous silence (n. 15 à 17).

Poursuivons. Une sentence de déposition a été lancée par le juge suprême. L'exécution n'en appartient pas au premier venu. A bien plus forte raison s'il s'agit, dans un cas extrême, d'une sentence de mort. Il y faut une délégation expresse et officielle du juge. Si donc la sentence est portée, et si personne n'est désigné, elle restera lettre morte. Une délégation tacite ne suffit pas. Personne n'a le droit de la supposer, que le criminel soit un particulier ou qu'il soit un prince (n. 18, 19).

Tel est, condensé aussi brièvement que possible, l'enseignement de Suarez. Il représente assez exactement celui de ses confrères, à cette différence près, que, présentant la question sous toutes ses faces, il prête moins que d'autres à des interprétations erronées. Pour le juger en toute équité, il faut le prendre tout entier avec toutes ses réserves, ses corollaires, ses principes et ses distinctions. Avec lui, nous sommes loin des déclamations dangereuses des humanistes, des illuminés, des démocrates outrés, protestants ou autres. Que ne s'en est-on tenu à ces décisions de la théologie, fixées et précisées depuis longtemps déjà; les catholiques ne se seraient pas mis à la remorque des protestants; de grands attentats n'eussent pas été commis dont on s'obstine à rejeter la responsabilité sur des auteurs qui n'en peuvent mais. Et alors, lisant les écrivains du temps sans parti pris, sans se laisser étourdir par le bruit des polémiques, ne cherchant dans leurs écrits

que ce qu'ils y ont mis, non ce que leurs ennemis y ont vu, on leur rendrait ce témoignage que, dans l'ensemble, ils ont été fort exacts et fort modérés; que leurs livres bien compris étaient faits pour calmer les passions, non pour les exciter. On avouerait qu'en somme leur enseignement, simple commentaire du Concile de Constance, est autrement sage et pondéré que celui des humanistes et des protestants.

Malheureusement pour les Jésuites, l'imprudence personnelle d'un des leurs, une page malencontreuse d'un auteur espagnol, chez les réviseurs officiels, une de ces distractions ou défaillances, avec lesquelles il faut toujours compter, vint donner quelque apparence à telle et telle des diatribes en vogue.

Nous voulons parler du P. Mariana. Nous le retrouverons un peu plus loin. Il nous faut, avant de parler de lui, dire un mot des circonstances qui ont attaché à son œuvre une importance exagérée.

CHAPITRE V

Les fauteurs de régicide

(1595-1610)

CHAPITRE V

Les fauteurs de régicide

(1595-1610)

I. — L'EXPULSION DE 1595. L'ATTENTAT DE BARRIÈRE.
II. — JEHAN CHASTEL.
III. — LE PÈRE GUIGNARD.
IV. — LE *Catéchisme des Jésuites*, DE E. PASQUIER (1).

I

Antoine Arnauld, dans son plaidoyer, n'accusait pas seulement les Jésuites de régicide théorique. C'était peu pour eux de lancer en circulation des principes abominables, ils faisaient pis, ils les appliquaient, et il ne fallait que regarder pour trouver leur action dans tous les grands attentats dont frémissait alors l'Europe

(1) Voir, outre les livres signalés dans les précédents chapitres : Carayon, *Documents inédits*. Doc. B. C. [Bellemare]. *Documents*, t. II, art. 3. Poirson, *Hist. de Henri IV*, 4 in-12, 1865, t. III et IV. Feret, op. cit., t. I. Appendice I. Fouqueray, *Le dernier interrogatoire et l'exécution de J. Chastel. Etudes*, 5 janv. 1905. Prat, *Recherches*, *Pièces justificatives*, doc. VIII (récit du Père de Mena).

entière. En France, aux Pays-Bas, en Angleterre, ils encourageaient, ils soudoyaient les assassins.

Tenons-nous en à la France, et reprenons les faits où nous les avons laissés. Encore une fois ce n'est pas une histoire que nous esquissons; mais il faut bien s'arrêter un peu à ces épisodes, beaucoup moins pour justifier les accusés que pour faire toucher du doigt les procédés. Il importe qu'on voie sur quelle base reposent ces légendes, et ce qu'on trouve quand on se donne la peine de gratter un peu le sol.

Donc le Parlement, saisi des requêtes de l'Université contre les Jésuites, ne se trouvait pas sans doute complètement convaincu par l'éloquence d'Antoine Arnauld, car il hésitait à frapper. Tout à coup, 27 décembre, Jean Chastel attente à la vie du roi. Tout de suite on remarque qu'il a été élève des Jésuites. Les conclusions pratiques ne se font pas attendre.

Ici encore notons les dates, elles ont leur éloquence : 27 décembre, tentative de régicide; le soir même perquisition chez les Jésuites de la rue Saint-Jacques; le 28, procès; le 29, exécution de Chastel. Neuf jours après, procès particulier des Pères Guéret et Guignard, le premier, ancien professeur du meurtrier, le second, coupable d'avoir conservé des écrits séditieux. Le premier est acquitté, le second condamné et pendu, tout cela, le 7 janvier 1595. Le 8 et le 9, expulsion des autres Jésuites de Paris. Le tout a duré 13 jours. Et l'on dit que les procès traînaient en ce temps-là! Pas de débats, pas de plaidoiries, pas de défense; « *neque servato juris ordine, neque partibus auditis* », ne peut

s'empêcher de remarquer de Thou lui-même. Comme crimes allégués, la participation aux deux derniers régicides, celui de Barrière et celui de Chastel.

Une simple question préliminaire : cette précipitation, après la hâte semblable mise quelques mois plus tôt à reprendre les vieux procès, est-elle de bon augure pour la justice? A aller si vite, prouvait-on qu'on cherchait la vérité? Il semble qu'à priori, avant toute enquête critique, il est bien permis à l'historien, il est même imposé de se tenir en défiance. Toutes les pièces à charge proviennent de ces juges si prompts à accuser, si prompts à condamner, ou de leurs amis. Peut-on les en croire sur parole? Un simple détail que nous copions dans l'Estoile en dit long sur leur état d'esprit : « Leur bibliothèque, qui estoit ample et belle, fut exposée au pillage, jusques aux revendeus et plus piestres frippiers de l'Université. On disoit qu'on y avoit trouvé plusieurs papiers escrits contre le Roy desquels messieurs les revisiteurs ne firent si bien leur proufit que des bons livres grœqs et latins qui furent jugés de bonne prise, à la requeste de messieurs les gens du Roy, qui s'en accommodèrent les premiers, selon leurs conclusions ; et après les autres, chacun selon son mérite et qualité » (1). Des amateurs de livres grecs et latins évidemment ne sont pas les premiers venus. Nous trouvera-t-on bien difficiles maintenant si nous criblons de points d'interrogation leurs récits et ceux des leurs? Qui s'approprie sans plus de façon le bien d'autrui peut fort

(1) Page 254 (janvier 1595).

bien n'être pas très délicat sur la vérité. Nous sommes en pleine morale relâchée.

Passons aux deux attentats dans lesquels ces peu scrupuleux personnages ont voulu impliquer les Jésuites.

Et d'abord, que Barrière ait été encouragé dans son criminel projet par divers ecclésiastiques, un Carme, un Capucin, le docteur Aubry, et enfin le Jésuite Varade, pour une foule d'auteurs, le fait ne souffre pas discussion. Les Jésuites peuvent s'en défendre : il est trop clair que leurs plaidoyers sont intéressés et l'on passe outre (1).

Lorsque l'on examine sur quelles relations contemporaines repose l'allégation, on est, au premier abord, quelque peu intimidé par l'ensemble imposant des témoignages contemporains. C'est le plaidoyer d'Arnauld, la *Chronologie* de Palma-Cayet, l'histoire du grave président de Thou, les remontrances de M. de Harlay à Henri IV lors du rappel des Jésuites, le journal de l'Estoile, les *Mémoires de la Ligue,* les affirmations d'Etienne Pasquier. Comment ne pas se rendre? (2)

(1) Henri Martin, *Hist. de France*, t. XI, 470-477 (Paris, 1844, 8°). Perrens, *l'Eglise et l'Etat sous Henri IV*, I, pp. 205-207 (Paris, 1877, 8°). Douarche op. cit. *Grande Encycl.* act. *Barrière.* Mariejol, *Hist. de France* de M. Lavisse, t. VI, vol. I, p. 393. Feugère. *Œuvres choisies d'E. Pasquier*, p. CLXIX, etc., etc.

(2) Plaidoyer d'Arnauld dans les *Annales des soi-disant Jésuites*, tome II, p. 523, 524; *Extraict du procès criminel fait à Pierre Barrière dit la Barre, natif d'Orléans,* Tours 1593; *Procédure contre Jean Chastel... avec l'histoire prodigieuse du détestable parricide attenté contre le dit sieur Roi par Pierre Barrière à la suscitation des dicts Jésuites, (Mémoires de Condé* t. VI, 3ᵉ partie. *Pièces,* 4 et 5, p. 142, la Haye, 1743, in-4°); *Bref discours du procès criminel fait à P. Barrière*, dans les *Archives curieuses*, t. XIII,

Voici donc en deux mots ce qu'on raconte. Barrière, dans son premier interrogatoire n'avait rien dit sur ses complices ou instigateurs. Une fois condamné à mort, mais ignorant encore la sentence, il fut conduit à la chambre de torture pour y compléter ses dépositions. Quand il se vit lié au chevalet, et sur le point d'être « tiré », il supplia qu'on n'allât pas plus loin, et commença ses aveux. Il chargea d'abord quatre moines de Lyon, dont on ne donne pas les noms, un Carme, un Jacobin, un Capucin, un Jésuite, d'autres disent un ecclésiastique de l'archevêché. A Paris, le docteur Aubry, curé de Saint-André-des-Arcs, ligueur acharné, l'aurait fort encouragé, lui aurait conseillé de voir les Jésuites. Le Père Varade, recteur du collège, l'aurait béni, lui et son entreprise. Un autre Jésuite aurait reçu sa confession, mais sans qu'il y fût parlé de la grande affaire. Un troisième, prédicateur en vue, aurait, lui aussi, approuvé la projet. Sur quoi Barrière acheta un couteau, et le reste.

Tel est, en résumé, le récit qui, encore aujourd'hui, est accepté des auteurs les plus sérieux. Mais, la défiance

359; Pasquier, *Catéchisme des Jésuites*, 2e partie, p. 44; *Lettres*, livre 21, n. 2, p. 631; *Recherches*, livre III, ch. 42. 326; *Mémoires de la Ligue*, t. V, p. 434; de Thou, liv. 107; l'Estoile, t. II, p. 174; Palma-Cayet, *Chron. novenaire*, edit. Michaud, t. I, p. 507.

Démentis des Jésuites : P. Clément Dupuy, *Discours apologétique prononcé devant le Parlement de Paris*, dans les *Recherches* du P. Prat, t. V, p. 35. P. Barny, *Deffenses de ceux du Coll. de Clermont*, dans du Boulay, *Hist. universitatis*, t. VI, p. 866-889,; Jouvency, *Hist. Soc. Jesu*, lib. XII, 10, 32; Richeome, *Plainte apologétique*, Bordeaux, 1606.

étant la première vertu de l'historien, qu'on nous permette de le cribler de points d'interrogation.

D'où vient qu'on n'ait pas cherché les noms de ces moines lyonnais? et que, de tous ces religieux compromis, un seul sorte de l'anonyme, un Jésuite? D'où vient même qu'on ne nous donne pas le nom de ce Jésuite prédicateur, aussi coupable cependant que Varade? Les juges étaient-ils si peu soucieux de connaître *toute* la vérité et de punir *tous* les coupables (1)?

Les Jésuites du temps demandaient encore : Si Varade était coupable, d'où vient qu'il n'a pas été poursuivi? Le père Richeome pouvait dire à Henri IV, répliquant aux racontars de Pasquier : « Mensonge que Varade s'enfuit déguisé, car il sortit de Paris avec le bon gré et passeport de Votre Majesté, et ne pensoit point sortir tant il estoit asseuré de sa conscience; mensonge qu'il allât à Rome, mensonge qu'il y soit, et y a plus de quinze ans qu'il n'y a esté » (2). D'où vient encore que ni Varade, ni l'autre prédicateur ne soient sur la liste des ligueurs réputés dangereux qu'Henri IV, à son entrée à Paris, pria de s'éloigner (3)?

C'est dans la chambre de torture que Barrière a fait ses aveux. On nous fait bien remarquer, et avec insistance, que la torture n'avait pas encore commencé pour de bon quand il demanda à parler, qu'il était simple-

(1) Ce prédicateur ne peut être que le Père Commolet, accusé par Pasquier et autres, d'avoir annoncé à l'avance un grand changement.

(2) *Plainte apologétique*, p. 231-232. La même réflexion vaut pour Commolet, p. 236.

(3) L'Estoile, II, p. 229.

ment lié, attendant le premier tour de treuil. Est-ce sérieux? Celui qui parle va être torturé, et il supplie qu'on n'aille pas plus outre.

Et quand même, où sont les confrontations? les enquêtes minutieuses faites avec le soin qu'exige un procès criminel? Barrière en avait dit assez, son crime était assez manifeste pour qu'il fût condamné. Mais les autres? Qu'en pensent nos modernes redresseurs de torts?

Aujourd'hui le premier soin d'un tribunal serait d'examiner l'état mental du prévenu. N'y a-t-il pas des épidémies de folie? Les cervelles prédisposées à l'aliénation mentale ne prennent-elles pas souvent leurs idées fixes dans l'atmosphère ambiante, dans les préoccupations du jour? Mais que pensent les aliénistes du cas Barrière? Déjà, dans le temps, les Jésuites parlaient de lui comme d'un fou, ils citaient certains faits qui étaient d'un détraqué; faits d'ailleurs faciles à vérifier, toute la ville de Lyon en avait été témoin.

Il est vrai, Pasquier, qui a insisté sur ce détail, que la torture n'était pas commencée quand il parla; ajoute encore qu'il avait tout son bon sens. Mais, ailleurs, il le présente comme un « esprit foible » que les Jésuites « ont charmé par les saincts Sacrements de l'Eglise ». Va-t-on persister à prendre pour argent comptant les dires d'un « esprit foible », menacé de la torture? Est-ce dépasser les limites permises du doute historique, que de se poser ces questions (1)?

(1) Pasquier, *Catéchisme*, p. 223. Richeome, *Plainte apologétique*, p. 232-235.

Mais il y a plus. Barrière a-t-il vraiment chargé Varade, le docteur Aubry, et quatre ou cinq religieux anonymes? Sur quoi s'appuie le récit traditionnel? Où sont les procès-verbaux de la déposition? Sans doute, pas mal de gens en ce temps-là, graves et dignes de foi, assuraient que Barrière, jusqu'à la fin, avait persisté dans ses accusations. Le Père Clément Dupuy, dans sa réplique à Arnauld, le constate, et il ajoute : « *Sed velim ejus rei scriptum certum proferri* ». Des mots, c'est bien; des pièces authentiques, c'est mieux (2). En a-t-on jamais produit? On a retrouvé les procès-verbaux originaux des interrogatoires de Chastel. Mais ceux de Barrière, où sont-ils?

Il est vrai, Estienne Pasquier assure quelque part les avoir vus. Mais nous avons dix raisons pour une de nous défier de l'intègre gallican. Il était fort passionné dès qu'il s'agissait des Jésuites. Devant eux, il perdait son libre arbitre. Au premier bruit de l'attentat, nous dit-il, « il se lascha à toute bride » contre les Pères. Cet aveu n'est pas pour rassurer. Et nous savons, par ailleurs, avec quelle légèreté il acceptait tout, dès que ces odieux ultramontains étaient en cause. Son *Catéchisme* est d'un homme singulièrement crédule.

Regardons-y de plus près. Pasquier nous a laissé de l'évènement en question trois relations. Or, il est facile d'y relever une anomalie singulière.

En 1595, dans un mémoire écrit au lendemain même du crime, et reproduit en partie dans le *Catéchisme*, ce

(1) Prat, V, p. 35.

qu'il sait de l'assassin, il affirme le tenir d'un autre : « Et m'en pouvez croire, dit-il, au péril de mon bien, de mon corps et de mon honneur; car je l'ai apris d'un mien amy qui est un autre moy mesme, lequel estoit dedans la ville de Melun lorsque ce fait advint » (1).

Un peu plus tard, dans une lettre non datée, mais postérieure à 1602, ce « mien ami », devient Pasquier en personne. Lui-même, pour composer ce mémoire, sur l'ordre du roi, a compulsé les pièces originales.

Plus tard encore, dans les *Recherches*, non seulement il a vu les pièces, mais il a entretenu le régicide dans sa prison (2).

Pourquoi ce *crescendo* dans l'affirmation? Pourquoi n'avoir pas dit du premier coup qu'il était témoin auriculaire de ces écrasantes dépositions?

Voilà, sur un fait classique, indiscuté, bien des points d'interrogation. J'en ajoute encore un. Le mémoire de Pasquier a paru, sans nom d'auteur, en 1595, à la suite d'une plaquette intitulée : « *Procédure faicte contre Jehan Chastel* », probablement œuvre officieuse des parlementaires, et évidemment destinée à établir la culpabilité des Jésuites dans l'affaire du second régicide. Or, ce récit ne nous donne des faits qu'une version truquée. N'en serait-il pas de même du récit de Pasquier qui vient en appendice? Et en effet, c'est à la

(1) *Catéchisme*, 2e partie, ch. 5 et 6. Le mémoire dont il s'agit ici, considéré par M. Feugère (op. cit. Introd.) comme perdu est reproduit dans l'appendice à la *Procédure contre Jean Chastel*, de 1595, (t. VI des *Mémoires de Condé*).

(2) *Lettres*, livre 21, n. 2; *Recherches*, l. III, ch. 42, p. 326.

lumière du procès de Chastel, qu'il convient d'étudier celui de Barrière (1).

(1) Ajoutons en note quelques remarques.

D'abord, il faut tenir compte du silence de certains auteurs. Cheverny (*Mémoires*, édit. Michaud, p. 527) donne sur l'attentat les détails ordinaires, sauf ce qui regarde Varade et Aubry. Sully, *Economies royales* (édit. Michaud, t. I, p. 122), s'en tient à ceci : « Il (le roi) eut des avis que les Jésuites, Capucins et autres zélez religieux pratiquaient des personnes pour entreprendre sur sa vie. » Suivent quelques lignes sur Barrière. Rien sur les aveux du coupable, ni sur Varade ou autres prétendus complices. Il ne rapporte que des bruits généraux et vagues. Pourquoi ce silence? Ailleurs, p. 190, le nom de Varade vient dans le récit, avec celui de plusieurs autres condamnés à faire amende honorable. Rien sur le motif. Et nous savons cependant que Sully n'aimait guère les Jésuites.

Enfin Henri IV lui-même se chargea de les justifier dans la fameuse réplique du 24 décembre 1603 aux doléances du Parlement. « Quant à Barrière, disait-il, tant s'en faut qu'un Jésuite l'ait confessé comme vous dites, que je fus averti par un Jésuite de son entreprise, et un autre lui dit qu'il serait damné s'il osoit l'entreprendre. » Nous dirons un mot plus loin de l'authenticité de cette réplique.

Voici maintenant sur toute cette affaire la version des Jésuites. Barrière, venu à Lyon, avec son plan déjà arrêté, se mit à consulter des théologiens et provoqua une conférence. Le Père recteur, Père Majorius, interdit à ses religieux d'y prendre part. Le régicide fit célébrer à l'avance ses propres funérailles dans l'église Saint-Paul, preuve entre autres de sa folie. (Richeome, *Plainte apologétique*, p. 231-232). A Paris, il consulta certainement Varade — il consultait tout le monde. Ce Père était un homme paisible, très aimé pour sa douceur. Quand Barrière se présenta, il allait dire la messe. Du premier coup, il vit qu'il avait affaire à un fou, et comme l'individu voulait se confesser, pour s'en débarrasser, il l'adressa aux Pères de la rue Saint-Antoine, non sans les faire prévenir d'avoir à se défier. Il eût dû prévenir le roi, dit-on; mais on oublie que Paris alors était aux mains des Ligueurs. (Cl. Dupuy, dans le p. Prat, t. V, p. 36).

II

Rien de plus instructif que ce second procès.

Déjà, sans sortir du récit courant, il donnait fort à réfléchir (1).

Chastel, disait-on, étant tombé en de monstrueuses débauches, se croyait irrévocablement damné. Il n'avait plus, puisque l'espérance du salut lui était fermée, qu'à diminuer dans la mesure du possible les supplices de l'autre monde. Après tout, mieux valait être damné *ut quatuor* que *ut octo*. Or, il tenait des Jésuites, ses maîtres, que le bon moyen d'alléger à l'avance son enfer était de tuer le roi. Puis, « enquis s'il n'avait pas esté en la *chambre de méditations*, où les Jésuites introduisoient les plus grands pécheurs, qui voyoient en icelle chambre les portraicts de plusieurs diables de diverses figures épouvantables, sous couleur de les

(1) Sur cette affaire voir avant tout le travail de H. Fouqueray (dans les *Etudes religieuses*, 5 janv. 1905, pp. 88-107), donnant pour la première fois *in-extenso* le texte des audiences du 29 décembre 1594, d'après les plumitifs du Parlement criminel aux Archives nationales. Les interrogatoires du 28 sont reproduits, mais en quel état? dans la *Procédure faicte contre Jehan Chastel*, etc., 1595. (*Mémoires de Condé*, t. VI, p. 126, sqq. *Archives curieuses de l'Hist. de France*, 1re série, t. 13, p. 373 et suiv.). Autres sources : Relation du P. de Ména, t. V des *Recherches* du P. Prat, pp. 51-68. Documents A et B des *Documents inédits* de Carayon (Poitiers 1863).

Cfr. *Mémoires de Chéverny*, p. 525; l'Estoile, II, p. 252-256; Palma-Cayet, p. 623-629; Sully, *Œconomiques*, p. 190. (Collection Michaud). De Thou, liv. CXI, ch. 18; *Mém. de la Ligue*, t. V, p. 235. Crevier, *Hist. de l'Univ.*, t. VI, p. 473.

réduire à une meilleure vie, pour esbranler leurs esprits et les pousser par telles admonitions à faire quelque grand cas, a dit qu'il avait esté souvent en ceste chambre de méditations, etc... »

Voilà déjà qui sent terriblement l'importation allemande et protestante.

Puis ces affirmations étranges étaient en contradiction flagrante avec ce que nous savions par ailleurs. L'Estoile, qui ne manque pas une occasion d'enregistrer ce qui se raconte contre ces « vipères » de Jésuites, nous apprenait déjà que Chastel avait « deschargé de tout les Jésuites, mesme le Père Guéret son précepteur ». Il avait dit « avoir entrepris le coup de son propre mouvement et que rien ne lui avait poussé que le zèle qu'il avait à sa religion » (1).

S'il en était ainsi, il n'y avait qu'une chose à faire, laisser les Jésuites en paix. Qu'ils eussent ou non failli lors des troubles, qu'il y ait eu de leur part certains excès de zèle ligueur, le pardon du roi avait passé par là-dessus. Mais cette indulgence ne faisait pas l'affaire de tout le monde.

Six mois auparavant toute l'éloquence d'Arnauld et de Louis Dollé, parlant au nom des ennemis de la Compagnie n'avait abouti qu'à laisser les choses en l'état. Mais, à l'intérieur même de ce Parlement qui se refusait à les condamner, les Jésuites avaient d'implacables adversaires, bien décidés à aller de l'avant, et, en tête, quelques-uns des plus marquants entre les

(1) T. II, p. 252-253.

magistrats, Achille de Harlay, par exemple, de Thou, Louis Servin.

Or, si nous en croyons le chancelier de Cheverny, ils pactisaient en cela avec les protestants. Ils eussent voulu « donner ce contentement aux huguenots et aux mauvais catholiques de ruiner ainsi les dits Jésuites ». Ils ne cherchaient qu'un prétexte; le prétexte se présenta « plausible à tout le monde » (1). Chastel avait été élève au collège de Clermont. Cela suffisait. Quoi de plus simple que d'envelopper tous les maîtres dans le crime et dans la condamnation de l'élève? Ainsi fut fait.

On ne s'informa pas des autres maîtres que Chastel avait pu avoir après son séjour chez les Jésuites. Il y avait sept mois qu'il étudiait dans l'Université, sous le professeur de droit Marcilius; et, si les théologiens avaient soutenu des théories qui déplaisaient à ces Messieurs du Parlement, les juristes parfois les avaient de beaucoup dépassés dans l'audace de leurs affirmations. L'Université avait été très loin aussi dans le même sens. Chastel était « enfant de l'Université à l'époque où celle-ci conduisait ses élèves d'église en église pour conjurer le ciel d'éloigner à jamais du trône de saint Louis un prince hérétique tel que le roi de Navarre; il avait pu entendre alors les terribles anathèmes que les docteurs de cette Université lançaient contre le Béarnais, l'excommunié, le relaps » (2).

On n'eut garde de soulever la question : les docteurs

(1) *Mémoires*, p. 539-541.
(2) Fouqueray, p. 92-95.

avaient fait la paix avec le roi. Le passé était oublié, mais il importait toujours de savoir ce que le régicide avait tiré des leçons des Jésuites. Et maintenant qu'avait répondu Chastel?

Nous l'avons dit. D'après les uns, il avait déchargé ses anciens maîtres; d'après les autres, il raconta « leur avoir ouy dire qu'il estoit loisible de tuer le roi, et qu'il estoit hors de l'Eglise, et ne lui falloit obéir ni le tenir pour roy jusqu'à ce qu'il fust approuvé par le Pape » (1).

Cette dernière version fût-elle vraie, le témoignage du régicide était-il recevable? Tout comme Barrière, son cas relevait beaucoup moins de la justice que de la médecine. Et puis, après ses dépositions, pourquoi n'avait-on fait aucune enquête, ouvert aucun procès, provoqué aucun débat? De quel droit plusieurs centaines de citoyens, du jour au lendemain, avaient-ils été jetés à la frontière? Pourquoi les bannir sans les entendre, au risque de mêler innocents et coupables? Depuis quand avait-on le droit de chasser des Français sans ombre de procédure? A supposer que plusieurs eussent failli, qu'ils eussent, dans leurs leçons, leurs sermons ou autrement, dépassé les limites fixées par l'enseignement à peu près unanime de l'époque, il fallait le prouver d'abord. Puis, étaient-ils les seuls à avoir excédé? Chez les Parlementaires eux-mêmes et en Sorbonne, d'autres n'avaient-ils pas aussi été bien loin? Pourquoi s'en prendre aux seuls Jésuites et à tous les

(1) Palma-Cayet, p. 624.

Jésuites? Voilà ce que, jusqu'ici, à s'en tenir aux seuls documents officiels, on avait à se demander.

Mais aujourd'hui, grâce à une découverte récente, nous pouvons aller plus loin et voir un peu plus clair dans les manipulations malhonnêtes d'où sortent les plus tenaces des légendes antijésuitiques.

Chastel avait été interrogé deux fois, le 28 et le 29 décembre. On a retrouvé aux Archives nationales, dans les plumitifs du Parlement criminel, le procès-verbal du 29, resté complètement inédit. Celui du 28 manque sur les registres, ce qui est étrange, alors surtout qu'une plaquette de 1595 assure nous en donner le contenu. Elle porte le titre : « *Procédure faicte contre Jehan Chastel, escholier estudiant au collège des Jésuites... par la cour du Parlement de Paris et arrests donnés contre le parricide et contre les Jésuites* ».

Allons immédiatement à la pièce dont nous avons l'original.

Ce qui en ressort d'abord avec évidence, c'est qu'on avait largement raison de tenir Chastel pour un déséquilibré. Il a grandi au milieu des excès de la Ligue; il a entendu partout, surtout dans les chaires, discuter les cas où il serait loisible de tuer un tyran. Il s'est habitué à considérer Henri de Bourbon comme un monstre, et sa conversion comme une hypocrisie de politique. Puis vint le moment où, complètement égaré par des inquiétudes de conscience, des remords, des scrupules, pris de désespoir, il se persuade qu'il n'y a plus pour lui de salut possible. Pas un prêtre n'aura assez de pouvoir pour l'absoudre. Une ressource lui

reste, commettre un meurtre tel qu'il soit assuré lui-même d'être condamné à mort. Mais alors tout prêtre aura le droit d'absoudre. Il obtiendra son pardon, et il sauvera son âme (1). Mais quel meurtre commettre qui lui assure ainsi une mort certaine ? Il tuera le roi. Après tout, cela même ne sera pas un péché : il est loisible de tuer un tyran. Il l'a appris aux prédications du cordelier Garinus, un ligueur des plus compromis. Pris de cette idée fixe, tout ce qu'il voyait, tout ce qu'il entendait, il l'interprétait dans le sens de sa folie. Dans les gestes les plus indifférents des passants les plus inconnus, il devinait des approbations. Tout le monde lisait dans son âme.

Quant aux Jésuites, à voir les questions posées par les juges, on sent l'impatience de les trouver en faute. Mais rien. Rien sur leurs prédications ; rien sur leurs conseils ; rien, ou une bagatelle, sur leur enseignement. Jusque sur l'échafaud, Chastel répéta qu'il ne se voulait damner pour accuser autrui. Aussi bien, le plus compromis, le Père Guéret, après les tortures obligatoires, fut relâché faute de preuves. Voilà donc les Jésuites, de par les seules pièces officielles et authentiques subsistantes, absolument hors de cause (2).

Comparez maintenant la plaquette de 1595 ; ce qui

(1) On trouvait déjà ces détails dans la relation du Père de Mena. Prat, V, p. 56.

(2) Sur leur enseignement on ne trouve que ceci :

« Remonstré qu'il a dict par ses interrogatoires n'avoir entrepris ce très meschant parricide que pour sauver son âme, en oultre a dict qu'il aymoit mieux damner son âme *quatuor* que *octo;* où il a apris ceste doctrine. A recogneu qu'il l'a ainsi dict par ses interrogatoires et

en ressort, c'est que les Jésuites sont coupables. D'où vient la différence? Elle a, dit-on, été faite sur les procès-verbaux du 28 décembre. Pourquoi ceux-ci ont-ils disparu des registres? Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte de ceux du 29? Et l'on se demande si les documents ont été reproduits intégralement, sans maquillage? Et si, en ce qui concerne Chastel, la plaquette ne nous donne qu'une vérité truquée, nous avons le droit de tenir aussi pour suspect l'appendice relatif à Barrière.

Il est dommage vraiment, pour l'honnêteté des parlementaires, qu'on soit amené à se poser tant de questions sur leurs faits et gestes. Et n'oublions pas qu'à leur tête se trouvaient les intègres de Harlay, de Thou, Servin; tandis que les amis des Jésuites, car ils en avaient même au Parlement, sont traités de petits esprits (1).

III

Nous ne sommes pas au bout des épisodes qui, sur la formation des légendes antijésuitiques, projettent

a apris ces nombres en la philosophie. — Où il a apris la philosophie. A dict l'avoir aprise soubs le Père Guéret. »

Le professeur avait dû lui apprendre qu'il y a des degrés dans la damnation; et que les œuvres bonnes faites en état de péché mortel, bien que non méritoires, peuvent empêcher cependant les démérites, et par suite la damnation, d'augmenter en intensité.

(1) De Thou était parmi les juges de Chastel (Fouqueray, p. 95), il savait pertinemment à quoi s'en tenir sur les déclarations de l'assassin. Il écrit cependant que Chastel déclara « sæpe in illa, in qua fuerat educatus, schola, audivisse licere regem occidere, quippe tyrannum, neque a pontifice approbatum » *Hist. mei temporis*, lib. CXI, ch. 18. Où est la morale relâchée?

une lumière crue et nette. Il y a l'affaire du Père Guignard.

Dans les perquisitions qui furent faites chez les Jésuites, à la suite de l'attentat, on trouva parmi les papiers du bibliothécaire, le Père Guignard, certains ouvrages et manuscrits qui furent jugés de bonne prise. Là-dessus on fit son procès, on le condamna et on le pendit en place de Grève. Ordre avait été donné sous peine de mort de brûler ou lacérer les ouvrages écrits pendant la Ligue contre le roi de Navarre. « Sous peine de mort »; le tort du bibliothécaire fut de ne pas prendre la menace aux sérieux, et il paya, seul, pour tous les bibliothécaires de Paris.

Mais que disaient ces papiers qui méritât la potence? Les Jésuites contemporains paraissent assez vaguement renseignés. « On trouva en son pupitre, écrit l'un d'eux, certains cayers escripts de sa main, et traittant des troubles passés en entreprinse de frère Jacques Clément, Jacobin. » Le P. Rybeyrette est plus précis; c'était « un sermon qu'il avait faict pendant la Ligue et se pouvoit rejeter sur l'erreur du temps plutost que sur la malice d'un homme mal intentionné ». Pour le P. de Mena, ce papier avait été « escrit et recueilli des livrets imprimés » lors du meurtre d'Henri III, « sans que jamais ni en ses prédications, ni en ses leçons ordinaires, ni en ses propos familiers, on l'eust ouy parler sinistrement contre les roys » (1).

Les documents parlementaires sont autrement expli-

(1) Carayon, Doc. A. p. 72; B. p. 27. Prat. V, p. 62.

cites. Dans les manuscrits du bibliothécaire on avait relevé des phrases comme celles-ci : « Le Néron cruel a été tué par un Clément et le moine simulé depesché par la main d'un vrai moine. — Le plus bel anagramme qu'on trouva jamais sous le nom du tyran defunct estoit celuy par lequel on disoit : O le vilain Hérode. — L'acte héroïque fait par Jacques Clément, comme doué du Saint-Esprit a été justement loué. — Si on ne peut le déposer (le Béarnois) sans guerre, qu'on guerroye : si on ne peut faire la guerre, qu'on le fasse mourir, etc. »

C'est pour cette dernière proposition, indéfendable dans les termes où elle nous est parvenue, que Guignard fut accusé de complicité morale avec Chastel, et condamné à mort.

Avant d'être pendu et étranglé en place de Grève, il devait préalablement en faire amende honorable, demandant pardon d'avoir parlé « meschamment et malheureusement et contre vérité ». Or le P. Guignard refusa, disant qu'il ne pouvait le faire qu'en offensant sa conscience. Pressé de nouveau, menacé, s'il s'obstinait, d'avoir son supplice remplacé par une mort plus affreuse, l'écartèlement ou le bûcher, il « a dict que quant on le devroit brusler à petit feu il ne le dira jamais et que c'est contre sa conscience, que ce qu'il a escript a esté au temps que le roi estoit héréticque et n'a entendu parler que contre les héréticques » (1).

Cette déclaration est grave. Un mourant qui croit en Dieu, et sait qu'il va répondre de la moindre de ses

(1) Fouqueray, loc. cit., p. 105.

paroles devant le juge suprême, a le droit d'être entendu, quand, sur sa conscience, et au risque d'une aggravation de peine, il proteste de son innocence. Que dirait-on, si, au lieu d'être un vulgaire Jésuite, le condamné était, par exemple, un protestant victime de l'Inquisition? Quel jugement porterait-on sur toute cette procédure?

Guignard assurait donc en face de la mort qu'on dénaturait sa pensée. Il avait bien écrit quelque chose qui n'était pas pour plaire beaucoup au roi; mais c'était à l'époque où Henri de Navarre encore protestant, et protestant relaps, ne donnait aucune espérance de conversion sérieuse. Pour ceux qui considéraient l'orthodoxie catholique comme condition *sine qua non* de la légitimité, le Béarnais restait usurpateur, et on avait le droit de le combattre. Guignard, avec toute une moitié de la France, avait dit cela. Avait-il été plus loin? Avait-il, poussant jusqu'au bout les conséquences du principe, accepté et appliqué au cas présent la déclaration de saint Thomas louant les meurtriers de Jules César et concluant : « *Tunc enim qui ad liberationem patriæ tyrannum occidit laudatur et præmium accipit* »; — c'est fort possible. L'Université, le Parlement, des provinces entières en avaient dit bien d'autres. Mais du jour où Henri s'était converti les conditions avaient changé. Rien n'empêchait de le tenir pour roi légitime et de lui prêter serment. Les Jésuites pouvaient se rendre le témoignage qu'entre tous les ordres religieux, ils avaient été les premiers à reconnaître Henri IV. Guignard, en mourant, exhorta la foule à prier pour le

triomphe de la foi et pour l'union du royaume, comme lui-même « depuis la réduction de la ville a toujours prié pour le roy en ses *memento* » (1).

Il était donc, lui et ses confrères, en règle avec sa conscience, exactement dans la même situation que la majorité des Ligueurs : adversaire d'Henri IV protestant, sincèrement soumis à Henri IV catholique. Que voulait-on de plus?

Mais un dernier doute subsiste. Qu'avait-il écrit au juste? Où sont les pièces originales? Pouvons-nous, en matière aussi grave, nous en tenir aux pièces de seconde ou troisième main qui nous restent? Un tribunal qui voudrait reprendre le procès, se trouverait-il suffisamment éclairé pour maintenir la sentence de déshonneur? J'en doute; et il n'est peut-être pas inutile de le remarquer ici, tout le monde, en ce temps-là, ne fut pas également convaincu de l'authenticité absolue des propositions incriminées. Je ne parle pas des Jésuites dont le témoignage serait suspect (2). Mais un mot du chancelier de Chéverny nous autorise à poser encore ce

(1) Fouqueray, p. 105. P. de Mena (Prat, V, p. 52, Carayon, *Document* B, p. 5, 6.

(2) Le P. Richeome fait remarquer que, pour un théologien (Guignard avait été professeur de théologie), la proposition 6e était rédigée en un style assez étrange. Un professionnel aurait-il jamais écrit ceci : « L'acte héroïque fait par Jacques Clément, *comme don du Sainct Esprit appelé de ce nom par les théologiens*, a esté justement loüé par le feu prieur des jacobins Bourgoin, confesseur et martyr. » Il y a là des impropriétés d'expression, d'autant plus étranges que le rédacteur en appelle au langage théologique, ce qui étonne sous la plume d'un homme du métier. Guignard devait savoir ce qu'en théologie on appelle *don du Saint-Esprit*. (*Plainte apologétique*, p. 226).

point d'interrogation. Lui-même avait donné les ordres nécessaires pour le procès de Chastel et était en mesure de savoir le dessous de bien des choses. Il écrit dans ses *Mémoires :*

« Les premiers du Parlement — notons que ces premiers du Parlement sont des gens comme de Thou, de Harlay et autres vénérés magistrats — leur en voulaient mal (aux Jésuites) d'assez longtemps, ne cherchant qu'un prétexte pour miner cette Société... (Ils) commirent quelques-uns d'entre eux qui étaient leurs vrais ennemis, pour aller chercher et fouiller partout dans le collège de Clermont où ils trouvèrent véritablement, *ou peut-être supposèrent*, ainsi que quelques-uns l'ont cru, certains écrits particuliers contre la dignité des rois... »

Henri IV, non plus, qui au premier moment avait été outré de colère contre les Jésuites, n'était pas très sûr de la provenance de ces pièces quand il disait à M. de Harlay : « Celui qui fust exécuté le fust sur un autre sujet que *l'on dict* s'être trouvé dans ses papiers » (1).

A ce dernier doute nous n'attachons pas plus d'impor-

(1) Chéverny, *Mémoires*. Ed. Michaud, p. 541.

On a nié l'authenticité de la réplique de Henri IV à M. de Harlay, telle que la rapportent les défenseurs des Jésuites, et on lui oppose le le discours anodin reproduit par de Thou. (Livre 132, cf Douarche, p. 177).

Sur quoi les Jésuites répliquent que, s'ils sont, eux, suspects de partialité dans un sens, de Thou ne l'est pas moins dans le sens du Parlement. Il oppose sa version à une version italienne publiée un an après les événements, à Tournon en Vivarais. Mais il en existe une autre

tance qu'il ne mérite. Le P. Guignard eût-il réellement écrit et pensé ce dont on l'accusait, sa mort n'en reste pas moins une monstruosité.

Notons la suite; elle complète le tableau, et ajoute certains arrières plans curieux.

« Sur les biens confisqués (des Jésuites) le Parlement assigna des pensions aux Huguenots. Leur bibliothèque, une des plus riches de France, devint, selon l'expression de l'Estoile, la proie des plus piètres frippiers de l'Université. Beaugrand et Gosselin, deux prédicants fanatiques, s'installèrent dans les chambres de ceux qu'ils avaient contribué à expulser. Passerat, qui avait accusé les Pères d'être des accapareurs de testaments, pensa que son zèle lui donnait bien le droit de les voler; il s'empara de plusieurs de leurs livres et de leurs meubles, et se logea dans l'un des meilleurs appartements de leur collège. Et, satisfait de la réussite de cette affaire inespérée, Duplessis-Mornay écrivit au sieur de Sancy, proche parent de Harlay, et l'un des acteurs du drame ces lignes qui expliquent tout : « Votre prudence a paru en ce que *vous avez si dextrement pris l'occasion* pour l'expulsion des Jésuites. C'est

antérieure, rédigée en français avec le concours des seigneurs de Souvré, de Sigongne, d'André de Laurens et autres témoins auriculaires, puis traduite en latin, et, un mois après l'audience, envoyée au père général. Elle est reproduite en abrégé par Dupleix dans son *Histoire de Henri IV*, par l'historiographe Mathieu qui écrivait sous les yeux du roi, et acceptée par Mézeray, le protestant Schœll. (*Cours d'histoire des Etats Européens*, t. XVII, p. 189 et 205) cf. Prat, t. II, p. 208, Remi Couzard. *De edicto Rhotomagensi Jesuitas in Galliam restituente*. Paris, 1901, p. 126.

un coup inestimable sur ces nouveaulx estançons de la toute-puissance de Rome » (1).

En somme, le plan avait été fait à l'avance. A l'avance les Jésuites étaient condamnés, restait à saisir l'occasion. On avait essayé de les compromettre en exigeant d'eux un serment au roi, que certainement ils refuseraient, le roi n'étant pas encore absous : ils avaient accepté le serment (2). On leur avait intenté un procès, le procès avait échoué. On avait essayé de trouver leur main dans l'attentat de Chastel : Chastel les avait disculpés. « Donnez moi trois lignes d'un homme, et je me charge de le faire pendre », disait de Maistre. On trouva trois lignes d'un Jésuite inconnu, dont personne jusque là n'avait parlé. Il fut pendu, et ses confrères exilés sans plus de procès.

Et voici pour achever le tableau. Une partie de ceux qui portèrent la sentence, cinq ans auparavant, avaient fulminé contre Henri de Valois (5 fév. 1589), le déclarant déchu, et le condamnant à jeûner au pain et à l'eau, le reste de ses jours, en un couvent. « Qui est une chose étrange! » ne peut s'empêcher de s'écrier l'Estoile, pour qui, par ailleurs, les Jésuites sont des vipères. Et le journaliste ajoute cette phrase curieuse et d'une belle inconscience : « Le procureur général avait (contre le Père Guignard) conclu au bannissement; et il y a grande apparence que s'il ne fût venu à mauvaise heure, comme on dit, il en aurait été quitte pour cela » (3).

(1) Fouqueray, op. cit., p. 106. *Mémoires de D. M.*, 1824, p. 159-160.
(2) Prat, V, p. 53.
(3) T. II, p. 265.

Et les Jésuites demandent depuis quand l'on a le droit de tuer les gens parce qu'ils viennent « à mauvaise heure ». Leur en voudra-t-on beaucoup s'ils se refusent à voir en toute cette affaire, avec M. Hanotaux, « un élan d'honnêteté nationale », mais bien, avec le protestant Sismondi, « une scandaleuse iniquité, un grand acte de lâcheté politique » (1).

Ce que nous cherchons avant tout, c'est de voir dans quel milieu intellectuel et moral s'élabore l'antijésuitisme. Il semble qu'ici le spécimen est complet.

(1) Hanotaux, *Etudes historiques*, p. 155. Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXI, p. 323.

CHAPITRE VI

Autour de Mariana

(1599-1610)

CHAPITRE VI

Autour de Mariana

(1599-1610)

I. — Pasquier. Le *Catéchisme des Jésuites.*
II. — Ravaillac. Mariana.
III. — Le *de Rege et Regis institutione.*
IV. — Le décret du P. Aquaviva (1).

I

Les Jésuites partirent, mais leurs ennemis ne désarmèrent pas. Tandis que les gens pratiques s'appropriaient sans vergogne les dépouilles des bannis, les autres continuaient à écrire. L'exil de ceux qui hier, — la remarque est encore de l'Estoile — étaient « craints,

(1) B. Duhr, et Janssen, op. cit. Bayle art. *Mariana.* Hallam, *Hist. de la littér. Européenne.* Trad. française, 1839, t. II, p. 143. Sommervogel, *Bibliothèque*, t. V. p. 558. Labitte, *De Jure politico quid censuerit Mariana*, Paris, 1851. Garzon, *El padre Juan Mariana,* Madrid 1889. A. Dumeril, *Un publiciste de l'ordre des Jésuites calomnié.* (Mémoires de l'Académie de Toulouse, 1885, p. 83, 146).

honorés et adorés comme petits dieux », fut salué « par une explosion de quatrains, de couplets, de fanfares poétiques et oratoires » (1).

Etienne Pasquier rentra en scène. Il avait soixante-treize ans. L'infatigable fureteur de vieux papiers avait, pendant trente ans de silence et de mauvaise humeur, accumulé tout ce qu'il avait pu trouver de textes et d'histoires contre les Jésuites. Ses amis s'étaient mis de la partie et c'était chez lui « une montagne d'arguments, de citations, de preuves, qu'il se promit de faire tomber comme une avalanche sur la tête de la Société. En 1602, l'orage éclata sous forme d'un volume intitulé : *Le Catéchisme des Jésuites ou examen de leur doctrine* » (2).

Rien de bien nouveau. Pasquier se copie et il copie les autres. Les Jésuites ont toujours le tort de ne pas rentrer dans les cadres connus et traditionnels : « Sont-ils moines? nenni. Sont-ils prêtres? Pas davantage. Habitent-ils des monastères? Non plus, mais des maisons. Assistent-ils aux processions des Ordres et de l'Université? ils s'en gardent bien ». Que sont-ils donc ces intrus qui ne ressemblent à personne? Pasquier va nous le dire. D'abord ils sont frères des Calvinistes. A preuve que ces deux sectes ont poussé dans Paris en la rue Saint-Jacques à quinze ou vingt maisons l'une près de l'autre.

Outre le Calvinisme il y a beaucoup de *juiverie* dans

(1) II, p. 255. Lenient, t. II, p. 190.
(2) Villefranche, 8°. Lenient, p. 191.

la jésuiterie. Ignace est un cafard, un grand Sophi, un Manès, pire que Luther et Julien l'Apostat, un Don Quichotte, un fourbe qui, en son âme, se moquait du vœu fait par lui à Montmartre; un gourmand qui « en toutes ses actions reservoit par devers soi le principal soin de la cuisine »; un démon incarné, un âne, à preuve le chapelet que dans ses images on lui met à la à la main. Notons au passage que Pasquier devait avoir le désagrément, avant de mourir, de voir béatifier cet Ignace de Loyola.

Mais transcrivons simplement les titres de quelques chapitres. « Livre III, chapitre I, *De l'anabaptisme qui se trouve au vœu de l'obéissance aveuglée du Jésuite envers ses Supérieurs et que par le moïen d'iceluy, il n'y a roy ou prince qui se puisse défendre de ses aguets.* Ch. II. *Du procès extraordinaire fait aux païs-bas à Robert de Bruce gentilhomme Ecossais et la délation du Père Guill. Crichthon, Jésuite, pour n'avoir voulu faire assassiner le chancelier d'Ecosse.* Ch. III, *De l'assassinat que Guillaume Parri, Anglais poussé par les Jésuites, voulut exécuter contre Elisabeth, reine d'Angleterre en l'an 1584.* — Ch. IV, *D'un autre assassinat pourchassé en l'an 1597 par les Jésuites contre la reine d'Angleterre.* » Suit l'histoire de Barrière et de Chastel. « Ch. X, *Acte mémorable d'Ignace sur lequel les Jésuites ont appris de tuer ou faire tuer ceux qui n'adhèrent à leur opinion* (1). Ch. XII, *Que la confession auriculaire*

(1) C'est l'épisode où Ignace, converti de la veille, et encore peu instruit de ses devoirs, rencontre un musulman, discute avec lui sur

des Jésuites a esté le plus fort glaive de la rebellion et de quelle façon ils en escriment. » Les Jésuites, au dire de Pasquier, n'absolvent les pécheurs que s'ils désobéissent au roi.

Dans la suite vous apprendrez que les Jésuites n'ont pas, comme on dit, l'âme espagnole, mais qu'ils sont « à qui plus leur donnent », qu'ils ont causé la mort de Marie Stuart, qu'ils sont responsables des persécutions d'Angleterre, qu'ils entreprennent contre le Saint-Siège de Rome. Ils sont les « scorpions de la France », non « les premiers piliers du Saint-Siège », mais « les premiers pilleurs ». On ne devrait pas les appeler « Ordre jésuite », mais « ordure ». Ils font cinq vœux dont le cinquième est celui « d'assassiner ». Dans leurs vœux, il y a du « Machiavelisme, une piperie manifeste ». Leur vœu même de chasteté contient une hérésie. Là-dessus l'auteur des *Ordonnances d'amour* met en parallèle Jésuites et Templiers... et, acceptant pour argent comptant les calomnies luthériennes d'Outre-Rhin, explique qu'ils ont toute espèce de raisons de se faire appeler Pères. Et cela ne lui paraissant pas assez fort encore, il se rétracte, et... Mais à quoi bon poursuivre?

Le vertueux magistrat, le grave et austère Gallican relègue, — sur quelles autorités? — les enfants d'Ignace au rang des pires débauchés, dignes du feu céleste qui consuma Sodome. Après cela, quelle est, je le demande,

la sainte Vierge, et se demande si, pour venger l'honneur de sa reine du ciel, il ne passera pas son épée à travers le corps du blasphémateur.

son autorité dans les faits où il prétend avoir mené lui-même son enquête? Avec un pareil degré de crédulité, il n'est rien qu'on ne puisse voir dans les faits les plus simples, ou les dépositions les plus indifférentes.

Bref, il n'y a pas de monstre comparable à ces religieux, et il est du devoir du Saint-Siège de les supprimer, comme il a supprimé naguère l'ordre des Humiliés. Pasquier dédiait son œuvre au chancelier M. de Bellièvre comme une œuvre de religion de patriotisme, de zèle et de loyauté (1).

Les Jésuites donnèrent la réplique. Ils le firent parfois en des termes et en un style qu'ils eussent mieux fait de laisser à d'autres. Mais avant de condamner les excès de langage de Richeome par exemple et de Garasse, il serait bon de relire quelques pages du *Catéchisme*, et l'on aurait pleine indulgence pour la colère de leurs ripostes.

« Ce long acte d'accusation, dit M. Lenient, devient le répertoire général de toutes les attaques dirigées alors et depuis contre les Jésuites, l'arsenal où Saint-Cyran, Arnauld, Pascal, et plus tard Voltaire et d'Alembert

(1) Prat. op. cit. t. II, p. 71. Voir Dazès, *Compte rendu*, t. II, p. 507-522 etc. Pourquoi le *Catéchisme* ne fut-il pas compris dans la grande édition des *Œuvres de Pasquier*, Amsterdam 2 in-fol. 1723? M. Feugère explique cette omission par l'influence des Jésuites alors à son apogée (t. I, p. CCXXVI). Mais cette influence — réelle à cette date — s'étendait-elle jusqu'aux livres qui paraissaient sous la rubrique de Hollande? (L'édition, en réalité, avait été imprimée à Trévoux). Quoi qu'il en soit, les Jésuites avaient bien quelques raisons de s'opposer, s'ils le pouvaient, à la réimpression d'une telle collection d'injures et de mensonges. La gloire de Pasquier n'avait rien à y perdre.

viendront chercher des armes qui ne semblent pas trop rouillées même aujourd'hui. »

Pourtant on trouva sur le moment que c'était un peu fort. Vers ce temps-là, les amis des Jésuites — ils en avaient toujours — travaillaient à les faire rentrer en France. L'œuvre de Pasquier, par son extravagance, ne pouvait que les servir. Les habiles du parti jugèrent qu'il fallait reprendre le travail et lui donner un tour plus vraisemblable. Antoine Arnauld s'en chargea : il résuma et atténua le réquisitoire de son confrère dans son *Franc et véritable discours au Roi sur le rétablissement qui lui est demandé pour les Jésuites* (1602). Pour lui, les Jésuites ont encore bien des torts, « ces mauvais échansons qui ont empoisonné une partie du peuple ». Mais il ne leur dénie pas quelques mérites : « gens actifs, diligents, soigneux et courageux, auxquels la chaise (la chaire) a beaucoup d'obligation ». Beaucoup de catholiques « les estiment utiles pour retrancher les opinions nouvelles en la religion ». Mais... il y a beaucoup de « mais ». Comme éducateurs de la jeunesse, ils sacrifient tout à la théologie; ils forment peu d'écoliers qui *reluisent* dans les lettres humaines. Ces *subtiles et hardis drogueurs* travaillent plutôt à fasciner les esprits et à les enchanter comme des magiciens, par leurs artifices. Tout balancé, ils ont plutôt nui que profité aux lettres. Bref, le roi se doit de maintenir l'arrêt du Parlement et ne pas se *couper le bras droit lui-même* (1).

Détail intéressant, ce nouveau libelle où l'on savait

(1) Th. Froment *Eloq. judiciaire avant le* XVII*e siècle*, p. 210.

gré aux Jésuites de leur zèle à combattre l'hérésie, sortait, comme celui de Pasquier, des presses huguenotes clandestines de la Rochelle. Encore une preuve, entre beaucoup d'autres, montrant qu'en France, à ses origines, l'antijésuitisme est œuvre protestante autant que gallicane (1).

II

Henri IV ne se laissa pas convaincre, les Jésuites furent rappelés. A ceux qui lui objectaient le danger qu'allait courir sa vie, il répondait, avec un sourire d'ironie, je pense, que combler les Jésuites de bienfaits c'était encore le meilleur moyen de les empêcher de nuire, et il les combla de bienfaits. Ce n'est pas le lieu de les détailler. Mais les accusations courantes contre la Compagnie n'en continuèrent pas moins à aller leur train. Pas d'année où le journaliste l'Estoile, grand collectionneur de livres, ne trouve à ajouter quelques pièces nouvelles à ce qu'il appelle son « paquet de drôleries jésuitiques ». Les Pères répondaient quelquefois : le plus souvent ils laissaient passer. L'amitié et la franche confiance du bon roi Henry pouvait les consoler, s'il était besoin, de toutes ces invectives.

(1) L. Feugère, t. I, p. ccxvii. Villefranche doit se traduire ici la Rochelle. La riposte du P. Richeome *la chasse du renard Pasquin*, 1602. porte aussi la rubrique Villefranche, par ironie, je pense. La seconde édition (1603) est d'Arras.

On sait la fin. Tout à coup, 14 mai 1610, Henri IV mourait assassiné. Victime des Jésuites, naturellement; on osa le dire. D'aucuns le crurent, ce qui est plus surprenant. En vertu de la vitesse acquise, on le redit encore et on le réimprime; à tout le moins on laisse entrevoir que, s'ils ne furent pas complices, ils auraient pu l'être, et que cela revient au même (1).

Donc, au bruit que faisait le procès de Ravaillac, il importait de mêler le nom des Jésuites. Il est vrai que l'assassin n'avait pas été leur élève; que, ne sachant pas le latin, il n'avait pas lu leurs livres. Mais six mois auparavant, on l'avait vu parler au Père d'Aubigny dans

(1) « Que les Jésuites aient ou non trempé directement dans le crime de Ravaillac, il est certain que Ravaillac pouvait les réclamer comme ses maîtres. Leurs leçons ont toujours été l'école des régicides. » Hanotaux, op. cit. p. 158.

La question de Ravaillac à été serrée de près par deux érudits sérieux, Jules Loiseleur, *Ravaillac et ses complices*, Paris, Didier, 1873, in-12, et A. Gazier, *Ravaillac et ses prétendus complices* (*Mélanges de littér. et d'histoire*, Paris 1904. in-16, p. 289-307.) M. Gazier réfute en particulier Michelet (*Henri Quatre*, 1553-1610, Paris Hetzel, s. d. 8°, 127 p.) La thèse de l'historien lyrique revient à ceci : grâce au protestantisme de sa jeunesse, Henri IV fut un homme d'honneur et de liberté. Tous les opprimés espérèrent en lui. Mais le fanatisme catholique, espagnol, ligueur, et surtout jésuite, l'enserrèrent sournoisement dans les fils d'un lâche complot dont Ravaillac fut l'exécuteur, et dont les victimes furent Henri IV, la France, le progrès, la liberté. La vérité est que Ravaillac fut un isolé. M. Loiseleur croyait qu'à la même date existait un complot espagnol. M. Gazier croit cette opinion sans fondement. Tous deux mettent les Jésuites hors de cause.

La relation même du procès de Ravaillac se trouve dans le *Mercure français* (t. I, fol. 313-325) et dans les *Archives curieuses* 1re série, t. XV. Les dénégations de Ravaillac y sont concluantes contre toute complicité, notamment sur l'absence de la moindre influence jésuitique

l'église de la maison professe. Et, « interrogé par des personnes sages, il avait, nous dit l'Estoile, répondu conformément aux maximes de Mariana, Becanus et autres, qui ont écrit qu'il était permis de tuer les tyrans » (1). Ce nom de Mariana, depuis trois ou quatre ans, commençait à avoir fort mauvaise réputation en France. Un livre de lui avait, quelques années plus tôt, passé les Pyrénées : les protestants d'Allemagne en avaient même donné une réédition. A Paris, un franciscain portugais l'avait dénoncé du haut de la chaire. La police avait essayé d'arrêter la vente, mais l'ouvrage n'en était que plus demandé. Un Jésuite espagnol, fau-

dans le crime (Voir aussi la comparution du P. d'Aubigny). Mais le texte ne porte pas les aveux de Ravaillac pendant la torture, le 27 mai 1610. Car « ce qui s'y passa est sous le secret de la cour » *Mercure* f° 323, *Archives*, p. 137. Là-dessus, grand effet de Michelet. Ravaillac a chargé les Jésuites et les Espagnols à l'audience du 27 mai. La preuve, c'est que le procès-verbal a disparu et que la chose reste sous le secret de la cour.

Or nous avons le procès-verbal de la torture du 27 mai. (*Mém. de Condé*, t. VI (supplément), 3e partie, 1re pièce, p. 201). Ravaillac y maintient toutes ses assertions. Ses réponses excluent toute influence jésuitique, et montrent de plus en plus le malheureux comme un exalté solitaire.

Alors que reste-t-il, je ne dis pas des divagations de Michelet, mais des insinuations de M. Hanotaux?

(1) Disculpons au passage le P. Becanus. Il enseignait, en 1608, que le prince légitime, devenu tyran de ses sujets, ne pouvait être par eux mis à mort. « La raison en est que le prince véritable et légitime, même tyran, demeure toujours le supérieur de ses sujets. Donc ils lui doivent obéissance, et ne peuvent le tuer, sauf au cas de défense personnelle. » Quant aux tyrans d'usurpation, il n'en voit aucun en Europe au moment où il écrit. *(Resp. ad Aphorismos Calvinist. Opuscul. theologic.)*, édit., Paris, 1633. I, 130, 131.

teur de tyrannicide, rien ne venait plus à propos et la traditionnelle tempête reprit (1).

III

Qu'était-ce donc que ce Mariana qui, pour un certain public, incarne en sa personne les plus gros forfaits des Jésuites? Que de gens encore aujourd'hui sont tentés de se signer en parlant de lui! On s'est beaucoup scandalisé de ses thèses monstrueuses : les a-t-on beaucoup lues? A-t-on pris la peine de les comprendre, et, pour cela, de les remettre dans leur contexte et dans leur cadre historique? Parmi les parlementaires qui, en 1610, se donnèrent la fête de brûler le livre du Jésuite, combien ne le connaissaient que par des extraits soigneusement isolés? Combien aujourd'hui lui font tenir des thèses auxquelles il n'a jamais songé? Il a déposé dans son livre les germes de la Révolution française et de l'anarchie moderne, ce qui, de la part d'un Jésuite, serait au moins piquant et devrait lui valoir un peu d'indulgence. S'il avait vécu en 1793, il eût été le président-né du tribunal révolutionnaire et eût condamné Louis XVI, etc. Le sujet prêtait à la déclamation, et l'on ne s'en priva pas.

Mariana, alors le grand historien d'Espagne, traité de Tacite et de Tite-Live par ses compatriotes, écrivait au pays de l'Inquisition et au temps de l'absolutisme. Son *De rege et regis institutione*, fut composé en 1590

(1) L'Estoile, t. II, p. 394.

et 1591 pour le fils de Philippe II, le futur Philippe III. Il fut imprimé en 1599, à Tolède, dédié au roi, muni d'un privilège et précédé d'un chaleureux éloge par le censeur royal, Pierre de Oña, provincial de l'Ordre de la Merci.

En ce temps-là, dans la péninsule, le vent n'était pas à la révolte. Il n'y avait pas à ramener les peuples à un sentiment exact de leurs devoirs. Aucune tendance exagérée vers la liberté. Bien plutôt, c'était les princes qui se trouvaient en faute, tentés qu'ils devaient être d'abuser de l'énorme pouvoir que nul ne leur contestait. Mariana ne songe aucunement aux excès populaires que, indirectement, l'ouvrage pourrait autoriser; il n'a en vue que les rois auxquels il veut faire entendre quelques rudes leçons. Le traité, d'un bout à l'autre, n'est qu'un appel à la modération dans l'usage du pouvoir. Il veut apprendre à son royal disciple comment on évite de tomber dans la tyrannie. Il lui expose 1° l'origine, la nature, les limites du pouvoir royal, 2° ce que doit être l'éducation d'un prince, 3° les vertus qu'il doit posséder pour faire le bien de son peuple.

Rien à dire sur les deux derniers livres : heureuse la nation dont le roi, pour l'entretien de l'armée, l'économie financière, la protection des arts, l'amour des pauvres, mettrait en pratique les conseils du sanguinaire Jésuite.

Bien plus originales et plus contestables sont les théories qui remplissent le premier livre. Au futur roi de toutes les Espagnes, qui, sans doute, comme son père Philippe II, sera autoritaire et autocrate, il enseigne que

si l'origine première de toute société et de tout pouvoir social doit être cherchée en Dieu, il n'y a pas d'autre origine humaine et historique que le consentement volontaire des sujets. Par suite, pas de monarchie, quelque absolue qu'elle puisse paraître, qui ne soit à base de démocratie (ch. I). Théorie, nous le savons, qui n'était pas de l'invention de Mariana, mais qu'il est piquant de lui voir enseigner à un infant d'Espagne, au roi de demain, sous les yeux de Philippe II (1).

L'auteur examine ensuite un certain nombre de questions : si le gouvernement par un seul est préférable à la pluralité des chefs (ch. II); quelles doivent être les règles de la succession au trône (ch. III et IV). Enfin on arrive aux fameux chapitres V, VI et VII sur les tyrans.

Entre toutes les mauvaises formes de gouvernement, dit-il, il n'y en a pas de pire que la tyrannie. Là-dessus, portrait en partie double du roi parfait, et du parfait tyran.

Le parfait tyran est bien noir. Lui aussi jadis, Gerson avait esquissé un portrait semblable, et il est curieux de constater que, sur ce point, du Jésuite et du chancelier, c'est encore le Jésuite qui est le rigoriste. « Le tyran, disait Gerson, opprime le peuple; exactions, corvées, tributs; il contrarie ceux qui ont le zèle de l'étude et de la science; il s'oppose aux associations » (2).

(1) Ch. IV, p. 48; ch. V, p. 57-59, VIII, p. 87, etc.

(2) Tyranni populum opprimunt per exactiones, corvaitas, tributa... impediunt studium ne scientia acquiratur, defendunt omnia consortia. T. IV. *Serm. coram rege Franciæ nomine Universitatis Parisiensis*, p. 599-600, Anvers 1706.

Au gré de Mariana, cela ne suffit pas : le vrai tyran est un prince impie à l'égard de Dieu, persécuteur de la religion, superbe, injuste, cruel, sans autre loi que ses passions, ennemi de toute vertu; mettant le pouvoir suprême dans la jouissance, ne reculant devant aucun forfait, par suite remplissant l'état de terreur et de calamités, écrasant ses sujets, leur faisant mener une vie malheureuse et conduisant l'ordre social à la ruine.

On sourit en lisant cette description; le brave Mariana s'échauffe, s'exalte pour concevoir son monstre. Il le fait si atroce qu'on se demande si Néron lui-même ou Robespierre parviendraient à remplir tant de conditions. « Ajoutez que le tyran ressemble à une bête féroce et cruelle, qui, partout où elle va, dévaste, dépouille, incendie, ne fait que massacrer des griffes, des dents et de la corne. » Bref, la bête du Gévaudan.

On voit de quel tyran il s'agit : nous sommes en pleine chimère.

Au chapitre VI, l'auteur en vient à la grande question, — grande pour nous — *an tyrannum opprimere fas sit...?* Raisons pour et contre. Son opinion à lui n'a rien de très original. Après cent autres, plus nettement peut-être, il distingue tyran d'usurpation et tyran par abus de pouvoir. Pour ce dernier, il demande de pousser la tolérance aussi loin que possible, sans quoi l'on ouvrirait la voie à des bouleversements pires que la tyrannie même. Arrivés aux dernières limites de la tyrannie et de la patience, quand l'ordre social lui-même est en péril, et que, pour le sauver, il faut en venir aux dernières extrémités, alors il faudra encore

passer par les stages classiques, remontrances, assemblées du peuple, procès, déposition juridique. Vraisemblablement la guerre suivra, une guerre légitime, s'il en fut, avec toutes ses conséquences, entre lesquelles la mort possible du tyran (1).

Et le philosophe ajoute pour rassurer son prince : « Il n'y a pas à craindre que cela multiplie les attentats sur la personne des princes; car nous n'abandonnons pas leur vie au caprice des individus ou des foules; il y faut la voix publique de la nation, le conseil des sages et des hommes graves » (2).

Les choses se passeront donc avec toutes les garanties possibles, et plût à Dieu qu'on eût toujours suivi les procédures exigées par Mariana. Quel est le roi qui en fût mort? Quel est l'attentat historique qu'on eût enregistré? Malheureusement l'auteur va plus loin.

Supposons que cette assemblée du peuple, souverain et juge suprême, soit impossible. Un particulier pourra-t-il interpréter les désirs secrets du peuple, et, de son

(1) Ch. VI, p. 75. « Monendus in primis princeps erit, atque ad sanitatem revocandus; si medicinam respuat, neque spes ulta sanitatis relinquatur, sententia prononciata, licebit reipublicae ejus imperium detrectare primum; et quoniam bellum necessario concitabitur, ejus defendendi consilia explicare, expedire arma, pecunias in belli sumptus imperare populis; et si res feret, neque aliter se respublica tueri possit, principem, publicum hostem declaratum, ferro perimere ».

(2) « Neque periculum est ut ulli eo exemplo in principum vitam saeviant quasi tyranni sint. Neque enim *id in cujusquam privati arbitrio* ponimus, non in multorum, nisi publica vox populi adsit, viri eruditi et graves adhibeantur. » I, 6. Et ailleurs : « Quasi tyrannum opprimere fas sit *privata* auctoritate. *Quod non licet*, præsertim violato juramento... etc. *(ibid).*

autorité privée, se faire l'exécuteur d'une sentence que la nation porterait, si elle le pouvait?

Mariana prévient son prince qu'à son avis, celui-là ne commettrait pas une action mauvaise : « Je ne pourrais le regarder comme un malfaiteur. Les assassins des tyrans ont été illustres dans tous les âges ». Et il cherche un exemple. Mariana est Espagnol. Au moment où il écrit, l'Espagne soutient la Ligue; Henri III a assassiné le duc de Guise; au delà des Pyrénées, il passe pour un monstre exécrable; il réalise l'idéal du tyran que s'est forgé le philosophe. Que penser donc de Jacques Clément?

« Beaucoup, déclare l'auteur, regardent l'action de Clément comme un sujet d'éternelle gloire pour la France et pensent qu'elle l'a rendu digne de l'immortalité. D'autres, éminents en science et en sagesse, le blâment. » Mariana expose les raisons pour et contre; mais il n'est pas du côté des censeurs. C'est aux princes qu'il le déclare. « Il leur est utile de se convaincre que dans l'état qu'ils occupent, non seulement il est équitable, mais il est louable et glorieux de les mettre à mort, quand ils oppriment le peuple et qu'ils se rendent intolérables par des vices odieux. Cette crainte les empêchera sans doute de se livrer tout entiers au mal, d'écouter les flatteurs qui les mènent à leur perte; elle tiendra la bride à leurs passions effrénées. »

Mariana est de l'école de ceux qui, à tout prix, veulent mettre un frein au despotisme. Le frein qu'il accepte et préconise est on ne peut plus sujet à critique : mais si l'erreur était grande, l'intention était bonne. Il

ajoute : « Telle est mon opinion, elle part sans contredit d'une âme sincère. Mais je suis homme et puis me tromper. Si l'on m'ouvre un avis meilleur, j'en serai heureux » (1). On voit qu'il n'y tient pas autrement.

Seulement il y avait du casuiste en lui; et le casuiste, quand il a résolu un « cas », bien ou mal, résiste rarement à la tentation de le pousser encore et de le « corser ». Donc, au chapitre VII, notre auteur se pose la question ultérieure : il est des cas où le meurtre des tyrans est légitime, mais alors tous les moyens sont-ils bons? et que penser du poison?

Question étrange à première vue. D'où lui vient l'idée d'agiter un pareil problème? Ici encore voyons le contexte et remettons les choses dans leur cadre historique.

Tout le monde sait qu'aux premières heures de la Renaissance on avait beaucoup usé du poison. On en usait encore, et notre auteur nous raconte qu'au temps où il professait la théologie en Sicile, un prince lui avait demandé : « Au cas où il est permis d'enlever la vie à quelqu'un, à un condamné à mort, par exemple, peut-on également le faire de vive force ou par le poison? »

(1) Cœso rege ingens sibi nomen fecit; cœde cœdes expiata ac manibus Guisani ducis perfide perempti regio sanguine est parentatum (p. 68). Sic Clemens periit, eternum Galliæ decus, ut plerisque visum est (p. 69). Hæc nostra sententia est a sincero animo certe profecta, in qua cum falli possim ut humanus, si quis meliora attulerit, gratias habeam (p. 80).

Le membre de phrase *eternum Galliæ decus* a disparu des éditions postérieures, mais quand on le restitue au contexte, on néglige souvent d'ajouter la restriction qui suit. Ainsi Voltaire, *Essai sur les mœurs*, ch. 173. Cfr., Janssen, v. p. 595, note.

— « Nous avons examiné, poursuit le philosophe, ce que permettait la loi naturelle. Mais, en vérité, tuer par le fer ou tuer par le poison, n'est-ce pas tout un? » A Rome, à Athènes, on usait alors de poison. On ne le fait plus. Pourquoi? Sans doute, on a jugé qu'il était trop inhumain de forcer un homme à être son propre bourreau. Exiger de lui qu'il s'empoisonne de ses mains, ou de ses mains s'enfonce le couteau dans le cœur, c'est également odieux. Le coup de mort doit venir du dehors (1).

S'il en est ainsi pour un particulier légitimement voué à la mort, pourquoi, se demande Mariana, n'en pas dire autant du roi qui se trouverait dans le même cas? En soi, les moyens détournés, et qui exigent plus d'habileté que de vaillance, ne peuvent être condamnés. Mais, pour le poison, qu'il ne soit pas administré dans la boisson ou la nourriture, car alors le prince serait son propre bourreau. Or, en ce temps-là, l'on prêtait à certains toxiques une efficacité merveilleuse. Ils tuaient par le simple contact; leur vue seule était mortelle. On avait ainsi essayé d'assassiner Alexandre VI au moyen d'une lettre, et Pie II au moyen de sa chaise à porteurs. A la date même où écrivait Mariana, on parlait de supprimer la reine Elisabeth en empoisonnant les harnais de son cheval. Lui-même raconte que les Maures envoient ainsi à ceux qu'ils veulent perdre des armes et des vêtements contaminés. On parle d'un roi qui a été ainsi empoisonné par les pieds. Il trouve le procédé moins inad-

(1) P. 83-84.

missible que le précédent. Là, du moins, la mort vient d'une main étrangère.

Ces restrictions bizarres, après les concessions précédentes, ne peignent-elles pas l'époque? Quel temps que celui où les confesseurs étaient amenés à résoudre des cas comme celui-là ! Ce curieux chapitre de Mariana lui a fait plus de tort peut-être, auprès des auteurs modernes, que celui où il élargit imprudemment et sous sa responsabilité personnelle la théorie déjà deux fois séculaire du tyrannicide. Et encore c'est un chapitre de scrupules et de restrictions (1).

IV

Telles étaient les théories de Mariana. Le gouvernement de Madrid les jugeait inoffensives, utiles même, puisque l'ouvrage avait paru orné d'un privilège royal, et que Philippe II en acceptait la dédicace. A Paris, au lendemain de la Ligue, à une époque où l'on ne parlait que d'attentats sur la personne du roi, où l'on voyait partout des complots espagnols, le livre hardi venu d'outre-Pyrénées ne pouvait qu'être jugé sévèrement. Jamais écrit n'avait vu le jour plus mal à propos; et c'est à se demander si le Jésuite castillan savait ce qui se passait au-delà des monts. Pourtant, il ne devait pas

(1) Livre I, ch. 7, p. 81-86. Cfr. J. Burckhardt, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, t. II, p. 216. Voir plus loin l'histoire d'Edward Squire et de la reine Elisabeth.

ignorer que ses confrères de France avaient été exilés quatre ans auparavant, et sous quelles inculpations calomnieuses. Au moment où il éditait son ouvrage, on commençait autour d'Henri IV à sérieusement parler du rappel des Jésuites. Or, le gros obstacle était l'enseignement qu'on leur prêtait, et leur responsabilité, vraie ou fausse, dans les récents attentats. Mais Mariana ne parait pas avoir pris souvent son mot d'ordre chez les supérieurs de Rome. Il était espagnol et il l'était avec excès. N'oublions pas qu'il joua un rôle important dans les intrigues qui, vers ce temps-là, agitèrent la Compagnie, et faillirent bouleverser l'Institut. Il fut toujours assez mal avec le Père Aquaviva. Autant de raisons, semble-t-il, pour ne pas rendre son Ordre tout entier responsable de ses excès de doctrine.

Les premiers à s'inquiéter au sujet du livre en question furent les Pères de la Compagnie. Dès qu'il l'eût connu, le provincial Richeome le dénonça au Père Général. Celui-ci manifesta son étonnement que l'ouvrage eût paru à son insu. Les ordres furent donnés pour que le texte fut corrigé. Mais pareilles corrections viennent toujours trop tard. Le livre était connu, des exemplaires de la première édition subsistaient : on en trouve encore dans les très grandes bibliothèques. En 1605, année où, de son côté, la Congrégation provinciale des Jésuites de France censurait l'ouvrage, un éditeur calviniste, Wechel, le rééditait. Aquaviva protesta, mais le mal était fait (1).

(1) Coton, *Lettre déclaratoire de la doctrine des Pères Jésuites conformément au décret du Concile de Constance*, Paris, 1610. Richeome, *Examen critique du libelle Anticoton*, Pont-à-Mousson, 1613.

Lorsque, quelques années après, la mort d'Henri IV vint plonger la France, et tout spécialement les Jésuites français, dans le deuil, malgré toute l'absurdité de l'accusation, il fallut à toutes forces que les Jésuites en fussent responsables, et le nom de Mariana fut lancé. Henri IV avait été tué « à la Mariane »; interrogé, Ravaillac avait répondu selon les principes de Mariana.

Un homme se chargea de pousser l'affaire et de lui donner un tour pratique. On ne s'attendait guère à le rencontrer comme dénonciateur. Edmond Richer, syndic de la faculté de théologie, gallican radical, autrefois ligueur déclaré, ayant gardé de ses premières opinions certaines tendances antimonarchiques, en même temps qu'il en répudiait absolument l'ultramontanisme, oubliait un peu les thèses qu'il avait soutenues autrefois. Mais ces oublis, que chez d'autres on qualifierait de palinodies, étaient fréquents alors. Lui aussi, en son temps, avait soutenu la subordination du roi au peuple, mais une subordination réelle et effective, avec ses conséquences les plus extrêmes. Il avait déclaré que Henri III, comme tyran, méritait son sort, et que Jacques Clément avait bien fait. Le « *æternum galliæ decus* » de Mariana, son accusateur Richer l'avait commenté à l'avance : « Clément a mis des couronnes de gloire au chef, et des carquans d'or au col de tous les vrais Français ». « Ce sont, écrit le cardinal du Perron, les propres termes de ses anciennes thèses, dont j'ai l'original de lors entre les mains. » Ce détail lui avait passé de la mémoire, et, devant l'Université, il poursuivait les Jésuites et leurs abominables doctrines. Très sagement,

la Faculté s'en tint à renouveler les condamnations du Concile de Constance, qui, assez directement du reste, tombaient sur Mariana (4 juin 1610) (1).

Mais, par derrière Jean Richer, il y avait de puissant, personnages, irréconciliables ennemis des Jésuites. Ne nommons que Achille de Harlay. L'intègre, le vertueux, l'héroïque premier président ne manquait pas une occasion de manifester son antipathie pour les Pères : il ne pouvait laisser échapper celle-là. Le 8 juin, sur son initiative et celle de son parti, le livre du Jésuite fut condamné au feu par le Parlement, et ordre donné de lire en chaire, aux prônes de la messe de paroisse, les décisions de la Sorbonne. Singulière anomalie. Le Parlement accusait jadis les Jésuites d'envahir, au nom du Pape, le terrain de l'Ordinaire. Aujourd'hui, c'est à son tour d'empiéter. En son nom privé, il lance des condamnations doctrinales : il se mêle de faire lire des documents de son choix dans les chaires. Aussi l'évêque et le nonce se plaignirent de ces abus de pouvoir. Ce ne devaient pas être les derniers. Le « Saint Office » laïque et gallican gardera ses traditions envahissantes. Un livre des Jésuites est brûlé par lui en place de Grève : ce ne sera pas la dernière exécution de ce genre. Mariana ouvre la voie; bien d'autres suivront (2).

(1) Cardinal du Perron, *Ambassades et négociations*. Lettre à Casaubon, 18 avril 1612. Sur la singulière attitude de Richer et de la Sorbonne en 1610, voir Puyol, *Edmond Richer, Etude historique et critique sur la rénovation du Gallicanisme au commencement du XVIIe siècle*, tome I. (Paris, Ohmer, 1876, 8°), p. 139-146.

(2) Prat, p. 249. L'Estoile, II, p. 604. Féret, dans la *Revue des Questions historiques*, 1900, t. II, p. 400-408.

Vers ce temps-là, l'auteur était interné dans un couvent de Franciscains pour avoir assez librement blâmé la misérable politique du comte de Lerme. Il l'avait accusé de fausser les monnaies et de porter ainsi un coup fatal au crédit de l'Etat. L'occasion était bonne, semblait-t-il, pour accentuer le coup porté à Paris, et la cour de France demanda à celle de Madrid la condamnation du *de Rege et Regis institutione*. Ce fut en pure perte. Madrid refusa; le livre continua à se débiter — édition corrigée par ordre d'Aquaviva — sous le couvert des autorités civiles et religieuses. Mais partout ailleurs, on imagine difficilement le bruit qui se fit autour du malencontreux traité.

Ce fut d'abord une pluie de pamphlets :

Les douze articles de foi politique des Jésuites de France; Anti-Mariana; les Imprécations et furies contre le parricide commis en la personne de Henri IV; Tocsin contre Bellarmin; *Apologie pour Jehan Chastel... et pour les pères escholiers de la Société de Jésus; la Chemise sanglante de Henri le Grand; le Jésuite Sicarius; le Contre assassin; le Mercure des Jésuites; le Remerciement des Beurrières de Paris; le Fleau d'Aristogiton; Avis de Maître Guillaume, nouvellement retourné de l'autre monde, sur le sujet de l'Anti-Coton par P. D. C. jadis mort et depuis naguère ressuscité; le Patenostre des Jésuites Loyolistes, Marianistes, Bellarmistes*, etc., etc. En trois ans il en parut plus de cent, immédiatement traduits en allemand.

« Tous ces petits livrets, écrit l'Estoile, sont les jardins d'Adonis, de Platon, qui, créés soudain et en un

jour, périssent en un moment. On m'en a donné beaucoup; les autres je les ai achetés et trouve selon mon papier où je les ay écrits, que j'en ai eu pour cent huit sols. » C'était largement payé (1).

Toute cette littérature revenait à établir que tous les Jésuites, en bloc, devaient être tenus pour responsables des idées de Mariana et de leurs conséquences. Le Père Coton eut beau dans sa *Lettre déclaratoire de la doctrine des Pères Jésuites* (2) établir que l'opinion de Mariana était particulière à cet auteur, citer jusqu'à treize Jésuites ayant combattu contre la licéité du tyrannicide et établir que cette manière de voir était la seule qui eût régné dans les écoles, on lui répondit par l'*Anti-Coton... Livre où est prouvé que les Jésuites sont coupables et autheurs du parricide exécrable commis en la personne du Roy Très Chrétien Henri IV d'heureuse mémoire*. Les Jésuites répliquèrent et la polémique se prolongea quelque temps.

En vain le Père Claude Aquaviva porta un décret (6 juillet 1610) interdisant sous les peines les plus sévères d'enseigner la licéité du tyrannicide, la légende était lancée, elle fit son chemin, elle le fait encore.

Le P. Général disait (nous citons la traduction du P. Coton) : « En vertu de la sainte obéissance nous enjoignons, sous peine d'excommunication et inhabilité à tous offices et de suspension *a divinis*, et autres peines

(1) Carayon, *Bibliographie historique;* l'Estoile II, p. 649, cf. Mémoires de Condé, t. VI, 3e partie, pp. 245, 263, 274. — Pilatus, *der Jesuitismus*, p. 201.

(2) Paris 1610, 8° p. 29.

arbitraires à nous réservées, qu'aucun religieux de notre Compagnie soit en public ou en particulier, lisant ou donnant avis et beaucoup plus, mettant quelques œuvres en lumière, n'entreprenne de soutenir qu'il soit loisible à qui que ce soit, et sous quelconque prétexte de tyrannie, de tuer les rois ou les princes, ou d'attenter sur leurs personnes, afin que telle doctrine n'ouvre le chemin à la ruine des princes et trouble la paix; ou révoque en doute la sûreté de ceux lesquels, selon l'ordonnance de Dieu, nous devons honorer et respecter comme personnes sacrées, et establies de notre Dieu pour heureusement régir et gouverner son peuple » (1er août 1614) (1).

La teneur du décret était claire. Pour le comprendre dans toute sa portée, sans l'exagérer ni le restreindre, il suffisait, semblait-il, de le comparer aux théories de Mariana, causes de tout le désordre. Il ramenait la question aux termes du décret de Constance. Mais pouvait-on laisser aux Jésuites le bénéfice d'une décision aussi sage? Ne sait-on pas que, lorsqu'un document émane d'eux, la prudence exige qu'on ne s'en tienne pas à la lettre, qu'on aille jusqu'à l'esprit, l'esprit et la lettre dussent-ils se contredire? On épilogua donc tantôt sur le *cuicumque personæ*, tantôt sur le *quocumque prætextu tyrannidis*.

(1) Voir le texte latin dans Pachtler, ***Ratio Studiorum***, vol. III, p. 47. Berlin 1890 (Mon. Germ. pædagogica). Prat, op. cit. III, p. 569. Jouvency, ***Hist. Soc. Jesu***, P. V. Lib. XII, p. 157. Une autre lettre d'Aquaviva interdisait d'imprimer quoi que ce soit sur la question, sans que le livre fut révisé à Rome même (2 août 1614).

Et il se trouva des auteurs pour prêter au Père Aquaviva l'ânerie suivante : « Que personne ne s'avise de dire qu'il est permis au premier venu de tuer les rois pour le premier prétexte venu de tyrannie ». C'était tout simplement absurde; quel Jésuite avait jamais dit cela? Raison de plus pour le prêter au Général (1).

Et il reste acquis à l'histoire, et l'on répète, sans tenir le moindre compte des distinctions, restrictions et réserves accumulées par les théologiens sur ces matières, que les Jésuites, en masse, ont été les docteurs du régicide. Encore une fois, faire un bloc et des doctrines et des personnes, voilà le procédé très simple pour créer une légende antijésuitique. Nous le retrouverons.

(1) Cfr. B. Duhr. *Jesuiten fabeln* (1892), p. 388. Janssen, V. p. 596. Voir encore l'exégèse des Parlementaires du XVIIIe siècle : La Chalotais, *Compte Rendu*, p. 204, Ripert de Montclar, *Plaidoyer*, p. 217. Ce dernier en vient à cette conclusion : « Voilà ce qu'il (Aquaviva) défend de soutenir et ce qu'aucun Jésuite sans excepter Mariana, n'avait soutenu dans toute son étendue ». D'où il ressort que le décret n'est qu'une feinte jésuitique, de la poudre aux yeux.

CHAPITRE VII

Les origines anglicanes

CONSPIRATEURS ET INCENDIAIRES

CHAPITRE VII

Les origines anglicanes

CONSPIRATEURS ET INCENDIAIRES

I. L'ANTIJÉSUITISME ANGLICAN. LES CONSPIRATEURS.
II. LES JÉSUITES ET LA POLITIQUE.
III. LES CONSPIRATEURS SOUS ELISABETH.
IV. LE COMPLOT DES POUDRES (1605).
V. COMPLOTS DIVERS. LES JÉSUITES INCENDIAIRES.
VI. LE SERMENT DES JÉSUITES (1).

I

Ce qui se passait en France n'était qu'un épisode, et nous avons vu, rien qu'en feuilletant le *Catéchisme* de

(1) 1° Sur l'antijésuitisme anglican en général, voir Morus, S. J. *Historia Provinciae anglicanae soc. Jesu*, 1580-1610. Saint-Omer 1660 f°; Ch. Butler, *Historical Memoirs of the English, Irish and Scotish Catholics since the Reformation*. Londres, 1822; J. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, trad. Ronjoux, 15 in-8°, Paris, 1854; Destombes, *La persécution religieuse en Angleterre*, 2 in-8°, Paris, 1863-1864; Simpson, *Edmond Campion*, Edimbourg, 1867. Foley, S. J., *Records of the English province of the S. of Jesus*, 7 in-8°, 1877-1883; Rev. E. L. Taunton, *History of the Jesuits of England*, Londres, Methuen, 1901 (voir

Pasquier, qu'en Angleterre aussi, et aux Pays-Bas, et partout, les Jésuites conspiraient, conspiraient, conspiraient et tuaient les rois. On nous fait remarquer,

la critique de cet ouvrage très hostile dans le *Month*, 1901, t. I, p. 502, et II, p. 315, par le P. Pollen).

On trouvera dans la même revue nombre d'articles des Pères J. Gérard et Pollen qui renouvellent plusieurs chapitres de cette histoire. Du P. Pollen, *The Politics of English Catholics during the reign of Queen Elisabeth*, 1902, t. I et II; *The question of Q. Elis. succession*, 1903, I, p. 517. *The accession of king James I*, 1903, I, p. 572; *Religious persecution under Q. Elis.* 1904, t. II, p. 502, etc.

Du P. Gérard, *The archpriest controversy*, janv. 1897; *The wily Jesuit*, mars 1897; *The Jesuit myth*, avril 1897; *The Jesuit oath*, 1901, I, p. 405; *History « ex hypothesi » and the Papist Plot*, 1903, t. I, p. 46, 171; II, p. 511, 317.

2° Sur la conspiration des poudres. D. Jardine, *A narrative of the Gunpowder plot*, Londres, 1857, 8°; J. Morris S. J., *The conditon of Catholics under James I*, Londres, 1872 (contient, outre la vie du P. Gerard, 1564-1637, son récit du complot); J. Forbes, S. J., *Un missionnaire catholique en Angleterre*, Paris, 1872 (Mémoires de John Gerard); Healy Thomson, *Before and after the G. P.* (Catholic Truth Sty); E. Prampain, S. J., *La Conspiration des poudres.* (*Revue des Questions historiques*, octobre 1886).

Travaux du P. J. Gérard; *What was the G. P.* Londres, 1896. (*The Month*, de décembre 1894 à mai 1895) avec la réponse de M. S. Gardiner, *What G. P. was*, Londres, 1896; *The G. P. and the G. Plotters in reply to Prof. Gardiner*, 1898 (*The Month*, sept., oct., nov. 1897); *Thomas Winter's confession and the G. P.* Londres 1898; *Contributions towards a life of father Garnet*, (*the Month*, janvier à juin 1898); *Equivocation and lying* (juillet); *F. Garnet and his accusers* (août 1898); *The case of F. Garnet and his accusers* (août 1898); *The case of. F. Garnet* 1901, t. I, p. 561; II, p. 15.

Le P. J. Forbes a résumé les conclusions du P. Gérard dans ses articles *Un procès à réviser*, Etudes religieuses, 1898, t. III, p. 164 et 321.

Notons une fois pour toutes que le savant P. John Gérard, aujourd'hui directeur du *Month*, ne doit pas être confondu avec son homonyme et parent, le missionnaire du XVIIe siècle.

est-ce coïncidence, est-ce quelque chose de plus? que, partout où, vers ce temps-là, un grand crime éclate, un Jésuite a passé dans les environs. N'est-il pas étrange par exemple que la Saint-Barthélemy ait suivi de si près l'apparition de saint François de Borgia en France (1)? Inutile de revenir sur Barrière, Chastel, Ravaillac, avec leurs doublures, Varade, Guignard, Mariana. On lit leurs livres, on se confesse à eux, on suit leurs leçons. S'ils ne tiennent pas eux-mêmes le poignard, ils ont affolé l'assassin. Ne sait-on pas qu'ils ont tué Guillaume le Taciturne (1581) et qu'ils ont essayé (1598) de supprimer son fils, Maurice de Nassau? L'assassin de ce dernier n'avait-il pas un cousin à Douai, domestique chez les Jésuites (2)?

Ce sont eux qui ont livré le Portugal à l'Espagne, et qui voudraient encore lui livrer l'Angleterre. Le Gésu de Rome, les collèges anglais de Douai et de Reims, celui de Clermont à Paris, autant de foyers d'intrigues. De là partaient les Jésuites et les prêtres séculiers qui incendiaient l'Irlande et la Grande-Bretagne. Au moment même où ils rêvaient de livrer la France à l'Espagne, ils combinaient avec les Guises le plan suivant (1583) : jeter l'Espagne sur l'Angleterre pour y rétablir la foi romaine, puis se débarrasser des Espagnols, et rester les maîtres.

(1) *Encyclop. Britannica*, au mot *Jésuite*. Sur la Saint-Barthélemy, voir B. Durh. ch. 9.

(2) Crétinau Joly, t. III, ch. I, p. 21. Coster, S. J. *Sica tragica comiti Mauritio a Jesuitis, ut aiunt Calvinistae, Leydae intentata.* Traduit du flamand par le Père Schondonck, Anvers, 1599.

C'est comme conspirateurs que les Jésuites ont apparu à l'imagination des protestants anglais; en conspirateurs que, aujourd'hui encore, on les dépeint dans les romans, les drames, les histoires savantes ou populaires. Et voici, par exemple, un romancier très lu en Angleterre, Charles Kingsley. L'auteur de *Westward ho!* (1) raconte avec brio des scènes du règne d'Elisabeth, y compris les aventures extraordinaires du chevalier Drake et de ses forbans. Naturellement les conspirations papistes et l'histoire de l'invincible Armada ont leur place dans le récit. On nous montre les deux Jésuites Parsons et Campion débarquant en Angleterre, dans l'Angleterre simple et candide, pour y mettre en pratique le machiavélisme de leur Compagnie. Deux caricatures. Gens habiles surtout à fuir la lumière et à se déguiser. Qu'on en juge par Campion. C'est une espèce de Don Quichotte aux longues jambes, empêtré dans sa grande épée, qui lui donne l'air d'un héron à trois pieds. Quand il est à cheval, il la dresse derrière lui comme une longue queue. Parsons, lui, n'est qu'un fanfaron. Pour se rendre méconnaissables, les deux traîtres ont gardé leur tonsure. Ils ont, en bagage, une cargaison de bulles, dispenses, correspondances secrètes, brochures séditieuses. Tant et si bien que le vieux marin sir Richard Grenville, qui jamais de sa vie n'a vu un Jésuite, n'a qu'à marcher cinq minutes avec eux pour deviner ce qu'ils sont. Sur les Jésuites de France, on en trouverait de cette force dans Alexandre Dumas.

(1) Kingley. Westward Ho! 1855, ch. III.

Mais il y a mieux. Une des manies du public anglais protestant est de s'imaginer qu'aujourd'hui encore, en Grande-Bretagne, on marche sur un sol miné par les Jésuites. Romanciers, orateurs, et même historiens, contribuent à entretenir la terreur patriotique. Et l'on cite par exemple dans les « lectures » publiques le mot d'un certain comte Campello, qui « naguère » venant en Grande-Bretagne fut stupéfait de la multitude de Jésuites qu'il y rencontra sous tous les déguisements, dans toutes les situations. Les Anglais n'avaient pas le coup d'œil pour le discerner, mais, lui, savait voir, et il poussait le cri d'alarme (1).

Il n'y a pas si longtemps, le soir même du jour où venait de mourir la reine Victoria, on trouva affiché sur les murs de *Saint-James palace* une proclamation au nom de Marie III, reine prétendante à la couronne d'Angleterre, et dernière représentante de la dynastie des Stuarts. On montra la pièce à Edouard VII, sur quoi, scrupule de conscience ou crainte d'un attentat, le couronnement fut différé. Le public crut qu'il s'agissait d'une maladie, il n'en était rien. Or, tout cela, des gens sérieux l'affirmaient, était l'œuvre de la ligue royaliste, fondée, entretenue, dirigée en-dessous par les Jésuites. Disons-le tout de suite, cette facétie n'eut aucun succès (2).

D'autres en ont davantage : elles appartiennent à la vieille tradition protestante.

(1) *The Month*, 1897, mars, p. 235.

(2) *The Month*, juin 1904, p. 645, citant le *English Churchman* du 5 fév. 1904.

II

Les Jésuites n'avaient pas attendu les persécutions d'Elisabeth pour s'intéresser à l'Eglise d'Angleterre. Mais avant 1580 ils ne firent en Grande-Bretagne que de rares et courtes apparitions. L'Irlande et l'Ecosse les retint davantage.

C'en fut assez : dès 1559 on trouve la légende en voie de formation.

Déjà, dans leurs rêves, les ministres prétendent voir le royaume envahi par des multitudes de Jésuites et de séminaristes (1).

Des multitudes... ils sont toujours d'autant plus nombreux qu'ils sont introuvables. Les historiens les plus récents, eux aussi, en aperçoivent partout. En 1581, ils étaient deux en tout, trois si l'on veut, en comptant un frère coadjuteur, Persons, Campion et le frère Emerson.

Ajoutons, si l'on y tient, Alexandre Briant reçu par Campion dans la Compagnie, en prison, à la veille de partir avec lui pour Tyburn. Or, à cette date, M. Green, dans son *History of the English people*, les voit par

(1) Ye multitud of Jésuitts and seminaryes secrettly comen into ye realm, (*Cecil Papers*) cité par le dictionnaire anglais de Murray au mot *Jésuit*. Sur les rapports de l'Angleterre et de la Compagnie de Jésus avant le martyre du bienheureux Campion, voir les articles du P. Delplace S. J. dans les *Précis historiques*, juin-octobre 1890, et du P. Pollen dans le *Month* 1900, t. II, p. 167-247.

« fournées » s'engouffrer dans la Tour de Londres; M. Gardiner en signale des « essaims », qui du continent viennent s'abattre sur le royaume, et murmurent aux oreilles de leurs disciples des paroles d'espoir en une victoire prochaine : c'est le signal des attentats sur la vie de la reine (1).

Simples apôtres, à les en croire; en réalité, courtiers de sédition. « Elisabeth était le but, nous dit Michelet traduisant assez bien, et prenant à son compte les assertions anglicanes. En 1579 on tira du Pape un ordre précis pour détruire Elisabeth par tous les moyens sans délai. Ce qui le prouve, c'est que le 15 avril 1580 les agents de l'exécution demandèrent au Pape un répit, trouvant pour le moment la chose dangereuse et impossible (de Thou, livre 74). Le Pape répondit que les catholiques anglais pouvaient ajourner la prise d'armes, mais que rien ne pouvait ajourner l'exécution d'Elisabeth. » Le Pape d'alors, ne l'oublions pas, c'était Grégoire XIII, l'homme des Jésuites (2).

Aussi il faut voir en quels termes indignés la reine et ses ministres parlent de ces criminels : « Prêtres idolâtres, créatures de la bête, ignobles sauterelles sorties du puits de l'abîme » : nous reconnaissons les métaphores, elles sont classiques dans la matière (3).

(1) Gardiner, *Hist. of England*, I, p. 14, Green, II, p. 417, 434, 443, cfr. J. Gerard, *The wily Jesuit*.

(2) Michelet, *Hist. de France*, t. XII (in-12) p. 104.

(3) *The Month*, décembre 1894, p. 470, cfr. ibid. 1903, t. II, p. 329, la critique par le P. Pollen du livre de Walter Walsh. *The Jesuits in Great Britain; an inquiry into their political influence*. Londres 1903.

Ainsi les Jésuites ont été en Angleterre des conspirateurs, des fauteurs de complots, complots régicides naturellement. Accusation qui n'est que l'élargissement, la mise en scène romanesque d'une autre; autant que missionnaires, et plus peut-être, les Jésuites anglais ont été agents politiques des puissances catholiques continentales.

Il est indispensable, avant d'aller plus avant, de dire un mot de cette question. Elle n'intéresse pas seulement l'Angleterre. Toutes proportions gardées, ce qui s'est passé en ce pays s'est passé partout où les Jésuites se sont trouvés en face du protestantisme.

Disons-le franchement et sans tarder, les apparences sont contre eux. A voir les Jésuites impliqués dans la Ligue, servir d'ambassadeurs entre les princes catholiques, aller d'Espagne en Ecosse, et de Paris à Rome porter les messages des papes, des nonces et des rois, comment nier qu'ils aient été impliqués dans des affaires d'Etat? Je dis plus; devant l'insistance des supérieurs à rappeler leurs sujets à l'observation de la règle, il est impossible de nier qu'il y ait eu des abus. « Nous avons coutume, écrit le P. Grégoire Rosefius répondant à un pamphlet de Luc Osiander, de réprimer le mal toutes les fois que nous en sommes informés; nous le punissons aussitôt, quels que soient le nom, le rang du coupable, et fût-il notre général lui-même; mais être exempt de toute imperfection, cela n'est pas possible en cette vie. Il y a eu un Judas parmi les apôtres. Quant à laisser le mal se commettre impunément, et, comme Osiander nous en accuse, le colorer de saints dehors,

c'est ce qu'on ne verra jamais parmi nous, s'il plaît à Dieu (1). »

Il y eut donc des oublis de la règle. A plusieurs reprises, les Pères généraux et provinciaux, les congrégations générales rappelèrent les prescriptions de saint Ignace, et, faisant leur examen de conscience devant Dieu, avouaient qu'elles n'avaient pas toujours été observées.

« Nous en avons l'expérience amère, écrivait un provincial de Germanie, le P. Hoffaüs en 1569, Dieu n'est pas avec nous dès que nous nous engageons dans les intérêts d'ici-bas. Toutes les fois que les nôtres ont été priés, et quelque fois contraints, non seulement par les princes, mais aussi par les Souverains Pontifes de prendre part aux affaires publiques, nous avons eu à nous en repentir. Notre condescendance a provoqué bien des calomnies. Catholiques et protestants nous ont blâmés, et jamais notre intervention n'a été heureuse. »

En 1593, la cinquième Congrégation générale se plaint aussi. « Dans les temps si difficiles que nous traversons, et par la faute de quelques-uns des nôtres, peut-être entraînés par l'ambition, peut-être égarés par un zèle inconsidéré, les choses en sont venues à un tel point que notre Ordre, en beaucoup de pays, chez beaucoup de princes, a acquis un renom d'ambition. » Et l'assemblée porte contre les délinquants une série de peines sévères : inhabilité à tous les emplois, perte du droit de vote actif et passif, envoi du coupable dans

(1) Cité par Janssen, V. 579, 580.

une autre résidence. Telle était la règle; et, si je ne me trompe, ces documents officiels doivent entrer en ligne de compte, quand on apprécie les faits et gestes de la célèbre Compagnie, — à moins de n'y voir, avec certains auteurs, que des trompe-l'œil et des attrape-nigauds, la fine fleur du jésuitisme (1).

Mais il faut le dire, la règle était difficile à observer.

Plus d'une fois, partis avec les instructions les plus explicites, avec la ferme résolution de ne jamais mettre le pied sur le terrain défendu, les missionnaires se sont vus entraînés; et qui dira le point précis où ils ont vraiment commencé à être gravement en faute? Ce fut le cas du P. Persons. Arrivé en Angleterre avec le P. Campion, il se plaça sur le domaine strictement religieux et fit les déclarations les plus nettes (1580). Deux ans plus tard, obligé dé rentrer sur le continent, nous le trouvons auprès de Philippe II, occupé à négocier avec lui une intervention armée en faveur des catholiques ses compatriotes. Comment en est-il venu à se mettre en contradiction aussi flagrante avec lui-même? Il va nous le dire.

Ayant vu de près la situation des fidèles anglais, il en rendait compte au docteur Allen, au duc de Guise, au nonce du pape en France. C'était le moment où l'on croyait bien faire, chez les princes catholiques, en essayant de renverser par la force ce gouvernement d'Elisabeth, oppresseur au dedans et au dehors, chez tous les peuples voisins fauteur de troubles et de révo-

(1) *Month.* 1902, I, p. 301 (P. Pollen).

lutions. « Tous, écrit le Jésuite, étaient d'avis de soumettre l'affaire au pape Grégoire XIII et au roi d'Espagne, et, comme *c'était matière de religion*, souverainement importante et nécessaire, ils décidèrent que le Père Crichton (un écossais), irait trouver le Pape, et le Père Persons le roi d'Espagne. Les Pères..... ne purent résister à l'ordre exprès du nonce (1). »

« Matière de religion », c'était précisément le domaine où les instructions du Père Général l'avait enfermé, Persons se crut en règle avec l'obéissance. Mais, en vérité, était-ce bien là « matière de religion »? qu'en devait penser le P. Aquaviva? Quel que fut le motif suprême, le but à obtenir, fomenter une insurrection en Irlande, faire une descente avec le duc de Guise en Angleterre, une autre en Ecosse avec des Espagnols et des Italiens, solliciter Jacques d'Ecosse à entrer dans le mouvement; tout cela, certes, était « *negotia status, negotia sæcularia* »; et s'employer, même de loin, même comme simples porteurs de messages, à les faire réussir, n'était-ce pas faire de la politique?

Il y avait là une question de définition. Comment s'entendre sur le sens de ces mots « faire de la politique »? Que signifiaient-ils au XVIe siècle? Avaient-ils le même sens dans la bouche d'Elisabeth et dans celle de Philippe II, sous la plume d'Aquaviva, ou dans les déclarations de tel et tel pape et de ses nonces? Mais que signifie-t-il aujourd'hui pour un catholique militant, et

(1) Voir d'autres textes dans Janssen, V. p, 573, 580. *Instit. Soc. Jesu*, Congreg. 5e, décr. 47 et 79.

pour un anticlérical? Entre la politique pure et la religion pure, existe une large zône mixte : il est bien clair que ce sera le terrain des conflits sans fin, sans entente possible.

Interrogez un ascète; préoccupé avant tout du bien spirituel de l'ouvrier apostolique, il tendra à considérer comme politique, comme mondain, comme dangereux, comme condamné, tout ce qui est mixte, tout ce qui n'est pas purement, exclusivement religieux. Il le permettra au laïc, tout en le plaignant; il aura bien envie de le défendre au clerc séculier; mais, au religieux proprement dit, il l'interdira sans rémission, comme absolument contraire à sa vocation.

Un anticlérical renforcé, ou simplement un anticatholique, abondera dans le même sens, et pour des raisons absolument opposées. Franc-maçon du xxe siècle ou ministre de la reine Elisabeth, il dépassera l'ascète en intransigeance. Sous prétexte de fermer le domaine séculier et politique au prêtre, il lui interdira une foule de choses où la conscience cependant est immédiatement intéressée. Et, pour les juges anglais du xvie siècle, dire la messe sera un acte politique, tout comme au xxe, pour les légistes anticléricaux, éclairer les fidèles sur leurs devoirs d'électeurs. De part et d'autre, un prêtre ne peut user des libertés les plus communes, sans être taxé d'opposition au Gouvernement.

Mais demandez à un diplomate catholique, si c'est faire de la politique que de chercher à ramener un pays à sa vieille foi, et cela par des moyens profanes,

autrement qu'en prêchant, confessant, imprimant des livres, il répondrait que c'est faire œuvre religieuse, et, à son point de vue, il a raison.

Pour Elisabeth, quoi que fissent les Jésuites et autres missionnaires, c'était politique. Pour Philippe II c'était religion. Et les papes, les nonces, les évêques étaient souvent de l'avis de Philippe II. Le P. Aquaviva faisait ce qu'il pouvait pour maintenir le principe ascétique. Mais le roi d'Espagne, Marie Stuart, les Guise, exigeaient des Jésuites qu'ils s'occupassent de ligues et de négociations. Les nonces applaudissaient : cela leur paraissait dans l'ordre. Le projet d'invasion en Angleterre n'était-il pas des plus honorables pour l'Eglise de Dieu, et des plus utiles? Le Pape ne s'en réjouissait-il pas comme s'il s'était agi de recouvrer Jérusalem? N'était-ce pas une croisade? Pourquoi les Jésuites n'en auraient-ils pas été? C'était l'avis du Dr Allen. Le cardinal Granvelle estimait qu'il était bon d'y avoir des Jésuites et des hommes rompus aux affaires. Que pouvait faire le Général, conservateur des Constitutions, quand il avait ainsi contre lui les rois, les nonces et jusqu'au Pape? On avouera que la situation était délicate. Il essayait cependant, pas toujours, mais souvent avec succès, de lutter contre le courant. Il profitait de toutes les circonstances pour arrêter les siens sur cette pente dangereuse. Il les soutenait quand ils résistaient aux sollicitations des princes, au risque de s'attirer des lettres de plaintes fort vives (1). Il s'inquiétait du rôle qu'on faisait jouer aux siens.

(1) Janssen, v. p. 577. Lettre du duc Guill. de Bavière à Aquaviva, 1592

Il voyait plus clairement que ses inférieurs et que les hauts personnages étrangers à la Compagnie les inconvénients toujours possibles des démarches où l'on voulait l'entraîner. Si des imprudences, et des imprudences irréparables, ont été commises, souvent il les avait blâmées à l'avance. Au provincial de Paris, il écrivait : « Je n'approuve pas le départ de Crichton pour Paris. Le roi de France a laissé voir qu'il soupçonne nos Pères de s'occuper des affaires de l'Etat. Je ne veux pas le confirmer dans cette idée. Si le Père allait à Paris, il ne pourrait se dispenser de voir l'ambassadeur d'Ecosse, et on donnerait à ses démarches un mauvais sens, ce serait au préjudice de la Compagnie; il restera à Chambéry ». Une autre fois il défend à Persons d'aller en Ecosse; il recommande d'éviter toute démarche qui créerait des difficultés au roi Jacques. Il est tout près à retirer les Pères d'Ecosse, et « soyez sûr, écrit-il à l'archevêque de Glascow, que si nous le faisons, c'est que nous sommes dans l'impuissance de vous aider; d'autres feraient mieux que nous. Pour la réussite même des affaires, il vaudrait mieux que d'autres en fussent chargés » (1).

On apprend à Rome que le P. Persons s'occupe à éditer un ouvrage, dont il n'est pas l'auteur, sur la succession éventuelle au trône d'Angleterre. Aux droits de Jacques VI d'Ecosse, il oppose ceux d'une infante d'Espagne. « On me dit, écrit immédiatement Aquaviva, que quelqu'un de cette province est en train d'écrire un

(1) The *Month*, 1902, t. II, p. 400-402.

livre sur la succession de 45 (l'Angleterre). Ce livre peut avoir de grands inconvénients, faciles à deviner. Je désire donc que vous fassiez tout pour l'arrêter... Je n'approuve pas qu'il soit publié par un des nôtres. Je vous charge d'en faire interrompre la composition; et je considère la chose comme urgente. » Hélas! la lettre mit deux mois à parvenir au destinataire, il était trop tard. Le *Book of succession* était imprimé et déjà connu. Sa publication était une des plus lourdes fautes que pussent commettre les anglais catholiques entraînés dans la néfaste politique de Philippe II. Le roi Jacques déclarera que c'est le livre de Persons (on le lui attribuait) qui l'avait empêché de se faire catholique (1).

Aquaviva avait donc plus raison encore peut-être qu'il ne pensait quand il maintenait ses religieux à l'écart des affaires séculières. Ce n'était pas seulement l'ascète en lui qui voyait juste alors, c'était l'homme de gouvernement. Il le sentait, les visées ambitieuses de la cour d'Espagne que l'on servait, en croyant sincèrement servir l'Eglise, faisaient le plus grand tort aux catholiques ses clients. Aussi ne fut-il jamais populaire chez les diplomates espagnols. Partout il rencontrait sur son chemin l'opposition de l'Escurial. Il l'eut contre lui dans les querelles théologiques de *Auxiliis*; et dans les dissensions intestines qui troublèrent certaines provinces de la Compagnie sous son généralat.

On le trouva trop froid dans les affaires de la Ligue, trop partisan de l'absolution d'Henri IV. On fit tout

(1) P. Pollen, dans le *Month*, 1904, t. I, p. 524 et 584.

pour lui faire enlever sa charge; on essaya de l'attirer en Espagne pour le confisquer. L'ascète, en lui, avait vu juste, et dans la péninsule, on ne lui pardonnait pas.

Ce qui nous choque surtout, nous, gens du xxe siècle, dans cette politique espagnole, c'est l'intervention armée de l'étranger dans les affaires intérieures d'un pays. Mais tous les partis alors, protestants et catholiques l'admettaient. Les ligueurs en appelaient à l'Espagne, et les protestants à Elisabeth (1). Et puis, dirons-nous avec le P. J. Gérard, quelque regrettable que puisse paraître cette manière de faire, n'oublions pas qu'il y a une grande différence entre pareille attitude et un attentat secret. Ce n'est pas la même chose de négocier avec un prince étranger et d'employer des assassins. Ajoutons que pareille négociation, intolérable aujourd'hui, s'explique en un temps où l'on ne souffrait aucune forme d'opposition, et où forcément le pouvoir était monopolisé par un parti. Il est clair aussi que lorsqu'il s'agissait d'une succession au trône, et que les droits étaient douteux, les partis rivaux ne pouvaient pas ne ne pas venir aux mains. Tout le monde trouvait légitime et naturel d'employer la force; il n'y avait pas d'autre mode d'agitation politique; quitte aux vaincus à se résigner d'avance à toutes les représailles (2).

Reste qu'on serait heureux de voir tout cela s'agiter entre diplomates de carrière, ou entre laïcs. La présence

(1) Je parle des ligueurs qui ne demandaient à l'Espagne que des secours, mais tenaient à avoir un prince français. Ceux qui voulaient un prince étranger sont sans excuse.

(2) *Month*, fév. 1895, p. 185.

d'ecclésiastiques était là de trop. « Nous devons être sévères à leur égard, écrit de son côté le Père Pollen. Cette confusion du sacré et du profane est regrettable. La venue des alliés catholiques eût fait plus de mal que de bien; elle eût irrité le sentiment national. Si Allen et les Jésuites étaient dans le vrai, en 1580, quand ils se refusaient à toute intervention politique, ils étaient certainement dans l'erreur, en 1582, quand ils changèrent de vues. Il n'était pas nécessaire d'être prophète pour prévoir qu'un corps d'alliés n'ayant pour diplomates que des ecclésiastiques viendrait difficilement à bout d'un gouvernement ayant une armée, une marine et un corps diplomatique organisé... Persons et Allen eussent dû se souvenir, alors qu'ils croyaient sincèrement travailler au bien de l'Angleterre, qu'une cause nationale est compromise quand ceux qui la soutiennent cessent d'être en contact avec l'esprit du temps... (1). »

Telle est, croyons-nous, la vérité sur les agissements politiques de tel ou tel Jésuite. Au point de vue non seulement anglais, mais catholique, ce fut une erreur; l'erreur de tous les catholiques du continent, fascinés par cette idée qu'il suffisait d'un coup de main heureux pour reconquérir l'Angleterre à la vraie foi. Au point de vue religieux, ce fut une faute, et si quelqu'un n'en est pas responsable, c'est Aquaviva.

Nous pouvons bien le dire à ce propos, au risque d'ouvrir une parenthèse : si l'on veut savoir la pensée intime de la Compagnie en cette matière, il faut lire les

(1) *Ibid.*, 1902, tome I, p. 303-305.

instructions de ce même Père Aquaviva pour les confesseurs des rois.

Ce fut, on le sait, pendant un siècle et demi, une sorte de tradition, dans les cours catholiques, de donner aux rois un Jésuite pour confesseur. En Portugal, en Espagne, en France, en Allemagne, en Angleterre même sous Jacques II, les Pères de la Compagnie furent chargés du soin des consciences royales. Confesseurs *in partibus* assez souvent. Les noms des Pères Edmond Auger, Coton, La Chaise, Le Tellier, Petre, Becanus, Lamormaini appartiennent à l'histoire. Certes l'emploi était délicat, et je ne me chargerais pas de défendre en détail tout ce qui a été fait. Comment s'occuper de la conscience d'un empereur d'Allemagne ou d'un roi de France, sans jamais toucher aux questions brûlantes? Richelieu, que cette ingérence gênait, essayait bien d'obtenir du confesseur que « s'il trouvait quelque chose à redire à la conduite qui s'observait en l'Etat, il en demandât l'éclaircissement au Conseil » et ne parlât pas politique au souverain. Le ministre ici faisait tort au théologien. C'était au confessionnal, et pas ailleurs, que le Père pouvait et devait traiter ces sortes de questions. On sait ce qui arriva : le Père Caussin, pour avoir voulu être confesseur et rien que cela, mais aussi pour avoir blâmé librement les mésintelligences qui divisaient la famille royale, les impôts croissants qui écrasaient le peuple, les alliances avec les protestants d'Allemagne, si dangereuses pour les intérêts généraux du catholicisme, et tout cela au nom de la morale chrétienne la plus élémentaire, fut disgrâcié et exilé par le ministre.

Et il écrivait à son Général : « Pour les courtisans, le silence est souvent un devoir, pour le confesseur, il serait un sacrilège ».

Ceux-là seuls condamneront *à priori* les Jésuites qui mettent la politique et les affaires au-dessus et en dehors de la morale commune, qui distinguent dans l'homme public la conscience privée et la conscience officielle. Ceux qui admettent qu'au tribunal de Dieu, un prince ou un ministre auront à rendre un compte rigoureux aussi bien de leur politique que de leurs désordres privés, pourront plaindre les Jésuites d'être entrés dans ce guêpier, de n'avoir pas su abandonner à d'autres la responsabilité de ces lourdes consciences, de s'y être quelquefois complu avec excès, d'avoir trop cru qu'en être privés serait pour eux une disgrâce; du moins devront-ils avouer qu'avant tout, et par essence, c'était là un ministère d'ordre spirituel.

Mais un ministère dangereux. J'ose dire que de tous les côtés brillants de l'ancienne Compagnie, c'est bien celui que les Jésuites modernes regrettent le moins : leurs prédécesseurs y avaient gagné de précieuses protections, mais que d'entraves aussi, et que d'ennuis, de jalousies, de calomnies! Les célèbres instructions du Père Aquaviva sur cette matière montrent qu'il ne se faisait aucune illusion sur les périls d'une pareille charge, et pour les individus, et pour l'Ordre lui-même. Défense de vivre à la cour, injonction de séjourner dans une maison de la Compagnie, et d'y vivre soumis comme les autres au supérieur local, sans exceptions ni privilèges. Interdiction des affaires d'Etat. Ne pas se

faire auprès du prince intercesseur pour leurs amis, etc., etc. Mais en revanche « il devra user d'une grande liberté pour avertir le prince de ses torts, sans qu'aucune considération humaine le retienne, et cela non seulement sur ce qu'il apprend de la propre bouche du pénitent, mais aussi sur les choses dont il entend parler et qui demandent un remède » (1).

Ainsi, liberté de tout dire sur ce qui touche à la conscience et abstention pour tout le reste. Le véritable esprit de la Compagnie de Jésus en cette matière est là. C'est dans les ordonnances qu'il faut le chercher et non dans les inévitables défaillances des individus.

Et maintenant revenons aux missionnaires Jésuites d'Angleterre.

C'est pour eux qu'il était difficile de tracer la limite précise entre affaires politiques et affaires religieuses. Rien que comme confesseurs, il leur fallait toucher à une foule d'affaires délicates. On ne refusera pas, je pense, aux catholiques anglais, avec le droit de conserver leur foi, celui d'avoir leur opinion sur les méthodes à employer, et, dans le doute, celui de consulter leurs prêtres. A ceux-ci, fussent-ils Jésuites, on ne refusera pas non plus le droit d'avoir leur avis et de le dire, et, comme tout honnête homme, le droit de se tromper; — encore qu'en certaines circonstances le Père Aquaviva ait interdit aux confesseurs de donner aucune décision (2).

(1) 1602. On trouvera l'ordonnance complète dans Crétineau Joly, t. III, p. 50.

(2) En 1582, lors de la tentative du duc d'Anjou sur les Pays-Bas. Voir le *Month*, 1902, t. I, p. 404.

Mais comment éviter de la part du gouvernement l'accusation d'opposition politique? Toutes les apparences étaient contre les missionnaires. Extérieure et intérieure, la politique anglaise restait foncièrement antipapiste. Le prêtre catholique pouvait bien ne parler ni de guerres, ni de complots, ni de négociations, ni de quoi que ce soit qui fût vraiment d'ordre politique. Mais dire la messe, donner une absolution, porter un chapelet, a bien plus forte raison rappeler aux Anglais les droits souverains du Pape sur les âmes, tout cela était aller contre les lois; c'était faire de l'opposition, c'était faire de la politique.

Il en faisait donc; et, après tout, elle n'était pas toujours si mauvaise. Quand John Gérard dénonçait au gouvernement une conspiration qui se tramait : politique. Quand les confrères et subordonnés de Henri Garnet, quand Garnet lui-même essayaient de calmer leurs coreligionnaires exaspérés et de les empêcher de comploter : politique. Et notons au passage que le gouvernement le savait; car les lettres avaient été interceptées, copiées, et les copies sont aux archives.

Lorsque, cinq ou six ans avant la mort d'Elisabeth, on commença à se demander qui serait le successeur, et si, par hasard, quelque prétendant catholique n'aurait pas des chances sérieuses, deux brefs du Pape furent envoyés au même Père Garnet, recommandant aux catholiques de soutenir ce prétendant. Garnet, à la prudence duquel on s'en remettait de la divulgation des lettres, les garda secrètes, et, quand il vit que Jacques d'Ecosse devenait roi d'Angleterre sans luttes et sans

[illegible]

[illegible]

Il est parfaitement certain que, plus d'une fois, des plans furent dressés pour supprimer la reine d'Angleterre. Des propositions furent faites en ce sens à Philippe II, qui ne les repoussa pas toujours. A chaque instant, les prêtres, les prélats, les religieux recevaient des confidences ou des offres semblables, et il est triste de constater que, eux non plus, ne rebutaient pas toujours les coupables avec une énergie suffisante. A ce point de vue, le cardinal de Come, secrétaire de Grégoire XIII, n'est point sans reproche. Froude raconte sérieusement que le Pape avait promis une récompense au cuisinier ingénieux qui empoisonnerait la reine : fable digne de l'historien crédule qui est pour les Anglais un peu ce qu'est Michelet pour nous (1). Ce qui est plus sérieux c'est que le prélat fut imprudent. Certes il ne provoqua rien, n'encouragea rien, mais on peut presque dire qu'il laissa faire. On l'avertissait que tel solliciteur, W. Parry, était dangereux; il devait bien savoir que partout on parlait de trancher les questions par le meurtre des personnes gênantes, et, au risque de compromettre gravement le Pape, il lui recommandait l'aventurier et ses « bonnes œuvres » (2).

La chose est certaine : il y eut des complots contre Elisabeth. Ce fut comme une épidémie à partir de 1581. Mais quand on examine de près les récits qu'on en fait, l'on ne tarde pas à se heurter à des incohérences sans nombre. Parfois toute la relation se dissout en impossi-

(1) Froude, VII, p. 177.

(2) Pollen, *Month*, 1902, t. I, p. 600 et suivantes.

bilités. A côté des complots vrais, il y a les faux complots. Supposer une conjuration, la monter au besoin de toutes pièces, à tout le moins diriger sous main les fils d'une machination réelle, pour la conduire à un point fixé d'avance, puis faire un procès, mettre les inculpés à la torture et les mener à la potence ; et enfin répandre dans le public des versions arrangées de toute l'affaire : c'était en ce temps-là un procédé courant de gouvernement. Mais que sera le rôle des Jésuites dans un complot qui n'a pas existé, et qui probablement est une invention des ministres d'Etat? Voyons quelques-uns de ceux où l'on a voulu les impliquer.

Et d'abord celui de William Parry (1585).

William Parry était-il protestant, était-il catholique? Catholique tiède à coup sûr. A la suite d'un assassinat manqué, il avait fui sur le continent (1580). Là, pour se refaire une réputation, il s'enrôla dans cette police secrète qu'Elisabeth attachait aux pas des exilés. Quand il revint en Angleterre toucher ses honoraires d'espion, il raconta qu'il avait fait le bon apôtre, qu'il avait essayé d'arracher à ses compatriotes catholiques des déclarations favorables au meurtre de la reine. Les prêtres anglais l'avaient rebuté. Le Père Crichton en particulier lui avait nettement répondu « *quod omnino non liceret* ». Il avait un peu mieux réussi près d'eux dans sa comédie de pécheur repentant. A Paris, Lyon, Venise, les Jésuites l'avaient introduit auprès des prélats. Le Pape avait daigné discuter avec lui. Il avait posé la question du meurtre, et, d'un jour à l'autre, il attendait une réponse de Rome. La réponse vint. Le cardinal de

Come, secrétaire du Pape, promettait, au nom de son maître, des indulgences pour une certaine bonne œuvre. Parry ne manqua pas d'expliquer que cette bonne œuvre était de tuer la reine. Il ajoutait même que le Pape avait à ce dessein fait déposer 12.000 écus d'or entre les mains du Jésuite Claude Mathieu.

Cette lettre fut un succès pour lui et lui ouvrit le parlement. Mais il avait l'ambition de passer pour un homme supérieur. Il crut bien faire de parler contre les lois persécutrices. Aussitôt il fut jeté en prison; puis, ayant à genoux demandé pardon, il fut relâché. Deux jours après il était encore à la Tour. Un certain Neville assurait que ses requêtes à Rome n'étaient point une feinte comme il le disait; mais que bel et bien il avait préparé le régicide. Là-dessus, dénégations, aveux, longue confession écrite, rétractations. Bref, il fut condamné, pendu et éventré; et l'histoire se demande encore quels étaient les dessous de ces affaires équivoques.

Et les Jésuites? Des prétendus complots tramés par eux, et dont Parry aurait eu confidence, ni les historiens, ni les ministres d'Elisabeth ne font cas. Ils retiennent seulement deux noms, Paget et Morgan, deux conspirateurs authentiques, avec qui Parry eut quelques rapports. Reste à savoir ce qu'ils étaient.

J'ouvre le *Dictionary of National Biography*. Au mot *William Parry*, M. A.-F. Pollard nous apprend que Paget et Morgan, mauvais génies du pauvre policier, étaient Jésuites. Au mot *Morgan*, M. Sidney Lee, assure que le Jésuite n'était pas Morgan, mais Parry en per-

sonne. Enfin au mot *Paget*, M. Thompson Cooper écrit que les deux complices, loin d'être Jésuites, étaient chez les catholiques les chefs du parti opposé à la Compagnie; — et c'est la vérité. D'où il résulte à tout le moins qu'en cette affaire les Pères ne sont pour rien (1).

En 1595, complot de Rodrigo Lopez. Encore une histoire louche. Quel intérêt le juif portugais Lopez, médecin de la reine, pouvait-il avoir de tuer sa royale cliente? Mais peu importe. Philippe II assure-t-on l'avait acheté. De là, complot, mais un complot à la mode du temps, si bien combiné que les secrets fuient par toutes les fissures. C'est incroyable combien de bavards y sont enrôlés.

Quant aux Jésuites, peu leur importe la qualité de leurs complices, catholiques ou protestants, pourvu qu'ils conspirent. Ici les voilà associés à un juif. Tout se trame dans les Pays-Bas, un pays infesté d'espions anglais. Les Jésuites exhortent les soldats irlandais à tirer sur la reine. Ils leur font lire l'histoire de Judith. Eux-mêmes partent pour Londres, en élégants pourpoints de soie, mais en dessous vêtus d'un cilice. Un Jésuite espagnol, caché dans un charbonnier, est spécialement chargé de tuer Elisabeth au moyen d'un feu d'artifice. Trois Jésuites anglais, Holt, Archer, Sherwood (il n'y avait alors aucun Jésuite du nom de Sherwood) avaient aussi leur plan à eux qu'ils avaient communi-

(1) P. Gérard, dans le *Month*, mars 1897, p. 236. Pollen, 1902, t. I, p. 603-609, II, p. 72. Lingard, t. VIII, p. 244. Froude, *Hist. of England*, t. XI, p. 415. La réponse de Crichton aux questions de Parry se trouve dans Hollinshed, *Chronicles*, 1808, t. IV, p. 567.

qué à un « grand Irlandais résolu et furieux ». En vérité, si le secret ne fut pas gardé, ce ne fut pas faute de gardiens (1).

Troisième histoire, appendice de la précédente; c'est le complot de Yorke et Williams.

Williams a été acheté par Philippe II; toujours pour tuer la reine. Yorke a vu, entre les mains de Hugues Owen, réfugié anglais, un papier qui, au nom du roi d'Espagne, promettait 40.000 couronnes à qui prêterait secours efficace à Williams. Le document reste en dépôt chez le Jésuite Holt. Dans un conseil d'exilés on l'a exhibé; puis le Père, prenant le Saint Sacrement et le baisant, a juré de payer la somme à qui la mériterait, donc une fois le meurtre commis. Etaient présents une foule de gens dont on donne les noms, bien connus pour être en mauvais termes les uns avec les autres, et même soupçonnés par leurs complices d'être de simples agents de l'Angleterre.

Juste à ce moment — voyez la prudence des Jésuites — paraît un livre attribué au Père Persons, le fameux *Book of succession*, où l'auteur discutait les droits éven-

(1) P. J. Gérard. *ibid.*, p. 238-240. Voir Dimock, *English historical review*, juillet 1894; *A True report of Sundry Horrible conspiracie*, etc., Londres, 1594; *State Papers Domestic. Elisabeth*, CCXLVII, J. Lingard, t. VIII, p. 426. Forneron dans son *Histoire de Philippe II*, (t. VI, p. 266-266), réduit à des proportions vraisemblables l'histoire de Lopez. Philippe II voulait conclure la paix avec Elisabeth. Deux envoyés partent, que Lopez devait introduire près de la reine. Or, le gouvernement anglais voulait la guerre. De là toute la tragédie : Lopez accusé d'être vendu au roi d'Espagne et pendu avec les deux agents Manuel de Andrada et Pedro Marquez. Sur le prétendu Sherwood, voir P. J. Morris, *Catholics under James I*, p. 249.

tuels à la couronne d'Angleterre des principaux prétendants, et, à l'écossais Jacques VI, opposait une infante d'Espagne. Au procès du Père Garnet, l'attorney général ne manquera pas de souligner la coïncidence et d'en tirer un argument pour attribuer aux Jésuites tous les complots possibles. Et c'est chose étrange, en vérité; ces habiles conjurés, toutes les fois qu'ils envoient un des leurs tenter l'aventure, ont bien soin de faire publier par un autre quelque livre à sensation comme pour donner l'éveil à la police (1).

Un dernier exemple. En 1598, 23 novembre, mourait à la potence le soldat Edouard Squire; et voici ce qu'on racontait :

Il naviguait aux Grandes-Indes sous les ordres de Drake. Fait prisonnier, amené en Espagne, examiné par le Père Richard Walpole, livré par lui à l'Inquisition, il avait échappé à la mort en se faisant catholique et en jurant d'assassiner la reine. Walpole lui remit en deux vessies un poison extrêmement subtil. Squire devait le verser sur le pommeau de la selle dont se servait Elisabeth. Celle-ci ne manquerait pas de se contaminer la main, et par suite la bouche et le nez. La mort était certaine. De même pour la chaise du comte d'Essex. Walpole était si sûr de son coup, qu'il

(1) Ainsi encore, lorsque le conspirateur Patrice Cullen arrive en Angleterre, agent des Jésuites et chargé, comme de juste, de tuer Elisabeth, un livre signé Philopater, et œuvre du Jésuite Creswell ou de Persons, commence à circuler. Morris, op. cit., p. 234; J. Gerard, loc. cit., page 240. Sur le livre de Creswell, Sommervogel, tome II, page 1657.

en parlait — en grand secret — à tous les Anglais mécontents qu'il pouvait trouver (1).

Cependant aucune nouvelle ne venait d'Angleterre. La reine vivait toujours. Evidemment Squire avait trahi la cause, ou avait manqué son coup. Le Jésuite crut habile de soudoyer à Londres un autre personnage, Stanley, vieux pilier de prison, coupe-bourse et voleur de chevaux, pour dénoncer le régicide.

Squire, mis à la torture, après cinq heures de supplice, avoua son crime. Stanley mis également à la question reconnut qu'il avait pour mission, une fois que la dénonciation du compère lui aurait gagné la confiance de la cour, de tirer un coup de feu sur Elisabeth. Tous deux furent condamnés. A la potence, Squire protesta de son innocence et de celle de Walpole, et il ajouta qu'il était et mourait protestant.

Telle est la version qu'on imposa au public. C'est Bacon lui-même, assure-t-on, qui l'avait rédigée. Le père Walpole répondit; et un historien protestant, après avoir pesé le pour et le contre déclare qu'en somme les

(1) Le lecteur n'est pas sans faire ici un rapprochement curieux. L'histoire de la selle empoisonnée ressemble étrangement au cas de conscience que nous avons trouvé sous la plume de Mariana. Or, la mort de Squire est de novembre 1598, le livre du Jésuite parut en 1599, mais avec un privilège concédé le 30 décembre 1598. A la rigueur, Mariana aurait pu connaître les prétendues révélations de Squire. Mais, d'après ses principes, il l'eût condamné, car tout était combiné pour que la reine s'empoisonnât elle-même. (*Letter of an English Gentleman to another at Padua*, probablement par Bacon lui-même). Or, c'est précisément cela dont Mariana ne voulait pas. Disons tout simplement qu'il y a là pure coïncidence : l'idée d'empoisonnement par les moyens externes était classique en ce temps-là.

vraisemblances sont pour les Jésuites. D'autres vont plus loin, et voient dans Squire et son compère de vulgaires imposteurs pris dans leurs propres filets, des espions sacrifiés sans scrupule par le gouvernement qui les avait employés (1).

On voit par ces exemples à quoi se réduit la part des Jésuites dans ces crimes, faux ou vrais, dont le récit encombre les dernières années de la reine Elisabeth. Non seulement les Jésuites n'y sont pour rien, mais parfois la conjuration elle-même n'est qu'une comédie montée, on ne sait par qui, et qui invariablement se termine par le même acte tragique, un homme pendu et éventré.

IV

Or ces conspirations avaient toujours si bien tourné au profit du gouvernement que d'aucuns soupçonnaient

(1) A. Pollard, dans le *Dict. of National Biogr.* au mot *Squire;* Lingard, t. VIII, p. 460 et note GG; J. Gérard, loco cit. p. 241. — Walpole répondit par une apologie : *The Discoverie and Confutation of a tragical Fiction, devysed and played by. Ed. Squyer, yeoman, soldier hanged at Tyburne on the 23rd of november* 1598. M.DXCIX. Ce Walpole était frère du martyr Henri Walpole tué à York en 1595. — Cfr. Th. Fitzherbert. *A defence of the Catholyke cause.* Saint-Omer 1602, 8° — M. Pollard indique une autre réfutation : « *The discoverie and Confutation... wherein the argument and fable is that He should be sent out of Spain... but the meaning and moralization there of was to make odious the Jesuits...* by M. A. Preest that knew and dealt with Squyer in Spain, 1599. 8°. Il n'en existe, dit-il, qu'un exemplaire dans la Huth. Library.

les ministres d'en être, sinon les vrais auteurs, du moins les vrais complices, et d'en savoir, sur le fond des choses, beaucoup plus qu'ils n'en voulaient dire.

Ces ennemis acharnés et fort peu scrupuleux des catholiques avaient intérêt à ce que, de temps à autre, éclatassent de ces petits complots qu'on se hâtait de transformer en affreux attentats. Ne fallait-il pas entretenir le public dans la salutaire crainte du papisme? Ne fallait il pas montrer le roi ou la reine forcés de sévir, pour leur propre sécurité, et les présenter comme des victimes toujours menacées? Ne fallait-il pas surtout aux heures où ils fléchissaient dans leur sévérité, où ils paraissaient disposés à desserrer un peu le carcan de fer, où agonisait le parti catholique, les amener à donner encore un tour de roue, et à hâter l'heure où c'en serait fini de ce condamné qui ne voulait pas mourir.

Et la série des complots papistes reprend sous Jacques Ier avec le grand drame de la Conspiration des poudres.

On sait que, depuis quelque temps, le récit officiel du célèbre attentat a été fort battu en brèche. Il ne s'agit pas de conclure que la conjuration n'a jamais existé. Il n'est que trop vrai, certains catholiques exaspérés par les nouvelles rigueurs du roi, voulurent en finir par un coup de violence, et ils payèrent de leur vie leur criminelle folie. Mais en quoi, au juste, consista leur entreprise? Jusqu'à quel point les gens du gouvernement l'ont-ils ignorée avant la fameuse lettre à lord Monteagle? Ne l'ont-ils pas fomentée en-dessous pour la faire mûrir et éclater au bon moment? Que faut-il retenir des relations

courantes? C'est ce que peut-être on ignorera toujours.

Ce qui est certain, c'est qu'à le prendre tel quel, le récit classique ne tient pas debout. A chaque ligne, quand on le lit d'un esprit non prévenu, les points d'interrogation surgissent en foule. Partout des coins obscurs, des contradictions, des impossibilités. Quand on va aux pièces à conviction, des faux, des retouches encore visibles, partout la trace de manipulations.

Ce qui est certain encore c'est que lord Cécil, fils de persécuteur acharné, et persécuteur lui-même des catholiques, avait besoin d'un complot. Il le lui fallait pour délier Jacques Ier des promesses gênantes qu'il avait faites aux papistes, alors qu'il redoutait leur opposition. Il le lui fallait pour justifier sa politique et le débarrasser de Northumberland, le seul grand seigneur catholique dont il eût pu craindre l'influence. Il le lui fallait pour s'imposer au roi qui ne l'aimait pas, et au peuple qui le détestait pour son rôle odieux dans le procès du comte d'Essex. *Is fecit cui prodest,* disait Cicéron.

Et qu'on ne s'imagine pas que c'est d'hier seulement que datent ces méfiances de la critique. On n'a fait que revenir aux soupçons de la première heure, et redire ce qu'un Londinien écrivait cinq semaines après le 5 novembre 1605 : « Ceux qui savent comment les choses se passent ici tiennent pour certain que les cartes étaient pipées, et que la trame du complot a été tissée par les ministres, qui ont réussi à emprisonner les pauvres gentilshommes. Ainsi faisait Walsingham » (1).

(1) Cité par le P. Forbes. *Etudes* 1898, III. p. 175.

Veut-on un spécimen des difficultés auxquelles on se heurte à chaque ligne du récit officiel? Prenons ce qui concerne la mine pratiquée sous le parlement. Dans ce quartier de Westminster, si peuplé déjà qu'on y interdit toute construction nouvelle, en un pâté de maisons habitées par des officiers de la cour et du parlement, par des femmes du peuple et des marchands, où le principal locataire est le préposé du garde-meuble du roi, les conjurés ont sous-loué une maison adossée au palais et dont le premier étage, en temps de session, servait de décharge au vestiaire; et, comme le locataire se faisait prier, le chef du complot se met en avant et fait agir l'âme damnée du ministre Cécil, le futur lord Rochester. Puis, une fois là chez eux, les sept conjurés, presque tous des nobles, se mettent à pratiquer une mine qui les conduira sous la chambre des Lords, dans une cave où ils entasseront des barils de poudre. On les voit percer d'abord le mur de la maison, attaquer celui du palais épais de neuf pieds, travailler de nuit, charrier les madriers pour soutenir les terres, pomper l'eau de la Tamise qui s'infiltre dans le souterrain, porter les décombres au dehors, dans un jardinet qui est là, sous les fenêtres de quinze ou vingt locataires, pour, de là les jeter au fleuve, lequel deux fois par jour, aux heures de la marée laisse à sec les boues de ses rives et par conséquent, forcent les travailleurs, s'ils veulent dissimuler, à avoir une barque et à gagner le centre du courant; enfin, introduire de trente à trente-six barils de poudre; cela pendant deux mois, à Londres, sous le plus soupçonneux des gouvernements, alors qu'un

espion est attaché aux pas de tous les catholiques en vue; et la police ne sait rien, ne voit rien, ne soupçonne rien. C'est bien extraordinaire.

Au Père John Gérard revient l'honneur d'avoir, ces dernières années, passé au crible la sanglante légende. Nous n'étonnerons personne si nous disons que l'opinion lettrée d'Outre-Manche a protesté, qu'on a refusé de se rendre, qu'on a traité les arguments et les conclusions du Père avec un superbe dédain. Mais les arguments demeurent. L'un des principaux et des plus courtois entre ses adversaires, M. Gardiner avouait que « les noisettes du Père étaient difficiles à casser ». Est-il bien sûr de les avoir cassées?

Et la légende subsistera, soyons-en convaincus. Pendant longtemps encore, le 5 novembre, ce sera fête en Angleterre. Pétards et mascarades continueront à perpétuer le souvenir de la façon miraculeuse dont fut découverte la conjuration. On maudira longtemps encore cette foule de « papistes — nous citons l'acte du Parlement instituant la fête commémorative — de Jésuites et de séminaristes, qui, tous animés d'un esprit diabolique, enviant la jouissance du pur évangile que possédait la nation, sous le règne du plus savant et du plus religieux des monarques », essayèrent de le faire sauter, lui et sa cour (1).

(1) Il faut noter cependant que le public anglais commence à prendre en considération la nouvelle version concernant le complot. On invite des conférenciers catholiques à l'exposer devant un auditoire protestant. (*Catholic Times*. 11 nov. 1904, p. 5). C'est un commencement.

Nous n'en dirons pas davantage, nous réservant de parler au chapitre suivant du rôle qu'on a fait jouer aux Jésuites en cette affaire.

V

Et maintenant, on pourra faire admettre au bon public anglais tout ce que l'on voudra. Il n'est pas d'insanité qui ne fasse son chemin dès lors que le nom des Jésuites y est mêlé.

Deux ou trois spécimens suffisent.

C'est en 1644. Le Parlement puritain, celui-là même, notons-le, qui renversera bientôt le malheureux Charles Ier, et qui, pour le moment, s'occupe de mener à l'échafaud l'archevêque Laud, la plus noble figure peut-être de tout l'épiscopat anglican, fait publier un pamphlet dont le titre suit :

Le chef-d'œuvre de Rome, ou la grande conspiration du Pape et de ses instruments enjésuités (Jesuited) pour extirper la religion protestante, rétablir le Papisme, renverser lois, libertés, paix, Parlement, en allumant la guerre civile en Ecosse et dans tous les royaumes de sa Majesté; pour empoisonner le roi lui-même, au cas où il ne se ferait pas complice de leur exécrable dessein; révélé consciencieusement à André de Habernfeld, par un agent venu de Rome en Angleterre et envoyé du cardinal Barberino assistant du Pape et autrefois nonce, dans le but de promouvoir ce très exécrable complot (dans lequel il a

persisté comme principal acteur plusieurs années); qui le découvrit à Sir William Boswell, agent de Leurs Majestés à la Haye, 6 septembre 1640; Lequel, sous le serment du secret, le dit à l'archevêque de Cantorbéry (dans les papiers duquel il fut trouvé par hasard par Master Prynne, 31 mai 1643) qui le communiqua au roi, comme la plus grande affaire qui jamais lui eût été proposée. — Publié par autorité du Parlement, par William Prynne de Lincolnes Inn, Esquire, seconde édition 1644.

Le contenu du pamphlet vaut le titre : voici une des belles choses qu'on y peut lire. Il s'agit naturellement d'une association de conspirateurs. « Le président de la dite société était mylord Gage, prêtre jésuite, mort il y a trois ans. Il avait un palais orné de peintures lascives dont le but était de donner à la maison un aspect profane; dans le fait, c'était un monastère, vaste édifice où vivaient quarante religieuses. Il est situé *Queen's street* avec, sur la façade, une statue de reine en or. Les Jésuites séculiers ont acheté la rue entière, l'ont transformée en un *quadrangle* où, dans l'ombre, ils élèvent un collège, dans l'espoir de l'achever à ciel ouvert, dès que sera commencée la réforme universelle.

Ainsi, en plein Londres, sous la direction d'un lord absolument inconnu par ailleurs, les Jésuites transformaient un quartier, et personne ne s'en avisait. Ajoutons que le prétendu complot de 1644 a laissé peu de traces dans l'histoire (1).

Mais poursuivons.

(1) *The Month.* Avril 1897.

Est-il nécessaire de dire que les Jésuites, après qu'ils eurent pris parti pour le roi Charles Ier contre la révolution puritaine, et que le pauvre roi eut payé de sa tête sa politique de concessions (1649), furent accusés de ce régicide? Mais aucun roi pouvait-il en ce temps-là mourir de mort violente, que les Jésuites n'y fussent pour quelque chose? Donc, le calviniste Jurieu raconte sérieusement que, voyant le roi en prison, les catholiques députèrent à Rome dix-huit Jésuites, rien que cela! pour consulter le Pape; qu'au passage, la Sorbonne avait approuvé le dessein de se défaire du roi; que le Pape en avait dit autant, que, rentrés en Angleterre, Jésuites et catholiques laïques s'étaient mêlés aux indépendants en dissimulant leur religion, (notez au passage ce détail, nous le retrouverons) et qu'à eux revenait l'initiative du procès et de la mort du roi (1).

Passons par dessus une vingtaine d'années.

La légende officielle du complot des poudres s'est fait sa place parmi les croyances populaires. Il est maintenant bien avéré, la chose est inscrite au long dans la liturgie, que, sous l'instigation de leurs chefs, Jésuites en tête, les catholiques ont voulu détruire par le feu tout le gouvernement. Désormais comment ne pas les tenir en bloc pour des incendiaires de profession?

Donc, lorsque à Londres, le 2 septembre 1666 un immense incendie dévora 400 rues, 13,200 maisons, 89 églises, et qu'on se demanda où étaient les coupables,

(1) *Politique du Clergé de France*, 2me édit., La Haye 1681, p. 125, 126.

la réponse se présenta toute seule : les papistes. Peu s'en fallut qu'un grand massacre de catholiques ne suivit. Pendant longtemps une inscription, gravée sur la haute colonne commémorative, rappela au monde ce nouveau et épouvantable méfait du fanatisme.

Or on ne séparait pas, en ce temps-là, les catholiques des Jésuites, qu'on supposait leurs chefs. Les Jésuites eurent donc dans la calomnie leur petite part originale. On raconta qu'ils avaient employé sept cents grenades pour hâter la conflagration. Par ailleurs, pour s'indemniser, ils avaient enlevé mille carats de diamants et fait un profit net de 14,000 livres sterlings. Ce beau succès sur la rive gauche les avaient invités à recommencer sur la rive droite. D'où l'incendie de 1676, à Southwark; profit : 2,000 livres. Pourquoi s'arrêter? Titus Oates affirmera deux ans après qu'ils préparent quelque chose contre Westminster, Wapping, et les vaisseaux à l'ancre dans la Tamise.

Une estampe à peu près contemporaine du grand incendie, portait le titre : « *Pyrotechnica Loyalana. Les ieux d'artifices ignatiens ou le tempérament et la conduite incendiaires des Jésuites, résumé historique de l'origine, croissance et action des Jésuites. Exposé à la vue du public en faveur de Londres par un catholique chrétien* » (1).

On y voyait les Jésuites attaquer le globe terrestre à

(1) *Pyrotechnica Loyalana, Ignatian fireworks; or the fiery Jesuit's temper and behaviour, being an historical compendium, of the rise, increase and deeds of the Jésuits. Exposed to public view for the sake of London by a catholick christian. The Month.* Avril 1897, p. 395.

coups de bombes à main, chuchotter et rire tandis que Londres brûle, remplir les caves de matières combustibles; lancer, nouveaux Samsons, des renards, leur torche allumée à la queue. Pour légende, un long poème : on y apprend que le nom d'Ignace a été pris par le père des Jésuites pour rappeler son origine ignée. Il est né d'une étincelle partie de la forge de Vulcain. Les Romanistes, ses fidèles disciples, en fait de feu, ne veulent que des brasiers à faire rôtir un taureau, *a bull*, entendez John Bull... Leur but suprême est d'anticiper, si possible, sur la conflagration du jugement dernier.

Toutes ces accusations folles devaient avoir leur couronnement dans le fameux *Complot papiste* de 1678. Il se trouve encore des gens, paraît-il, pour croire, sur la foi de Titus Oates qu'en ce temps-là le Pape Innocent XI avait monté une immense conspiration pour remettre l'Angleterre sous le joug de Rome; que le général des Jésuites, Jean Paul Oliva, était le chef actif de l'entreprise; qu'à Madrid, Paris, Vienne, un Jésuite, ordinairement le confesseur du roi, menait l'affaire dans la limite de son influence; que le roi devait être tué, Londres brûlé une fois de plus, avec d'autres villes, les protestants massacrés, le pays envahi par la France et l'Espagne, et le reste. On sait comment tout cela finit, par des exécutions; cinq Jésuites entre autres furent pendus et éventrés. C'était le dénouement logique de ces accès de fièvre antipapiste (1).

(1) *The Month.* 1903 t. II, p. 2, 311. *History « ex hypothesi » and the Papish Plot* par J. Gérard.

VI

Nous pourrions terminer là ce chapitre sans autre conclusion. On voit par l'exemple de l'Angleterre comment se forment les légendes antijésuitiques, ce que l'on y fait entrer de mauvaise foi sectaire, et ce qu'elle suppose, chez les simples, de badauderie et d'irréflexion. Mais il y a un épilogue à ajouter.

On pourrait croire que toutes ces légendes sont mortes, que l'Angleterre contemporaine ne les lit plus qu'avec confusion dans ses annales. Il n'en est rien. Toutes les occasions sont bonnes à certains esprits pour raviver les passions éteintes.

Lorsque le roi Edouard VII succéda à sa mère, la reine Victoria, on sait que la question du serment agita quelque temps les esprits. Le roi devait-il renouveler en montant sur le trône les déclarations injurieuses à l'égard de ses sujets catholiques, imposées à ses prédécesseurs par le fanatisme des siècles passés? On jugea utile à la cause protestante d'opposer serment à serment, à celui du roi, celui des Jésuites. Une ligue de dames se chargea de cette bonne œuvre. Il s'agissait de faire bien comprendre au roi quel péril courait la couronne d'Angleterre, par la présence sur le sol britannique de quelques centaines de Jésuites.

Ne sait-on pas que ces prêtres sont liés au Pape par

un serment occulte? et que ce serment... mais mieux vaut le citer dans toute son horreur.

« 1° Je déclare en mon âme et conscience... que Sa Sainteté le Pape N... a le pouvoir de déposer les rois et princes hérétiques... et qu'en conscience on peut les détruire.

« 2° Je renonce à toute obéissance qui me lierait à quelque roi ou prince hérétique... ou à leurs officiers. J'emploierai tout mon pouvoir à aider les agents de Sa Sainteté... à détruire toute autorité usurpée par les protestants.

« 3° J'ai reçu dispense pour embrasser quelque hérésie que ce soit, en vue de propager les intérêts de la Mère Église...

« Je ne divulguerai rien de ce qui m'aura été imposé par vous, mon Père spirituel et j'exécuterai tout. »

D'où venait cette formule? Car il est bien évident qu'on ne l'avait pas inventée exprès, en l'an de grâce 1901.

Et d'abord en remontant dans le passé, et négligeant un certain nombre d'éditions intermédiaires, on la trouve signalée au temps du « Papish Plot ». A cette date, 1678, un certain Robert Ware entreprenait une industrie d'un genre assez spécial. Il faisait des faux. Seulement il ne s'en prenait qu'aux morts. Il créait des légendes, forgeait des documents qui avaient toujours pour but d'établir que les papistes conspirent et n'ont jamais fait que conspirer. La formule du serment apparaît dans un de ses livres, *The Hunting of the Romish fox.*

Il la donne comme étant en usage dans les séminaires depuis 1580. Une idée qui, si elle n'est pas de lui, à tout le moins lui est chère, est celle qui nous montre les prêtres embrassant l'hérésie pour la mieux combattre. Nous l'avons signalée il y a quelques pages : elle n'est pas morte, tant s'en faut.

De tout cela, l'ignoble Titus Oates devait faire son profit.

Mais ne faut-il pas remonter un peu plus haut encore? Certains textes imprimés donnent le nom du Pape, laissé ordinairement en blanc, et ils l'appellent Urbain, ce qui nous remettrait aux temps d'Urbain VIII (1623-1644). N'en faudrait-il pas rattacher l'origine du document au complot papiste de 1643, soi-disant découvert par André de Habernfeld et dont nous avons parlé?

Quoi qu'il en soit, constatons ce fait; avec le temps, le serment tout d'abord attribué indistinctement à tous les prêtres catholiques finit par devenir le serment des Jésuites, qui ainsi drainaient et captaient, pour eux seuls, les calomnies jusque-là éparses sur tous les catholiques. Ce n'est pas le seul cas de ce genre qu'on ait à signaler (1).

(1) *The Month.* 1901, t. II, p. 403, t. I, p. 165 et 207. Sur la version allemande de ce serment, voir B. Duhr, op. cit. ch. 30, p. 690. T. E. Bridgett, *Blunders and forgeries.* Londres (Kegan Paul, 1890) Essay VII, *Robert Ware.*

CHAPITRE VIII

Les Origines Anglicanes *(Suite)*.

LES DOCTEURS DE L'ÉQUIVOQUE

CHAPITRE VIII

Les Origines Anglicanes *(Suite)*.

LES DOCTEURS DE L'ÉQUIVOQUE

I. — L'accusation.
II. — Conditions de l'apostolat catholique en Angleterre sous Elisabeth et ses successeurs.
III. — Equivoques et restrictions mentales. Doctrines protestantes et autres.
IV. — Déclarations du P. H. Garnet.
V. — De quel côté était le mensonge? (1)

I

Ne sortons pas encore de l'Angleterre.

Pour leurs œuvres souterraines, les Jésuites ne manquent pas de bons instruments. Ils ont dans leurs rangs, des hommes de toute sorte, et, comme dit Et. Pasquier, « de tout poil », des doux, des savants, des laborieux et

(1) Pour les livres à consulter, voir le chapitre précédent.

aussi des violents. « Mais surtout ils ont des doctrines à tout faire, et des principes commodes pour toutes les circonstances. » De même que, dans leurs missions, écrit Michelet, ils employaient tous les costumes (surtout celui d'hommes d'épée); ils paraissent aussi en justice avec toutes sortes de doctrines et d'affirmations diverses. Les tribunaux ne savent comment prendre ces esprits fuyant dans leurs démentis éternels. Généralement, ils nient d'abord, puis, convaincus, ils avouent, et à l'échafaud ils nient. Forts des principes d'Ignace (obéissez jusqu'au péché mortel inclusivement) (1), ils mentent hardiment dans la mort, sûrs d'être justifiés par le devoir d'obéissance. Sur toute chose, oui et non. Cependant lorsqu'on connaît leur unité stricte, lorsqu'on sait que chaque livre publié est examiné, discuté, approuvé par la censure très attentive de l'Ordre, on comprend que leurs divergences, leurs contradictions apparentes, leurs reculades d'un moment sur tel ou tel point sont préméditées et voulues (2). »

Conspirateur partout et quand même, le Jésuite devait avoir tous les défauts de son métier. On ne conspire pas à ciel ouvert et cartes sur tables. Nécessairement donc ce faiseur de complots sera l'homme des menées occultes, l'homme dissimulé, tortueux, faux, fourbe, menteur.

Je ne prétends pas que les pamphlétaires anglicans

(1) Sur ce « principe d'Ignace » nous reviendrons plus loin.

(2) Michelet, *Hist. de France*, t. XII, p. 100. Est-il nécessaire de faire remarquer que Michelet suppose ici une suite dans les idées, qui est psychologiquement invraisemblable ?

aient eu ici le mérite de l'invention. Depuis longtemps, en France, nous l'avons noté plus haut, dans les milieux universitaires et parlementaires, la réputation des Jésuites, sur ce point comme sur tant d'autres, était fixée. Mais nous croyons pouvoir dire que, nulle part, elle ne fut accentuée et poussée au noir comme en Angleterre. Il ne s'agit plus de gens retors et finassiers qui veulent gagner leurs procès, il s'agit de criminels publics, qui au nombre de leurs armes favorites ont mis le mensonge, — mais le mensonge élevé à la hauteur d'une théorie, le mensonge justifié, purifié, rendu facile, innocent et vertueux, sous le nom d'équivoque et de restriction mentale.

Et l'accusation dure toujours. Dans un pamphlet anonyme, paru il y a une dizaine d'années et intitulé : *The Jésuits, What are they? Who are they? What have they done? What are they doing*, on lit la préface suivante signée, elle, du Rév. F. A. C. Lillingston, de l'Eglise établie.

« Comme je suis assuré que les temps sont dangereux, que, si nous ne veillons pas, serrés de près contre le Christ, nous serons détachés facilement de la foi jadis prêchée aux saints, c'est avec un plaisir sincère que je salue toute publication ayant pour but de nous ouvrir les yeux sur les terribles iniquités du système romain, et le caractère serpentin du système Jésuite. Les Anglais sont lents à croire à la trahison. Etre hardi, aller droit son chemin, rester franc, quoi qu'il en coûte, voilà une de nos caractéristiques nationales. Je m'en réjouis. Mais ne fermons pas les yeux sur les manœuvres rampantes

de l'Eglise de Rome. Il y a une particularité chez les ritualistes qui fait soupçonner, de leur part, une alliance avec les Jésuites. *Ils ne sont jamais ouverts.* Invariablement ils pratiquent la doctrine des réserves mentales. Ils vont détruisant la franchise de milliers de jeunes clergymen dans l'Eglise d'Angleterre, etc.

« Debout, debout, Anglais; debout pour le Christ notre Seigneur, et pas de papisme (1)! »

II

Pour comprendre l'origine de cet indéracinable préjugé, il faut se rappeler dans quelles conditions, en ce temps-là, non seulement les Jésuites, mais tous les prêtres catholiques avaient à remplir leur apostolat.

Songeons d'abord aux lois pénales qui, dès les premières années d'Elisabeth, enserrèrent les catholiques, et, pendant cent ans, ne firent que s'accumuler, jusqu'à l'étouffement complet de la liberté (2).

Lois exigeant du clergé, du parlement, des fonctionnaires, de tous les suspects, le serment de suprématie, c'est-à-dire un acte de renonciation à l'autorité, même spirituelle, de l'évêque de Rome. Au premier refus, perte de ses charges, confiscation des biens et terres, et

(1) Cfr. le *Month.* Déc. 1895, p. 507.

(2) On en trouvera une liste partielle dressée par J. Gérard (l'ancien), dans Morris, op. cit., p. 317. Elle s'arrête à l'année 1603.

emprisonnement à vie; au second, la mort des traîtres. Pouvait-on aller plus loin? Les geôles furent encombrées, Seul, le nombre des récalcitrants les sauva de la prison et de la potence (1re année d'Elisabeth).

On écrit en faveur du Pape; première fois, confiscation; seconde fois, prison; troisième fois, la mort. Pour les complices, aides et fauteurs du même crime, confiscation et prison. Plus tard, la 5e année du règne, on ajouta la mort.

On assiste à la messe, ou l'on reçoit un des sacrements papistes : pour la première fois, amende de 100 marks; pour la seconde, de 400; pour la quatrième, prison perpétuelle (1re et 5e année).

Les choses en étaient là, quand Pie V fulmina sa fameuse bulle du 15 février 1579, qui déclarait Elisabeth reine illégitime, et déliait ses sujets du serment de fidélité.

Ce n'est pas ici le lieu de juger cet acte du saint pontife; les raisons ne manquent pas pour le justifier en droit. En fait, il n'eut d'autre résultat que de rendre la persécution plus vive et la situation des catholiques plus fausse. Les décrets qui suivirent immédiatement mirent ces derniers dans l'alternative, ou de se révolter contre le pouvoir, ou d'encourir, eux-mêmes, l'excommunication. Forcément le catholique fidèle devenait un séditieux.

On apporte en Angleterre un document pontifical quel qu'il soit; on absout, on réconcilie, on promet cette absolution de vive voix ou par écrit, etc. — haute trahison, confiscation et mort (13e année).

On reçoit du Pape, ou de quelques personnes tenant de lui l'autorité, absolution, bulle, bref, lettre, etc. — haute trahison, confiscation et mort.

On introduit sur le sol britannique des *Agnus Dei*, croix, images, chapelets; on les reçoit ou on les distribue : confiscation et prison perpétuelle.

Pour éviter ces pénalités, on fuit en terre étrangère, ou bien, après sommation, on ne revient pas dans les six mois : confiscation (14e année du règne, 1572).

La situation était intenable; aussi, lorsque, dix ans après la bulle de Pie V, les deux Jésuites Persons et Campion partirent pour leur mission d'Angleterre, ils obtinrent de Grégoire XIII des déclarations qui, en pratique, annulaient l'acte de son prédécesseur. Ou plutôt elles le maintenaient en ce qui touchait la reine et ses partisans : mais elles le suspendaient pour les catholiques. C'était à Elisabeth de se mettre en règle avec sa propre conscience. Ses sujets n'avaient rien à y voir et ils s'en tenaient au régime établi. Ils eurent donc le droit de répondre, en toute vérité, qu'ils tenaient Elisabeth pour leur souveraine et de lui prêter obéissance. Ils pouvaient ajouter que la bulle de Pie V ne les empêchait pas d'être fidèles. Quand ensuite on les pressait sur d'autres questions, et si, par exemple, ils admettaient la légitimité de sa naissance, ils refusaient de répondre.

Malgré ces atténuations, la situation restait fort délicate. On ne sut aucun gré aux nouveaux venus des adoucissements apportés à la bulle. Bien au contraire, on affecta de s'en offenser comme de concessions inju-

rieuses, et l'arsenal des instruments de persécution alla se complétant.

On absout quelqu'un de ses péchés, on se fait absoudre, on reconnaît l'autorité spirituelle du Pape, on donne un conseil, une aide dans ce sens : haute trahison, la mort.

On a connaissance d'un cas de ce genre, et, dans les vingt jours, on ne le dénonce pas : confiscation (23e année, 1581).

On refuse d'assister au service anglican : amende de 20 livres (aujourd'hui 500 francs) par mois. Si on est incapable de fournir pareille somme : confiscation des deux tiers de ses biens.

Arrêtons là cette énumération qui est loin d'être finie.

Et maintenant, qu'on imagine la vie des prêtres catholiques, Jésuites et autres. Le cercle des lois pénales allait se rétrécissant de jour en jour, et les périls de mort étaient de toutes les heures. Si l'on ne voulait pas y donner tête baissée, il fallait se déguiser, changer d'habit et de métier vingt fois en un an, se donner de faux noms, avoir double et triple adresse; toujours sur le qui-vive, toujours prêt à fuir ou à s'ensevelir en quelque cachette; ayant à redouter partout les traîtres et les espions.

Tenons compte aussi des mœurs judiciaires.

Aujourd'hui, nous dit-on, c'est en Angleterre qu'il faut aller pour trouver une procédure criminelle suffisamment respectueuse, en somme, de la dignité humaine. L'accusé n'est pas amené, par crainte ou ruse, à déposer contre lui-même. On n'en croit pas ses aveux

et c'est à l'accusation de faire la preuve. Mais autrefois!... Sans parler de la torture dont nul peuple n'a plus abusé que l'Angleterre protestante, qu'on lise les interrogatoires de Campion, de Southwell, de Walpole, de Garnet et de cent autres. C'est à toutes les lignes une épouvantable mauvaise foi. C'est une audace hypocrite à utiliser, pour perdre le prévenu, les moindres indices, les paroles les plus innocentes, à tourner contre lui et ses amis ce qui, aujourd'hui, suffirait à les justifier.

C'est alors qu'on accusera les missionnaires de mensonges et de fourberies. On leur fit un crime de leurs déguisements, des doubles noms et fausses adresses, de toutes leurs ruses pour dépister la police. Leurs réponses évasives, leurs petites habiletés de langage, leurs efforts pour tourner les questions par trop dangereuses, le mélange de réponses franches et le refus de parler, leurs ambiguités souvent maladroites, tout cela, la mauvaise foi aidant, finit par leur valoir la réputation d'hommes sans franchise. Un jour vint où ils ne purent faire une déclaration, devant ces jurys décidés par avance à les condamner, sans entendre le président leur dire : « Parlez-vous avec ou sans équivoque? » On le demandait encore à Garnet au pied de la potence.

Dès lors, pour la foule, le Jésuite fut l'homme des équivoques et des restrictions mentales. Entendez par là un système de dissimulation qui consiste à mettre mentalement, sous les mots dont on use, n'importe quel sens, et même les plus extravagants; ou encore à sous-entendre, quand on parle, des restrictions qui changent à fond le sens de la phrase, et auxquelles personne ne

peut songer. — « Votre ami est-il caché ici? — Non! » — Sous-entendez « il n'est pas caché dans ma poche. » Mensonge d'autant plus hypocrite qu'il ne s'avoue pas à soi-même sa vraie nature; mensonge à la seconde puissance, car on ment aux autres et on se ment à soi-même; d'autant plus démoralisant qu'il fausse l'esprit et passe en habitude. Voilà le trait nouveau qui, vers l'an 1600, vint s'ajouter au portrait déjà bien noir du Jésuite.

III

Faut-il, après tant d'apologistes, dire une fois de plus ce qu'est la restriction mentale, la vraie, la seule qu'admettent les théologiens catholiques? Il le faut bien, car sur ce point les idées fausses courent les rues, et une foule de gens, très ennemis des fourberies jésuitiques, font, sans le savoir, vingt bonnes restrictions mentales par jour et ne s'en estiment pas plus fourbes pour cela.

Il est des circonstances où l'on se trouve placé entre deux obligations contradictoires, ou entre une obligation et un droit : obligation d'éviter le mensonge et obligation ou droit de garder un secret. L'on demande au prêtre ce qu'il sait par la confession; au médecin, à l'avocat, à l'homme d'affaires, les tares de leur client; on veut forcer la barrière où s'enferme le dépositaire d'un secret d'Etat. En temps de révolution, on veut

qu'un fils trahisse la retraite de son père. Ou encore, c'est un prévenu en matière criminelle qui prétend ne pas s'accuser lui-même. Moins encore, c'est un bourgeois qui veut éviter une visite importune, ou un invité qui veut être poli; c'est Philinte qui ne veut pas se brouiller avec Oronte. Mais ce sont nos catholiques anglais qui entendent bien échapper, par tous les moyens honnêtes en leur pouvoir, à la confiscation, à la prison et à la mort. Ce sont nos missionnaires, jésuites ou séculiers, qui volontiers acceptent la mort pour eux-mêmes, mais voudraient l'épargner à leurs amis, à leurs hôtes, à leurs fidèles.

En aucun cas, ils n'ont le droit d'inventer une histoire, car ce serait mentir. Mais ils doivent avoir un moyen de garder le secret, et de concilier leur double devoir.

Or, il était arrivé chez les catholiques anglais, et cela était inévitable, que, dans leur état de violence morale et d'exaspération, plusieurs se résignaient à se tirer d'affaire par de simples mensonges, par des réponses qu'ils savaient fausses, et, en bonne morale, indéfendables. C'était la situation d'âme si bien décrite par Newman : « On se dit que, en certaines grandes et cruelles occurrences, l'homme ne peut pas ne pas mentir; il ne serait pas homme s'il ne mentait pas. Cela reste une faute : on ne devrait pas la commettre. Mais il faut se dire que ce péché sera pardonné, et on sait qu'on le commettra encore si l'occasion se présente. Oui, c'est une faiblesse; mais mieux vaut n'y pas penser avant, et l'oublier quand c'est chose faite. Cette manière de voir

ne se peut soutenir, mais je la crois très commune (1). »

Si, dans leur angoisse, ces catholiques avaient été consulter quelque moraliste protestant, certainement, ils en eussent trouvé plus d'un qui les eût rassurés. On leur eût dit, par exemple, avec Milton : « Toute dissimulation n'est pas mauvaise; celle-là seule est blâmable qui est nuisible. Je ne vois pas pourquoi je ne dirais pas du mensonge, ce qu'on dit de l'homicide, et cas semblables, que l'on apprécie beaucoup moins d'après l'acte lui-même, que d'après son objet et sa fin... Quel homme de bon sens le niera? Il y a des gens que nous avons d'excellentes raisons de tromper, enfants, aliénés, malades, ivrognes, ennemis, voleurs. Je vous demanderai : quel est le commandement qui défend le mensonge? Le neuvième, direz-vous. Et bien, si mon mensonge ne fait pas de tort à mon prochain, il n'est certainement pas défendu par ce commandement ».

Ou encore avec Paley, un théologien longtemps classique en Angleterre. « Il y a des faussetés qui ne sont pas des mensonges, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas criminelles... Quand celui à qui vous parlez n'a pas le droit de connaître la vérité... (alors) vous pouvez dire une fausseté, à un voleur pour cacher votre propriété; à un assassin pour l'empêcher d'accomplir son projet, etc. »

Beaucoup d'autres eussent répondu dans le même sens, les uns affirmant qu'en certains cas le mensonge

(1) Newman, *Apologia pro vita sua*, édit. 1881, p. 349. Il faut lire tout ce qu'écrit Newman sur ce sujet dans le corps même de l'ouvrage, p. 273 et suivantes, et dans la note G. Il s'y montre plus sévère que saint Alphonse de Liguori. Voir encore Morris, op. cit., p. ccx.

est non seulement permis mais louable et vertueux; d'autres, qu'il est toujours illicite, mais que, le cas étant donné, il n'y a pas là véritable mensonge. Et l'on n'eût pas manqué de trouver dans l'histoire contemporaine protestante des cas remarquables de ces faussetés saintes. M. Froude, qui n'a pas assez de sévérité pour les équivoques papistes, trouve admirable le cas de cet oxfordien réformé de la première heure, Antoine Dalaber, qui, interrogé sur les agissements d'un camarade, inventa une histoire pour dépister la police. « Il est clair, écrit le narrateur, qu'une fausseté de ce genre est d'espèce très différente de ce que nous appelons imposture... Si Garret était pris, c'était pour lui une mort cruelle; il ne pouvait échapper que si on jetait les limiers hors du sentier. Refuser de répondre ne suffisait pas. Les lois générales qui suffisent à la conduite ordinaire de la vie, ne sont pas si universelles qu'elles répondent à toutes les occurrences... Si je puis tuer un homme pour l'empêcher de voler un ami, pourquoi ne le tromperais-je pas quand il s'agit, non d'un vol, mais d'un meurtre? »

Plus d'un moraliste moderne, de ceux-là surtout qui réduisent la moralité à l'intérêt social, serait absolument du même avis et signerait des deux mains ces déclarations (1).

(1) On trouvera les textes des théoriciens protestants dans un article du P. Gérard. *The Month*, juillet 1898, p. 15, Morris p. CCXI, Newman. p. 274, Milton, *De Doctr. Christiana*, Lib. II, 13. Paley, *Works*, IV. 123; Dr Johnson apud Boswell, IV, 277. Sidgwick *Methods of Ethics*, p. 186 (1887). — Froude, *History*, t. II, p. 57 (1875);

IV

Et maintenant supposons notre catholique allant porter au P. Garnet, provincial des Jésuites, dans les

Dict. of National Biography, au mot *Dalaber*. Voir encore un article de L. Roure dans les *Etudes religieuses*, 20 mars 1904, p. 851.

Parmi les philosophes modernes français, citons seulement M. Payot dans son *Education de la volonté*. Il veut armer les étudiants sérieux contre ceux qui tenteraient de les distraire aux dépens de leur travail et de leur moralité. Dans sa première édition (1884), il préconisait sans équivoque le mensonge. Plus tard, il se corrigea, et, sans rien changer au fond de la doctrine, il remplaça le mot *mensonge* par des équivalents. C'est une curieuse étude de synonymes. Nous le citons en indiquant les corrections. « L'étudiant, disait-il, peut facilement prévoir les occasions de dissipation qui pourront se présenter à lui. Il sait par exemple que tel camarade cherchera à l'entraîner soit à la brasserie, soit à la promenade. Il peut parfaitement préparer d'avance les formules de refus; ou, si le refus pur et simple lui est pénible, il peut préparer un mensonge (*une excuse*), et couper court à toute insistance ». Et en note : « Nous n'approuvons nullement l'intransigeance de Kant sur le mensonge (*sur ce point*). Comment! il me serait permis de tuer un homme lorsque je suis en état de légitime défense, et le mensonge (*une défaite*) ne serait point permis dans ce même cas de légitime défense contre les indiscrets! C'est plus qu'un droit, c'est un devoir de défendre contre eux son travail et sa pensée. C'est bien souvent la seule arme qu'on ait pour se protéger sans offenser gravement autrui. Le mensonge (*l'excuse*) impardonnable, odieux, c'est le mensonge (*l'excuse*) nuisible à quelqu'un. Une vérité dite avec l'intention de nuire est aussi coupable qu'un mensonge (*une inexactitude*). Ce qui fait l'acte coupable, c'est l'intention malveillante, » p. 120. Notons seulement au passage cette dernière phrase et rapprochons-là de celle que Pascal attribue aux Jésuites : « Nous corrigeons le vice du moyen par la pureté de la fin ».

premières années du XVIIe siècle, le réponse si catégorique des casuistes anglicans ou puritains. Est-on bien sûr qu'il l'eût acceptée telle quelle, dans sa brutalité? Il est intéressant de savoir ce qu'il eût dit, car, si en Angleterre les Jésuites passent pour les docteurs par excellence de l'équivoque, c'est en très grande partie à ce Père qu'ils le doivent (1).

On sait qu'interrogé au tribunal sur ce qu'il enseignait en pareille matière, il répondit en toute franchise, tantôt exposant tout au long sa doctrine, tantôt renvoyant à un livre anonyme sur le mensonge, annoté et corrigé de sa main, et que les juges avaient sous les yeux (2).

En somme, ce que les moralistes protestants appellent un « mensonge franc », ou un mensonge légitime, ce que Newman appelle un « mensonge matériel » mais non « formel », revient à peu près à l'*équivocation* du P. Garnet, ou à la restriction mentale des autres théologiens. Ce qui a contribué à déprécier cette dernière théorie, c'est, avec la mauvaise foi ou l'ignorance des ennemis de la Compagnie, certaines subtilités et mala-

(1) Dans l'*Historia Jesuitica* de Ludovicus Lucius, Bâle, 1627, p. 202, les premiers exemples cités, pour prouver que chez les Jésuites le mensonge est élevé à la hauteur d'un principe, sont pris à l'histoire de Campion et de H. Garnet.

(2) Ce traité est attribué à Fr. Tresham : il avait pour titre *A Treatise of Equivocation*. Garnet trouvant ce titre malheureux l'avait modifié en « *A Treatise against Lying and Fraudulous Dissimulation*. L'original, avec les notes du Jésuite, est à la *Bodleian Library*. Il a été imprimé en 1851 par M. Jardine. (*The Month*, mai 1898, p. 459; juillet, p. 9, 10.

dresses de casuistes, qui voulaient tout régler, tout prévoir et donner à l'avance des procédés comme mécaniques pour se tirer d'affaire en toute occurrence (1).

Mais avant de demander au Père Garnet sa manière d'exposer les choses, regardons un peu au fond même de la question.

Les théologiens catholiques — car ici encore il serait injuste d'isoler les Jésuites — commencent toujours par poser le principe suivant :

« On n'a jamais le droit de parler contre sa pensée, et cela, non pas seulement en vertu du droit ordinaire que le prochain peut avoir à la vérité, mais à cause de l'ordre essentiel des choses qui fait de la parole l'expression normale de la pensée. »

Expression normale, — et sociale; car il ne s'agit pas ici de ce que je puis me dire à moi-même. Mentir, c'est parler à un autre contre sa pensée.

Reste à définir ce que c'est que parler contre sa pensée. Ce n'est pas seulement énoncer des mots et des phrases qui ne correspondent pas exactement, nous le sachant, à la réalité. Et la parole et la pensée humaines sont, dans la vraie vie morale, quelque chose de plus complexe.

La pensée d'abord. Vous voulez savoir de mon con-

(1) Nous pouvons bien ajouter aussi l'insuffisance de la technologie. Les termes employés par les moralistes ne sont pas toujours heureux; presque tous prêtent le flanc à des méprises et à des confusions : équivoque, réserve, restriction. On les emploie faute de mieux.

J. Gérard, loc. cit. p. 10. L'expression *downright lying* est de M. Gardiner. *Hist.* I, 10.

cierge si je suis là. La pensée de mon concierge est celle-ci : Monsieur est là, mais pas pour vous. Le juge demande au prévenu s'il plaide coupable ou non coupable; le prévenu pense en lui-même : « Coupable, je le suis, mais ce n'est pas à moi de le déclarer ». On interroge le prêtre cité comme témoin : a-t-il connaissance de tel crime? et le prêtre pense en lui-même : « J'en ai connaissance par la confession, donc j'ai non-seulement le droit, mais le devoir de garder mon secret ».

Et maintenant quelle parole adéquate répondra à cette pensée intérieure, qui est la mienne, ma vraie pensée, celle de ma conscience autant que de mon esprit? Il est clair que je ne puis l'exprimer par des mots, sans, du même coup, trahir mon secret, et par suite, peut-être, pécher contre la justice.

Mais n'y a-t-il que les mots pour exprimer la pensée? Les mots eux-mêmes ne sont-ils pas entourés d'une foule d'éléments qui en modifient la force ou la nuance, geste, regard, entours, circonstances de temps, de lieu, de personne, conventions sociales surtout?

Tout un ensemble de sous-entendus forment à la parole que ma bouche énonce, comme un rempart de notes, de restrictions, de corrections. Ma parole vivante, c'est tout cela; et tant pis pour l'interlocuteur inattentif ou ignorant qui ne comprend pas. Ce n'est pas moi qui le trompe, c'est lui qui se trompe.

Le visiteur doit le savoir à l'avance, le « Monsieur n'y est pas », a un sens particulier chez un concierge. Le « je ne sais rien » du prêtre n'a pas le même sens que

le « je ne sais rien » de son sacristain. Le « je ne suis pas coupable », dans la bouche d'un accusé n'a, pour le juge, aucun sens. Il faut avoir la clef de ce langage conventionnel. Mais, en vérité, qui ne l'a pas? Et dès lors celui qui pose une question indiscrète, injuste, perfide, ne sait-il pas à l'avance qu'on lui répondra n'importe quoi? ne sait-il pas ce qui se cache sous les paroles évasives, ou sous les *non* les plus catégoriques? une leçon qu'on lui donne et un appel tacite aux bonnes raisons que l'on a de ne pas lui fournir la vérité. Et voilà comment les lèvres peuvent énoncer une phrase qui, matériellement, n'est pas conforme à la réalité objective; et cependant il n'y a pas mensonge. Ma parole totale est conforme à cette partie de ma vraie pensée que je puis exprimer.

En d'autres termes, la parole est par essence un signe *social;* je parle à d'autres et pour d'autres. Elle rentre donc dans les conditions de la vie sociale. La signification concrète des mots que je prononce ou que j'écris dépendra immédiatement de divers éléments sociaux, conventions, usages, qualités des personnes. Tel mot dans telle bouche, n'a pas socialement le même sens que dans telle autre. Un « je ne sais pas » dans la bouche d'un avocat n'a pas le même sens que dans celle du premier passant venu; et lorsque je m'en sers, moi avocat, pour garder un secret professionnel, je ne fais que donner à ma pensée individuelle sa forme sociale, connue et admise de tous. C'est le cas de dire « *intelligenti pauca* ».

La réserve ou restriction mentale n'a pas d'autre

fondement; et, pour rester légitime, elle doit se tenir rigoureusement dans ces limites (1).

Maintenant qu'eût répondu le Père Garnet à qui l'eût consulté?

Il eût noté d'abord avec soin que ces réserves mentales ne peuvent être employées que pour des causes graves. Il est des cas où elles seraient coupables, par exemple quand l'autorité légitime pose des questions, qu'elle a le droit de poser pour le bien commun; et encore quand il s'agit de confesser sa foi et ses principes. Et aussi dans le cours ordinaire de la vie et dans les transactions sociales de tous les jours : que deviendraient les relations si l'équivoque était toujours permise? La cause supprimée qui permettait de refuser la vérité, il n'y a plus restriction mentale, il y a mensonge. Mensonge encore, quand la restriction est telle qu'il serait impossible absolument de soupçonner quelle est la partie de la pensée totale que les mots n'expriment pas et ne peuvent exprimer, quand rien, dans les alentours, ne vient suppléer à l'insuffisance de la parole articulée (2).

(1) Voir n'importe quel théologien moraliste moderne. Les anciens ne posaient peut-être pas exactement la question dans les mêmes termes. Mais il faut tenir compte du progrès des exposés doctrinaux. Les chicanes protestantes et jansénistes ont eu du moins ce bon résultat qu'elles ont forcé les casuistes à préciser leur pensée.

(2) C'est ici que les théologiens distinguent entre la restriction *stricte mentalis*, qui n'est qu'un mensonge plus hypocrite que le gros mensonge ordinaire, et la restriction *late mentalis*. On a, au Palais-Bourbon, traduit cette dernière expression par « Restriction largement mentale »; ce qui est une ânerie. Il fallait dire « mentale au sens large », c'est-à-dire une restriction mentale qui n'en est pas une. A

Lui-même, dans le cas présent, interrogé sur une question de doctrine, mis en demeure d'exposer les théories de ses confrères sur cette délicate question, pouvait-il s'en tirer par des équivoques? Evidemment non; et, nettement, sachant bien à l'avance l'abus qu'on fera de sa franchise, il dit à ses juges le fond de sa pensée.

cette question : « Votre ami est-il caché ici », je réponds « non » en sous entendant : « Il n'est pas dans ma poche ». C'est une restriction mentale au sens strict : car qui peut deviner ma pensée? Si je réponds simplement « non », sous entendant : « Ce n'est pas à moi de vous le dire », c'est une restriction mentale au sens large; car l'indiscret doit savoir à l'avance que je ne lui livrerai pas mon ami. Dans le premier cas, il n'y a pas de contexte à ma réponse; dans le second, il y en a un.

D'un procédé à l'autre il y a des nuances. En certain cas, il sera peut-être difficile de distinguer de quelle restriction l'on use.

Ajoutons que parfois les casuistes n'ont pas été très adroits dans leur exposé de la doctrine; ils ont prêté le flanc aux interprétations malveillantes. Il suffisait de les lire dans leur ensemble, avec le plein contexte de leur discussion, pour voir le fond de leur pensée et la justifier. Il n'y fallait qu'un peu de bienveillance intellectuelle, cette forme exquise de la justice.

C'est ce que n'a pas fait Pascal à l'égard du Père Sanchez (9e Provinciale). Au moyen de lambeaux de phrase, pris de tous côtés dans un exposé assez long, il ne lui a pas été difficile de parodier l'enseignement du casuiste, en lui donnant une simplicité enfantine (Maynard, t. I, p. 424). Et nous dirons de lui avec M. Molinier (*Provinciales*, I, p. LXXXVI), que « Pascal, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, est parti en guerre un peu à l'aventure », et que, « si les Jésuites ont eu un tort, ce fut de donner en cette matière des règles un peu trop précises. Du reste, personne ne niera que, entre certaines mains, l'instrument de défense personnelle dont il s'agit ne puisse devenir dangereux, qu'on ne puisse être tenté d'en jouer hors de propos, ni même que tous les casuistes en aient parlé avec la réserve nécessaire ». Si Pascal avait lu avec un peu d'attention le passage qu'il incrimine, il aurait trouvé trois textes, classiques en la matière, deux de l'Evangile et un du livre de Tobie, qui l'eussent averti de parler avec un peu plus de réserve des équivoques et restrictions mentales.

Oui, il y a des cas où cette restriction est permise et même commandée. Celui qui passe les bornes de son autorité pour poser des questions injustes, doit bien savoir qu'on ne se jettera pas les yeux fermés sur le piège, pas plus qu'on ne se livre à un voleur ou à un meurtrier. Et Garnet supposait le cas, où les complots contre Elisabeth ayant réussi, la reine se fût réfugiée chez un de ses sujets. Qu'eût répondu le fidèle Anglais aux conspirateurs qui seraient venus fouiller sa maison?

Il en vient ensuite au point délicat. Que faire devant le tribunal? Et il répond : dans les procès criminels, il est inhumain de forcer les prévenus à s'accuser eux-mêmes. C'est au ministère public à faire la preuve. Personne ne s'étonnera que l'accusé nie la charge portée contre lui, et même la nie avec serment. Personne n'est dupe de ces réponses, et les plus solennelles dénégations n'induisent personne en une erreur nécessaire. Il n'y a pas là mensonge, il n'y a qu'équivoque; et pas un tribunal — à moins qu'il ne s'agisse d'un papiste et d'un Jésuite — ne s'y trompe et ne prend cela pour mensonge frauduleux.

Ici Garnet devançait son siècle. On sait qu'aujourd'hui dans les procès criminels, en Angleterre, « on ne soumet jamais l'accusé à ces questions insidieuses qui rappellent à certains égards les tortures physiques de l'ancien régime. Le juge se préoccupe moins de trouver un coupable que de fournir à un innocent les moyens de se disculper. L'accusé n'a point à prouver qu'il est innocent : c'est à l'accusation d'établir qu'il est coupable... Pendant le procès (l'accusé) n'est nullement obligé

de répondre aux questions qui lui sont adressées; il peut même, sur l'observation bienveillante du juge rétracter les déclarations qui le compromettent » (1).

Qu'on prenne le contrepied de ces procédés humains et respectueux, on aura la procédure criminelle anglaise telle qu'elle se pratiquait, il y a trois cents ans, contre les papistes; et lorsque Garnet lançait sa retentissante déclaration de principes sur le droit de l'accusé à ne pas se dénoncer lui-même, il ne faisait qu'en appeler à l'avenir, et l'avenir lui a donné raison.

S'agit-il de déposer contre un autre? Garnet distingue encore deux cas. S'il s'agit d'un véritable crime de droit commun, il n'y a pas de doute, l'équivoque n'est pas permise et il faut parler. Mais, et c'était le cas de tous les jours avec l'abominable législation anglaise, si le délit est de ceux qui ne sont constitués tels que par l'injustice même de la loi; si je suis criminel aux yeux de Lord Cécil, parce que la loi anglaise interdit sous peine de mort de dire la messe, ou tient pour traître quiconque a hébergé un prêtre catholique, l'équivoque ou restriction mentale, chez le témoin, est permise et commandée : je n'ai pas le droit de livrer un innocent à la mort.

Telle était la doctrine de Garnet, telle celle de ses frères. La condamne qui voudra. Mais la condamnerait-on si Garnet avait été un huguenot cité à la barre de de l'Inquisition, et avait jeté à la face des juges, en soutane blanche ou noire, ses fières déclarations de prin-

(1) Le Play, *La Constitution de l'Angleterre*. Tours, 1875, t. II, p. 92.

cipes? Malheureusement Garnet était un Jésuite et l'on se scandalisa fort de son exposé. « A vous entendre, disait Salisbury, nos cheveux se dressaient sur notre tête, et notre cœur était blessé. » — « Effroyable et damnable blasphème », déclarait l'attorney Sir Edouard Coke. D'autres tournèrent la chose en plaisanterie : « Garnet louvoie, hésite, équivoque, mais on va le pendre sans équivoque ». Le mot est d'un diplomate; et Shakespeare dans son *Macbeth*, transformant un instant le portier du château en portier de l'enfer, lui fait dire son petit mot plaisant sur l'événement du jour : « Pan, pan! qui est là, de par le diable? Tiens! un faiseur d'équivoques! Il savait jurer dans les deux plateaux de la balance, contre l'un ou l'autre plateau; il a commis assez de trahisons pour l'amour de Dieu, et pourtant, avec ses équivoques, il n'a pas su entrer au ciel. Entrez faiseur d'équivoques » (1).

Aujourd'hui encore il se trouve des historiens pour condamner le Jésuite. « C'en était assez, déclare M. Gardiner, pour perdre un homme. Rien ne pouvait faire croire à son innocence que ses affirmations, mais le poids de ces affirmations était réduit à rien par sa théorie et sa pratique. » Lingard, un catholique, est exactement du même avis : « Garnet ne pouvait se plaindre si le roi refusait de croire à ses protestations d'innocence et laissait agir les lois » (2).

Peut-être; car, après tout, devant des juges aussi pré-

(1) Acte II, sc. 2.

(2) Gardiner, *Hist. of. England*, t. I, p. 281 (1883). Lingard, livre V, t. IX, p. 94.

venus, il ne s'agissait pas d'avoir raison. On voit du moins que pour lui l'usage de la restriction mentale n'avait aucunement comme but de sauver sa propre vie mais celle des autres, et de garder les secrets incommunicables. Il avait à rendre témoignage à la vérité catholique, et il le fait sans ambages. S'il avait tenu absolument à éviter la potence, il n'avait qu'à équivoquer sur l'équivoque. Bien loin de là, il déclare nettement à ses juges que c'est à eux d'être sur leurs gardes quand ils posent à des accusés de ces questions par où l'on voit nettement, comme le disait Campion, qu'on cherche non la vérité, mais le sang. S'ils se scandalisent de ce qu'on ne se trahit pas, soi et les autres, c'est du pharisaïsme le plus odieux. Ils doivent savoir à l'avance qu'on ne leur répondra pas à leur gré, et cela seul suffit à détruire le mensonge et à le transformer en simple restriction mentale.

Quand à lui, lorsqu'il se croit autorisé à user de ce procédé pour concilier deux devoirs en conflit, il le fait gauchement. Ses subterfuges et ambiguités sont cousues de fil si blanc, qu'on sourit à le voir novice à ce point, lui Provincial, dans un art où son Ordre a une telle réputation d'infernale habileté. Il ne parvient à sauver les autres qu'en se perdant irrévocablement lui-même (1).

Et maintenant, libre aux puritains de toute sorte, protestants ou jansénistes, de se scandaliser, d'écarter

(1) P. J. Gerard (*Month*, juillet 1898, p. 13), citant le Rév. Walter P. Smith of Winchester college.

avec horreur la théorie de Garnet et des siens, quitte à signer d'enthousiasme celles de Milton, Taylor, Paley et vingt autres. Nous n'en serons pas plus avancés, quand nous nous trouverons devant cette alternative : ne pas mentir et pourtant garder son secret. On ne veut pas de la solution des casuistes? qu'on trouve mieux.

V

Or, il importe de le noter avant de conclure, cette tragédie du procès de Garnet, qui devait avoir un retentissement européen, que tous les anti-jésuites du continent devaient enregistrer avec tant de joie, avait un caractère tout spécialement odieux. Juges, ministres, géôliers, gens de police, en avaient pris singulièrement à leur aise avec la vérité. « S'il avait fallu punir tous les menteurs, le mot est de M. Gardiner, c'en était fait des membres du Gouvernement ». Or il ne s'agissait pas ici de mensonges inoffensifs, ou de restrictions mentales n'ayant d'autre but que de sauver sa vie ou la vie des autres. Il s'agissait de mener des innocents à la potence et à l'éventrement.

Rappelons l'essentiel des faits.

Les conjurés, complices de Catesby, avaient absolument disculpé les Jésuites. Ils disaient bien avoir communié de la main du Père Gérard, avant de se lier par un serment, mais ils ajoutaient que le prêtre ignorait tout.

Ils avaient posé au Père Garnet certains cas de conscience, mais si enveloppés de détails fictifs que le Jésuite ne soupçonnait pas où l'on en voulait venir. Garnet avait eu des soupçons pourtant de ce qui se tramait; quand les soupçons se furent un peu précisés, il fit tout ce qui était en son pouvoir pour arrêter, sur la pente où il glissait, le malheureux Catesby. Il crut tout sauvé quand ce dernier accepta qu'on envoyât consulter le Saint-Siège : simple ruse du conjuré où le fin Jésuite se laissa prendre. C'est alors qu'il eût dû tout révéler au Gouvernement. Il se reprochera plus tard de ne l'avoir pas fait et d'avoir par là offensé Dieu et le roi (1).

Magnifique scrupule d'une âme délicate. Pourquoi aurait-il dénoncé un projet qu'il croyait à la veille d'être abandonné? Si, à cette heure, il s'était vraiment cru en conscience obligé de parler, nul doute qu'il ne l'eût fait. Deux ans auparavant, le Père Gérard avait ainsi dévoilé un complot des catholiques (2), et l'on peut bien croire qu'il avait alors consulté son supérieur et ami.

Catesby, hasard ou politique? ne tarda pas à lui fermer la bouche. Il lui restait, disait-il, quelques scrupules. Il n'alla pas les confier à Garnet dont il connaissait la pensée, et qui ne l'eût pas écouté. Mais il se confessa au Père Greenway que cette confidence épouvanta; et, comme il n'en obtenait que des reproches, il pria le confesseur d'en conférer encore, mais

(1) *The Month*, mars 1895, p. 349.

(2) Le complot dit de « Bye » ou le « surprising treason ». Gardiner. *Hist. of England*, t. I, p. 114.

sous le sceau du sacrement, avec le Provincial. C'était fait, Garnet ne pouvait plus parler.

A cela se réduisait la culpabilité des Jésuites. Comment, avec de tels arguments, parvenir à les englober dans le procès, à les compromettre à jamais et à prouver que l'acte des conjurés n'était pas une folie de quelques exaltés, mais l'œuvre raisonnée du parti tout entier et de ses chefs? Dès lors, le jeu des pièces fausses commença.

La liste en serait longue, tenons-nous en à quelques faits significatifs.

Les conspirateurs avaient communié de la main d'un Jésuite : détail excellent. Mais ils avaient déclaré que ce Jésuite ne savait rien de ce qui se tramait, cela était moins bon. Donc l'attorney général, sir Edouard Coke, faisant son choix dans les pièces à produire, retient toute la partie du récit où il est parlé de la communion. Arrivé aux restrictions qui innocentent le Père Gérard, il fait en marge, à l'encre rouge, une marque; et il écrit : « *huc usque*, s'arrêter là ». Le tour est joué, les Jésuistes sont complices. Il avait les pièces sous les yeux quand il prononçait son réquisitoire; elles disaient juste le contraire de ce qu'il affirmait devant le jury avec une si belle indignation d'honnête homme.

Le discours fut imprimé avec le titre : *True and perfect relation*. Les signatures des commissaires y figurèrent pour attester ce qu'ils savaient être faux, à savoir que l'avocat avait fidèlement reproduit les dépositions des conjurés. Les pièces existent encore avec les notes marginales. Or le cas n'est pas isolé. Plus d'une fois on prend Sir E. Coke en flagrant délit de biffer les passages

qui seraient favorables aux prévenus. Et les commissaires enregistrent tout, acceptent tout, légalisent tout.

« Cette façon de traiter les pièces, déclare un érudit protestant, est injustice pure. En vérité cela équivaut à forger des pièces fausses. Dans un document qui contient une restriction, supprimer la restriction, c'est inventer un document qui n'existe pas » (1).

S'il fallait en croire l'auteur de la *Robe Rouge*, certains juges d'instruction, aujourd'hui encore, n'hésiteraient pas à inventer de fausses histoires pour dépister leurs prévenus, et les amener à se compromettre. J'aime à penser que c'est là simple fiction dramatique. Ce qui est certain c'est qu'en ces temps de barbarie judiciaire, le procédé était courant.

Déjà, au temps où le Bᵉ Campion gisait en prison anéanti par les tortures, des gens avisés faisaient courir le bruit qu'il commençait à fléchir. « Campion va céder. » On l'annonçait déjà dans les chaires de la capitale. « Campion paraît décidé à embrasser la réforme. C'est chose faite, il a paru au temple anglican. » Cela faisait son petit effet dans le public, et les catholiques trop crédules se voilaient déjà la face. Les inventeurs de cette fable en furent pour leur courte honte (2).

Pendant que Garnet, lui aussi, est au secret, et passe du cachot à la chambre des tortures, pour le briser dans son âme, plus encore que dans son corps, les doyens de Saint-Paul, de Westminster et de la chapelle

(1) Jardine. *Criminal Trials*, II, p. 358. P. Gérard, *Reply to Prof. Gardiner*, p. 60, 62.

(2) *E. Campion*, par R. Simpson, p. 243, cfr. 249, 275, etc.

royale viennent lui dire que sa conduite scandalise jusqu'à ses coreligionnaires et que déjà cinq cents ont passé au protestantisme.

On lui assure encore que le P. Greenway est prisonnier et qu'il a contredit toutes ses assertions, sur les conversations qu'ils ont eues ensemble; Greenway était alors en sûreté sur le continent. On contrefait la correspondance du prisonnier; on envoie à destination les fausses lettres pour provoquer des réponses compromettantes. Le jeu avait si bien réussi avec Marie Stuart!

Dans la prison, l'on a mis en deux cellules contiguës les Pères Garnet et Oldcorn. Ils peuvent causer par un trou de la porte. Mais des espions sont là aux écoutes. Cécil a beau déclarer que dans ces révélations ainsi obtenues, il voit le doigt de Dieu. En réalité les révélations sont insignifiantes. Les espions entendaient mal, eux-mêmes le déclarent; les notes rédigées par eux, et qu'on possède encore, se réduisent à des conjectures (1).

Qu'à cela ne tienne, on y change quelques phrases, et sir Edouard Coke peut transformer une conversation innocente en une révélation de complot.

Un frère, au service de Garnet, Nicolas Owen est mort pendant qu'on le torturait. Il avait une hernie. La loi, dans ce cas, interdisait la question. L'on passa outre : le martyr fut suspendu au chevalet, il y resta si longtemps que ses entrailles s'échappèrent de sa blessure.

(1) C'est à propos de cette conversation qu'on a accusé Garnet d'avoir violé le secret de la confession. L'abbé Urbain, dans la *Revue du clergé français*, fév. 1905, p. 463, a établi qu'il avait été beaucoup plus scrupuleux sur ce point qu'on ne l'était de son temps.

On répand alors le bruit qu'épouvanté à la pensée d'être remis à la question, il s'est ouvert le ventre avec un couteau de table, et qu'il a expiré peu après.

John Gérard qui, lui, avait de la torture une expérience personnelle, qui pouvait dire en quel état on avait, au sortir de là, ses pauvres mains, et de quels efforts on était capable, faisait remarquer l'odieuse invraisemblance de la calomnie. A peine si l'on pouvait alors mettre son bonnet, donner une signature illisible, à bien plus forte raison tenir son couteau — un couteau à bout arrondi et n'ayant de tranchant qu'au milieu de la lame — si bien que le geôlier était obligé de couper le pain du patient. Mais peu importe, le corps fut examiné, et Owen déclaré « *felo de se,* traître envers lui-même ». On le mit en chansons : une complainte fut imprimée avec une grossière image, où on le voyait sur son lit s'ouvrant les entrailles pendant que son gardien était occupé à autre chose. Le grave historien de Thou enregistre l'anecdote. On la reproduit encore aujourd'hui, parfois avec de timides réserves (1).

Nous ne sommes pas au bout. Garnet est condamné. Mais ses juges sentent si bien l'iniquité de la sentence qu'ils attendent trente-six jours, dans l'espoir de trouver du nouveau; et les interrogatoires continuent, et aussi les faux.

(1) Gardiner (I, p. 272) croit au suicide; M. Pollard (*Dict. of Nat. Biogr*), ne regarde pas comme impossible que Owen soit mort des suites de la torture. Voir les détails affreux que donne J. Gérard sur le martyre du frère. (Morris op. cit. p. 189. — Cfr Jadine, *Criminal Trials*, t. II, p. 214.

On l'en accable et il se contente de répondre : « Ceux qui ont falsifié les Ecritures, peuvent aussi altérer la pensée d'un homme ». On va jusqu'à lui offrir la vie sauve, s'il consent à signer certains actes qui figurent au procès; il refuse car c'eût été mentir. C'est alors qu'on le presse de s'expliquer sur la doctrine de l'équivoque. Il le fait sans hésitation.

Cependant les nouvelles fausses vont leur train. Il faut qu'avant l'exécution l'opinion soit faite en Angleterre et au dehors. Les ambassadeurs étrangers se font semeurs de faux rapports. Ceux d'Angleterre auprès des autres cours, reçoivent des ministres cette instruction : ils peuvent en toute confiance assurer que les mesures prises contre les catholiques ne sont que trop justifiées : Garnet a tout avoué. Mais on n'en est pas à une contradiction près; en voici d'autres qui racontent que le Jésuite a enfin cédé à la vérité, il passe à l'Église anglicane; on ne va pas tarder à le voir monter en chaire en quelque temple protestant, et le conspirateur, le traître d'hier, digne de tous les supplices, est pardonné.

Il fallait en finir. Sur la place Saint-Paul, à deux pas de la potence, le mensonge officiel éclate encore; et c'est une lutte tragique entre le martyr qui défend son honneur et les gens du Gouvernement qui, jusqu'à la dernière minute, épiloguent, discutent, dénaturent les pensées et les aveux de leur victime.

Un dernier cri : « Monsieur Garnet, est-ce que vous n'étiez pas marié à Madame Anne Vaux »? Car à la passion du Jésuite, il fallait que rien ne manquât, même pas le soupçon le plus infâmant pour un prêtre.

Cela, c'était l'œuvre des ministres anglicans. Georges Abbot, plus tard archevêque de Cantorbéry, alors doyen de Winchester, nous montre Garnet se préparant à la mort par l'ivresse. « L'autre nuit, écrivait-il, il s'est donné en ignoble spectacle au gouverneur de la Tour, à sa femme, et à d'autres encore que le geôlier est allé chercher. La langue épaisse et balbutiante, presque incapable d'articuler une parole, il les invitait aimablement, ce gentleman, à boire avec lui... » Dans le même style, Andrewes, un autre prélat, répondant à Bellarmin devait dire un jour : « Si Garnet fut savant, il garda sa science pour lui. Jamais on ne put la lui arracher... Pas l'ombre d'érudition dans les lettres de lui qu'on a trouvées. Il sentait plus Bacchus qu'Apollon. Sa sainteté, mieux vaut n'y pas toucher; puissiez-vous parler de sa sobriété. Mais quand on vit dans l'intempérance, comment vivre en saint? Or lui, on ne le sait que trop, était souvent ivre ». Et les espions apostés pour saisir le secret de confession assuraient l'avoir entendu dire au Père Hall, que deux fois, ayant trop bu, il avait dû se coucher de bonne heure.

Enfin ce qu'il y a de plus sacré dans l'honneur du prêtre devait y passer. Sa chasteté fut incriminée. Hôte et ami de Guillaume, troisième Lord Vaux de Harrowden, il avait, en la personne des deux filles du noble seigneur, de délicates et dévouées amies. Anne surtout, qui n'était pas mariée, s'employait à lui faciliter son dur ministère auprès des catholiques. Elles étaient pour lui Marthe et Marie. Tout cela fut odieusement travesti. L'évêque Abbot, voyant les lettres d'Anne signées de ses

initiales, affecta de prendre le V pour un G. Elle signait donc Anne Garnet, elle était la femme du Jésuite (1).

Garnet est mort; reste à écrire l'histoire de son procès et de son supplice. Les pièces falsifiées ne suffisent pas, on y ajoute encore.

Les mensonges du récit officiel, *The True and Perfect relation*, sont telles qu'un protestant, tout en acceptant bien des fables, ne peut s'empêcher de le reconnaître : « C'est une production malhonnête et qui ne mérite aucune confiance; plusieurs pièces à charge ont été falsifiées délibérément; tout ce qui n'a pas à sa base un document officiel doit-être mis en suspicion. Ce qu'on cherchait c'était à abuser le public; pour cela on enveloppait des vérités indubitables d'une gaine de fiction ». Or quel était l'auteur de la relation? Bacon, en personne, le grand chancelier, dit M. Jardine. Le roi Jacques I ne dédaigna pas lui-même d'employer ces procédés indignes. On a de lui, dans ses œuvres, une histoire de la conjuration, tout aussi fantaisiste que les autres. Il est vrai qu'il n'osa pas la signer (2).

Et voilà les origines de l'antijésuitisme anglican.

(1) Morris, op. cit., p. 293, J. Gérard, *P. Garnet and his accusers The Month.* Août 1898, p. 144 et suiv.

(2) *The true and perfect relation of the whole proceedings against the late most barbarous Traitors, Garnet, a Jesuit, and his Confederates*, Londres, Barker, 1606. *Narratio fidelis et succincta de nupera illa proditione, a Jesuitis et conjuratis in Magnum Magnæ Britanniæ regem intentata*, Leyde, Orlers, 1607. *Actio in Henricum Garnetum, Societatis Jesuiticæ in Anglia superiorem.* Londres, Norton, 1607. Le livre de Jacques I est intitulé « *Conjuratio sulphurea quibus ea rationibus et authoribus cœperit, maturuerit, apparuerit, una cum reorum examine.* Londres, Norton, 1619, cfr. Carayon. *Bibl.*, n° 2928.

CHAPITRE IX

Le Monita secreta

(1614)

CHAPITRE III

Le Monita Secreta

(1614)

I. — Fond et forme des *Monita*.
II. — L'auteur.
III. — La littérature d'apostat. Jarrige.
IV. — Succès des *Monita* au XVIIe et XVIIIe siècle.
V. — Ce qu'on en garde. Les constitutions secrètes. Les richesses des Jésuites (1).

I

Paulo minora.....

Nous avons déjà le Jésuite assassin, le Jésuite incendiaire, le Jésuite fabricant de poisons, sorcier, séduc-

(1) On trouvera une bibliographie abondante dans Paul Bernard, *les Instructions secrètes des Jésuites* 1903, (Collection *Science et religion*).

Voir surtout Gretzer, *Opera omnia*, t. XI. « *Contra famosum libellum cujus inscriptio est* : *Monita privata S. J.*, etc., Libri tres apologetici; Van Aken. *La fable des Monita Secreta*, Bruxelles 1882; Wielewicki. *Historicum Diarium Domus professae Soc. Jesu ad*

teur, séditieux, menteur, régicide. A ce beau portrait, un peu tous les pays et toutes les sectes ont mis la main. Nous ne sommes pas au bout. Voici maintenant le Jésuite doucement intrigant, mystique accapareur d'héritages, monstrueusement riche *ad majorem Dei gloriam*, cherchant *per fas et nefas* à augmenter son influence auprès des princes, le Jésuite avec sa politique souterraine, partout la même, invariable sous tous les climats; bref le Jésuite des *Monita Secreta*.

Pour faire cette découverte, on n'avait pas attendu l'année 1614 et le pamphlet polonais. Dès lors que les Jésuites gagnaient la faveur des populations et des princes, que leurs collèges regorgeaient d'élèves, que leurs confessionnaux étaient assiégés et leur situation florissante, il fallait bien a ces faits trouver une explication. La légende, pour répondre à ce petit problème, avait, dès le premier jour, nous l'avons vu en Allemagne, trouvé des solutions originales. Reste que pas un pamphlet n'a plus fait que les *Monita* pour la populariser et l'entretenir trois siècles durant.

Donc, en août 1614, commençait à circuler dans le public de Cracovie un opuscule intitulé *Monita privata Societatis Jesu*. Il portait la date 1612, et comme lieu d'impression une ville introuvable sur les cartes, *Notobirga*.

S. Barbaram, dans les *Scriptores rerum Polon*, t. XIV, Cracovie, 1889, p. 125 (cf. Sommervogel, *L'auteur des Monita. Précis historiques*, 1890); B. Duhr., *Jesuiten Fabeln.*, p. 45-66; Articles des PP. J. Rickaby et J. Gérard, *the Month*, 1893, t. I; 1901, t. II. *Civilta Cattolica*, 18e série, t. V. (1902), p. 695; Pilatus, *Der Jesuitismus*, 437, 466.

Le titre fournissait quelques renseignements préliminaires. On avait trouvé à Padoue un manuscrit espagnol, égaré des archives secrètes de la Compagnie. Traduit en latin, envoyé à Vienne, puis à Cracovie, on le donnait enfin au public. C'était un recueil d'instructions secrètes destinées aux seuls supérieurs et initiés de l'Ordre.

Il comprenait seize petits chapitres divisés en numéros.

I. De quelle manière la Société doit se conduire lorsqu'elle commence quelque fondation. — II. De quelle manière les pères de la Société pourront acquérir et conserver la familiarité des princes, grands et personnes considérables. — III. Comment la Société doit se conduire à l'égard de ceux qui sont de grande autorité dans l'État, et quoi qu'ils ne soient pas riches, peuvent néanmoins rendre d'autres services..... VI. De la manière de gagner les veuves riches. — VII. Comment il faut entretenir les veuves et disposer des biens qu'elles ont. — VIII. Comment il faut faire afin que les enfants des veuves embrassent l'état de religieux ou de dévotion, etc., etc. Le tout se terminait par une recommandation expresse de tenir le document secret (1).

Le style parodiait assez bien celui des règles et pièces officielles de la Compagnie. Quand au fond, c'était d'un bout à l'autre, un code doucereux d'accaparement et de domination universelle.

En résumé, pour ce qui regarde l'accroissement

(1) Nous décrivons l'édition princeps. Celles qui ont cours aujourd'hui ont un chapitre de plus, le dernier, et l'épilogue est devenu l'avant-propos.

matériel et l'enrichissement de l'Ordre, les Supérieurs procéderont de la manière suivante. Ils représenteront aux personnes riches et pieuses, l'extrême nécessité des maisons. Quand on aura quelque aumône, il sera bon de la distribuer aux indigents, ce qui édifiera et attirera des dons plus considérables. Cacher soigneusement l'état des biens et revenus de la Société. Ne jamais rien acheter que sous des noms d'emprunt, et cela pour garder toujours les dehors de la pauvreté.

Un point capital, c'est de savoir circonvenir les riches veuves. On élira pour ce ministère délicat des pères âgés, mais vifs et de conversation enjouée. Ils visiteront ces intéressantes personnes et leur montreront beaucoup d'intérêt. On aura soin de leur choisir un confesseur, qui leur peindra la beauté de l'état du veuvage et éloignera d'elles toutes conversations et rapports qui leur donneraient la tentation de se remarier. On leur composera une domesticité de gens dévoués à la Société. Si elles tombent malades, c'est encore un médecin ami qu'on leur enverra, de sorte que, en danger de mort, les pères soient appelés à temps. On les amènera, sous la direction du confesseur, à multiplier les bonnes œuvres; bref, on ne les perdra pas de vue qu'on ne les ait complètement dépouillées. Ont-elles des enfants? ce sera plus compliqué. On les exhortera à pousser leurs filles vers la vie religieuse et on accaparera les fils pour la Société. Voilà comment on mettra la main sur de gras et utiles héritages.

Passons à la faveur des princes. Encore un trésor à s'approprier. Pour cela, flatter leurs penchants, spécia-

lement favoriser leur goût pervers pour le mariage avec des parentes à des degrés prohibés. S'immiscer dans dans les querelles entre seigneurs, pour avoir l'honneur de les amener à la réconciliation. Acheter leurs serviteurs et domestiques, pour mieux pénétrer leurs inclinations et humeurs et en tirer bon profit. Au confessionnal, en user avec eux en toute douceur. En chaire, ne jamais les reprendre. Leur recommander, pour les dignités et charges publiques, les amis de la Société. Pour avancer les affaires de l'Ordre, se faire confier des missions auprès des princes voisins et des grands monarques. Mettre à la disposition des Seigneurs des casuistes relâchés, — notons ce détail. Quand aux prélats, curés, dignitaires ecclésiastiques, le moyen de les gagner, c'est de leur rendre de grands honneurs, les entourer de considération, les édifier par des exercices spirituels : on arrivera ainsi à mettre la main sur les prieurés, paroisses, bénéfices, fondations.

Inutile de poursuivre, on voit assez le genre. Sacrifier tout, Dieu et les hommes, son âme et le ciel, au bien temporel de la Compagnie. Employer tous les moyens, fraude, ruse, mensonge, calomnie, politique, flagorneries.

En somme, l'auteur avait drainé tous les préjugés, cancans, médisances, racontars qui peuvent s'infiltrer dans une population mi-catholique, mi-protestante, comme était la Pologne d'alors; et, prenant pour modèle les *Monita generalia* naguère envoyés par le P. Aquaviva à toute la Compagnie, il en avait composé une sorte de code satirique.

II

Bien entendu la publication était anonyme. Elle sortait de presses clandestines. On avait eu soin de l'antidater de deux ans. Quant à l'auteur, il ne se montrait pas. Il se montrait d'autant moins qu'on lui répondait et que l'autorité ecclésiastique ouvrait une enquête (1).

Les soupçons, après s'être égarés quelque temps sur un calviniste, finirent par se porter sur un Jésuite récemment congédié, Jérôme Zahorowski, alors curé de Gozdziec.

Tout, dans l'opuscule, trahissait un homme connaissant assez l'Institut de la Compagnie pour en copier le ton et les formules, assez peu scrupuleux pour le contredire en vingt endroits, mais aussi assez peu habile pour laisser voir le faussaire. On ne songe pas à tout, et il est tel détail qui trahit l'origine polonaise (2). D'autres montrent chez l'auteur une insistance singulière à justifier ceux dont l'Ordre s'est débarrassé. Il ressort des *Monita* qu'on n'est guère congédié de la Compagnie que pour des raisons très honorables; et que, une fois

(1) La première réponse est celle du P. Bembus, ***Monita Salutaria data anonymo authori***, etc., in-4° s. l. 1615. L'enquête fut ouverte le 11 juillet 1615 par l'évêque de Cracovie, Pierre Tylicki.

(2) « Où, par exemple, si ce n'est en Pologne, l'idée pouvait-elle venir à quelqu'un d'accuser les Jésuites de vouloir acquérir des villages et des paroisses avec droit d'y établir des vicaires perpétuels ayant charge d'âmes?... » Van-Aken.

chassé, on est, par ses anciens confrères, poursuivi avec acharnement.

Le curé de Gozdziec, cité devant l'Inquisition, nia tout et déclara n'avoir aucun grief contre la Compagnie. On le laissa tranquille; le libelle fut condamné à Cracovie, en attendant d'être, à Rome, mis à l'index. Mais les Pères savaient à quoi s'en tenir. Tant que vécut le diffamateur, ils s'abstinrent de le nommer dans leurs écrits. Argenti, Bembo, Tanner, Cordara le connaissaient mais il leur « répugne » d'en parler. Il dut lire les réfutations que lui infligea le vigoureux controversiste Gretzer, en 1617, et noter, entre bien d'autres, cette phrase : « Le renard se dissimule,... il croit qu'on l'ignore? Pas tant que cela ». Et, « d'une double allusion, dénonçant le mystère dont s'enveloppait le lâche, et les secours d'argent qu'il retirait d'un certain duc, il le peint tout entier par ce verset du psalmiste : *Sedet in insidiis cum divitibus in occultis, ut interficiat innocentem.* Il se tient en embuscade avec les riches dans l'ombre pour tuer l'innocent ». L'anonyme pouvait constater qu'on n'ignorait rien de sa vie, pas même ses larges beuveries, et qu'on savait jusqu'au nom de sa bière favorite (1).

Au XVIIIe siècle seulement, lors d'une reprise de polémiques, le nom de Zahorowski fut prononcé par les Jésuites. Aujourd'hui, depuis la publication par les Sociétés savantes de Cracovie, des mémoires du Père Wielewicki, le doute n'est plus permis. Le chroniqueur a soin de spécifier qu'il est absolument sûr de ce qu'il

(1) P. Bernard, page 15.

avance. Il avait lui-même été pris dans les intrigues maladroites de Zahorowski (1).

Le pauvre homme n'en était pas à son premier faux. Triste personnage, très entiché de sa noblesse, vaniteux et vindicatif, ayant échoué dans ses études, on l'avait jugé capable tout au plus d'enseigner les éléments de la grammaire aux enfants d'un collège. Humilié d'une situation évidemment au-dessous de son mérite, il se vengea. Donc, en 1613, il dictait en cachette à ses petits élèves des lettres que ces enfants ne comprenaient pas, pleines d'accusations graves contre la Compagnie, anonymes bien entendu.

Restait à les expédier. La haine est souvent maladroite, surtout la haine d'un esprit faible. Il eut l'idée de faire remettre un de ses paquets au Père Wielewicki, alors recteur de Lemberg, le priant de distribuer les lettres à qui de droit. Sans défiance, le recteur fit la commission. Mais bientôt voici les destinataires qui arrivent au collège demandant des explications. Le secret fut éventé, on sut que les lettres venaient de Sandomir. Une enquête fut ouverte. Les petits secrétaires reconnurent leur écriture. Bref, l'indigne régent fut congédié sur l'heure. Les *Monita* furent sa vengeance (2).

(1) *Historici diarii domus professæ Cracoviensis Soc. Jesu ab anno 1579 ad 1637.* Tomes VII, X et XIV des *Scriptores rerum Polonicarum*, 1881, 86, 89. Wielewicki fut tour à tour supérieur à Cracovie, Calisz, Lemberg, Posen. Il remplit dans sa province et à Rome des charges importantes. Comme *Socius* de provincial, il devait être au courant de bien des choses. Mort en 1639.

(2) Notons que, par un reste de pudeur, il n'incrimine en rien les mœurs de ses anciens confrères.

III

Ce n'était ni la première ni la dernière fois qu'un apostat de l'Ordre calomniait à froid, dénaturait en pleine connaissance de cause, ce que jadis sans doute il avait sincèrement et pleinement aimé. Nous avons parlé de Hasenmüller. Nous parlerons plus tard de Marcet de la Roche-Arnauld. Vers le milieu du XVIIe siècle, plusieurs de ces apostats furent embrigadés par le protestantisme, et créés ministres du culte réformé. Ce fut alors un besoin pour eux de justifier leur palinodie en accusant l'Ordre qu'ils trahissaient. Ainsi, en 1647, le consistoire calviniste de la Rochelle accueillait un Jésuite mécontent, Pierre Jarrige. Fier de ses succès de prédicateur, il avait compté arriver aux plus hautes charges de l'Ordre. Déçu dans son ambition, il apostasia publiquement. Il se réfugia en Hollande, et, voulant se venger de la sentence capitale prononcée contre lui par les tribunaux de France, il publia un ouvrage intitulé : « *Les Jésuites mis sur l'échafaud pour plusieurs crimes capitaux, par eux commis dans la province de Guyenne* », par le sieur Pierre Jarrige, profès du quatrième vœu et prédicateur. Leide, 1648.

L'ouvrage fit honte aux protestants eux-mêmes. Mais les jansénistes se déclarèrent convaincus et applaudirent. Quand, trois ans après, Jarrige revint à lui, les messieurs de Port-Royal jugèrent insuffisants ses désaveux. On

raconta même que ses anciens confrères l'avaient fait mourir dans un cachot souterrain.

De son pamphlet ne recueillons qu'une leçon : Jarrige va nous dire dans sa rétractation comment de pareilles œuvres se composent :

« Destitué doncques de raison et saisi d'esprit de vengeance, j'écrivis un livre venimeux et cruel contre la province de Guienne... Ce m'était assez d'avoir quelque léger fondement pour bâtir un grand crime; je ne me mettais pas en peine de dire la vérité pourvu que j'eusse quelque judicieux échappatoire pour colorer mon mensonge. Je travaillais sur un petit fonds avec industrie et par les circonstances que j'y ajoutais, je faisais d'une petite mouche un grand éléphant... Si j'ai rencontré quelque légère occasion de gloser, je n'ai pas manqué de faire passer mes conjectures pour des preuves; et s'il est arrivé que, quelques-uns ayant été soupçonnés, ou à vrai ou à faux, des domestiques ou des étrangers, j'ai pris ces soupçons pour des vérités, et ai tâché de faire passer ordinairement pour de grands criminels des honnêtes gens qui, dans une sérieuse perquisition seroient seulement coupables de quelque simplicité ou, pour le plus, d'une faute légère. Qui examinera sérieusement et avec un esprit désintéressé mon discours, trouvera que j'ai fait des préludes spécieux et artificieux tout ensemble pour faire glisser agréablement et avec beaucoup d'apparence mes fourbes. J'en ai trop dit pour être cru; et les hérétiques mêmes, quoique, à l'avenir, ils fassent bouclier de mes diffamations, les ont improuvées dans le synode de

Middelbourg;... Certes, si quelque chose s'est passé, les coupables ont été renvoyés de la Compagnie, qui, pour avoir les qualités du grand océan, ne peut retenir dans son sein les cadavres..... Ma fureur m'a fait dire le mal et cacher les remèdes. J'ai bien dit en quelques endroits ce que quelques-uns avaient commis, mais je n'ai pas ajouté qu'ils avaient été chassés soudain et sans délai comme pestes... Combien de fois me suis-je servi, contre ce principe de tout bon raisonnement, de réflexions captieuses, pour du particulier conclure contre le général, et attribuer à toute la Société ce que je n'eusse pu vérifier d'un seul si on m'eût réduit à une preuve juridique! Quelles histoires n'ai-je pas forgées, altérées et corrompues en mille façons, afin de piquer plus sensiblement et faire des plaies plus larges et dangereuses ».

Cette page n'a point besoin de commentaire. Hasenmüller eût pu la signer, et Zahorowski, et d'autres encore. C'est toute la rhétorique de l'antijésuitisme. Aux victimes de ces ingrates manœuvres, il est facile de dire à Dieu : « *Pater dimitte illis.* ». Mais comment ajouter : « *Nesciunt quid faciunt?* » (1).

(1) ***Rétractation du Père Pierre Jarrige de la Compagnie de Jésus, retiré de sa double apostasie par la miséricorde de Dieu,*** Anvers, 1650, in-18 (cfr Carayon, ***Bibliog. historique,*** n. 3123 et 3127). Et. Baluze, ***Historia urbis Tutelensis,*** livre III, chap. 30, p. 290. Bayle, ***Dict.*** au mot ***Jarrige;*** Cretineau-Joly, t. III, chap. 7; Tamisey de Larroque, dans la ***Revue des Questions historiques,*** t. VIII; ***Biogr. universelle;*** Hœfer, ***Nouv. Biogr. générale;*** Sommervogel, IV, col. 752; (Naumann). ***Der Jesuitismus,*** p. 379.

Dans sa rétractation, Jarrige fait une restriction: il s'agit des poursuites intentées contre lui par les Pères Rousseau et Beauvais, à la suite de son apostasie. Sur ce point, il se réserve. Si nous en croyons

IV

Revenons au libelle de Zahorowski.

Le pauvre homme, on est heureux de le savoir, ne mourut pas sans se repentir. Mais la calomnie devait faire du chemin. Elle en fait encore. Depuis trois cents ans le pamphlet a eu la plus belle fortune. Tous les partis anticatholiques, les uns après les autres, se le sont approprié. Calvinistes, luthériens, jansénistes, phi-

une lettre de lui au pape Alexandre VII (1655) citée par Tamisey de Larroque, il n'aurait point persévéré dans ses bons sentiments et aurait recommencé à accuser ses anciens confrères.

M. Gazier me permettra-t-il ici une petite chicane? Dans ses leçons, si piquantes et si... Port-Royalistes, sur Pascal pamphlétaire et apologiste (*Revue des Cours et Conférences*, 18 mai 1905, p. 495) il veut montrer que Pascal n'a pas cherché un succès de scandale; il n'a pas incriminé la vie privée de ses adversaires, ni touché à certaines questions de morale particulièrement délicates. « Et ici, je crois devoir vous montrer jusqu'où allait la réserve et la discrétion de Pascal en établissant un parallèle entre lui et un R. P. Jésuite (sic), son contemporain. » Suit un paragraphe sur Jarrige.

Mais M. Gazier croit-il faire grand honneur à Pascal en montrant qu'il est supérieur au libelliste apostat en discrétion et en générosité? « Pascal, dit-il, n'a pas voulu aller chercher là un seul argument : c'est une preuve manifeste de sa générosité, et déjà un préjugé en faveur de sa loyauté ».

Quant aux menues distractions qui émaillent ce paragraphe, nous devons les mettre sur le compte, non du savant et scrupuleux professeur, mais du rédacteur anonyme. M. Gazier n'eût pas traité Jarrige, apostat et chassé de son Ordre, de « R. P. Jésuite ». Feller, à qui les détails biographiques sont empruntés, ne parle pas d'un « émissaire de la Compagnie de Jésus, ambassadeur en Hollande », mais du Père Parthelier qui « était alors à la Haye auprès d'un ambassadeur ». Il ne dit pas qu'il « rentra dans le giron de la Société... et vécut en prêtre

losophes, franc-maçons, ont trouvé l'instrument commode. Aujourd'hui encore il se trouve des gens pour le ramasser et le fourbir à neuf.

Au premier moment, les protestants polonais s'en étaient emparés. Est-ce les calomnier de voir leur œuvre dans la rapidité avec laquelle il se répandit? L'édition princeps est de 1614. Cette année-là même, paraissent en Italie *les Avis d'or de la très religieuse Compagnie de Jésus, à l'usage des Politiques et de tous les amis de Jésus*, éditée par Théophile Eulalius, catholique de Bohême, Plaisance, chez Eusèbe Agathandre de Vérone. » L'année suivante, édition clandestine de Paris, répandue par milliers dans le public (1).

séculier » ce qui est contradictoire, mais qu' « il eut le choix de rentrer dans la Compagnie ou de vivre en prêtre séculier », et qu'il prit ce dernier parti. » Quant à sa rétractation, nous en avons cité un fragment : est-elle aussi *timide* qu'on le dit? Ne fait-il que plaider les circonstances atténuantes? Il me semble pourtant assez difficile de dire plus clairement qu'on a calomnié.

Enfin, en citant un paragraphe de Jarrige, où l'apostat prête à ses anciens confrères des crimes dignes de la potence et du bûcher, le savant professeur a sans doute fait les réserves qu'exige la prudence et la justice. Elles sont restées dans l'encrier du rédacteur.

Du livre de Jarrige, on peut rapprocher celui de Jules Clément Scotti : « Lucii Cornelii Europœi *Monarchia Solipsorum* », Venise, 1652 12°. On l'a faussement attribué au Père Melchior Inchofer. (Arnauld, *Morale pratique*, t. III, p. 86. Bayle, *Dict.* au mot *Inchofer)*. C'est encore l'œuvre d'un mécontent. On lit dans la préface. « Il conste que s'il ne s'était pas rouillé chez les Solipses, il aurait brillé parmi les sommités littéraires » (cité par Bayle).

L'auteur reproche aux Jésuites de vouloir être les seuls dans l'Eglise à faire le bien. De là ce mot de *Solipses*. Dans l'édition de 1655, on a ajouté à l'ouvrage les *Monita Secreta*.

(1) Prat, *Recherches*, t. III, p. 600.

Les Jésuites répliquaient. Après le Père Bembus, 1615, ce fut l'apologiste en titre des Jésuites allemands, Jacques Gretzer, qui, sur l'ordre du Père général Vitelleschi, tailla sa plume. La réponse est vigoureuse, décisive, mais elle n'arrêta pas le flot de crédulité qui poussait en avant les *Monita*. Pour un Paolo Sarpi qui les traite de balivernes, ou un Antoine Arnauld — Arnauld qui en accueillait tant d'autres — qui les tient pour apocryphes, combien, chez les sectaires de toute nuance, sont prêts à déclarer avec le pasteur Grœber (1886) : « Ces canailleries-là ? mais précisément, c'est tout à fait jésuite (1) ».

Donc on imprime et on réimprime sous les titres les plus divers :

Mystères ou secrets des Pères de la Compagnie de Jésus. Dialogue entre un novice et un profès. (Traduction allemande).

Arcanes de la Compagnie de Jésus, publiées en vue du bien public, avec des Appendices très utiles. Instructions secrètes pour les Supérieurs de la Société. Genève, 1635.

Anatomie de la Compagnie de Jésus... avec les arcanes de l'empire jésuitique et l'instruction secrétissime pour les Supérieurs de la même Compagnie, 1668.

L'apologie de Valerien Magni, revue et augmentée de quelques lettres contre les impostures des Jésuites, comprenant pour la plus grande gloire de Dieu les Avis privés, etc., 1661.

Les secrets des Jésuites, Cologne, 1669.

(1) Cité par P. Bernard.

Le cabinet jésuitique, Cologne, 1678.

Les intrigues des Jésuites, Londres, 1669.

Editions latines, allemandes, polonaises, anglaises, flamandes, italiennes, françaises, presque toujours clandestines; on en connaît vingt-deux du XVIIe siècle (1).

Pendant cinquante ans, l'on se contenta de reproduire telle quelle l'édition de Cracovie. Vers 1676, l'on commence à modifier le texte. On amplifie, remanie, transpose les chapitres. On en ajoute un dix-septième et dernier, « *Des moyens de promouvoir la Société* », où nous pouvons relever les avis suivants :

« S'efforcer d'éclipser par le savoir et le bon exemple le reste du clergé séculier et régulier, surtout les pasteurs. Répéter que les pasteurs n'ont pas besoin de tant de savoir, qu'il leur suffit d'être fidèles à leurs obligations; car ils peuvent toujours recourir à ceux de la Société. Entretenir les divisions entre les grands, afin qu'ils aient recours à la médiation de la Société. Se saisir des cures, canonicats, évêchés, abbayes. Il serait avantageux à l'Eglise que tous les évêchés fussent tenus par la Société. Peu à peu, prudemment et secrètement, étendre le temporel de la Société; alors ce serait pour l'Eglise l'âge d'or, la paix universelle. Savoir changer de politique d'après les temps. Exciter des guerres, pour avoir occasion de les apaiser et d'en être récompensé par des bénéfices et dignités ecclésiastiques. « Enfin la Société, après avoir gagné la faveur et l'autorité des princes, tâchera, à défaut d'amour, d'inspirer la crainte. »

(1) Cf. Van Acken, Carayon, P. Bernard.

Cette seconde forme des *Monita* eut autant de succès que la première, et l'on eut, pour ne citer que les titres les plus caractéristiques :

Le machiavélisme jésuitique, Amsterdam, 1717.

Les intrigues secrettes des Jésuites... ; où l'on a joint l'extrait de la Faculté de Théologie de Paris de l'an 1554, et la prophétie de sainte Hildegarde, morte en 1181, à Turin, chez Jacques Daniel, bon sujet des princes, à l'enseigne de la Vérité, 1718.

Les loups démasqués par la réfutation et traduction du livre intitulé Monita Secreta Societatis Jesu, en vertu duquel les Jésuites ont tenté d'assassiner Joseph Ier, roi de Portugal, avec un appendice de documents rares et inédits, Rome, 1760.

Signalons en terminant l'édition qu'on osa publier avec la rubrique : *Roma, tipografia della Propaganda, con permissione.*

En 1786, le nombre des impressions montait à quarante-deux (1).

On a rendu les jansénistes responsables de ces éditions, second type ; j'ignore si l'accusation est fondée. Les jansénistes cependant devaient bien savoir que les Jésuites se tiennent à l'écart des dignités ecclésiastiques, évêchés, prélatures, canonicats. De la part de protestants, cette ignorance serait moins étrange.

(1) The Month, 1893, t. I, p. 55.

V

Comme on le voit, les réfutations avaient en somme peu de résultat. Certain public était toujours prêt à dire avec un des éditeurs du XIXe siècle, Ch. Sauvestre : « Les Jésuites nient, donc c'est vrai (1). »

Même chez ceux dont nous n'avons aucun droit de suspecter la sincérité, la fable des *Monita Secreta* fit son œuvre de défiance et de mensonge.

A peine si les érudits les plus scrupuleux se décident à sacrifier la chère légende. Ne pourrait-on du moins en garder quelque chose? Elle correspond si bien à ce que l'on raconte par ailleurs . Les *Monita* ne sont pas authentiques, soit; à tout le moins la fiction couvre une part de vérité. Satire et caricature si l'on veut; mais, en histoire, il faut tenir compte des satires et des caricatures (2).

Voici beaucoup mieux. Un historien anglais, M. J. A. Symonds, parlant de la contre-réforme catholique, en vient à dire son mot sur les Jésuites. Pour ce qui regarde les *Monita*, il confesse « qu'il est difficile de se prononcer sur ce code ésotérique »; mais il remarque

(1) Nous résumons la préface de l'édition rouge-sang, Paris, Dentu, 1869.

(2) Voir par exemple Seignobos, dans la *Revue des Cours et Conférences*, 1901-1902, t. II, p. 458; H. Vollet, dans la *Grande Encyclopédie* (lire la critique qu'en fait M. Paul Bernard, op. cit., p. 32); Philippson, *la Contre révolution religieuse au* XVIe *siècle*, p. 133.

que Sarpi, « cet observateur au regard pénétrant », avait noté le caractère secret des Constitutions jésuitiques. « Probablement, ajoute-t-il, l'erreur de Sarpi, et un peu de tout le monde, est de supposer que les Jésuites ont besoin d'un code écrit pour leur action la plus vitale. Ils forment un organisme puissant et pénétré de vie; aussi, le secret de leur politique n'avait pas besoin d'être réduit en règles. Mieux qu'un code, c'était une fonction biologique. Les hautes assemblées délibératives de l'Ordre, créaient, transmettaient, modifiaient incessamment une tradition de politique, que certains membres, ayant une initiation partielle dans le conseil, ont pu réduire en préceptes qui forment les *Monita Secreta* de 1612. Mais le feu quintessentiel, qui a soufflé un souffle de vie dans l'édifice des Jésuites pendant deux siècles d'activité organique, était bien trop vivant et trop spirituel pour être condensé sur du papier. Un moine et juriste comme Sarpi s'attendait à découvrir quelque code de gouvernement; et, en l'absence d'évidence directe, sa remarque est à retenir. Quant au public, grossièrement ignorant des lois évolutives dans la formation des organismes sociaux, il ne pouvait arriver à comprendre que ce code n'existât pas. Des aventuriers fournirent l'objet demandé, en le fabriquant d'après ce qu'ils savaient de la politique régnante. Mais, de même que le *Liber trium Impostorum*, nous pouvons regarder les *Monita Secreta* des Jésuites comme un document forgé *ex-post-facta* (1) ».

(1) Cité dans le *Month*, janvier 1893, p. 52.

Cette page est curieuse, et n'a besoin, je pense, d'aucun commentaire. Elle montre à plein l'état d'esprit dont nous parlons. On n'ose plus soutenir que les *Monita* soient une œuvre authentique. Qu'à cela ne tienne, il est des romans plus vrais que les histoires.

Nous pouvons aller plus loin. Le célèbre mot prêté à Voltaire est plus profond qu'il ne semble. Il est parfaitement vrai, du mensonge hardiment lancé et opiniâtrément soutenu, il reste toujours quelque chose. Ceux-là même qui n'y croient pas en subissent l'influence mystérieuse. Que d'idées, ou plutôt que d'impressions, colportées par les *Monita*, se sont imposées même à des esprits pour qui les *Monita* étaient pure calomnie.

Et par exemple, les Jésuites ont-ils des constitutions secrètes, incommunicables? Si vous les interrogez, ils répondent qu'à l'origine, cela est exact, l'on ne produisait pas à n'importe qui les règles et autres écrits officiels de l'Institut. La raison en était bien simple : ils étaient si nombreux ceux qui ne cherchaient qu'à interpréter à mal tout ce qu'ils lisaient. Aujourd'hui les conditions sont changées : les bibliothèques de la Compagnie ont été confisquées lors de la suppression : les livres et papiers les plus intimes font partie des dépôts publics, où tout le monde peut les lire. — Oui, mais qui nous affirme qu'il n'y a pas autre chose? — Soit, il y a encore les avis, correspondances, lettres générales et privées, échangées entre les supérieurs et les inférieurs. Il est vrai que ces communications d'ordre intime ne se font pas par la voie de la presse, et

que le public n'est pas appelé à en avoir connaissance. Est-on bien sûr que le gouvernement les ignore? Les cabinets noirs ne sont pas une fiction, je pense, et il n'est guère de secrets pour la police.

Mais on aura beau dire, l'impression reste : les Jésuites ont des règles occultes.

Jean Palafox, le célèbre évêque de Pueblo de los Angeles, grand adversaire des Jésuites, que les Jansénistes eussent tant voulu voir canoniser, croyait-il aux *Monita Secreta?* Non sans doute. Et pourtant sa fameuse et étrange lettre à Innocent X, dont les Jansénistes ont pris soin d'établir l'authenticité, et qui suffisait à elle seule pour trahir un esprit quelque peu déséquilibré, accuse l'ordre d'avoir des règles clandestines, des privilèges soigneusement dissimulés, une conduite pleine de sous-entendus (8 janvier 1649).

Mais Richelieu lui-même, un vigoureux esprit cependant, croit au mystère. Parlant d'un Père, il dit de lui « qu'ayant fait son quatrième vœu, il était informé de toutes leurs lois particulières et de leurs secrets » (1).

Lorsqu'en 1761 le Parlement décréta une enquête sur l'Institut des Jésuites, on en parla comme d'une chose impénétrable, occulte, tenue depuis deux cents ans soi-soigneusement cachée. Ordre fut donné aux supérieurs d'avoir à déposer devant leurs juges un exemplaire de leurs Constitutions. Or, ces Constitutions avaient été plus d'une fois examinées au Parlement et à la Cour (2).

(1) D'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 347.

(2) En 1560, 1561, 1565, 1580, 1592, 1603. Dazès, *Compte rendu des Comptes rendus*, t. I, p. 10 et suiv.

Assez récemment encore, en 1715, elles avaient été déposées entre les mains des magistrats. L'exemplaire était toujours aux archives; et, quand Louis XV évoqua l'affaire à son conseil, voulant par lui-même prendre connaissance de ces règles équivoques, le Parlement ne consentit à livrer au roi les volumes des Jésuites qu'après les avoir collationnés avec son propre exemplaire.

Le préjugé n'a pas encore disparu même des milieux les plus éclairés. Le comte Rossi, dans ses dépêches diplomatiques, distinguait trois classes de Jésuites : les gens de piété quelque peu crédules, les hommes de lettres et de sciences « qui devinent peut-être les menées de leur Compagnie, mais qui y sont étrangers, et peuvent affirmer de bonne foi qu'ils n'en savent rien », enfin les hommes de gouvernement et d'administration. Ce qui, en bon et loyal français, revient à ceci : de pieux imbéciles, des savants indifférents et égoïstes, des politiques madrés. C'est toujours, sous des formes diverses, la même légende, celle des *Monita* (1).

Et de même pour les richesses scandaleuses des Jésuites. Sur ce point Zahorowski n'a fait que ramasser des accusations déjà banales, et leur donner une forme un peu neuve. Essentiellement le Jésuite est un accapareur d'argent et de consciences, les consciences menant à l'argent. C'est là un véritable dogme et l'on écrit gravement, transposant en style historique les aphorismes des *Monita* : « A la soif de domination,

(1) Cité par Van-Aker.

vint s'ajouter chez les Jésuites un vice plus grossier, la cupidité. A son origine, l'Ordre avait fait l'éloge de la pauvreté. Bientôt, avec l'assentiment du Pape, elle ne fut plus obligatoire que pour les particuliers, et il fut permis à l'Ordre comme tel d'acquérir des richesses. Alors commence une chasse à l'argent, une avide poursuite des biens des novices, et un système de captation d'héritages pratiqué près des pénitents, tel qu'on ne trouverait ailleurs rien de semblable (1). »

Le janséniste Van Swieten, médecin de l'impératrice Marie-Thérèse, lui écrivait, 24 décembre 1759 : « J'ai l'absolue certitude, et j'en puis donner la preuve, que la Compagnie de Jésus n'a *jamais* poursuivi qu'un seul but, s'enrichir, et que la religion n'a été qu'un prétexte dont elle s'est servie pour tromper votre Majesté Impériale et ses glorieux ancêtres (2). »

(1) Beyschlag, cité par le Père Duhr, *Jesuiten Fabeln*, ch. 11.

(2) Ibid. La richesse des Jésuites est une des fables que réfute en détail le Père Duhr.

Ramenons à la vérité l'assertion de l'historien Beyschlag. Tout d'abord il est absolument faux que l'Ordre comme tel puisse posséder. Ni l'Ordre dans son ensemble, ni les provinces n'ont un pareil droit. Pour les individus la pauvreté est absolue, quoique vouée avec une intensité inégale selon qu'on est lié par un vœu simple ou un vœu solennel. Quant aux maisons, il faut distinguer. Les maisons professes et les résidences où vivent des religieux adonnés aux ministères apostoliques, n'ont pas de revenus, et subsistent d'aumônes reçues au jour le jour.

Les collèges ou maisons d'études, que les étudiants soient des étrangers ou des « scolastiques » de la Compagnie, ne pourraient être soumis au même régime sans un grave détriment pour les études. Ils peuvent et doivent donc avoir des rentes. De là, dans l'ancienne Compagnie, l'annexion aux collèges de fermes, terres de rapport, prieurés, abbayes. Pour ne parler que de la France, on a fort exagéré

Naturellement l'accusation prit un peu partout des formes concrètes et se traduisit en anecdotes plus ou moins pittoresques.

Saint-Simon nous raconte le plus sérieusement du monde qu'un jour la flotte d'Amérique débarqua à

les richesses que, de ce chef, les Jésuites possédaient. « Ils n'avaient en 1610 que 12 ou 15,000 écus de revenus en toute la France. « J'offre de « faire voir, disait le Père Coton quinze ans plus tard, que nous n'avons « pas 200 francs par homme, en y comprenant vivres, vêtements, livres, « sacristie, bâtiments, procès, voyages et toute autre dépense commune « et particulière. Nous sommes prêts à en faire la preuve; et nous « nommerions plusieurs ecclésiastiques dont le moindre, lui seul, a plus « de bénéfice que tous ensemble. » A Bourges et à Lyon, lors de leur expulsion, les revenus des collèges furent insuffisants pour entretenir leurs 7 ou 8 remplaçants. Et cependant les Jésuites y vivaient au nombre de 30 à 40, preuve qu'ils se contentaient de peu » (d'Avenel, op. cit. III, p. 349, cf. p. 291). — Sur l'état financier de l'Ordre au XVIIe siècle, voir les détails que j'ai donnés dans mon opuscule sur la *Compagnie de Jésus* (collection *Science et religion*), p. 32. — M. Bonzon dans sa brochure *La vente d'une Congrégation sous Louis XV; la suppression des Jésuites*, (Paris, Guillaumin, 1901), écrit, p. 5. « Leur fortune n'était pas aussi élevée qu'aurait pu le faire croire et leur nombre et leur influence. Les Jésuites se recrutaient pour une large part dans les familles nobles, dont les fils n'avaient que la prêtrise pour ressources, quand les camps ne les attiraient point..... La petite noblesse aimait donc à faire ses fils Jésuites..... Cependant, à cette époque où les Congrégations détiennent rien qu'en immeubles le cinquième du royaume, la Compagnie ne possédait pas au delà de 60 millions. » L'auteur majore ensuite (p. 13) les biens des Jésuites jusqu'à 80 millions et ajoute que c'était peu pour 4000 religieux. Chacun aurait eu un capital de 20.000 francs. Combien d'entre eux, restés dans le monde, se fussent estimés pauvres avec cette source de revenus!

Nous sommes loin de la légendaire opulence des bons Pères. L'opuscule de M. Bonzon a pour but de montrer qu'il faut profiter de l'exemple du XVIIIe siècle, et s'y prendre mieux pour ne pas voir se disperser les biens des Congrégations sans profit pour l'Etat.

Cadix huit grandes caisses avec cette inscription : « Chocolat pour le Très Révérend Père Général de la Compagnie de Jésus. » Elles étaient lourdes, effroyablement lourdes. Les porteurs pensèrent s'y rompre les reins. On eut alors la curiosité d'ouvrir. C'était en effet de grandes billes de chocolat. On en brisa une : elle était pleine d'or. Les Jésuites, honteux, se gardèrent de réclamer (1).

Naguère encore un historien anglais de l'église d'Espagne affirmait sans broncher que, sous Philippe II, toute la péninsule était aux mains des Jésuites, si riches que, pour mieux montrer le dédain qu'ils faisaient des biens de la terre, ils portaient des diamants sous le talon de leurs chaussures (2).

Un autre, inspiré par la vue du Gésu de Rome avec les luxueux autels de saint Ignace et de saint François Xavier, écrit : « Leur coup de maître fut de comprendre que l'Europe catholique, surchargée d'instituts religieux, ne pouvait plus que leur procurer des ressources

(1) On s'est donné la peine de réfuter cette histoire saugrenue dans les *Études religieuses*, 1865, t. II p. 26. Un de mes amis me communique la note suivante : « Voir aux *Archives des Affaires étrangères*, tome 88 de la correspondance d'Espagne, un long rapport sur le chargement de la flotte en question, ff. 95, 101, et d'autres pièces sur le même sujet, fol. 120, 130, 174. Nos représentants à Madrid, MM. d'Harcourt et de Blécourt s'occupèrent de ces vaisseaux arrivés à Cadix en 1701. Un de leurs agents assista au débarquement. Dans ces relations, il est bien question de 45.000 écus, de quelques barres d'or et d'argent, de quelques pierreries; mais il n'y a pas un mot sur les caisses de chocolat. »

(2) Fr. Meyrick, *The Church in Spain*, Londres, Gardner, 1892 cité dans les *Etudes*, 1893, t. 60, p. 288.

médiocres. Ils cherchèrent fortune loin du vieux continent. Le monde se couvrit de leurs missions qui, chacune, se doublait d'un comptoir... Leur flotte marchande sillonne la mer dans tous les sens. Leurs factoreries sont innombrables. Ils y ajoutent des plantations, des mines, des fabriques; ils surpassent les Hollandais eux-mêmes dans l'art d'exploiter les pays nouveaux » (1). A ces affirmations ne demandons pas de preuves : ne réclamons pas qu'on nous produise par exemple les livres de comptes, il devait y en avoir, de ces maisons de commerce. Simple écho littéraire, non plus des *Monita,* mais des calomnies rapportées des Indes par les marchands protestants de Hollande ou d'Angleterre, acceptées et propagées par les jansénistes.

Mais voici beaucoup plus joli. L'histoire date de la fin du XVIIe siècle.

« Un certain M. Dancier, de Besançon, fort riche, fit un voyage à Rome et tomba malade. Il était à Besançon, fort lié avec deux Pères Jésuites qui aussitôt avertirent les Jésuites de Rome que M. Dancier était... intéressant. Le malade fut donc reçu à Rome dans la maison de la Congrégation, et, peu de temps après, il y mourut. Les Jésuites auraient désiré avoir tout l'héritage. Ils apprirent par leurs amis de Besançon qu'il y avait un des fermiers de M. Dancier, nommé Evrard, qui avait tout à fait la voix de son maître. Ils le firent venir et lui persuadèrent que Dancier avait exprimé l'intention de lui laisser la ferme dont il était gérant, et de léguer le

(1) Paléologue, *Rome, Notes d'histoire et d'art*, Plon, 1902, p. 279-280.

reste de sa fortune aux Jésuites de Besançon. Ils firent tant qu'Evrard consentit à se mettre dans un lit avec un bonnet de coton sur les yeux, et la face tournée contre le mur. On introduisit deux Franc-Comtois qui avaient connu M. Dancier et qui étaient prêts à confirmer l'identité du moribond; on eut soin de faire des répétitions nombreuses de la comédie pour qu'Evrard ne se trompât pas; et enfin, on appela les notaires. Evrard en présence des deux Franc-Comtois, dicta un testament au nom de M. Dancier. Cependant il changea quelques petites clauses à son rôle; il déclara bien qu'il léguait à Evrard la ferme, mais il y ajouta les dépendances. Les Jésuites se récrièrent, disant que les dépendances étaient extrêmement importantes. Evrard répondit : « Je le sais et je passe; et je lègue encore à M. Evrard dix mille écus, et à sa nièce cinq cents écus, etc., etc. » Les Jésuites furent obligés d'en passer où il voulut, sous peine de se découvrir. La Congrégation eut d'ailleurs le reste de la fortune. — Comment l'affaire fut-elle sue? Evrard, au moment de mourir, pris de remords, raconta toute l'histoire. Les héritiers firent un procès, les Jésuites le gagnèrent à Besançon; on rappela, ils perdirent devant la cour d'appel de Dôle. La Franche-Comté étant alors espagnole, ils portèrent l'affaire devant la cour de cassation de Bruxelles; ils gagnèrent enfin leur cause, et on lit encore aujourd'hui sur une église de Besançon : « Grâce à la munificence de M. Dancier, cette église a été élevée par les soins des Pères Jésuites. »

Peu importent les faits réels qui ont pu donner

naissance à cette agréable comédie. Elle est d'une belle et folle invraisemblance. Le plus clair de la chose, c'est que l'anecdote courait le public. Régnard, dit-on, la ramassa, et en fit le *Légataire universel*. Plus tard, un certain Fenouillot de Falbaire, en tira une tragédie en cinq actes et en vers, *les Jammabos, ou les moines japonais* (1779), avec des notes qui donnaient la clef de l'histoire. La Harpe enregistra la tradition; elle vit encore chez les Bizontins (1).

Il n'en reste rien quand on va aux sources, et par exemple au testament authentique de M. Gauthiot Dancier; mais il importe peu, elle est classique, on lui fait les honneurs des conférences de l'Odéon; et, fausse comme elle est, elle garde la valeur d'un symbole. En combien de villes on trouverait des anecdotes, d'intérêt moindre sans doute, mais d'égale véracité, la menue monnaie des *Monita secreta*.

(1) *Revue des Cours et Conférences*, conférence de M. Leo Claretie, 1902-1903, t. I, p. 805.

Toute l'affaire est passée au crible dans le livre de M. S. Droz, *Recherches historiques sur la ville de Besançon. Collège, 1re époque, les Jésuites*. Besançon, 1868, 8°, p. 95 à 174. L'auteur, en général, n'est que très médiocrement favorable aux Jésuites.

CHAPITRE X

L'antijésuitisme janséniste

PORT-ROYAL

(1640-1656)

CHAPITRE X

L'antijésuitisme janséniste

PORT-ROYAL

(1640-1656)

I. Place des Provinciales dans l'histoire de l'antijésuitisme.
II. Les antécédents.
III. Le ton de la polémique avant Pascal, Jansénius, Saint-Cyran, Arnauld.
IV. L'ame janséniste.
V. La mentalité janséniste (1).

I

Les *Monita secreta* sont aujourd'hui pour le gros public, friand lecteur de feuilletons. Pour les fins

(1) Nous ne pouvons indiquer ici que l'essentiel de la bibliographie. On pourra compléter par ce que donne M. Gazier dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, t. IV (1897), p. 625.

1° Œuvres jansénistes. [Saint Cyran et Martin de Barcos). *Petrus*

lettrés, les érudits, pour les penseurs, il y a les *Provinciales*.

Passons donc par dessus un demi siècle.

L'année des *Provinciales*, 1656-57, marque le point culminant dans l'histoire de l'antijésuitisme français, et peut-être de l'antijésuitisme européen. L'immortel réquisitoire devient comme la somme de tous les réquisitoires passés et futurs. Il résume ce qui s'est dit jusque-là, laisse tomber les calomnies par trop invraisemblables, garde les accusations moins extravagantes, leur donne un vernis de zèle pour la justice, les fonde sur une base imposante de citations, par dessus tout, leur fournit ce

Aurelius, Paris, 1631, in-f°. Cfr. Petri Aurelii opera, f°, 1646. Les lettres de Jansénius à Saint-Cyran ont été publiées par le P. F. Pinthereau, avec d'autres documents, sous le titre *La naissance du jansénisme* (sic) *découverte à Monseigneur le Chancelier par le sieur de Preville*, 1644, et le *Progrès du jansénisme...* Avignon, 1655 (Sommervogel, VI, p. 823). [Ant. Arnauld ou Fr. Hallier]. *Théologie morale des Jésuites, Extraict fidellement de leurs livres*, s. l. et a. 8° pp. 45 (réédité à Paris 1644, réédité et augmenté à Cologne 1659; réfutations par les Pères Annat, Caussin, Le Moyne et Pinthereau, cfr. Sommervogel, t. I, col. 400; II, 921, V, 1361; VI, 826). Ant. Arnauld. Œuvres, 43 in-4°, 1775-1783, Paris-Lausanne. *Annales des soi-disant Jésuites.*

2° Œuvres diverses. Rapin, S. J. *Histoire du jansénisme*, publiée et arbitrairement mutilée par l'abbé Domenech, Paris, 1861; *Mémoires*, publiés par L. Aubineau, Paris, 1865. Bayle, *Dictionnaire*, art. *Arnauld*, etc. Sainte-Beuve, *Port-Royal*. Maynard, *Les Provinciales*, 2 in-8°, Paris, 1851. Mgr Fuzet, *Les jansénistes et leur dernier historien*, Paris, 1876. Gazier, *Pascal et les écrivains de Port-Royal* (*Histoire de la langue et de la littérature française*, t. IV; voir la critique de ce chapitre, par le P. G. Longhaye, *Etudes religieuses*, 1898, t. I); du même, *Pascal pamphletaire*, etc., dans la *Revue des cours et conférences*, 1905. Féret, *La faculté de théologie de Paris. Epoque moderne*, t. III.

qui avait manqué jusque-là aux pamphlets de ce genre, ce qui manquera à tant d'autres après lui : le style, l'esprit, la passion vraie qui fait l'éloquence, et, je l'ajoute immédiatement, une certaine dose de sincérité que les victimes ont peut-être eu le tort de trop mettre en doute. Pour la première fois, l'antijésuitisme entre dans la littérature, il n'en sortira plus. Maintenant, il peut se présenter devant les gens d'esprit. Nous sommes loin de Zahorowski, et même de Pasquier et d'Arnauld l'ancien. Quand on s'en prend à la célèbre Compagnie, facile courage, on est en sûreté et devant sa propre dignité et devant le public, car on a pour soi le grand savant, le grand penseur, l'austère chrétien, l'ascète, Pascal.

Les Jésuites peuvent objecter la faveur et l'amitié des papes, les éloges et la confiance d'un François de Sales ou d'une Thérèse de Jésus, d'un Louis de Grenade ou d'un Pierre Fourier (1), montrer qu'ils étaient en communauté de vues avec Vincent de Paul. On répond par Pascal.

S'ils mettent en avant leur irréprochable Bourdaloue, on répliquera que Bourdaloue est à peine un Jésuite; et qu'il n'y aurait peut-être pas eu de Bourdaloue s'il n'y avait eu un Pascal. Quant aux autres, fussent-ils canonisés, authentiqués pour ainsi dire par l'Eglise,

(1) M. Gazier, *Revue des Cours et Confér.*, 13 avril 1905, p. 273, met saint François de Sales parmi ceux qui ont parlé très sévèrement des Jésuites. On serait heureux de savoir d'où vient le renseignement. Ce qui est certain c'est que dans ses œuvres on trouve partout leur éloge.

qui les connaît? Qu'est-ce que François Régis, par exemple, ou Julien Maunoir? Pascal, lui, c'est le génie, et les Jésuites n'ont pas un homme de génie. Ils disent avoir des saints, mais Port-Royal a Pascal.

Au cours des luttes jansénistes, sauf quelques condamnations de détail que certains théologiens Jésuites ont eu à se partager avec beaucoup d'autres, la Compagnie a eu gain de cause à Rome. Les *Provinciales* restent à l'Index. Malgré beaucoup d'efforts venant de côtés divers, le probabilisme n'est point réprouvé : il s'enseigne ouvertement à Rome sous les yeux du Pape. Mais dans l'opinion « laïque », c'est-à-dire incroyante, Pascal a définitivement vaincu; il a vaincu plus qu'il n'aurait souhaité peut-être. Le procès n'est donc plus à refaire : pour ce qui est des Jésuites, il y a l'autorité de la chose jugée.

Il nous faut ici regarder en face le redoutable adversaire, le plus vivant encore, après trois siècles, de tous ceux que les Jésuites ont rencontrés en France. Ce n'est pas, bien entendu, pour risquer après tant d'autres une réfutation qu'on ne lirait point, inutile pour les catholiques, et qui ne convaincrait ni les jansénistes, s'il en existe encore, ni leurs amis les libres-penseurs.

Ce que nous cherchons, c'est, dans l'évolution de la légende antijésuitique la place et l'apport de Pascal. Comment s'est-il fait l'idée du Jésuite qu'il nous impose? Où l'a-t-il prise? Qu'y a-t-il mis de personnel? A considérer son état d'âme et d'esprit, quelle en est, *a priori*, avant tout examen de l'œuvre, la valeur documentaire et testimoniale? Qu'en reste-t-il aujour-

d'hui? Questions délicates, dans la discussion desquelles celui qui s'aventure à n'être pas de l'avis du « Provincial » court quelque risque de se voir accusé d'outrecuidance et de parti pris. Et pourtant, si nous sommes de l'avis des papes qui ont condamné quelques unes des solutions dénoncées par le polémiste, nous sommes de leur avis aussi quand ils condamnent le polémiste lui-même et tous les principes de son école.

II

Une première remarque s'impose. Considérées au point de vue qui nous occupe, les *Provinciales* ne sont pas une œuvre isolée, la simple protestation d'une grande intelligence et d'un haut caractère contre un système de politique et de morale qui lui répugne. C'est un peu cela, mais c'est autre chose encore, l'œuvre d'un parti. Les *Provinciales* forment un anneau, le seul brillant, d'une longue chaîne d'accusations doctrinales et morales portées contre les docteurs ultramontains. Tout d'abord c'est en général aux théologiens catholiques que l'on en veut, ou plutôt à l'enseignement même de l'Eglise, et la dénonciation part du camp protestant. Puis elle se restreint aux seuls « molinistes », entendez les Jésuites et leurs amis, et elle est le fait des jansénistes. Lorsque Pascal intervient, la lutte est engagée depuis longtemps. Les traits à lancer sont

déjà réunis; ils ont même déjà servi plus d'une fois, et le nouveau pamphlétaire n'a qu'à les ramasser.

Il y aurait une étude à faire ici, qui n'a pas encore, que je sache, été poussée à fond. On a été vérifier les textes allégués par lui dans les in-folio des casuistes. Mais il serait presque aussi instructif de les collationner avec d'autres sources plus immédiates.

On aurait à montrer Pascal, ou ses fournisseurs, puisant à pleines mains dans les recueils de propositions condamnées, comme il en paraissait de temps en temps. Ainsi en 1654, Boonen, archevêque de Malines, janséniste notoire, en dénonçait dix-sept, dont une douzaine passèrent dans les *Provinciales* (1). Ils firent leur profit aussi d'une petite compilation vieille de dix ans : *La Théologie morale des Jésuites*, *Extraict fidellement de leurs livres contre la morale chrestienne en générale* (sic), Paris, 1644. L'auteur était, sinon le grand Arnauld lui-même, du moins un sien ami, M. Hallier, syndic de la Faculté de théologie. Les Jésuites qui donnèrent la réplique firent remarquer que l' « extrait fidèle » n'avait pas été difficile à faire. Hallier ou Arnauld le trouvaient tout préparé dans le livre du calviniste Pierre Dumoulin, publié douze ans auparavant : *Catalogue ou dénombrement des traditions romaines*, Genève, 1632. Il suffisait de copier, en omettant les docteurs non Jésuites, et de compléter par des citations prises aux théologiens récents. Et lui-même, Dumoulin ne devait-

(1) *Annales des s. d. Jésuites*, t. IV, p. 660. A. Gazier. *Cours et Confér.*, 27 avril 1905.

il rien à la *Théologie morale des Papistes* par Calvin?

Ce n'est du reste ni la première ni la dernière fois que jansénistes ou gallicans ont emprunté des armes aux protestants contre l'ennemi commun. Nous l'avons vu pour Arnauld l'Ancien, nous le verrons pour son fils, le grand docteur, et pour Pascal. Etonnez-vous après cela que les Jésuites aient montré Port-Royal faisant cause commune avec Genève (1).

Voila, sans parler de beaucoup d'autres factums du même genre, ce que nous trouvons en remontant la chaîne des temps. En la redescendant le long du XVIIe et du XVIIIe siècle, entre les œuvres de même sorte, nous n'aurons que l'embarras du choix, et nous constaterons qu'après tout, Pascal, le plus redoutable des pamphlétaires, est encore le plus modéré. Cela sert

(1) « On peut voir en examinant le petit écrit intitulé : *Théol. morale des J.*, ce que ces amis ont fourni à Pascal : presque toute la matière des lettres IV-X, est ramassée dans les quarante ou cinquante pages de cette terne et sèche compilation ». Lanson, *Littér. franc.*, p. 455; cfr., *Revue d'Hist. littér.*, 15 avril 1900. Maynard, I, p. 36.

La parenté de l'ouvrage de Hallier ou d'Arnauld avec celui de Dumoulin avait été signalée par le P. Jacques Nouet : *Lettre escrite à une personne de condition sur la conformité des reproches et des calomnies que les Jansénistes publient contre les pères de la C. de J., avec celles que le ministre Du Moulin a publiées devant eux contre l'Eglise Romaine, dans son livre des Traditions imprimé à Genève en l'année 1632*. Cet opuscule est reproduit par le P. Annat dans ses *Réponses aux Lettres provinciales*, Liège, 1657. (Sommervogel, t. I, p. 404, t. V, p. 1814-1815; voir J. Bertrand, *Bl. Pascal*, p. 173). Il est juste de dire que tous les rapprochements signalés par le P. Nouet ne sont pas également convaincants.

Outre sa réplique, il y en eut d'autres des Pères Caussin, Pinthereau et Nic. Lombard.

toujours à quelque chose d'avoir de l'esprit et du bon sens.

III

Essayons maintenant de nous faire une idée du monde intellectuel et moral où Pascal entrait dès 1646. et où vont s'élaborer les *Provinciales*.

Dès les premiers jours, et sous la plume de ses tout premiers maîtres, le jansénisme avait laissé voir pour pour la Compagnie de Jésus plus que de l'antipathie, une haine véritable, méthodique, poussant à une guerre sans merci.

« *Perfecto odio oderam illos* », disait, en style biblique, Jansénius. Quelle qu'ait été la cause de son aversion, dépit de n'avoir pas été admis dans l'Ordre, comme on l'a dit, ou simple attachement aux doctrines de Michel Baïus, naguère si vigoureusement poursuivies par les Jésuites, il est certain qu'il ne les aimait pas. Il ne cacha pas son dépit quand il vit sur les autels Ignace de Loyola et François Xavier. La joie filiale des Jésuites à cette occasion l'irrita. Sur ses desseins à leur endroit, sa correspondance avec saint Cyran ne laisse aucun doute. Tout revient à ceci : les Jésuites sont de purs pélagiens, ennemis de la grâce et de saint Augustin : il faut en débarrasser l'Eglise. Dans ces lettres mystérieuses, où *Seraphi* signifie saint Augustin, et *Pilmot* l'*Augustinus;* où lui-même se nomme *Sulpice*,

son correspondant *Celias*, et les Jésuites *Porris*, il n'est question que de faire la guerre à Porris, de lancer des traits à Porris, d'opposer à Porris les Oratoriens. Bref, l'Eglise ne se relèvera pas de son abaissement tant que les Jésuites subsisteront. Son *Augustinus*, à qui, chose bizarre (1), c'est un père de la Compagnie qui avait obtenu le privilège impérial, est presque tout entier dirigé contre leurs théologiens, Suarez, Vasquez et Molina. S'il paraît un livre contre la Compagnie, il le dévore : c'est un fort bon livre, écrit d'un bon style, de bon sens, plein de bonnes choses. Il l'a déjà lu, il le redemande. Il a tant de choses à dire contre eux, il y a tant d'impertinences dans leurs ouvrages qu'il a dû prendre un secrétaire pour noter leurs rêveries (2).

Saint-Cyran n'est pas plus tendre.

Voici d'abord des accusations générales prises çà et là dans l'*Aurelius*.

Les Jésuites ont des fourmilières d'élèves, mais ignorants et vicieux. Très rares, leurs anciens disciples ayant quelque solide vertu. Dans l'éducation, ils n'ont en vue que l'argent, le pouvoir, la domination sur les familles.

« Ridicules pédants, qui, après s'être accoutumés à régenter les enfants dans la poussière et les ténèbres des classes, s'enivrent de leur souveraineté imaginaire,

(1) *Port-Royal*, t. I, p. 521.

(2) Pinthereau, *La naissance du Jansénisme*. Jansénius, *Augustinus. Appendice qui met en parallèle et examine l'erreur des Marseillais et de quelques modernes.*

et portent leur ambition jusqu'à vouloir gouverner les vrais empires et s'arroger le soin des rois ». Hypocrites qui affectent la pauvreté et sont les plus riches des religieux; qui ne travaillent que dans les villes, et dans les villes riches, négligeant entièrement les campagnes (1). Ils confessent, ils prêchent, ils poussent à la fréquentation des sacrements, mais pourquoi et comment? C'est pour mieux tenir asservis leurs pénitents, et sans leur imposer la moindre préparation intérieure. Leurs prédicateurs, il n'y en a pas de pires; petits jeunes gens qui ne savent que gesticuler comme les comédiens et clabauder contre la grâce de Dieu. Notons ces derniers traits, ils seront caractéristiques de la polémique janséniste : pour ces novateurs, ne pas imposer aux fidèles, avant les sacrements, les préparations exigées à Port-Royal, c'est n'en pas imposer du tout; ne pas comprendre saint Augustin comme eux, c'est être son ennemi; ne pas admettre leurs théories sur la grâce, c'est être ennemi de la grâce.

Ce qui suit trahit une inspiration protestante. Les Jésuites ont des palais dans toutes les grandes villes, des maisons de banque dans tous les ports, des vaisseaux sur toutes les mers (2).

Mais là n'est pas l'originalité de l'*Aurelius*. Saint Cyran prétend défendre la hiérarchie contre l'empiè-

(1) Saint Cyran ignorait les œuvres du P. Julien Maunoir en Bretagne et ses missions aux pauvres gens : il ignorait de même saint François Régis, l'apôtre des montagnards Cévenols. Et il y en avait bien d'autres.

(2) *Aurelius*, pp. 1, 7, 8, 144 à 147, 231, *Vindiciae*, p. 49. etc., etc.

tement des religieux et spécialement des Jésuites. On sait à quelle occasion.

En ce temps là un regrettable conflit divisait l'église d'Angleterre. Le vicaire apostolique, Richard Smith, imbu d'idées gallicanes, prétendait régler en maître les privilèges des missionnaires réguliers. Avec assez peu de prudence, il transportait en pays persécuté les divisions déjà si préjudiciables ailleurs à la vie chrétienne. La séculaire mésintelligence entre religieux et séculiers éclatait là, aussi mal à propos que possible, mettant la défiance entre les troupes d'une même armée, jusque sur le champ de bataille. La querelle anglaise faisait écho aux querelles gallicanes : de part et d'autre, discuter aux religieux leurs privilèges, c'était mettre en question l'autorité pontificale qui les avait accordés (1).

Saint-Cyran crut devoir prendre parti et il écrivit l'*Aurelius*. « Livres solides, au dire de Sainte-Beuve, érudits, pleins de feu (le genre admis), d'une invective grave, et soutenant les droits des évêques de manière à les avoir à peu près tous de son côté ». Il est assez étrange que les prélats français, un assez grand nombre du moins, aient approuvé, recommandé,

(1) « Cet évêque, reçu d'abord par les fidèles de sa communion avec beaucoup de respects et d'espérance, s'était mis en lutte avec les moines, et en particulier avec les Jésuites du pays, au sujet des droits épiscopaux qu'il revendiquait dans toute leur force et avec plus de rigueur peut-être qu'il n'était prudent sur un terrain mal affermi; il abrogea les privilèges des religieux, et leur ôta par exemple le pouvoir d'administrer les sacrements sans la permission de ses officiers; mais le secret souvent nécessaire en pays hérétique ne s'accordait pas toujours avec ces formalités ». Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 314.

fait réimprimer un livre qui, sous couleur de défendre l'épiscopat, le détruisait, remplaçait la puissance épiscopale par l'esprit intérieur qui est tout, affirmait qu'un seul péché mortel contre la chasteté anéantissait le pouvoir de l'évêque, constituait chaque chrétien juge en matière d'hérésie. Dans ce cas « toutes les circonscriptions extérieures de juridiction cessent; à défaut de l'évêque du diocèse, c'est aux évêques voisins à intervenir, et à défaut de ceux-ci, *à n'importe quels autres;* cela mène droit, on le sent, à ce qu'au besoin chacun fasse l'évêque... Mais qui jugera s'il y a vraiment *cas d'hérésie*? La pensée du juste, *en s'appliquant autant qu'elle peut à la lumière directe de la foi* y voit *comme dans le miroir même de la céleste gloire.* Ainsi se posait par degrés dans l'arrière fond de cette doctrine l'omnipotence spirituelle du véritable élu.

« Derrière l'échafaudage de la discipline qu'il se piquait de relever, Saint-Cyran érigeait sous main l'idéal de son *Evêque* intérieur, du *Directeur*, en un mot : ce qu'il sera lui-même en personne dans un instant ». Bien entendu les « parenthèses de précaution » ne manquaient pas pour sauvegarder « la dignité suprême du Siège apostolique » (1).

Sur quoi je me permets de demander quelle peut bien être la mentalité d'un homme qui soutient de pareilles thèses et accuse ensuite les Jésuites de ruiner la hiérarchie. On finit par se faire aux inconséquences

(1) Aux résumés que nous pourrions faire de l'ouvrage, on nous pardonnera d'avoir préféré celui d'un admirateur. *Port-Royal*, t. I, p. 318, 319, note. Les mots soulignés le sont par Sainte-Beuve.

de l'esprit humain : celle-là cependant dépasse un peu, ce semble, les bornes permises.

On ne s'étonne plus tant quand on se rappelle ses déclarations à saint Vincent de Paul et à d'autres : « Je vous confesse que Dieu m'a donné et me donne de grandes lumières : il m'a fait connaître qu'il n'y a plus d'Eglise. Non, il n'y a plus d'Eglise, et cela depuis plus de cinq ou six cents ans. Auparavant l'Eglise était comme un grand fleuve qui avait ses eaux claires : mais maintenant ce qui nous semble l'Eglise, ce n'est plus que bourbe; le lit de cette belle rivière est encore le même, mais ce ne sont plus les mêmes eaux ». Le Concile de Trente? « ç'a été surtout une assemblée politique ». Les auteurs les plus invoqués dans l'école? « ce sont eux, ce sont les premiers scholastiques, et saint Thomas lui-même, qui ont ravagé la vraie théologie ». Naturellement ces déclarations étonnaient. « Il voyait le front de l'auditeur se rembrunir, le jugement auquel il faisait appel vaciller, la piété soumise s'effrayer et ne plus comprendre; il était obligé, après s'être échappé ainsi, de se vite recouvrir comme il pouvait, et de faire retraite dans son nuage » (1).

Après cela, se scandalise qui voudra de voir les Jésuites dénoncer l'hérésie. Avaient-ils donc si grand tort de signaler du protestantisme dans les thèses de l'*Aurelius*? Il est parfaitement vrai, Jansénius avait combattu les protestants. Saint-Cyran se signait quand il ouvrait un livre hétérodoxe. Arnauld luttera contre

(1) Sainte-Beuve, p. 316, 317.

les hérétiques aussi souvent que contre les Jésuites. Il le fera d'autant plus vivement que les Jésuites ne seront plus les seuls à le pousser sur son calvinisme caché. Les réformés eux-mêmes se mettront de la partie, prenant un malin plaisir à souligner les points de contact entre leur doctrine et celle de leurs nouveaux adversaires.

Les jansénistes s'irriteront, car, assure M. Gazier, « le caractère essentiel du janséniste de tous les temps, c'est justement la passion de l'orthodoxie : le janséniste veut à tout prix rester dans l'Eglise romaine, sous la houlette du successeur de Pierre; le traiter d'hérétique, c'est le blesser au cœur » (1).

Quoi qu'il en soit des intentions cachées, voila donc Saint-Cyran, pour qui l'Eglise n'est plus qu'une forme vide (Luther l'avait dit avant lui), pour qui l'évêque prévaricateur n'est plus évêque (comparer Wicleff et Jean Huss), pour qui le juge suprême en matière de foi est le fidèle éclairé de Dieu (c'est le libre examen), le voilà qui lance contre les Jésuites ses *invectives graves*. Dès la première page, les Jésuites sont des chiens qu'il entend aboyer contre l'épiscopat, des furieux qui veulent fermer la bouche à tout le monde chrétien pour publier librement leurs hérésies, et abattre toute puissance ecclésiastique, sauf le Pape qu'ils ne respectent que pour l'asservir. Blasphémateurs, insensés, impies, athées plus impudents que les hérétiques, ils sont comme les géants de la fable, ils en veulent à Dieu même (2).

(1) *Cours et Conférences*, 11 mai 1905, p. 464.
(2) *Aurelius*, p. 1, 7, 8, etc.

Enfin le grand Arnauld.

L'antijésuitisme était pour lui tradition de famille.

Une tirade écrite en 1651 montrera qu'il n'avait pas dégénéré : « Ces bons religieux veulent eux-mêmes tremper leur main dans le sang de ceux qu'ils haïssent; les formes de la justice sont trop lentes à ces zélés et trop périlleuses à ces calomniateurs. Ils veulent se rendre justice à eux-mêmes... Certes M. l'évêque d'Ypres a bien perdu à sa mort, car, au lieu qu'il n'a été qu'un illustre confesseur de la grâce de Jésus-Christ, ces bons Pères l'auraient pu rendre martyr... (Les disciples de saint Augustin) courraient plus de fortune, s'ils étaient rencontrés par quelque père dévot qui aurait fait vœu de ne point manger et de ne point boire qu'après avoir délivré la société d'un médisant imposteur, que s'ils se trouvaient dans quelque forêt parmi des soldats débauchés et des voleurs » (1).

L'habitude est prise en certains milieux de prêter aux Jésuites de ce temps là le monopole des violences, de l'agression, des calomnies. « Voilà le ton des adversaires d'Arnauld, écrit-on, je n'ai pas besoin de vous dire que ce n'était pas le sien (2) ». Disons-le tout de suite, dans ces luttes doctrinales, les Jésuites n'ont pas toujours eu pour eux la prudence, l'habileté, la modération. Ils étaient de leur temps, et le bon goût manquait. On les attaquait avec trop d'insistance et de

(1) *Réflexions sur un décret de l'Inquisition*, 1651.

(2) Gazier, *Rev. des C. et C.*, 15 janv. 1905, p. 447.

mauvaise foi pour que, dans les répliques, la passion ne se mit de la partie.

Il serait plus facile aujourd'hui de les défendre, si eux-mêmes alors avaient toujours mieux ménagé leurs traits. Mais nous en parlons à notre aise : est-il si facile d'observer toutes les règles de l'escrime, quand les coups pleuvent de tous côtés? Après tout, s'il ne s'agit que du ton des polémiques, Arnauld n'avait-il pas écrit une dissertation « pour la justification de ceux qui emploient en écrivant, dans de certaines rencontres, des termes que le monde estime *durs?* » Ne prouve-t-il pas qu'on peut quelquefois, sans injure et très saintement se servir d'expressions injurieuses? (1).

Non, les confrères du Père Garasse n'avaient pas le monopole des violences de langage. Pourtant c'est toujours à eux, et à eux seuls, qu'on s'en prend. « Dans toutes ces affaires de la grâce, écrit-on, ils ont joué le rôle du loup en face de l'agneau (2). » Ce sont les jansénistes qui le disent. A l'agneau, ce qu'on reproche, c'est tout au plus un style grisâtre, et l'ennui qui s'exhale d'un peu toute la littérature de sa bergerie.

Ce n'était pas l'avis du jeune Racine, un révolté, je le sais bien; et je sais encore qu'il n'est pas de bon goût de jeter à la tête de ces Messieurs, les lettres si lestes et si caustiques du transfuge. Mais enfin, il connait le faible de ses anciens amis, il a vu le dedans de la place, il en use, et, si l'on veut, il en abuse. Lui, trouvait que

(1) Arnauld, *Œuvres*, t. XXVII, p. 32 et 50, cité par Maynard, II, p. 211.

(2) A. Gazier, *Revue critique*, 1886, t. II, p. 222.

ses maîtres avaient l'injure facile. Un jour qu'ils prétendaient le prendre avec lui sur le ton de la plaisanterie : « Retranchez-vous donc sur le sérieux, répliqua-t-il, remplissez vos lettres de longues et doctes périodes, citez les Pères, *jetez-vous souvent sur les injures* et presque toujours sur les antithèses : vous êtes appelés à ce style, il faut que chacun suive sa vocation. » Et, pour conclure, ce mot de la fin : « Croyez-moi, retournez aux Jésuites; ce sont là vos ennemis naturels. »

De son côté, Jurieu, qui n'était pas un modèle de douceur évangélique, reprochait à Messieurs de Port-Royal, de se croire tout permis contre leurs adversaires, de venger leurs injures personnelles, sous prétexte de défendre Dieu outragé. « De tous les saints, dit-il, il n'y en a jamais eu de plus désespérément vindicatifs que les jansénistes (1). »

Et quelqu'un qui les avait pratiqués de près, le marquis de Louville, disait : « Ces Messieurs de Port-Royal en parlaient toujours (des Jésuites), et n'en parlaient jamais que la gorge ne leur enflât (2). »

IV

Aux Jésuites encore, avec le monopole des violences, il est passé en usage d'attribuer celui de l'orgueil.

(1) Cité par M. Souriau, *Pascal*, p. 67.
(2) Port-Royal, III, p. 156.

Jésuites ou Orgueil; c'est le titre d'un article du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire. Je ne nierai point qu'ils n'aient eu de leur Compagnie une haute idée, d'autant plus haute qu'on l'attaquait davantage; idée exagérée même si l'on veut; et je pourrais citer telles pages de leurs pères généraux où, examen de conscience fait devant Dieu, l'on ramenait les choses à leur vraie proportion. Mais les adversaires avaient-ils d'eux-mêmes, de leur rôle dans l'Eglise, de leur sainteté, une opinion modeste? Il faut voir.

On parle toujours beaucoup des vertus de Port-Royal (1), et je ne nierai pas que le tableau des pénitences de ces Messieurs, tracé par eux-mêmes et par leurs amis, n'ait de quoi étonner ou effaroucher leurs admirateurs « laïques ». A vrai dire, on en trouvera bien d'autres dans la vie des saints « molinistes ». Escobar lui-même, en fait d'austérités, n'a rien à envier à ses ennemis. Mais enfin le régime des solitaires était rude : pas de concession à la nature; rien des petites joies, mêmes les plus innocentes, qu'on se permet ailleurs. Le mépris du corps poussé à un point qu'ont à peine soupçonné les ascètes du Moyen-Age; des mortifications qui scandalisent les profanes chez Lacordaire, et qu'on admire à Port-Royal; des actes d'humilité, un peu étranges peut-être et dont je veux bien que les Jésuites et les capucins aient eu tort de rire (2),

(1) Je fais de larges emprunts à la piquante peinture qu'en a faite M. Souriau dans son *Pascal* (*Classiques populaires*), p. 63 et suiv.

(2) Le solitaire qui se faisait le cordonnier des religieuses. *Port-Royal*, t. II, p. 235.

Mais cela n'est rien. Le régime de l'âme est autrement étroit. Les solitaires sont joyeux, dit-on; j'ai peine à imaginer cette joie lugubre : Saint-Cyran, toujours dans le tremblement; Singlin, revenant sans cesse à la crainte, et comprenant que, volontairement, obsédé par la crainte de Dieu, on se jette en enfer; Sacy, glacé et glaçant, toujours tremblant, passant ses loisirs à colliger tout ce qu'il y a d'effrayant dans la Bible et saint Augustin; Le Maître, avec son air de fantôme ou d'enterré vivant. Le sacrement d'amour qui, pour tous les saints jusque là, était le ciel sur terre, la joie, le soutien dans les épreuves, la source inépuisable de grâce, transformé en sacrement de terreur, dont il faut se tenir éloigné, pécheur, à cause de ses fautes, juste, à cause de la grandeur de Dieu. La crainte, toujours la crainte; le ciel lui-même impossible à concevoir sans un reste de crainte, Attendez une génération : les germes semés par les grands Port-Royalistes auront grandi, les principes auront poussé leurs conséquences logiques : nous aurons les convulsions de Saint-Médard; nous serons en pleine folie.

De l'histoire de Port-Royal, se dégage, dit-on, un parfum d'honnêteté religieuse. Hélas! que ne s'en échappe-t-il aussi un rayon d'amour tranquille et pacifiant, avec un filet d'humilité vraie! Or l'humilité manque, mais absolument.

Ou ce mot n'a pas de sens, ou celui-là n'est pas vraiment humble qui ne sait pas obéir aux autorités légitimes. Demandez ce qu'il en pense à saint François de Sales. Ne parlons ici que de l'autorité suprême pour

un catholique, le Pape. On sait comment les Messieurs de Port-Royal traitaient les décisions de Rome. Pour Saint-Cyran l'Eglise n'existait plus, le Concile de Trente ne comptait pas, et le Pape était négligeable. Il ne l'écrivait pas dans ses livres, mais il le disait en secret à ceux qu'il voulait gagner (1). Il n'est que de feuilleter la correspondance du grand Arnauld pour voir quelle différence il mettait entre une condamnation de l'Index frappant un Jésuite, et une autre frappant un Janséniste. L'excommunication est un vain épouvantail : on ne met pas les gens hors de l'Eglise malgré eux. Si nous en croyons Racine, la caractéristique de Port-Royal, c'est la familiarité dans la façon dont on traite le Souverain Pontife. Dans l'antiquité, il y en a un dont on parle beaucoup : c'est Honorius, parce que sa foi, ne cessent de répéter ces Messieurs, a été surprise par les hérétiques. « Pour le Pape régnant, Port-Royal ne lui refuse pas, le cas échéant, une demi-génuflexion, mais il parle surtout des bornes de son autorité (2). »

Saint-Cyran, pour un de ces conflits de juridiction qui ne seraient rien, si des tiers mal intentionnés ne se chargeaient de les envenimer, accusait les Jésuites de détruire la hiérarchie. Mais le chef de la hiérarchie, qu'en faisait-on? De ses décisions suprêmes, on était toujours prêt à en appeler à Jésus-Christ. Procédé commode : on sait que Jésus-Christ ne répond pas à l'appel du premier venu.

(1) Procès-verbaux de l'information de 1638; déposition de dom Jean Jouvaud, abbé de Prières en Bretagne. Ces pièces ont été reproduites par le P. Pinthereau dans son livre *Les progrès du Jansénisme.*

(2) Souriau.

Ici, qu'on nous permette une parenthèse.

Eux aussi, les Jésuites, menacés d'un désaveu, dans la question des rites, se sont beaucoup remués pour écarter la condamnation : mais le jour où il leur fut signifié que la sentence était sans appel, et qu'ils avaient à prêter serment, qu'ont-ils fait? « Le Saint-Père a parlé, écrivait un missionnaire de Chine, cela suffit. Il n'y a pas un mot à dire, on ne se permet pas même un geste. Il faut se taire et obéir ». Et un autre, mandarin et président du tribunal des mathématiques : « *Accepimus, juravimus, servabimus* » (1).

Puis le jour est venu, où ce n'était plus seulement leurs méthodes apostoliques que l'on condamnait, mais leur existence même, et l'on avouera que leur ruine préparée de longue main par les jansénistes, avec l'exil de milliers de religieux, les prisons de Pombal, et l'anéantissement de toutes leurs missions, est une tragédie autrement poignante que la destruction de Port-Royal par ordre de Louis XIV. Il est vrai, et la haine a cru devoir leur en faire un crime, du grand naufrage, ils ont essayé de sauver quelque chose. Ils ont profité des conjonctures qui s'offraient pour ne pas mourir tout à fait. Mais, là où la mort était inévitable, en quels termes parlaient-ils du Père qui les frappait?

Le Père Ch. Frey de Neuville, un des meilleurs prédicateurs du temps, écrivait au lendemain de la suppression : « N'épanchons nos regrets, nos gémissements, nos

(1) Lettres du Frère Attiret et du Père de Hallerstein, citées par le Père C. de Rochemonteix. *Le Père Amiot et la mission française de Pékin à la fin du* XVIII*e siècle. Etudes religieuses*, 1903, I, p. 34.

larmes que devant le Seigneur et dans son sanctuaire; que notre juste douleur ne s'exprime devant les hommes que par un silence de paix, de modestie, d'obéissance; n'oublions ni les instructions, ni les exemples de piété dont nous sommes redevables à la Société; montrons par notre conduite qu'elle était digne d'une autre destinée; que les discours et les procédés des enfants fassent l'apologie de la mère; cette manière de la justifier sera la plus éloquente, la plus persuasive; elle est la seule convenable, la seule permise et légitime. Nous avons désiré de servir la religion par notre zèle et par nos talents, tâchons de la servir par notre chute et par nos malheurs (1). »

Le bref de suppression ne devait avoir son effet qu'après publication par l'évêque : le texte était formel. Or, en Russie, l'impératrice Catherine interdit positivement, et sous peine d'exil, cette promulgation. Les évêques obéirent; mais l'on vit les Jésuites inquiets de cette situation anormale écrire à la tsarine pour la supplier de laisser les choses aller leurs cours et de permettre l'application du bref (2).

A l'attitude des jansénistes sous les bulles qui les frappaient, nous permettra-t-on de préférer celle des victimes de Clément XIV?

Libre maintenant à Sainte-Beuve d'admirer la haute

(1) Cité dans les *Etudes religieuses*, 1870, p. 136, 137.

(2) Zalinski, *Les Jésuites de la Russie Blanche*, trad. A. Vivier, Paris, 1886, I, p. 283. Sanguinetti, *La Cie de J. et son existence canonique*, trad. J. Noury, Paris, 1884, *append.* IX, X, XI.

indépendance d'esprit chez ses amis de Port-Royal : mais qu'on ne parle pas d'humilité. La vérité est dans cette parole de M. Lanson à propos de Pascal : « Malgré la profession de soumission à son directeur qu'il faisait dans la fameuse nuit du 24 novembre 1654, il ne s'est soumis qu'à lui-même, à sa pensée et à sa passion » (1). Elargissons la remarque, et, au lieu de Pascal, mettons la secte tout entière; au lieu du directeur, mettons l'Eglise prononçant par la bouche de Pierre, c'est parfaitement vrai : ils n'obéissaient qu'à eux-mêmes.

C'est que les Port-Royalistes ont de leur solitude une idée un peu bien extravagante. Ils ne le disent nulle part expressément, mais c'est un dogme sous-entendu partout : hors de Port-Royal, pas de salut.

Ils se sont beaucoup amusés du naïf *Imago primi sæculi* des Jésuites flamands : hommage un peu outré peut-être, mais certainement touchant, de ces religieux, à celle qu'ils aiment à nommer « leur mère, la Compagnie ». Mais, qu'est-ce que ce panégyrique, de goût parfois douteux, auprès de l'atmosphère d'encens où se complaisaient les solitaires? Les saints, les vrais, savent reconnaître les grâces que Dieu leur fait : mais ils n'ont garde de s'y complaire et de se comparer au reste des hommes. Cette comparaison, l'on ne cesse pas de la faire à Port-Royal. « Je ne sors point de joie et d'admiration, écrit l'abbesse à Saint-Cyran, de la grâce que nous possédons, *par dessus le commun du monde*, de reconnaître la nécessité de la pénitence, par la lumière

(1) *Grande Encyclopédie*, loco cit., p. 27.

que vous nous en donnez. » M. Faguet aurait-il donc raison quand il écrit : « L'humilité n'exclut pas le dédain des autres, à condition qu'on en ait pour soi? (1) »

Le monde, pour nos solitaires, n'est qu'une sentine de vices, un bourbier d'où il faut s'évader. A d'autres le soin d'y repêcher quelques rares élus. Eux, se réfugient dans ce *Port-Royal,* « image sur terre du paradis désert que ces Messieurs imaginent là-haut, quelque chose de fermé et d'étroit ». Port-Royal, « la plus sainte maison qui fût alors dans l'Eglise! » Cette modeste remarque est du solitaire Fontaine.

Là, si on travaille peu à ramener pécheurs et incrédules, on a du moins la consolation d'être la lumière du siècle. Port-Royal est une terre de miracles : les jansénistes n'ont pas attendu le diacre Pâris, pour se croire entourés des interventions prodigieuses de la Providence. C'est la marque d'un grand esprit de foi, de voir dans les choses humaines le doigt de Dieu. Encore y faut-il un certain discernement. Mais écoutez le maître. Saint-Cyran déclarait « qu'il n'apprenoit pas ses maximes dans les livres, mais qu'il les lisoit dans Dieu qui est la vérité même, et qu'il se conduisoit en tout suivant les lumières, inspirations et sentiments intérieurs que Dieu lui donnoit (2). »

Pour eux encore, le moindre détail, la moindre rencontre de hasard devient un signe d'en-haut. On en raconte quelques-uns; on en raconterait bien plus sans

(1) *Politiques et moralistes*, 3e série, p. 374.

(2) Déposition du D. Jean Jouvaud, dans Pinthereau, les *Progrès du Jansénisme*. Cfr. *Port-Royal,* I, p. 538, note, cfr. p. 274.

l'humilité des heureux élus. Et, par exemple, c'est M. de Bascle, un des premiers visiteurs, qui vient à Port-Royal sur la foi d'une vision, et qui, aux funérailles de Saint-Cyran, — il souffrait d'affections nerveuses, — touche les pieds du mort et se déclare guéri. Sur quoi Sainte-Beuve remarque : « Si Port-Royal avait eu beaucoup de solitaires comme M. de Bascle, les convulsions auraient commencé près d'un siècle plus tôt. » Et c'est le miracle de la Sainte-Epine qui joue un si grand rôle dans la vie de Pascal. Et ce sont les prophéties : Singlin, à propos d'une prédiction qui lui aurait été faite, met saint Vincent de Paul parmi les persécuteurs de Dieu; « prédiction, dit encore notre historien, que répètent superstitieusement tous ses biographes. J'ai trop rougi de cette sotte histoire de nos amis pour l'enregistrer. » Et l'on trouve prédite ou figurée dans l'Ecriture toute l'histoire de la secte. On y lit clairement l'oracle qui annonçait la bulle *Unigenitus*; les appelants étaient figurés par les six cents hommes attachés à David; etc., etc. (1).

Illuminisme de mauvais aloi. Nous le retrouvons dans leur anti-jésuitisme. Ils voyaient assez volontiers chez leurs adversaires l'action directe de l'enfer : « Quiconque discute quelqu'un ou quelque chose de Port-Royal, est un possédé du démon, conscient ou inconscient. Quand on attaque Saint-Cyran, après la conversion de Le Maître, c'est que, dit Fontaine, le démon a ouvert beaucoup de bouches contre lui. Ce

(1) *Port-Royal*, I, p. 477-510. III, p. 448. VI, 55, etc.

procédé de discussion nous paraît un peu vif, dit un récent biographe de Pascal; je dois dire qu'il était d'un usage courant au XVIIe siècle; les jansénistes manient cette arme avec une dextérité sans égale. Leur apologiste le plus modéré, Fontaine, causant avec un Jésuite, entend distinctement le sifflement du serpent qui lui parlait par le bon Père, quoique celui-ci ne s'en aperçut pas » (1).

Cet orgueil corporatif — je dis orgueil et non pas vanité — profond, essentiel, mystique, tenant à l'intime de la doctrine, n'est-il pas assez caractéristique déjà de l'état mental? Il est délicat de passer de là à l'orgueil individuel; et personne ne niera que l'humilité pour soi, peut assez bien se concilier avec un excès de fierté pour le corps. Mais il faut en convenir, l'humilité personnelle de plusieurs de nos « Messieurs », nous apparaît, à nous qui ne voyons pas le fond des cœurs, comme assez particulière. Qu'on en juge par un exemple classique.

Antoine Lemaître, de la famille des Arnauld, renonçant à une situation brillante dans le barreau de Paris, et se mettant sous la direction de Saint-Cyran, pour devenir solitaire laïque, estime que pareille conversion égalait en difficulté l'abdication d'un roi. Vrai prodige, presque un miracle. « On n'a point ouï dire peut-être depuis un siècle, écrit-il avec une candeur adorable, qu'un homme au lieu et en l'état où j'étais, dans la

(1) Souriau. *Pascal*, p. 70.

corruption du palais, dans la fleur de son âge, dans les avantages de la naissance et dans la vanité de l'éloquence; lorsque sa réputation était le plus établie, son bien plus grand, sa profession plus honorable, sa fortune plus avancée et ses espérances plus légitimes, ait laissé tout d'un coup tous ces liens, ait brisé toutes ces chaînes... se soit rendu pauvre, au lieu qu'il travaillait à acquérir des richesses, qu'il soit entré dans les austérités au lieu qu'il était dans les délices, qu'il ait embrassé la solitude, au lieu qu'il ait été assiégé de personnes et d'affaires... qu'il se soit condamné à un silence perpétuel, au lieu qu'il parlait avec assez d'applaudissement. Cependant, quoique ce miracle soit plus grand et plus rare que de rendre la vue aux aveugles et la parole aux muets, notre siècle est si peu spirituel que l'on a seulement considéré comme une chose extraordinaire, ce qu'on devrait vénérer comme une chose sainte..... »

Et Sainte-Beuve, qui du reste ne cite pas cette page, unique dans la littérature de la sainteté, nous parle de l'étonnante humilité de Le Maître. Etonnante, c'est le mot (1).

Après cela trouve-t-on exagérée la malice de Racine : « Surtout louez vos Messieurs, et ne les louez pas avec retenue. Vous les placez justement après David et Salomon : ce n'est pas assez, mettez-les devant; vous ferez un peu souffrir leur humilité; mais ne craignez

(1) Tome I des *Mémoires* de Fontaine, p. 52 (Cologne, 1738, 2 in-12) cfr. Crétineau Joly, t. IV. ch. I, Sainte-Beuve, t. II, p. 236.

rien, ils sont accoutumés à bénir tous ceux qui les font souffrir. »

V

Et maintenant, que sera, dans les facultés intellectuelles, le retentissement de cet étrange état d'âme? Est-ce là ce qu'il faut pour dilater les horizons, pour voir juste et pour voir loin? Atmosphère de vertus austères, nous dit-on à l'envi, je le veux bien; — et d'amour du vrai par-dessus tout, c'est ce que je vois moins. Y a-t-il un plus grand obstacle à cet amour suprême, dominateur, exclusif, intransigeant, que l'individualisme intellectuel, c'est-à-dire la confiance aveugle dans le sens propre, dans la pauvre raison personnelle avec son cortège de passions, de préjugés, d'ignorances? En d'autres termes, le conçoit-on, cet amour, sans une forte dose d'humilité intellectuelle; j'entends, sans défiance de soi et de sa propre infaillibilité, sans une disposition toujours active à céder sur son propre terrain, et à s'avouer vaincu devant les bonnes preuves? Or les bonnes preuves en certaines matières, ce sont les décisions de l'autorité légitime, et nons avons dit ce qu'on en fait.

Pascal mis à part, ce que nous trouvons dans la secte, dès les débuts, à l'âge d'or, bien avant le déséquilibre définitif des convultionnaires, ce sont des mystiques faisant assez volontiers fi des voies habituelles de la connaissance pour s'en tenir aux voies exceptionnelles.

« Donnez-moi quinze ou vingt jeunes religieux, disait Saint-Cyran, qui soient comme des tables rases, et qui ne veuillent entrer en aucun raisonnement; je les rendrai tous parfaits théologiens dans six mois (1). » Ou bien, à l'inverse, des théologiens passablement entêtés, d'humeur avant tout batailleuse, « rudes dialecticiens, âpres disputeurs, subtils tireurs de raisonnements » (M. Lanson); c'est Arnauld surtout « esprit puissant, vigoureux, admirable à manœuvrer en champ clos, mais de toutes parts borné et barré en ses perspectives » (Sainte-Beuve); c'est tout le jansénisme de la seconde époque, auquel l'historien de Port-Royal ne ménage pas les férules, qu'il trouve inconséquent, sans vue d'ensemble, associant, moyennant l'appareil logique, toutes sortes de contradictions, et dont l'attitude dans la question du fait et du droit lui arrache cette déclaration : « Si c'était par tactique politique, je le concevrais encore, mais je le crains pour eux, c'était conviction entêtée : en ce cas, qu'on me passe le mot, c'était bête! (2) ».

Pascal mis, comme toujours, à part et hors pair, Arnauld nous représente, semble-t-il, l'esprit janséniste dans toute son âpre vigueur et dans toute sa pureté. A coup sûr, il n'a pas été dépassé. Feuilletons, à la table des matières, le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, à travers les 25 colonnes compactes consacrées au docteur. Certes c'est l'éloge qui domine. Il est « l'Annibal et le Mithridate

(1) *Progrès du Jansénisme.*

(2) Lanson, *Hist. de la Littér.*, p. 441, Sainte-Beuve, t. III, p. 90-94.

chrétien, le Caton du christianisme; c'est un vieux lion bouillonnant aux impulsions généreuses, de mœurs pures, loyal, candide, simple, patient, » etc... Mais voyez le revers : « opiniâtre, entêté à l'excès, fort mais dans les sujets restreints, ayant ses petitesses d'esprit, de portée générale inférieure ; il est logique, puissant dans sa méthode géométrique, mais n'est clairvoyant que dans le détail, esprit raisonneur plus que souverain, faible à force d'appareil logique, pas philosophe, s'arrêtant dans les ambages; n'entrant dans les sujets d'ouvrage que par la contradiction et la polémique, homme d'expédients polémiques, aimant la bataille, la dispute solennelle et le parlementarisme en théologie, faisant office d'avocat » ; et le portrait, sans être d'un ami, n'est pas d'un adversaire.

Veut-on voir dans un exemple concret la qualité de cette logique? C'est encore Sainte-Beuve qui va nous le fournir. Résumant un ouvrage de l'oratorien Quesnel, il le fait ainsi parler au Pape : « Quoi! l'on me dit que je ne suis pas de cette maison (l'Église), que le Chef m'en veut mettre dehors, et qu'il vient de le déclarer tout haut. Injure et moquerie! Est-il vrai, Monsieur, que vous me maltraitiez? Ils le disent. Serait-il possible? Ils plaisantent. Vous me le diriez, vous me le répéteriez en face vous-même, que je n'en croirais pas un mot... Vous avez beau employer en public certains mots *dont on ne vous a pas bien appris la valeur*, le fond de votre pensée m'est connu, et ce fond où je lis est pour moi. Quoi que vous disiez, quoi que vous fassiez, je sais que je suis de votre avis, que vous êtes du mien et j'y reste.

Je reste chez vous, Monsieur, fût-ce malgré vous. » Et Sainte-Beuve, en note : « Je ne charge pas; Arnauld, en croyant marquer son respect au Pape ne dit pas autre chose; il supposait que dans l'esprit du Pape, ces mots, le *sens de Jansenius* qu'on déclarait condamner, ne signifiaient raisonnablement qu'un certain sens *que se figurait le Pape*, et non pas le vrai sens de cet auteur, et il usait sans rire de la similitude suivante : « Il pouvoit être que celui qui disoit que le parlement étoit plein d'*hémisphères de Mazarin*, s'imaginât en effet, par un égarement d'esprit, que le parlement étoit plein de moitiés de sphères appartenantes au cardinal; mais, *parce qu'il étoit* infiniment plus probable qu'il abusoit de ce mot, et qu'il ne concevoit par là que des *Emissaires*, tout le monde le jugea ainsi et personne ne s'arrêta à cette autre pensée ridiculement possible. » (T. XXII, p. 805 et 751). Ainsi ces mots *sens de Jansénius* dans la bouche du Pape étaient, selon Arnauld, une pure inadvertance de cette force-là, une simple *impertinence* de termes et il était permis d'adhérer, en s'arrêtant au sens raisonnable et en rectifiant tout bas le quiproquo; le tout pour faire acte de plus de respect envers le Pontife (1).

En face de cette curieuse mentalité, comment ne pas se demander en passant quel genre de service les jansénistes ont rendu au progrès des sciences ecclésiastiques pendant les cent cinquante ans qu'ils ont écrit, parlé,

(1) T. III, p. 93.

intrigué, discuté? En dépit de deux ou trois grands noms, peut-on dire que la période qui va de l'*Augustinus* à la Constitution civile du clergé, soit une grande période théologique?

Je vois bien à l'origine un ouvreur d'horizons, le Père Petau, c'est un Jésuite; de vigoureux travailleurs, des érudits sûrs poussant la conscience et le coup d'œil jusqu'au génie, comme Mabillon, et je n'oublie pas que, parmi ces savants, gloire de l'Eglise de France, il y eut quelques jansénistes. Je vois encore d'ardents esprits synthétiques comme Bossuet, des semeurs d'idées fines et fécondes comme Fénelon; mais où est, pendant ce temps, le progrès de la pensée catholique? On a voulu rendre responsable de ce temps d'arrêt l'adversaire de Richard Simon, Bossuet, et sa façon un peu étroite de comprendre la tradition. Je laisse à d'autres le soin de disculper, s'il y a lieu, le docteur de l'Eglise gallicane. Mais le Jansénisme n'est-il pas le grand coupable? Son obstination « bête » à soutenir des thèses insoutenables, à enfermer les discussions dans un cercle toujours le même, à argumenter beaucoup moins sur des idées que sur des faits particuliers, tout cela n'est-il pas la cause pour laquelle, un siècle et demi, l'Eglise de France, d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Italie, a piétiné sur place, « traversant une période d'inertie comme on n'en vit nul autre exemple » (1).

(1) Margival, *Essai sur Richard Simon*, Paris 1900, p. 109. Lire à ce propos Ch. V. Langlois, *Manuel de bibliographie historique*, p. 285 et suiv... « Ces Messieurs de Port-Royal... cartésiens et mystiques, défenseurs passionnés de thèses *a priori*, écrivains très

Je cherche, non des érudits, non des compilateurs, mais des penseurs vigoureux, dont le passage fait date, et dont l'influence est féconde; qui, loin d'entraver l'essor, lui donnent une vigueur nouvelle, et je ne les trouve pas. Bossuet, admirable pour arrêter sur les pentes dangereuses, était-il un homme d'impulsion intellectuelle? plusieurs en ont douté. Mais je me demande si plusieurs de ses défauts, et il en avait, n'ont pas été accentués par le contact et l'influence de ses amis jansénistes.

J'ai parlé des savants : mais, aux plus grands d'entre eux, le Jansénisme n'a-t-il pas fait quelque tort? A ce point de vue, l'histoire de l'édition bénédictine de saint Augustin est instructive. « C'est une vraie pitié, écrit M. Paul Lejay, de voir un érudit de la valeur de Mabillon, s'atteler à formuler des « règles » pour montrer dans saint Augustin les distinctions de la théologie du XVIe et du XVIIe siècles, et s'excuser de ce que les Bénédictins ne voulant rien marquer dans la

habiles, n'étaient guère qualifiés pour se livrer à la modeste et précise industrie qui est celle de l'érudit; leurs inclinations naturelles les rendaient plus aptes au raisonnement et à l'éloquence qu'à l'investigation exacte. Leurs principaux livres, la *Perpétuité de la foi*, les *Préjugés légitimes*, le *Traité de l'Unité de l'Église*, etc., dont le succès fut si grand et qui leur ont valu le renom d'érudits incomparables, Richard Simon n'en tenait pas l'érudition en haute estime; l'ignorance des choses et des langues y était mal dissimulée, à son avis, sous une polymathie confuse et par le pire scolastique ». Le Nain de Tillemont « était un érudit de pure race bénédictine »; mais « de nos jours on a médit de sa méthode, plus patiente que fine ». Les Histoires de Tillemont, a dit Renan, « sont des chefs-d'œuvre de conscience; mais la conscience n'est pas la critique ». (Ibid., p. 304, 305).

marge que ce qui était dans le texte... n'ont pu mettre à la marge le mot de grâce, n'y ayant dans le texte que celui de volonté ou de charité. » ... La neuvième règle de Mabillon était la bonne et dispensait les autres : « C'est des anciens manuscrits que dépend la bonté des éditions » (1). Mais non, il fallait qu'il n'y eût qu'un docteur dans l'Eglise, saint Augustin; qu'une orthodoxie, l'orthodoxie augustinienne, et que le molinisme ait été condamné par le saint en la personne des pélagiens. Mabillon avait mieux à faire qu'à défendre cette thèse étroite; en cette occurrence, l'esprit critique du grand savant eut une éclipse, à qui la faute?

Je sais que l'on taxera ce tableau de parti pris et d'exagération. Il a été tracé, dira-t-on, sous l'influence trop visible d'une thèse à défendre. A quoi je n'ai qu'une chose à répondre. Il est parfaitement vrai, je cherche à déterminer dans quelles conditions morales et mentales s'est formée une certaine légende; et cela est une thèse si l'on veut. Mais pour connaître ce milieu janséniste, où l'épopée antijésuitique s'est allongée d'un chant nouveau, j'ai interrogé des auteurs qui n'étaient ni jésuites, ni jansénistes. En particulier je n'ai rien demandé au P. Rapin ni aux écrivains qui l'ont suivi. Le P. Pinthereau ne m'a fourni que des textes. Ma grande autorité est encore Sainte-Beuve.

Jusqu'à preuve du contraire, je crois donc que le jansénisme n'a été une école ni de largeur d'esprit ni

(1) *Revue Critique*, 1905, t. I, p. 126.

de sens critique. Ceux qui l'ont touché par quelque endroit n'en ont retiré ni agrandissement des horizons ni précision dans les méthodes. J'ai cité Bossuet et Mabillon, qui pourtant n'étaient que des amis de rencontre. Je ne pense pas que les noms de Boileau, de Saint-Simon, de Royer-Collard, de l'abbé Grégoire, soient pour me donner un démenti.

J'irai plus loin : je dirai que les adversaires eux-mêmes du jansénisme, quels qu'ils soient, en ont souffert. Ils ont subi l'influence de ces polémiques déprimantes et stérilisantes. Trop de forces intellectuelles ont été dépensées contre ces ennemis du dedans, à discuter sur le fait et le droit, sur la bulle *Unigenitus*, sur les appels au futur concile et les billets de confession. En ce qui regarde les Jésuites en particulier, trop de calomnies pleuvaient sur eux de toutes parts, auxquelles il fallait bien répondre quelque chose, pour qu'au jour du grand assaut rationaliste, les soldats de l'Eglise fussent en mesure de faire face à l'ennemi du dehors.

Que si maintenant Pascal n'a rien souffert à passer par cette école, l'exception est brillante, mais c'est une exception. Reste à savoir ce qui en est (1).

(1) Ajoutons Racine, si l'on veut, mais qui, simple poète, n'a rien à voir ici.

CHAPITRE XI

Les Provinciales

CHAPITRE XI

Les Provinciales

I. Pascal. Antécédents.
II. Les débuts de la lutte. La quatrième Provinciale.
III. La cinquième Provinciale. La politique des Jésuites.
IV. Casuistique, probabilisme, etc.
V. La réalité (1).

I

C'est donc en ce milieu d'exception et d'outrance, de bataille et d'individualisme intransigeant, que, par ce

(1) Outre les livres indiqués au chapitre précédent voir : 1° Pascal, *Œuvres*, édition Lefèvre, Paris, 1819. Pour les *Provinciales*, nous renverrons à l'édition Maynard, et pour les *Pensées* aux éditions de M. L. Brunschvicg (in-16, Paris, 1900, et 3 in-8, 1904). Voir encore les éditions des *Provinciales* de Havet, 1887, de Molinier, 2 in-8, 1891.

2° Notices sur Pascal : Sainte-Beuve, t. III, 1846; Vinet, *Etudes sur Pascal*, 1848; Maynard, 1850-1851; Brunetière, *Hist. et Littér.*, t. II, (*Une apologie de la casuistique, 1885*); *Etudes critiques*, t. III, (*De quelques travaux récents* sur P. 1885); t. IV, (*Des Provinciales, à propos de discussions récentes*, 1880). [Sur les variations de

qu'on appelle sa seconde conversion, (1654) Pascal, âgé de trente-un ans, entre d'enthousiasme.

Je l'avoue, c'est avec hésitation que j'y pénètre à sa suite; car, malheureusement, ce n'est point pour lui arracher le secret de ses mystérieuses et profondes *Pensées*, et me faire, avec tant d'autres, aussi catholiques que moi, le disciple passionné de ce grand et étrange maître. C'est pour lui demander compte de la partie la plus bruyante de son œuvre, celle qui, aujourd'hui encore, en certains milieux, lui vaut une popularité de mauvais aloi. C'est pour insister sur les lacunes et les erreurs; pour ne voir de sa physionomie qu'un coté, et laisser le reste à d'autres qui en ont parlé mieux que je ne saurais faire. Il ne s'agit que de poser cette question : dans l'éternel procès, toujours pendant, toujours repris, des Jésuites, Pascal est-il, comme on le veut, le témoin *omni exceptione major?* et n'y a-t-il qu'à s'incliner dès qu'il a parlé?

Question d'autant plus intéressante que l'occasion est unique pour voir comment une grande intelligence et un grand cœur peut se laisser engager par d'autres

M. Brunetière de 1885 à 1890, voir dans les *Etudes religieuses*, 1891, t. I, l'article du P. Chérot]; Bertrand, *Blaise Pascal*, Paris, 1891. [Comparer les deux articles de Mgr d'Hulst, *Correspondant*, 25 sept. 1890, et du P. Chérot, loco. cit.; l'un voyant surtout la façon dont le savant académicien a peu compris, et par suite a dénaturé l'enseignement catholique, l'autre signalant surtout une apologie assez inattendue des Jésuites]; Longhaye, *Hist. de la Littér. fr. au* XVII*e siècle*, t. II, 1895. Souriau, *Pascal*, 1898; Giraud, *Pascal, l'homme, l'œuvre, l'influence*, 1900; Boutroux, *Pascal*, 1900; Hatzfeld, *Pascal*, 1901; Michaud, *Les époques de la pensée de Pascal*, 1902; Gazier, op. cit.

dans une entreprise de mensonge et de parti pris. Le cas de Pascal aidera à comprendre celui de nombreux honnêtes gens, dans l'Eglise et hors l'Eglise, ennemis de la célèbre Compagnie, pour ne l'avoir jamais regardée qu'à travers leurs préjugés. S'il y a des excuses pour Pascal, n'y en aura-t-il pas pour eux aussi?

En voyant donc le jeune géomètre se faire l'adepte de Port-Royal, j'ai quelque raison de m'inquiéter. Jusqu'à quel point son haut génie lui permettra-t-il d'échapper à ce qu'il y a dans la secte de faux et de déprimant? Je sais bien qu'il la dépassera toujours, mais dans quel sens? « L'homme de génie transforme, au moins partiellement, ce qu'il s'assimile : seulement Pascal n'a pas réagi en sens inverse du mouvement port-royaliste, pour revenir à la modération du catholicisme; il s'est appuyé sur le jansénisme pour s'élancer plus loin dans la même direction; il l'a exagérée, en suivant jusqu'au bout ses tendances; il a suivi la même voie, mais en allant plus loin que le gros de l'armée janséniste » (1).

Si Pascal, non seulement a emboîté le pas derrière les chefs de la secte, mais les a même assez vite dépassés, la raison en est que, depuis longtemps, « il se sentait en harmonie parfaite, en communion intime avec les illustres solitaires... Il les connaissait depuis 1646; il avait étudié leurs ouvrages : leur doctrine était sa doctrine, leur morale était sa morale » (2). Et, il faut

(1) Souriau, p. 83.

(2) Gazier, *Hist. de la langue et de la littér.*, loc. cit., p. 592.

bien le dire aussi, ses défauts étaient leurs défauts. Or ces défauts n'étaient malheureusement pas de ceux-là, s'il en existe, qui augmentent la clairvoyance intellectuelle. Regardons-y d'un peu près.

Pascal aimait la vérité : qui en doute? Il était trop savant dans l'âme pour ne pas transformer cet amour en passion; et je l'en crois bien volontiers, quand il parle de son aversion pour le mensonge. Mais jusque dans l'amour de la vérité, il est des excès possibles. Saint Paul n'a-t-il pas parlé de la sobriété dans la sagesse, *sapere ad sobrietatem?* Or les amis et disciples actuels de Pascal se demandent si parfois il ne s'identifiait pas lui-même un peu facilement avec cette vérité, la défendant comme sa propre cause? N'était-il pas intolérant par conviction raisonnée et aussi par nature? Voyez-le, à vingt-quatre ans, dans l'affaire du frère Saint-Ange. Son attitude franche d'inquisiteur n'est pas sans gêner ses admirateurs les plus déclarés (1).

Mais voyez-le dans ses querelles de savant. Impérieux, hautain, méprisant, on peut bien dire qu'il n'avait pas l'humilité innée; son *moi* est essentiellement dominateur. « Pascal, nous dit M. Joseph Bertrand, resta toujours bienveillant pour les admirateurs de ses premiers succès... Accoutumé aux louanges, comme Mithridate au poison, il ne l'était ni à l'indifférence, ni au dédain... Indifférent à la gloire, tous ceux qui l'ont connu, l'ont répété, il n'aimait cependant pas qu'on la

(1) Sainte-Beuve s'en débarrasse dans une note, II, p. 481.

lui disputât. Méprisant cet humble rival (un horloger de Rouen qui, de son côté, avait construit une machine à calculer), sans le dédaigner, le jeune inventeur se montra, comme dans toutes les circonstances de même sorte, adversaire redoutable et violent » (1).

Tel il nous apparaît dès la première heure. Il est bien dans le ton et à l'unisson de Port-Royal. Tout cela se retrouvera quand viendra le moment des grandes polémiques, et fera de lui un terrible jouteur. Mais c'est un témoin clairvoyant que je voudrais, et un juge de raison calme. J'ai bien peur à l'avance de ne pas le trouver. Je voudrais aussi un homme sage; et, puisqu'il va toucher à des questions de doctrine, un homme ennemi de toute exagération doctrinale et pratique. Or, si je passe aux années d'ascétisme et de lutte contre la mauvaise nature, je rencontre sous sa plume et dans sa vie, bien des paroles et des faits qui trahissent, à tout le moins, l'outrance inhumaine de l'idéal. Celui qui considère le mariage comme un reste de paganisme, l'état de maladie comme l'état normal du chrétien, qui joint le jeûne à la veille « pour braver toutes les règles de la médecine qui lui ont tant défendu l'un et l'autre », qui tient la propreté pour chose négligeable, etc., celui-là est peut-être conséquent avec les principes jansénistes acceptés et aimés. Mais je me demande avec inquiétude s'il n'y a pas là déjà une tendance fâcheuse à exagérer les choses, je ne sais quelle déformation intellectuelle qui troublera la vue du moraliste quand il lui faudra

(1) Pages 7, 8, 19, 24, 44.

juger les actes des autres. Qu'en pensent les psychologues? (1).

Et qu'en pensent les historiens? Car, eux aussi, ont droit d'être entendus. Qu'il le veuille ou non, c'est de l'histoire que Pascal va faire, ou préparer, une page de l'histoire religieuse contemporaine. Si les *Provinciales* ne sont pas cela, si je ne puis les considérer comme un réquisitoire passionné, il est vrai, mais d'une véracité objective au dessus de tout soupçon, que sont-elles? Un document, sans doute fort précieux, sur l'âme et l'esprit de l'avocat, sur son idéal moral et religieux, ses théories, ses tendances, son caractère, ses puissances et ses lacunes, un complément des *Pensées*, tout cela, mais rien que cela.

J'ai le droit de demander à ce savant, à cet ascète, la vérité absolue; et je suis convaincu qu'il croyait la donner. Il n'eût pas compris les excuses dont on enveloppe ses erreurs. « Lui reprocher de ne pas avoir tout dit, de manquer d'impartialité, ce serait, nous assure-t-on, une plaisanterie, sinon une niaiserie..... N'est-ce pas trop exiger d'un pamphlétaire que de lui demander d'être le premier à plaider pour ses adver-

(1) Faugère, *Lettres, Opuscules et Mémoires de Mme Périer et de Jacqueline... et de Marguerite Périer...* Paris, Vaton, 1845, p. 352, 358. Brunschvicg, in-16, p. 37, 227, Bertrand, p. 108.

Bien entendu, en soulignant l'outrance des expressions, je n'examine pas le fond des choses, et laisse à Dieu le soin de juger l'ascétisme de Pascal. Mais je ne puis m'empêcher d'en vouloir à son directeur : comment n'est-il pas intervenu d'autorité pour imposer à son pénitent de se ménager davantage? Pascal y eût peut-être gagné quelques années de plus.

saires les circonstances atténuantes? Pamphlétaire il est, pamphlétaire il restera. Il est là pour attaquer les Jésuites, et non tel ou tel ordre religieux; lui reprocher de n'avoir attaqué qu'eux, c'est dire qu'il n'a pas toujours été un juge équitable et bienveillant, c'est une vérité de M. de la Palisse (1) ».

Va pour la niaiserie et M. de la Palisse. Mais j'estime trop le caractère foncier de Pascal pour croire qu'il eût accepté cette explication. Bienveillant, non, il n'avait pas à l'être, dès lors qu'il croyait faire œuvre d'assainissement moral. Mais équitable et impartial, il prétendait le rester et je l'en crois sur parole, de cette équité et de cette impartialité qui restent compatibles avec la passion. Si on lui eût demandé quelle confiance les historiens de l'avenir pouvaient avoir dans ses assertions, il eût répondu, j'en suis sûr : « Sauf les erreurs imputables à la faiblesse humaine, pleine confiance. »

A sa manière donc, il faisait de l'histoire; et cependant il est certain que l'histoire était un livre fermé à celui qui se demandait : « Quel intérêt cela peut-il avoir de savoir ce que les autres ont écrit? » *(Traité du vide)*. C'était un petit liseur, et on le comprend : son fonds personnel lui suffisait. Les pensées d'autrui n'étaient pour lui qu'un excitant à penser davantage, et à penser plus profond. « Ce n'est pas dans Montaigne, disait-il, mais dans moi que je trouve tout ce que j'y vois » (2). C'est fort bien pour le moraliste : mais n'est-ce pas

(1) Gazier, *Revue des Cours et Conférences*, 1905, p. 371 et 497.
(2) *Pensées*, t. I, p. 66, Sect. II, n. 64.

précisément ce que l'historien doit à tout prix éviter? C'est en Montaigne, et en Montaigne seul, s'il veut juger Montaigne, qu'il doit lire ce que Montaigne a écrit.

Il y a plus. L'homme n'est pas universel; il n'est pas de suréminence intellectuelle qui n'ait sa contrepartie. A toute cime répond une dépression, et à toute supériorité, une lacune. Pascal n'a pas échappé à cette loi mentale. Pendant longtemps ses travaux restèrent enfermés dans le cercle des sciences exactes. Il y devint éminent. Mais on voit immédiatement la conséquence : le besoin de généraliser, l'impatience de sortir des petits détails, de s'affranchir des longues et ennuyeuses préparations, la préférence pour les méthodes abrégées. Pascal poussera si loin dans ce sens, qu'un jour viendra, où il dédaignera la marche encore un peu lente à son gré des sciences de démonstration, et il lui faudra les procédés bondissants des mystiques, l'intuition directe, le sens et l'instinct du vrai. Le penseur y gagnera en profondeur, mais le critique?... En histoire malheureusement, il n'y a que de lentes et traînantes méthodes.

Et j'imagine un parfait indépendant, Fustel de Coulanges, par exemple, se préparant à interroger les *Provinciales* pour en tirer ce qu'elles contiennent de sûr; ne se demanderait-il pas préalablement si Pascal avait le tempérament historique? J'ose dire qu'il répondrait *non*; et, en vertu de ce principe, qu'il faut, le plus possible, remonter aux sources premières, voulant savoir sur les Jésuites, non ce qu'on en dit, mais ce qui en est, Fustel eût tout d'abord fermé les *Provinciales*.

Je ne suis pas au bout de mes exigences et de mes

regrets. Ce qu'il me faudrait encore, c'est un esprit aussi fin et délié que possible, sachant regarder de près les infiniments petits, et, au besoin, couper un fil en quatre; un esprit qui ressemble un peu à la parole de Dieu, « plus pénétrant qu'une lame aigüe, arrivant à séparer l'âme de l'esprit, les articulations de la moelle, à discerner les pensées et les tendances du cœur ». Bref il va lui falloir être moraliste et casuiste. Or ce n'est pas là une de ces sciences où, comme il le dit lui-même, « on voit les principes à plein, où il faudrait avoir tout à fait l'esprit faux pour mal raisonner sur des principes si gros, qu'il est presque impossible qu'ils échappent. » Il y faut, autant et plus qu'ailleurs, cet esprit de finesse qui travaille « sur les principes si déliés, et en si grand nombre qu'il est presque impossible qu'il n'en échappe. Or, l'omission d'un principe mène à l'erreur : aussi, il faut avoir la vue bien nette pour voir tous ces principes, et ensuite l'esprit juste pour ne pas raisonner faussement sur des principes connus » (1).

Et donc, il ne s'agit plus pour lui de manier ces instruments rigides du mathématicien qu'il dirige d'une main si sûre, ni les bascules sommaires des orateurs qu'il dédaigne, ni l'outillage compliqué de l'histoire qu'il ignore; ce sont de vraies balances de précision qu'il devrait avoir constamment à la main pour peser le pour et le contre, et doser exactement ses jugements. Je me demande, en pensant au puissant instrument

(1) *Différence entre l'esprit de géométrie et l'esprit de finesse* (*Pensées*, Sect. I, 1).

intellectuel dont il dispose, et à ses méthodes préférées, si c'est bien cela qu'il fallait pour d'aussi fines et précises besognes.

On le pousse donc sur un terrain qui n'est pas le sien. Il va prêter sa bonne plume à ses amis, les théologiens de Port-Royal, qui, de leur côté, lui fourniront les matériaux. Le procédé n'a rien que de légitime, mais il faut en subir les conséquences. Avec un génie de cette envergure, il ne pourra pas ne pas faire un chef-d'œuvre d'éloquence et de passion. Mais en s'improvisant historien, théologien, casuiste, il lui faut se résoudre à traiter à l'aveuglette des problèmes fort délicats, à juger les choses par les yeux d'autrui, à ajouter peut-être à leurs erreurs ses propres illusions, à ne parler jamais de rien en pleine connaissance de cause; et j'entends un de ses éditeurs, qui n'était rien moins que jésuite, M. Molinier, nous répéter : « Pascal tranche à la légère les questions les plus difficiles... Pascal, il faut se garder de l'oublier, n'est pas un théologien, il est avant tout un mathématicien... Pascal, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, est parti en guerre un peu à l'aventure » (1).

Un trait encore. Pascal est de famille parlementaire et gallicane. Le manque de sympathie pour les Jésuites devait être chez lui affaire de tradition. Une première rencontre avec eux, en la personne du Père Noël, péripatéticien maladroit et adversaire scientifique attardé, avait dû transformer cette aversion en agacement.

(1) Molinier, t. I, p. XXV, XXXIII, LXXXVI.

L'affaire du collège de Montferrand la poussa jusqu'à l'irritation. Derrière lui, Pascal avait les siens, plus susceptibles peut-être encore que lui-même sur sa propre gloire. Il a maintenant les jansénistes. Que deviendra cette irritation? ne risquera-t-elle pas de se transformer en injustice? (1)

(1) Tous les historiens de Pascal parlent de sa controverse avec le Père Noël (Bertrand, Maynard, etc.). Le Jésuite paraît, à son égard, avoir été surtout maladroit (Giraud p. 35).

Sur l'affaire de Montferrand, voir sa correspondance avec Ribeyre (Edition Lefèvre, 1819, t. IV, p. 157 et suiv.; Maynard, *Pascal*, t. I, p. 195-198).

Dans une dispute publique, dédiée à M. de Ribeyre, président à la cour des aides de Clermont, un professeur de physique du collège de Montferrand se permit d'attaquer le jeune savant et de contester ses récentes découvertes (25 juin 1651). Pascal, qui se trouvait alors à Paris, fut immédiatement averti. Une lettre de réclamation arriva bientôt à Clermont, en double exemplaire. M. de Ribeyre répondit à Pascal, que, effectivement, on l'avait pris à partie, mais sans rien d'offensant dans les termes, sans autre mobile que « l'émulation pardonnable entre savants »; que s'il y avait eu « quelque témérité à lui manquer », au moins « ne passa-t-elle pas fort avant », etc., etc. Bref il n'y avait pas lieu de tant s'émouvoir : du reste les expériences qu'on voulait opposer aux siennes n'avaient pas réussi, etc. Il demandait qu'on en restât là. Mais le beau-frère, M. Périer, ne l'entendait pas ainsi, et, malgré M. de Ribeyre, il publia la lettre de Pascal, donnant à un incident de collège, un retentissement qu'il ne méritait pas.

Signalons aussi l'affaire postérieure du Père Lalouère (1658-60). M. Raoul Rosières la résume ainsi dans la *Revue Critique* : « Quand il eut résolu les problèmes relatifs à la cycloïde, Pascal annonça qu'il voulait laisser aux autres mathématiciens l'honneur de les résoudre comme lui et qu'il les conviait à envoyer leurs solutions à un jury qu'il désignait. lequel décernerait un prix de 40 pistoles au meilleur mémoire. Or depuis les documents publiés par J. Bertrand, il paraît de toute évidence que le Jésuite Lalouère avait envoyé des solutions excellentes, mais que Pascal, qui ne voulait pas lui laisser l'honneur

On voit où nous voulons en venir. Quand Arnauld lui lança la fameuse apostrophe : « Vous qui êtes jeune et curieux, vous devriez faire quelque chose », on l'amenait, sans y penser encore, en face d'un grave et brûlant sujet (1) :

Oui ou non, la Compagnie de Jésus, dans son ensemble, cet ordre approuvé, soutenu, défendu par les Papes, a-t-elle failli à sa mission et trahi les espérances de l'Eglise? Est-elle aujourd'hui, après cent ans d'existence, l'instrument de progrès que disent ses amis, ou un ferment de décadence, comme d'autres l'affirment? Pour répondre dans un sens qui, peut-être, va le mettre en opposition avec des gens comme François de Sales, Vincent de Paul, Thérèse de Jésus, Jeanne-Françoise de Chantal, dans quelles conditions morales et intellectuelles se trouve Pascal? et pouvons-nous attendre de son génie la vérité scientifique?

Non, répond le protestant Vinet. « Les *Provinciales* ne sont pas un rapport, mais un réquisitoire..., il faut convenir que le plus habile ne saurait faire à la

de l'avoir égalé, rusa, temporisa, le traitant publiquement d'ignorant et de plagiaire, pendant qu'il lui écrivait en particulier les lettres les plus flatteuses, — jusqu'à finir par l'évincer. » *Revue Critique*, 4 mars 1901, p. 180. Plusieurs voient dans ces procédés, un manque de sympathie pour les Jésuites touchant à l'injustice. D'autres sont plus indulgents. Cfr. *Revue générale des sciences*, 30 juillet 1890. *Journal des savants*, mai 1890 (Joseph Bertrand). Hatzfeld, *Pascal*, p. 175. (Paris 1901).

(1) M. Gazier (*Rev. des C. et Conf.*, 30 mars 1905), pense que l'apostrophe en question est légendaire, et que Pascal eut l'initiative des *Petites Lettres*. Mais il ne comptait en faire que deux ou trois, assez pour désabuser le public sur le cas d'Arnauld. Eut-il aussi l'initiative du mouvement tournant qui dériva l'orage sur les Jésuites?

fois deux choses si différentes que la polémique et l'histoire » (1).

Non, dit encore M. Lanson : « Ces règles (de l'honnête discussion) que Pascal a bien posées spéculativement, comment les a-t-il maniées? L'histoire ne peut voir en Pascal qu'un polémiste passionné, que ses propres règles parfois condamneraient. Sincère, c'est incontestable : exact et véridique, d'une exactitude et d'une vérité scientifique, c'est à voir » (2).

Nous ne disons pas autre chose.

II

Et maintenant essayons de le voir à l'œuvre.

Lui-même nous en avertit : il s'est improvisé théologien. Quinze jours lui ont suffi pour atteindre au fond des questions en litige. Il s'est fait ses idées à lui sur le pouvoir prochain, la grâce efficace, la grâce suffisante. Il est entré en lice le 23 janvier; le 29, seconde lettre, et troisième lettre le 9 février.

« Je suis devenu grand théologien en peu de temps, dit-il, et vous allez en voir des marques ». Les marques que nous en voyons, c'est que, de la meilleure foi du monde, il dénature la pensée de ses adversaire, thomistes et molinistes, pour s'en moquer plus à l'aise; quitte, plus tard, à se raviser quand la polémique aura évolué.

(1) A. Vinet, *Etudes sur Pascal*, 274-275.
(2) *Revue Universitaire*, 15 juin 1904.

En janvier 1656, il raille les thomistes et leur grâce suffisante qui ne suffit pas; c'est que les Dominicains siégeaient en Sorbonne parmi les docteurs qui avaient condamné Arnauld. En mars 1657, on lui a fait remarquer qu'il y avait de ce côté-là des gens à ménager, que peut-être on pourrait les amener au parti, grâce à certaines analogies de surface entre les doctrines, et, ces thomistes, ridicules il y a douze mois, sont aujourd'hui transformés en docteurs graves, d'autant plus graves qu'on voit en eux de quasi jansénistes (1).

Etait-il aussi neuf que le suppose la mise en scène des *Provinciales?* Je ne sais. Le dernier éditeur des *Pensées* nous assure que non. Il avait beaucoup lu, j'entends, beaucoup de livres jansénistes. L'*Augustinus* était pour lui le livre de la vraie doctrine, le foyer autour duquel rayonnaient ses lectures chrétiennes et spirituelles. Rien de ce qui exprimait la pensée commune de ses amis ne lui restait inconnu (2).

M. Gazier est d'un avis différent : « Pascal, dit-il, avait reçu une éducation plus scientifique que littéraire. Peu ou pas de grec; sans doute, il avait appris le latin, mais était-il en état de lire couramment l'*Augustinus*, et, à plus forte raison, le latin des Jésuites espagnols, plein de locutions espagnoles, quelquefois même macaroniques? » (3).

(1) Maynard, t. I, p. 93. II, p. 358.

(2) Tome I, p. LXXXIX.

(3) *Rev. des C. et Conf.*, 30 mars 1905, p. 182, 183. Le latin de Suarez, Vasquez, Sanchez, et autres théologiens, n'est sans doute pas du latin de Cicéron. C'est une langue technique et précise où il n'y a de

Je ne prendrai point parti entre les deux savants Pascalisants. S'il n'avait rien lu, j'ai droit de me défier de sa science improvisée. S'il avait beaucoup lu, c'était avec des yeux de Janséniste, et je me rappelle une certaine tirade de Racine, dans son *Abrégé de l'histoire de Port-Royal* où je me permets de remplacer *Jésuite* par d'autres mots. « La plus grande partie d'entre eux est convaincue que (Port-Royal) ne peut être attaqué que par des hérétiques. Ils n'ont lu que les écrits (de leurs messieurs); ceux de leurs adversaires sont chez eux des livres défendus. Ainsi pour savoir si un fait est vrai, le (Janséniste) s'en rapporte au (Janséniste). De là vient que leurs écrivains ne font presque autre chose, dans ces occasions, que de se copier les uns les autres, et qu'on leur voit avancer comme certains et incontestables des faits dont il y a trente ans qu'on a démontré la fausseté ».

Dans les trois premières lettres, les Jésuites n'avaient été qu'égratignés. Tout à coup, 25 février, changement de front. « Monsieur, il n'est rien de tel que les Jésuites. J'ai bien vu des jacobins, des docteurs et de toutes sortes de gens, mais une pareille visite manquait à mon instruction. Les autres ne font que les copier... » Le coup de barre est donné. Pascal fonce sur les Jésuites, il ne les lâchera plus, et la bataille va durer une bonne année.

Ici encore demandons-nous : avant de s'en prendre à

macaronisme, que pour les profanes. Fort correct, du reste, et point tant mêlé de locutions espagnoles. Si Pascal n'était pas capable de le lire couramment c'est que vraiment il n'était pas fort en latin.

ces religieux, que connaissait-il d'eux et de leu
de leurs œuvres et de leur histoire? Laissons d
épisodes personnels, qui, je voudrais le c
manière aussi grave, n'ont indiqué que de l
jugements. Mais il y avait les idées courante
jugés de toutes sortes et de toute origine
saturée l'atmosphère de Port-Royal. Dans ce
particulier et très passionné où il s'était e
original lui-même et très ardent, Pascal
écouter. Les jugements tout faits s'imposa
son imagination du moins, cette maîtresse
plus vive en lui qu'il n'eût consenti à se
d'autres dès lors, en qui il a pleine co
considère comme les vrais et presque uni
de l'Eglise, le levain de salut ménagé
remettre la vraie vie dans son œuvre aff
viennent lui montrer quelques citatio
choisies, il n'en faudra pas dava
rantes autour de lui sont pleine
si peu de chose à un poète lyri
à ses fictions.

Or il faut avouer qu'on av
Au moment où il élaborait sa
ménageait ce mouvement tou
le change au public, un des
assez gros in-8° qui, douze o
avait fait quelque bruit, la S
Bauny. Le livre, sans être auss
les jansénistes, au fond, ne val
clergé de France, la Sorbonne

damné; et, de fait, il contenait plusieurs propositions relâchées. Il avait, dit-on, paru sans l'aveu des supérieurs : mais il importe peu. Pour l'usage qu'on en voulait faire, Bauny était un trésor. Pascal ne le lâchera plus, et quand Escobar l'aura rejoint, ce qui ne tardera pas, à eux deux, ils feront sa bibliothèque permanente. Il en tire un bon tiers de ses munitions (1).

Dans ce manuel donc, à la page 906, et dans un autre livre du Père Annat, page 34, « où il y a une oreille... aux lignes marquées avec du crayon », ses amis lui soulignent une proposition inouïe. « Pour pécher et se rendre coupable devant Dieu, il faut savoir que la chose qu'on veut faire ne vaut rien, ou au moins en douter, craindre; ou bien juger que Dieu ne prend pas plaisir à l'action à laquelle on s'occupe, qu'il la défend, et nonobstant, le faire, franchir le saut et passer outre ». Et Pascal se scandalise! Voilà un Jésuite, deux Jésuites, une foule de modernes avec eux, qui osent enseigner qu'on ne péche pas malgré soi, quand on ne sait pas qu'on pèche. C'est le renversement de toute la morale.

Et le Père Bauny insiste, explique, il s'étend, il allègue l'autorité d'Aristote. On montre le passage à Pascal, seulement, comme la phrase est longue, embrouillée, broussailleuse, arrivé à une certaine virgule, on s'arrête. En voilà bien assez. Il est vrai que la suite — vingt à vingt-cinq lignes — et d'autres passages encore dans le livre, montrent qu'il y a ignorance et ignorance, que

(1) Sommervogel, t. I, col. 1058; Feret, *La Faculté de Théologie. Epoque moderne*, t. III, p. 344, Maynard, t. II, p. 446 à 453.

certaines ignorances sont coupables, que s'il en est d'invincibles, et on ne parle ici que de celles-là, il en est de *vincibles*, d'*affectées*, de quasi-volontaires. Il nous semble que, pour cette première fois, la raison et la vraie morale étaient du côté de Bauny. Lui, Pascal, en a cru ses maîtres. Homme tout d'une pièce, il ne conçoit pas qu'en morale, il faille distinguer et distinguer souvent. « J'appréhende furieusement le *distingo*, dit-il, j'y ai déjà été attrapé » (1). Il y sera pris encore plus d'une fois, pour peu qu'il consente à écouter. Mais écoutera-t-il?

III

Un petit mois se passe : le 20 mars, éclate la cinquième lettre. Pour le coup, c'est la grande guerre.

Il s'imaginait de bonne foi, nous dit-il, que les maximes abominables de certains Jésuites leur étaient particulières. La Société, dans son ensemble, n'en était pas responsable. N'y avait-il pas dans son sein des individus « très conformes aux maximes évangéliques? » Mais un ami, que ces beaux dehors ne parvenaient pas à tromper, se chargea de lui enlever ses illusions. Il est vrai, les opinions larges n'appartiennent pas à toute la Société, on ne peut pas dire cela. Mais, puisqu'on y souffre des gens à la doctrine licencieuse, c'est donc aussi que l'esprit de l'ordre n'est pas celui de la sévérité

(1) I. p. 149.

chrétienne. — Mais alors, reprend Pascal qui ne comprend plus, quel est le dessein du corps? Ne serait-ce pas qu'ils n'en ont aucun d'arrêté? et que tout, chez eux, va à l'aventure? — C'est ce qui vous trompe, réplique l'interlocuteur. Avec cette sorte d'anarchie que vous supposez, un si grand corps ne subsisterait pas. Il y a « une âme qui le gouverne et qui règle tous ses mouvements; outre qu'ils ont un ordre particulier de ne rien imprimer sans l'aveu de leur supérieurs! » (1)

« Sachez donc que leur objet n'est pas de corrompre les mœurs; ce n'est pas leur dessein »... Cela c'est la restriction imposée par le bon sens; les protestants, eux, n'auraient pas eu ce scrupule, voyez toutes les

(1) Pascal fait grand état de cette règle, pour en conclure que citer un Jésuite, c'est les citer tous; ils sont solidaires les uns des autres. Le Père de Montezon fait à ce propos les remarques suivantes : « On n'est pas impunément de son pays, et si dans ce pays prévalent certaines maximes, quelque Jésuite qu'on soit, on court risque de les adopter. Le Général doit donner son *imprimatur*. Mais il ne peut lire lui-même tous les livres qui se publient, il lui faut s'en remettre à des examinateurs. Mais pour des livres espagnols, on aura nécessairement des examinateurs espagnols. On voit la conséquence. D'où il arrive que plus d'une fois, les ouvrages approuvés à Madrid ont été blâmés à Rome. La règle existe, mais elle ne peut avoir son plein effet que dans la mesure des conditions humaines où l'on vit. Il ne faut pas demander aux supérieurs plus qu'ils ne peuvent donner ». (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I. p. 524). M. Molinier (t. I, p. XCIV) est exactement du même avis : « Le droit de censure a toujours été un embarras pour les pouvoirs laïques et ecclésiastiques qui en ont usé, et jamais, ou bien rarement il n'a pu être appliqué d'une manière uniforme ».

Dans ses *Pensées* (t. III, p. 326, n° 892 et 394), Pascal accentue encore son accusation. Les règles demandent l'uniformité dans les sentiments : or, aujourd'hui, « cette uniformité est en la diversité, car la Société le veut ».

Historiæ Jesuiticæ publiées en Allemagne. L'ami de Pascal poursuit : « Mais ils n'ont pas aussi pour unique but celui de les réformer : ce serait une mauvaise politique. Voici quelle est leur pensée. Ils ont assez bonne opinion d'eux-mêmes pour croire qu'il est utile et comme nécessaire au bien de la religion, que leur crédit s'étende partout et qu'ils gouvernent toutes les consciences. Et, parce que les maximes évangéliques et sévères sont propres pour gouverner quelques sortes de personnes, ils s'en servent dans ces occasions où elles leur sont favorables. Mais comme ces mêmes maximes ne s'accordent pas au dessein de la plupart des gens, ils les laissent à l'égard de ceux-là, afin d'avoir de quoi satisfaire tout le monde. C'est pour cette raison qu'ayant affaire à des personnes de toutes sortes de conditions et de nations si différentes, il est si nécessaire qu'ils aient des casuistes assortis à toute cette diversité.

« De ce principe, vous jugez aisément que s'ils n'avaient que des casuistes relâchés, ils ruineraient leur principal dessein qui est d'embrasser tout le monde, etc. ». On voit la suite.

Telle est l'accusation générale; nous pouvons la dédoubler. Et d'abord, les Jésuites, Pascal le concède, n'ont pas pour but de corrompre les mœurs (1). Mais ils

(1) Voltaire avait lu les *Provinciales* du bout des cils quand il écrivait : « On tâchait dans ces Lettres de prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes, dessein qu'aucune secte, aucune société n'a jamais eu, et ne peut avoir ». (*Siècle de Louis XIV*, ch. 3, C.). Pascal ne dit pas cela, il dit presque le contraire.

en sont venus très vite à tellement identifier leur Ordre et la religion, qu'ils mettent au-dessus de tout leur propre agrandissement, et l'envahissement de l'Eglise à leur profit. Dieu, c'est l'Eglise, et l'Eglise, c'est nous.

Ce raccourci de l'histoire des Jésuites n'est pas de Pascal. C'est un cliché déjà consacré par un long usage. Le nouveau polémiste s'est contenté de le ramasser. Il accepte, confirme de son autorité, et passe à d'autres une accusation facile à lancer, toujours sûre d'être populaire et malaisée à détruire. Quand on ne sait pas lire dans le secret des intentions, y a-t-il quelque chose qui ressemble plus à l'ambition que le zèle? Et quand les Jésuites, ou d'autres, fonderont une mission, un collège, une œuvre pour sauver des âmes, qui m'empêchera d'y voir un envahissement, un empiétement, l'ambition insatiable? D'autant qu'il faut toujours compter avec les maladresses individuelles, les enthousiasmes irréfléchis, certaines intempérances de langage.

Quand on cherche sur quels documents cette partie du réquisitoire de Pascal, en dehors des affirmations de ses amis, qui, nous le supposons, en forment le fond, nous ne trouvons pas grand chose. Les ouvrages cités dans la cinquième provinciale sont encore peu nombreux. Admettons, puisqu'il le dit, qu'il a lu Filiutius, Basile Ponce, Escobar, Sanchez, Emmanuel Sa, Layman, Reginaldus, non dans les citations qu'en peuvent faire Escobar et Bauny, mais à la source même, en plein texte. Les ouvrages lui ont réellement passé sous les yeux, tous, bien entendu, avec « une oreille » faite

à l'avance au bon endroit. Mais une quinzaine de textes sur le probabilisme, fussent-ils aussi immoraux qu'il le prétend, suffisent-ils à tirer des conclusions aussi étendues? Il y a autre chose encore, une anecdote sur les Jésuites de Chine, que Pascal eût bien fait de laisser au grand Arnauld, et d'où il ressortirait que les missionnaires autorisaient bel et bien l'idolâtrie. Et enfin quelques phrases du fameux *Imago primi sæculi.*

De jeunes Jésuites flamands avaient voulu célébrer à leur manière le premier centenaire de leur Ordre. D'où un gros volume de vers latins, grecs, hébreux, avec des emblèmes, le tout en l'honneur de leur Institut. A tout autre on eût pardonné ce lyrisme de mauvais goût peut-être, mais touchant en somme. Le siècle écoulé permettait de concevoir quelque fierté et beaucoup d'espérances. Supposez le volume écrit par les franciscains, personne n'y eût pris garde. Les jansénistes, sous les fleurs de rhétorique, découvrirent un programme secret, un manifeste d'orgueil et de politique. Mais, où était l'esprit critique à Port-Royal? (1)

Pour Pascal, l'ambition humaine et politique des Jésuites est donc un fait acquis.

Or, nous dit-il encore, — et c'est le second trait de sa peinture, — les Jésuites ont, mais cette fois de dessein formé, organisé tout un système d'accaparement des consciences. Il ne les accuse pas encore formellement

(1) Maynard, I, p. 216. Cretineau Jolis, t. III, ch. 8. Rapin dans ses *Mémoires*, est bien sévère pour ses confrères de Flandre.

de proclamer le principe : « la fin justifie les moyens », et d'en faire la base de toute leur politique, mais il le suppose partout.

Donc ils auront à leur service plusieurs morales. Leur morale individuelle à eux tout d'abord. Pascal ne l'incrimine pas encore. Il admet provisoirement que, dans l'Ordre, il peut y avoir, et il y a, d'honnêtes et saintes gens. Il sera plus sévère dans les notes éparses, écrites en vue de *Provinciales* restées à l'état de projet, et qui ont pris place dans les *Pensées :* « Ce sont les effets des péchés des peuples et des Jésuites : les grands ont souhaité d'être flattés; les Jésuites ont souhaité d'être aimés des grands. Ils ont tous été dignes d'être abandonnés à l'esprit de mensonge, les uns pour tromper, les autres pour être trompés. Ils ont été avares, ambitieux, voluptueux, *coacervabunt sibi magistros.* Dignes disciples de tels maîtres, ils ont cherché des flatteurs et en ont trouvé... Gens sans parole, sans foi, sans honneur, sans vérité, doubles de cœur, doubles de langue, et semblables, comme il vous fut reproché autrefois, à cet animal amphibie de la fable qui se tenait dans un état ambigu entre les poisons et les oiseaux... » (1).

Cela est d'une date un peu postérieure, où Pascal ne voyait plus ses adversaires qu'à travers les âpres polémiques de la fin. Pour le moment, il croit encore à la vie évangélique de quelques inconséquents.

(1) Tome III, p. 340, 353. A ce dernier trait on dirait que Pascal a lu Etienne Pasquier.

Mais il y a la morale officielle; or celle-là est double, et, en fait de principes, il y en a pour tous les goûts. C'est un magasin bien assorti où les austères trouveront des maximes austères, et les mondains, des solutions relâchées, de telles sortes cependant que ces dernières l'emportent. « C'est par cette conduite obligeante et accomodante, comme l'appelle le Père Petau qu'ils tendent les bras à tout le monde. Car s'il se présente à eux quelqu'un qui soit tout résolu de rendre les biens mal acquis, ne craignez pas qu'il l'en détournent, ils loueront au contraire et confirmeront une si sainte résolution. Mais qu'il en vienne un autre qui veuille avoir l'absolution sans restituer, la chose sera bien difficile, s'ils n'en fournissent des moyens dont ils se rendront les garants.

« Par là ils conservent tous leurs amis et se défendent contre tous leurs ennemis. Car si on leur reproche leur extrême relâchement, ils produisent incontinent au public leurs directeurs austères, avec quelques livres qu'ils ont fait de la rigueur de la loi chrétienne, et les simples, et ceux qui n'approfondissent pas plus avant les choses, se contentent de ces preuves.

« Aussi, ils en ont pour toutes sortes de personnes, etc. »

Plus brutalement les *Monita secreta* les accusaient d'avoir une morale pour les grands, et une autre pour les petits. Beaucoup d'autres feront écho; et aujourd'hui encore, sous la plume d'auteurs qu'on pourrait croire mieux informés, on lit « que Louis XV avait besoin pour ses débauches de confesseurs faciles », que le

refus du Père de Sacy d'absoudre la Pompadour marque « une subite intransigeance qui étonne chez les bons Pères. » — « Sait-on bien ce qu'était au XVIIe siècle, un Jésuite confesseur du roi?... un donneur d'absolution auquel on avait recours quand le roi avait besoin d'être en état de grâce, pour exercer quelqu'une de ses prérogatives royales, telle que l'attouchement des écrouelles. » Ils étaient puissants, la belle affaire! « n'avaient-ils pas pour eux les favoris, les maîtresses? n'étaient-ils pas les confesseurs complaisants des rois? » (1).

(1) Bonzon, *La vente d'une congrégation sous Louis XIV*, p. 26. Gazier. *Cours et confér.*, 11 mai 1905, p. 459; Hanotaux, op. cit., p. 344.

Jusqu'où allait cette légendaire complaisance, c'est une question qui ne peut être résolue à fond. Si parfois la rigueur du confessseur a paru fléchir, qui dira les raisons qu'il a pu avoir de croire à un sincère repentir? Bossuet lui-même, en 1675, n'y a-t-il pas été trompé? On aurait de sérieux éléments de réponse si l'on pouvait faire la statistique des pâques faites ou omises par les rois, au temps de leurs criminels engagements.

Mais voit-on qu'Henri IV ait beaucoup pratiqué les sacrements? Le Père Coton fit ce qu'il put pour l'arracher à sa vie coupable et n'y put réussir. Il écrivait le 20 janvier 1609 : « Ou le pénitent s'amendera, ou le confesseur se déchargera d'un emploi redoutable. » Un an après le roi était assassiné. (Prat. op. cit., t. III, p. 12, 29, 32, etc.). Les confesseurs de Louis XIII sont hors de cause; et de même ceux de Louis XIV au début (P. Chérot, *La première jeunesse de Louis XIV* (1649-1653) d'après la correspondance du Père Ch. Paulin, son premier confesseur, Lille, 1892). Le Père Annat (1654-1670) parvint à détacher le roi de Marie Mancini. Il vit naître les deux grandes passions pour Mlle de la Vallière et Mme de Montespan, et, nous dit Bayle (*Dict.* au mot *Annat*) « chagrinait tous les jours ce prince là dessus et ne lui laissait pas de repos. » Le Père Ferrier a laissé la réputation d'une rigidité inflexible (1670-1674). « Plus d'une fois, raconte Choisy, au scandale du petit peuple, mais à l'édification des gens sages et éclairés,

Maintenant, il importe peu que les Jésuites n'aient pas le dessein formé de corrompre les mœurs. C'est bien « de dessein formé » et avec suite qu'ils pratiquent

le roi a mieux aimé s'éloigner des saints mystères, quoique la politique en murmurât que de s'en approcher indignement (*Mémoires*, Coll. Poujoulat, p. 501).

La réputation du Père de la Chaize est plus difficile à défendre. Il a contre lui plusieurs lignes très sévères de Fénelon dans sa fameuse lettre anonyme à Louis XIV. Il y est nettement accusé de relâchement. Mais cette lettre est postérieure de quinze ans à la conversion du roi; on ne peut donc l'invoquer pour les quatre ou cinq années où le Jésuite essaya, non plus par la sévérité, mais par une douceur politique, d'arracher le roi à ses amours adultères. C'est ici, et ici surtout, qu'il faudrait examiner de près si le roi remplit son devoir pascal. Il le fit en 1675; mais il y avait eu rupture, et Bossuet lui-même put croire au sérieux des résolutions royales. Il semble l'avoir fait encore en 1676. Bourdaloue prêchait alors à Versailles, et il fit un sermon d'une belle sévérité sur la fermeté des confesseurs (Griselle, *Bourdaloue*, p. 390). Quant au Père de la Chaize, c'est alors peut-être que, pour la première fois, il s'excusa de paraître à la cour, aux environs de Pâques, et allégua une de ces indispositions qui amusaient si fort Saint-Simon. Le roi promit d'éloigner Mme de Montespan, et le confesseur se décida à venir; c'est à cette époque que se place, s'il est authentique, le fameux mot de Bourdaloue. Au roi qui lui disait : « Vous devez être content, mon Père, Mme de Montespan est à Clagny. » — « Sire, répliqua le prédicateur, Dieu serait bien plus satisfait si Clagny était à soixante lieues de Versailles. » Les années qui suivirent, je ne crois pas que Louis XIV ait communié : « Les grandes fêtes, dit Mme de Caylus, lui causaient des remords, également troublé de ne pas faire ses dévotions et de les faire mal. » (*Mémoires*, édit. Poujoulat, p. 483). Parfois le confesseur envoyait à sa place le Père des Champs qui, bravement refusait l'absolution. Si le Père de la Chaize ne le faisait pas bravement, il la refusait quand même, en se dérobant. Mais en même temps, il poursuivait son but. « Ne pas heurter le roi de front, écrit M. Chantelauze, ne rien négliger pourtant, se renfermer strictement, quand il le fallait, dans un silence qui ne manquait pas d'éloquence, et attendre les occasions de parler d'une manière efficace, telle fut la tactique invariable du Père de la Chaize. » (*Le Père de la Chaize*, 1859, p. 13).

l'affaiblissement, l'attiédissement des grandes mœurs chrétiennes. C'est de dessein formé que, à l'uniformité de doctrine tant recommandée par saint Ignace, on a substitué la diversité, conciliant habilement l'une avec l'autre, conservant assez d'unité à l'intérieur pour ne

Notons que certaines lettres de Mme de Maintenon, très sévères pour le confesseur, sont apocryphes (Lavallée, *Corr. génér. de Mme de M.*, t. I, p. 311, 313).

Un doute peut planer sur les années 1679-1680. Le règne de Mme de Montespan était fini : la lassitude l'emportait. Tout danger cependant n'était pas éloigné. Ce fut une période de tergiversations et de troubles. « Le roi est sur le bord d'un grand précipice », écrivait Mme de Maintenon, au mois de mars (t. II, p. 48). Il était partagé entre une passion naissante pour Mlle de Fontanges et le sincère désir de revenir à ses devoirs. Il fit ses pâques cette année là. (Lettres de Trichâteau à Bussy. Lavallée, p. 51). L'année suivante, Mlle de Fontanges, aux environs de Pâques se retirait dans une abbaye : c'était la fin. (Sévigné, 6 avril, t. VI, p. 347, édit. des *Grands écrivains*). A la Pentecôte, le roi communiait (p. 455, lettre du 12 juin). On voit ce qui reste de l'assertion légendaire : « La Chaize absolvait périodiquement le long adultère du roi avec Mme de Montespan » *(Grande encyclopédie* au mot *la Chaise)*.

Sur Monsieur, frère du roi et son confesseur, voir la lettre de Mme de Maintenon, 27 janv. 1799, et Saint-Simon, édit. Boislisle, t. III, p. 159.

Inutile de parler du Père Le Tellier, confesseur depuis 1709. Il n'eut aucune difficulté dans cette partie de son ministère. Quant au règne de Louis XV, signalons le Père Perusseau refusant au roi le viatique (1744) tant que Mme de Chateauroux n'aurait pas quitté Versailles, et le Père de Sacy refusant de s'associer aux comédies de conversion jouées par Mme de Pompadour, et cela, au moment où l'affaire du Père de Lavallette compromettait toute la Compagnie en France (de Nolhac, *La conversion de Mme de P., Revue d'Hist. et de Litt. relig.*, 1905, t. X, p. 18. du Lac, *Jésuites*, p. 14 et suiv.).

Voilà ce qu'on trouve, quand on y regarde d'un peu près, sous une des plus tenaces légendes antijésuitiques. Et nous nous en sommes tenus aux documents imprimés et à la portée de tout le monde. Il reste un doute pour une année ou deux dans le ministère d'*un* confesseur.

pas se dissoudre, assez de diversité au dehors pour garder son crédit (1). Si ce n'est pas là corrompre le monde, on avouera que cela y ressemble fort.

Telle est la thèse que Pascal va, en détail, établir d'un bout à l'autre des *Provinciales*.

A priori, antérieurement à tout examen, est-elle vraisemblable? Quand il l'a conçue, Pascal a-t-il été bien servi par son esprit de finesse, c'est-à-dire ici par un certain sens psychologique, qui met en garde contre les invraisemblances morales? Ce point avait été vigoureusement mis en relief par les anciens apologistes de la Compagnie. Dans ses *Entretiens d'Eudoxe et de Cléandre*, le Père Daniel nous montre qu'à ce compte, il y avait une foule de naïfs missionnaires qui s'en allaient mourir de froid au Canada, braver les fièvres de l'Amérique du Sud, se faire pendre et éventrer à Londres, brûler ou étouffer dans les ordures au Japon, rôtir et manger vivants par les Iroquois, pour avoir l'honneur d'établir partout la morale relâchée et la gloire de la Société, « pour donner lieu aux prédicateurs, qu'on prie quelquefois de prêcher le jour de saint Ignace, de faire compliment aux Jésuites de Paris sur leur zèle, sur leurs fonctions et sur leurs travaux apostoliques ».

A défaut de l'éloquence littéraire, Sainte-Beuve le confesse, il y a là l'éloquence des choses (2).

(1) *Pensées*, t. III, p. 326, n° 892. « Si en différant, nous condamnions, etc. ».

(2) Tome III, p. 128. L'auteur de l'article *Jesuits* dans l'*Encyclopedia Britannica*, résout à sa façon cette anomalie. Après avoir réédité cette affirmation que l'œuvre de saint François Xavier n'est pas

IV

Pour arriver à ce beau résultat, que feront les Jésuites, et que sera cette morale relâchée? (1).

Le premier élément du système jésuitique est la casuistique.

Il est assez étrange que les solitaires, ses inspirateurs, aient laissé Pascal écrire que la casuistique était une invention des Jésuites. M. Molinier appelle cela une « erreur énorme ». Eux du moins devaient savoir qu'elle n'était pas si récente. Au moment où les Jésuites apparurent, elle était, du moins en Espagne, en pleine efflorescence. Elle se constitua en science distincte dès le XIIIe siècle. A vrai dire, elle est vieille comme le monde (2).

« on the true Jesuit line », il assure qu'on envoyait aux Indes les gens d'enthousiasme et de piété, comme Anchieta, Baraza (Barzée, je suppose), Brébeuf, belles âmes incapables de se plier à la diplomatie de l'Ordre. Mais de tels hommes sont rares, et, quand ils furent morts, on les remplaça par de vrais Jésuites.

(1) Pour tout ce qui suit, je ne saurais mieux faire que de demander à M. Boutroux l'exposé des conceptions de Pascal (p. 111 et suiv.). L'effort du savant professeur a porté avant tout sur l'intelligence du système. Il ne juge ni ne discute, il expose. Ses raccourcis de doctrine, s'ils ne sont pas toujours le résumé fidèle des thèses combattues par Pascal, nous donnent au moins l'idée que Pascal s'en faisait. C'est, très exacte, la légende du Jésuite, nuance janséniste et universitaire.

Voir encore le résumé des cours de M. Boutroux sur Pascal dans la *Revue des Cours et Conférences*, 16 juin 1898, cfr. *Etudes religieuses*, 1900, t. IV, p. 268, compte rendu du P. Longhaye.

(2) Molinier, t. I, p. LVI. Giraud, p. 88, note.

Quoiqu'il en soit, les Jésuites s'en sont emparés. Ils ont confisqué la casuistique, ils l'ont accaparée comme beaucoup d'autres choses. Qu'est-elle devenue entre leurs mains?

Escobar — c'est aux yeux de Pascal et de ses amis, le casuiste par excellence, — « se donne pour tâche de rendre possible à tous l'absolution en cette vie, le salut dans l'autre. Dès lors, en chaque action défendue, il s'applique à distinguer si habilement le cas précis où elle est défendue du cas où elle est permise, que la défense, en fait, ne trouve presque plus d'applications. Là où Aristote avait mis le jugement vivant de l'homme de bien, les Jésuites introduisent des règles écrites, subtiles et compliquées, qui recouvrent la loi et tendent à s'y substituer ».

En termes plus crûs : « Le casuisme est une doctrine qui consiste à poser, pour des cas particuliers, des règles particulières, qui autorisent dans ces cas la violation du commandement général. On accorde à la loi une adhésion abstraite; mais, toutes les fois qu'il s'agit de l'exécuter, on argüe des particularités que présente toute situation concrète pour apporter à la loi un tempérament, et l'on détruit ainsi la règle par les exceptions ». De là, toutes ces solutions d'Escobar, de Bauny et autres, qui interdisent en théorie et autorisent en pratique l'assassinat, l'usure, la calomnie, tous les péchés (1). »

Ce système est monstrueux, et l'on peut bien dire que, depuis que le monde existe, jamais immoralité

(1) Boutroux, p. 112. *Rev. des Cours et Conf.*, loc. cit., p. 638.

plus pénétrante, plus dissolvante, n'a été élevée à la hauteur d'une théorie.

Comment en venir à ce beau résultat qui supprime le péché en supprimant la loi? Il y a plusieurs procédés, tous, affirme Pascal, d'origine jésuitique.

Et d'abord le *Probabilisme*. Il « consiste, toujours au dire de notre auteur, à assimiler les vérités de la conscience et de la foi aux choses naturelles que nous ne connaissons que par le témoignage des hommes. Tel événement s'est-il passé à Rome? Il est juste que, sur ce point, je m'en rapporte à un témoin de grand poids. Est-il permis de mentir, de voler, de tuer? La question, pour les Jésuites, est de même nature. Elle se résout en consultant les docteurs graves, notamment les casuistes de leur Compagnie. Une opinion est probable et peut être reçue en sûreté de conscience, dès qu'elle a pour elle l'autorité de quelque homme savant. Le témoignage d'un seul docteur grave suffit à rendre une opinion probable. Dans le cas de contradiction entre les docteurs, l'une et l'autre des opinions contraires est probable. L'opinion la moins probable est encore probable. Et ainsi ma conscience m'est inutile; il me suffit de celle de Basile Ponce ou du Père Bauny ». Cela encore est de l'invention des Jésuites (1).

Vient ensuite la *direction d'intention*. « Quand ces bons Pères ne peuvent empêcher l'action, ils purifient l'intention, et ainsi ils corrigent le vice du moyen par

(1) P. 124.

la pureté de la fin. Le précepte est d'avoir en vue un objet permis. Ainsi le duel est sans péché, si l'on dirige son intention à l'accepter, non pour tuer, mais pour défendre son honneur et sa fortune. Un fils peut désirer la mort de son père, pourvu que l'objet final soit, non de le voir mourir, mais d'hériter de lui (1).

Voici maintenant la *méthode de l'interprétation* ou de la définition. Exemple : « Le pape Grégoire XIV déclare les assassins indignes de jouir de l'asile des églises. Comment, malgré cela, le leur permettre? il suffit de définir les assassins, ceux qui ont reçu de l'argent pour tuer quelqu'un en trahison. Dès lors la plupart de ceux qui tuent cessent d'être assassins » (2).

Il y a encore la méthode des circonstances favorables, la doctrine des équivoques et des restrictions, etc. Inutile d'entrer dans le détail. Avec tout cela, il faudra vraiment jouer de malheur pour tomber sur un péché qu'un Jésuite habile ne puisse excuser.

La conséquence, c'est le salut facile, la voie élargie, le ciel grand ouvert. « Désormais les hommes ont les moyens de se sauver sans peine, parmi les douceurs et

(1) P. 127.

(2) P. 126. — Et si, en style canonique, *assassini* avait le sens visé par Pascal, qui aurait gagné de Pascal ou d'Escobar? Or c'est précisément le cas. (Maynard, I, p. 254, et du Cange au mot *assassini*. *Glossarium*, 1733, t. I, 768). « *Assassinorum* appellatio translata postea ad sicarios, homicidas, grassatores; sed eos præsertim... qui ab alio pecuniam vel mercedem accipiunt, alterius interficiendi causa, etc. ». La méthode d'interprétation revient à interpréter les textes de lois, en donnant aux mots leur sens précis et juridique. Pascal trouve cela immoral, c'est étrange.

commodités de la vie. Les bons Pères savent des dévotions à la Mère de Dieu faciles à pratiquer, qui suffisent à nous ouvrir le Paradis. Et qu'importe par où nous entrions dans le Paradis, pourvu que nous y entrions? Désormais il n'est guère de péché mortel qui ne puisse être converti en péché véniel... et les péchés véniels n'empêchent pas d'être dévôt. Les bons Pères ont si bien adouci les difficultés de la confession, que les crimes s'expient aujourd'hui avec plus d'allégresse qu'ils ne se commettaient jadis. La contrition n'est plus nécessaire : il suffit de l'attrition, qui se définit : la honte d'avoir commis le péché, ou encore la crainte des peines de l'enfer, sans aucun mouvement d'amour de Dieu ».

« L'amour de Dieu, c'est à nous dispenser de ce premier devoir que tendent tous les efforts de ces prétendus chrétiens. Ils enseignent qu'il suffit de faire les œuvres en n'ayant pour Dieu aucune haine. On exécute les pratiques machinalement sans donner son cœur. On dit de temps en temps l'*Ave Maria*, on porte un chapelet au bras, un rosaire dans sa poche; et l'on compte sur l'effet magique de ces dévotions..... On dit que l'amour de Dieu n'est pas nécessaire au salut. On va jusqu'à prétendre que cette dispense d'aimer Dieu est l'avantage que Jésus-Christ a apporté au monde. Le prix du sang de Jésus-Christ sera de nous obtenir la dispense de l'aimer! Ainsi on rend dignes de jouir de Dieu dans l'éternité, ceux qui n'ont jamais aimé Dieu en toute leur vie! Voila le mystère d'iniquité accompli » (1).

(1) P. 128, 129.

La preuve de ces assertions remplit la moitié des *Provinciales*, de la cinquième à la quinzième. C'est bien ainsi que Pascal a peint les Jésuites. C'est ainsi que, sur la foi de ses amis plus doctes que lui, il se les représentait. Et, en vérité, je comprends son cri de colère.

V

Le malheur est que cette casuistique, ce probabilisme, cette direction d'intention et le reste, n'ont existé que dans l'imagination janséniste.

Non, la casuistique, même jésuitique, n'a jamais été dans son ensemble l'art de tourner la loi. C'est une science nécessaire, quoique redoutable aux mains des malhabiles. Pascal « en méconnaît l'innocence, la légitimité, la nécessité : la casuistique est l'art d'appliquer les principes de la *science* morale, elle est nécessaire toutes les fois qu'il s'agit de passer de la théorie à la pratique, de la loi universelle aux cas particuliers : dans tous les conflits de devoirs, et dans les situations complexes, elle seule éclaire l'homme » (1).

Non encore, la direction d'intention telle qu'on la décrit, telle que Molière l'a plaisantée dans son *Tartufe*, n'a rien de jésuitique. C'est la morale des utilitaires, de Hobbes, Locke et consorts. Les casuistes ont bien dit :

(1) Lanson, *Hist. de la Littérature française*, p. 453; cfr. Molinier, t. I, p. LIII.

« A un acte bon, donnez une intention meilleure, l'acte sera meilleur. A un acte indifférent, donnez une intention bonne, l'acte sera bon. Faire l'aumône, c'est bien; la faire pour l'amour de Dieu, c'est mieux. Ne pas manger, c'est indifférent; mais ne pas manger en esprit de pénitence, c'est bon et méritoire pour le ciel. » Mais jamais, jamais, ils n'ont dit : « A un acte coupable, donnez une fin bonne, l'acte deviendra bon. » Le fameux axiome, base et résumé de tout l'antijésuitisme légendaire, « la fin justifie les moyens », ou bien, comme dit Pascal, « nous corrigeons le vice du moyen par la pureté de l'intention », n'a jamais existé que dans l'imagination des ennemis de la Compagnie. On a vingt fois porté le défi de montrer un texte authentique où cette doctrine fût soutenue par un Jésuite. Le texte n'a jamais été montré (1).

Non, le probabilisme, même jésuitique, ne consiste pas à faire disparaître ma conscience devant l'autorité de Basile Ponce ou du Père Bauny. Il ne remplace pas les raisons foncières par des autorités et des autorités quelconques. Cette conception est par trop simpliste. Le probabilisme authentique est quelque chose de plus grave et de plus digne.

Faut-il une fois de plus ramener la légende aux proportions de la réalité? Quelques lignes suffiront ici : les théologiens probabilistes ne manquent pas, qu'on les consulte pour plus de détails.

(1) Voir P. Bernard, « *La fin justifie les moyens* ». *Etudes*, 5 août 1904. B. Duhr, op. cit., ch. 14. Nous reviendrons sur cette question.

Une obligation se présente à moi, mais elle est douteuse : que dois-je faire? que puis-je faire? Ici, c'est le droit lui-même qui n'est pas parfaitement clair. Là, c'est l'application de la loi à un cas particulier qui n'est pas évidente. Partout des probabilités et pas de certitude; et je reste en suspens entre la loi qui peut-être m'enchaîne, et ma liberté qui voudrait bien n'être pas enchaînée. On me réclame une restitution : j'ai de bonnes raisons pour croire que je ne dois rien; mais l'autre en a, et qui sont sérieuses, pour affirmer que le droit est pour lui.

Une chose est hors conteste, c'est que je ne devrai rien faire sans être certain de bien agir. Qui use de sa liberté avec ce qu'on appelle une conscience douteuse, n'est point sans péché. Il y aurait un moyen bien simple d'avoir cette assurance, c'est de sacrifier ma liberté. Dans le doute où je suis, je vais donc restituer, et je suis absolument certain d'avoir bien agi. Oui, mais suis-je obligé à pousser jusque-là mon abnégation? Ne puis-je pas, en attendant plus de lumière, garder mon argent, et cependant être dans l'assurance de n'avoir rien fait de coupable?

Je vais porter mon « cas » à l'un de ces messieurs de Port-Royal, il me répond : « Il faut absolument aller au plus sûr. Dès lors que vous n'êtes pas complètement certain de votre droit, vous devez le lâcher, — restituez (1). »

(1) C'est la réponse du *tutiorisme absolu*, condamné par Alexandre VII, en 1690. « Non licet sequi opinionem vel inter probabiles *probabilissimam* ». *Dictionnaire de théologie*, art. Alex. VII.

Cette réponse est dure. Cherchons quelque chose de plus humain. Un autre me dit : « Ne restituez pas. En général, dès lors qu'on a pour soi une probabilité, raison de fond ou raison d'autorité, même légère, mais enfin une probabilité, on peut la suivre sans sortir des limites de la prudence (1) ».

C'est tomber d'un excès dans l'autre : et comment avoir la conscience en paix quand on n'a, pour aller dans le sens de la liberté, que des raisons légères? Cherchons encore. Voici un docteur d'après lequel je ne puis garder mon argent que si j'ai des raisons, non pas absolument évidentes, mais très, très probables; un autre veut à tout le moins des raisons plus probables (2). L'un me semble encore un peu dur. L'autre me paraît bien prompt à me condamner. Après tout, si mes raisons ne sont pas les plus fortes, elles sont fortes cependant. « Précisément, me dit à son tour un Jésuite; vos raisons demeurent sérieuses, même en conflit avec d'autres plus sérieuses, et vous gardez votre liberté. Si vous restituez sans plus attendre, ce sera très beau et cela prouvera votre détachement; mais, en

(1) C'est la réponse du *laxisme*, condamné par Innocent XI en 1679 : « Generatim, dum probabilitate sive intrinseca sive extrinseca *quantumvis tenui*, modo a probabilitatis finibus non exeatur, confisi, aliquid agimus, semper prudenter agimus. » Denzinger, *Enchiridium symbolorum*, n° 1020.

(2) *Tutioristes mitigés* et *Probabilioristes*. C'est à dessein que je ne parle pas ici des *équiprobabilistes*. Ce système, autour duquel combattent encore les théologiens, ne fut formulé que par saint Alphonse de Liguori. Il était ignoré au temps de Pascal. Voir X. M. Le Bachelet, *La question Liguorienne. Probabilisme et équiprobabilisme*. Paris, Lethielleux, 1898.

sûreté de conscience, vous pouvez ne pas restituer (1) ».

C'est ici le fond du probabilisme. Il se résout en cette formule : « En cas de doute sur la licéité ou l'illicéité d'une action, on peut suivre l'opinion moins probable, tant qu'elle est *vraiment* et *solidement* probable. » Le reste, qui a tant scandalisé Pascal et ses amis, le rôle des docteurs et la recherche des autorités en matière d'opinion probable, n'est qu'un corollaire; et ce n'est pas à lui une médiocre habileté d'avoir isolé le corollaire et quasi supprimé le théorême.

Non, répétons-le, le probabilisme ne consiste pas à substituer au *dictamen* de ma conscience l'autorité plus ou moins futile de Basile Ponce et du Père Bauny. Le rôle des autorités en cette matière méritait d'être pris un peu plus au sérieux.

De deux choses l'une : ou le problème moral peut se résoudre par des raisons intrinsèques, ou les raisons intrinsèques font défaut.

Même dans le premier cas, les autorités ne sont pas à dédaigner. J'aurai plus de confiance dans la force probante des raisons, quand je les verrai acceptées par des gens instruits et graves. Plus ces autorités seront nombreuses, plus ma confiance augmentera. Je me sentirai plus en sûreté dans mon évidence quand je saurai que beaucoup d'autres, plus forts que moi, sont de mon avis.

Mais il y a des cas obscurs où les raisons pour et

(1) J'expose, je ne discute pas. Il suffit de montrer que Pascal n'a pas tout dit.

contre se balancent, où elles font plus de ténèbres que de lumière, où, au lieu d'affermir l'âme, elles se combattent, se détruisent et nous enfoncent dans le doute. Qui me dira, en matière de vol, où commence le péché grave? En faveur des solutions diverses, chaque auteur m'apporte son témoignage; et, ne pouvant avoir la *science*, j'ai du moins en ces autorités une sorte de foi humaine. Après tout, n'y a-t-il pas aussi en jurisprudence des autorités dont le poids supplée à ce qui manque du côté des raisons?

Y aura-t-il des cas où l'autorité d'un seul auteur suffise à me mettre la conscience en paix? Pourquoi pas?

Nous sommes en novembre 1661. On exigeait des jansénistes la signature du formulaire. Allait-on, après tant de luttes, condamner par un *non*, sans phrases, les cinq propositions? Port-Royal se divisait. Arnauld, Nicole, et autres, par fatigue ou politique, étaient pour la signature. Pascal tenait seul contre tous. Que dire d'un janséniste, peu instruit, peu au courant du fond des choses, obligé d'en juger par le dehors, et qui eût refusé la signature, pris le parti par conséquent de la liberté individuelle et du sens propre, contre l'autorité, contre la loi, et cela sur l'autorité d'un seul docteur, du seul Pascal, d'un docteur unique?

Non, enfin, il n'est pas vrai, le probabilisme authentique, pas plus que la casuistique, n'est d'origine jésuitique. Pascal ne le dit pas formellement, mais il l'insinue; et cela, déclare M. Molinier, est « une erreur surprenante, peut-être volontaire ». En un passage,

Escobar énumère les théologiens qui admettent en morale l'autorité d'*un* docteur; pourquoi Pascal s'arrête-t-il avant la fin de la liste, remplaçant le nom de saint Thomas par un *etc?* Et quand en conséquence, il ne voit de probabilistes que chez les Jésuites, « cette ignorance, dit le même savant, nous paraît un peu affectée ». Or, selon les casuistes les plus relâchés, il n'y a pas d'ignorance affectée sans quelque faute (1).

La casuistique n'est pas ce que Pascal croyait, ni le probabilisme, ni la direction d'intention, ni le reste. Mais alors Pascal n'aurait-il combattu que des fantômes?

(1) Molinier, LXII, LXIII. Voir du Père Daniel, la première lettre au Père Serry (1705). *Recueil de divers ouvrages...*, t. II, p. 372. Le Jésuite y fait de la 5e *Provinciale* une sorte de parodie où il substitue aux auteurs de son Ordre des docteurs dominicains ayant professé le probabilisme le plus pur. On trouvera cette adaptation dans Bertrand. *Blaise Pascal*, p. 200-213. Voir encore *Etudes religieuses* : *Si les Jésuites ont inventé le probabilisme*, par M. P., 1880, p. 54-77.

Notons encore ce détail. Quand Nicole voulut justifier les *Provinciales*, à qui alla-t-il emprunter ses arguments contre les probabilistes? A un nommé Candidus Philalethes, de son vrai nom, Bianchi, un Jésuite. Nicole eut soin de prendre les arguments et de taire la provenance. (Sommervogel, t. I, p. 1438). Quand Bossuet voulut à son tour le combattre, sur qui s'appuya-t-il? Sur le Père Thyrse Gonzalez, général des Jésuites.

Donc, il n'y a pas de probabilisme que chez les Jésuites, et, chez les Jésuites, il n'y a pas eu que des probabilistes. Reste qu'ils ont été les tenants les plus en vue de cette doctrine.

CHAPITRE XII

Les Provinciales *(Suite)*.

CHAPITRE XII

Les Provinciales *(Suite).*

I. — Calomniateur par imprudence et probabiliste sans le savoir.
II. — Pascal et les textes.
III. — Théorie des mensonges littéraires.
IV. — Ce qui reste des *Provinciales*. Un livre en lambeaux.
V. — Discussion d'une page de M. Lanson. La casuistique.
VI. — Rôle des Jésuites dans l'Eglise moderne.
VII. — Si Pascal a nui a la cause qu'il croyait défendre.

I

On n'attend pas de nous une réfutation en règle des *Petites Lettres*. Le travail a été fait, et il ne faudrait qu'une mise au point pour que l'ouvrage de l'abbé Maynard répondit à toutes les exigences actuelles. Celui qui voudrait le reprendre par la base, pourrait faire à

la bonne foi du polémiste la part un peu plus large. Il accepterait pour sincère au fond la déclaration : « Je puis dire devant Dieu qu'il n'y a rien que je déteste tant que de blesser tant soit peu la vérité » (11e *Prov.*). Que si, en maints endroits, la vérité absolue semble blessée, et profondément, on aurait sur qui rejeter la faute, la polémique elle-même, la passion, l'inexpérience théologique, les préjugés, les collaborateurs. On prendrait pour ce qu'elle vaut la fameuse restriction mentale : « Je suis seul, je ne suis pas de Port-Royal » (17e *Prov.*), simple ruse de guerre qui, certainement, ne trompait personne. Bref, tout ce qui, dans son œuvre, serait susceptible d'une interprétation bénigne, serait bénignement interprété; et, si l'on ne peut sauver l'œuvre, à tout le moins on sauverait l'auteur. Aussi bien c'est l'attitude actuelle des plus orthodoxes parmi les amis de Pascal, et elle a pour elle la vraisemblance morale.

A ces indulgences pourtant, il est une limite. Consentons volontiers à ce qu'on épargne à l'auteur des *Pensées*, le gros mot de mensonge. Mais, comme l'imprudence est parfois homicide, n'y a-t-il pas aussi des mensonges par imprudence?

Et n'est-ce pas le cas, lorsque l'honneur du prochain étant mis en jeu, ce prochain fût-il un Jésuite, on se fait son dénonciateur sans préparation prolongée et scrupuleuse, sans examen préalable des pièces, sur des renseignements épars et souvent de seconde main; quand on aborde à ce propos les problèmes les plus ardus sans autre initiation qu'une théologie d'homme du monde; et que, ainsi armé, on ridiculise ses adversaires et on

les livre à l'indignation du public comme des criminels de lèse loi divine? Quelque génie qu'on ait, quelque confiance que méritent ceux qui vous inspirent, ne risque-t-on pas alors d'être calomniateur par imprudence? Qu'en eussent pensé les théologiens rigides de Port-Royal, si l'imprudent eût été un Jésuite? (1)

Veut-on prendre sur le fait cette dangereuse incompétence en une matière fort simple, et où rien n'était plus facile à Pascal que de se renseigner?

C'est dans la 8e *Provinciale*. Il en est venu à parler de la dévotion jésuitique. Le sujet à traiter n'était pas difficile. Il suffisait de fermer les in-folios de Suarez et de Lessius, avec les manuels d'Escobar et de Bauny, pour se rejeter sur les ascètes.

Or, la littérature ascétique des Jésuites était considérable déjà. Sans parler de la grande école jésuitique

(1) Pour ne pas sembler avoir deux poids et deux mesures, disons ici que les polémistes de la Compagnie, obligés de se défendre, ne le firent pas toujours avec le discernement nécessaire.

Ils ont cru au projet de Bourg-Fontaine un peu vite et un peu longtemps, mais avec beaucoup d'autres. Sainte-Beuve (t. I, p. 789) affirme, mais sans ombre de preuve, qu'ils sont les vrais auteurs de la légende. Ils en furent les propagateurs, et, eux aussi, ont sur ce point manqué d'esprit de finesse. Ils eussent dû sentir que, telle quelle, la version courante du fameux projet était invraisemblable.

Et de même le Père Meynier, arguant de textes très authentiques mais à tout le moins équivoques, au lieu de dire simplement, ce qui était la vérité, que le jansénisme conduisait logiquement au calvinisme, en conclut que Port-Royal ne croyait pas à l'Eucharistie, d'où les colères de la XVIe *Provinciale*. C'était excessif, et le Père Rapin le note clairement dans ses *Mémoires*, t. II, p. 437. Lui-même, Rapin, écoutait un peu trop aux portes, ce qui n'est pas toujours le meilleur moyen d'entendre.

qui, précisément vers ce temps-là, s'élaborait dans le secret des collèges et des maisons professes, et comprenait des hommes comme Lallemand, Surin, Huby, Rigoleuc, etc., bien des livres avaient été édités en France. J'ignore ce que la bibliothèque de Port-Royal en pouvait contenir. Il n'est pas possible pourtant qu'il n'y eût là quelqu'un des opuscules de Bellarmin, ou les élévations dogmatiques, si pleines et si chaudes, de Lessius. Cela valait bien le *Chapelet secret du Saint-Sacrement*. Le traité de *La Perfection chrétienne*, par Rodriguez, dans lequel Sainte-Beuve consent à reconnaître une « quantité de choses fort élevées et d'une spiritualité très vive » (1), en était déjà, pour sa traduction française du Père Duez, à sa 18e édition. Avant 1650, les méditations du Père Louis Dupont *(De la Puente)* comptaient aussi une vingtaine d'éditions françaises; sans parler de ses autres œuvres, sans parler surtout de sa *Vie du Père Balthasar Alvarez, confesseur de sainte Thérèse*, appelé par Bossuet « un des plus sublimes contemplatifs de son siècle. »

La liste serait longue des ascètes, ou mystiques de la Compagnie, que Pascal aurait dû connaître : Saint-Jure, Surin, Caussin, Balinghem, Hayneuve, Suffren, tous ayant déjà publié quelque chose en français; Le Gaudier, Lancicius, Platus, etc., qui écrivaient en latin, et des espagnols, da Palma et Nieremberg. Pour ceux qui s'occupent de la vie spirituelle, tous ces noms sont classiques.

(1) III, p. 137.

J'ai dit que Pascal n'était pas grand liseur : c'était un méditatif à qui sa vie intellectuelle, intime, suffisait. Essentiellement autodidacte, il redécouvre les mathématiques, il se fait tout seul sa logique, sa rhétorique, son apologétique, sa morale, son ascèse... Mais on ne se fait pas tout seul son histoire ou sa critique; et, puisqu'il voulait s'en prendre à la dévotion des Jésuites, pouvait-il s'abstenir de feuilleter au moins quelques-uns de leurs livres les plus importants? Il ne paraît pas y avoir songé. Ses amis lui donnent trois petits opuscules sans portée; cela lui suffit, les Jésuites sont condamnés dans leur dévotion. Elle est frivole, superficielle, remplace les actes sérieux de la vertu par de menues pratiques, autorise la vie large et facile, réduit les vertus chrétiennes à une sorte d'honnêteté mondaine sans austérité ni profondeur. Voilà ce que j'appellerai être calomniateur sans le savoir (1).

Or, de cette erreur, s'il faut rejeter la faute sur quelque chose, c'est sur le probabilisme inconscient et spontané de l'auteur.

Mettant sa plume au service d'une cause qu'il pré-

(1) A propos de la *Dévotion aisée* du Père Lemoine, M. Molinier écrit : « A vrai dire cet ouvrage ne me paraît pas tellement répréhensible..... Cette grande dame (qui suivrait les conseils du Jésuite)..... n'est-elle pas plus aimable, plus humaine qu'une Jacqueline Pascal ou une Mère Agnès? Femmes admirables, ces dernières, soit; mais il est à souhaiter qu'il y en ait aussi peu que possible. Une dame n'est pieuse, au dire des jansénistes, que si elle néglige sa toilette, si elle se rend ennuyeuse en société, si elle évite toute conversation futile ou profane, si elle s'interdit les distractions les plus innocentes. Plus pratique et plus avisé, le Père Lemoine permet,... etc. », p. CII, CV.

tendait bonne, attaquant des doctrines qu'il estimait criminelles sur l'exposé qu'on lui en faisait, il pensait avoir fait assez pour la justice quand il avait bien vu dans les auteurs la citation à objecter et quand il avait cru la comprendre. Sa conscience, en somme, pouvait se croire en sûreté; il s'en tenait à l'opinion de docteurs graves.

Soit, par exemple, la question des cinq propositions. Oui ou non, sont-elles dans l'*Augustinus?* Elles y sont, disaient les Jésuites. Elles y sont, disait le Pape. Elles y sont, devait bientôt dire Bossuet, « elles sont l'âme du livre ». Elles n'y sont pas, répliquait Arnauld : « J'ai lu exactement le livre de Jansénius, et n'y ai point trouvé les propositions. » D'autres vont plus loin : ils y ont trouvé juste le contraire. Pascal s'en tient là; et, en une matière où il faut aller au plus sûr, où le probabilisme est criminel, Pascal se fait probabiliste. « Je sais, mes Pères, le mérite de ces pieux solitaires... et combien l'Eglise est redevable à leurs ouvrages si édifiants et si solides. Je sais combien ils ont de piété et de lumières! »... Donc, je me range à leur opinion. Du reste, il n'y a qu'à lire Jansénius pour savoir à quoi s'en tenir. — L'avez-vous lu, Montalte? — Non, mais je le lirai quand je voudrai. « Si la curiosité me prenait de savoir si ces propositions sont dans Jansénius, son livre n'est pas si rare ni si gros que je ne le puisse lire tout entier pour m'en éclaircir. » — Vous n'y pensez pas! un in-folio latin de mille pages, à deux colonnes, en petit caractère, qui ferait aujourd'hui vingt bons volumes. Il y faudra du temps, surtout à qui n'est pas

théologien de profession. — Peu importe, j'en crois nos messieurs. « Ils ont plus examiné Jansénius que vous; ils ne sont pas moins intelligents que vous, ils ne sont donc pas moins capables que vous. » — Mais, Montalte, il ne s'agit pas de nous, il s'agit de Rome et du Pape. En matière de doctrine, vous me paraissez non seulement probabiliste mais laxiste (1).

La conclusion, c'est que, dans les *Provinciales*, c'est un peu Pascal que nous entendons, et beaucoup les Solitaires. Si le ton est de lui, le fond est d'eux (2).

II

C'est ici que nous rencontrons la question des textes.

Les *Provinciales*, disaient les anciens adversaires de Pascal, ne sont qu'un tissu de textes arrangés, falsifiés, tronqués; donc mensonge et calomnie.

Non, disent aujourd'hui les admirateurs, il a commis

(1) C'est avec Montalte que je raisonne et non avec Pascal. Pascal avait certainement, bien souvent, au moins feuilleté l'*Augustinus*. Mais il est dans son rôle de ne pas le laisser voir. Nous voulons simplement le montrer, en matière capitale, s'en remettant, ou ayant l'air de s'en remettre, au jugement et à la conscience d'autrui. Cfr. Maynard, I, p. 74; II, p. 236, 303, 304, 335.

(2) Rappelons, sans y insister, l'anecdote rapportée par le Père Rapin. Un jour, pressé par Mme de Sablé, une amie du dehors, qui lui objectait les réfutations qu'on faisait de son livre, il aurait déclaré : « Ce n'est pas mon affaire, cela regarde ceux qui m'ont fourni les mémoires sur lesquels j'ai travaillé ». Mme de Sablé le racontait au Père Rapin, qui nous l'a redit. *Mémoires*, t. II, p. 395.

très peu d'erreurs graves. Les citations sont exactes. « Les textes, sauf quelques insignifiantes exceptions, ne sont ni tronqués, ni pris à contresens. Qui pourrait en douter? (1) »

Ce n'est pas qu'à cette affirmation sommaire l'on n'ajoute immédiatement des restrictions. L'exactitude est toute relative. Pascal ignorait ce scrupule scientifique auquel nous habitue la critique moderne. Il se contente en ce genre de ce qui satisfaisait généralement le monde lettré et théologien de son temps. « Pascal, nous dit Sainte-Beuve, comme tous les gens d'esprit qui citent (?), tire légèrement à lui, il dégage l'opinion de l'adversaire plus nettement qu'elle ne se lirait dans le texte complet. Parfois il arrache quatre mots de tout un passage, quand cela lui va et cède à ses fins : il aide volontiers à la lettre. » Ajoutons, toujours avec Sainte-Beuve, que Pascal est homme du monde. Il éprouve un certain dégoût à toucher ces matières si bien étiquetées par d'autres. « Cela le mène à brusquer plus d'un cas et à passer outre à des distinctions subtiles, qui n'existent pas pour lui (2). »

Cela est finement dit, et au fond, cela est fort sévère. Voilà Pascal transformé en simple amateur. M. Lanson, à son habitude, est plus précis. Après avoir remarqué qu'il y a dans les *Provinciales* plus d'erreurs et d'inexactitudes que ne le dit Sainte-Beuve, il les explique en partie par ce qu'il appelle une espèce d'émondage. Il

(1) J. Bertrand, op. cit., p. 175.
(2) *Port-Royal*, t. III, p. 125.

note que Pascal en usait de même sorte avec saint Augustin, saint Thomas et même ses amis. Nous irons plus loin : qu'Escobar ne se plaigne pas d'être parfois allégué de travers. Lui-même ignore par trop ce qu'est une citation exacte; et si parfois Pascal est peu équitable à l'égard de Suarez, Vasquez et autres, la faute en est à Escobar et à sa façon d'arranger les textes (1).

Si donc, continue M. Lanson, l'auteur des *Provinciales* écourte, allège, dégage certaines phrases, ce n'est pas pour prêter aux casuistes ce qu'ils n'ont jamais dit, c'est au contraire pour mettre en saillie ce qu'ils ont enseigné, mais parfois un peu obscurément. Procédé peu critique, mais peut-on dire qu'il est malhonnête? Reste qu'il est dangereux, « il supprime les atténuations, les justifications, les circonstances qui expliquent et adoucissent, et Pascal offre ainsi les décisions toutes crues dans l'absolu ». Procédé, ajouterons-nous, d'autant plus dangereux que l'auteur est plus prévenu, plus passionné, plus entraîné par la polémique, plus entouré d'âmes vibrantes et emportées. Dès lors les citations, à peu près exactes, ne risqueront-elles pas d'être à peu près comprises? Or, en matière aussi délicate, l'à peu près est infailliblement l'erreur.

Examinons à ce point de vue l'une des *Provinciales* les plus chargées de textes, la dixième. Il y est parlé des adoucissements apportés au sacrement de pénitence par les casuistes en ce qui touche la confession, la

(1) Edition Maynard, t. II, p. 34. Lanson, art. *Pascal*, dans la *Grande Encyclopédie*.

satisfaction, l'absolution, les occasions prochaines de pécher, la contrition et l'amour de Dieu. J'y relève une quarantaine de citations.

Voici d'abord la part du feu. Quinze textes où il y a trace de relâchement. Onze sont d'Escobar et de Bauny; car, Escobar et Bauny, l'on ne sort guère de là, et quand on allègue d'autres auteurs, c'est bien souvent qu'on les trouve dans Escobar. Un autre texte est d'un Jésuite parfaitement inconnu, mais neveu d'un grand homme et nommé Sirmond comme son oncle; rien ne nous met en garde contre une confusion possible. Ailleurs on ne nous avertit pas que la doctrine de tel et tel, relâchée par excès de subtilité, est combattue par Suarez, Vasquez et autres (1).

Maintenant, voici trois textes invérifiables, les thèses d'où ils sont pris étant perdues; et quatre autres sans portée mais non sans contre sens (2). Quatre fois Pascal cite d'après Escobar, lequel cite de travers; et, une fois, aux infidélités du compilateur, il ajoute les siennes (3). Une fois il prend l'objection pour la réponse (4). Ailleurs les citations sont faites de bouts de phrases pris à droite ou à gauche, ne reproduisant la pensée que par à peu près (5); ou bien deux passages

(1) Pour tout ce qui suit, nous renvoyons à l'édition Maynard, t. II, p. 13, 14, 15 (Granado), 16, 23, 25, 26, 31 (Hurtado, Lamy), 36 (Sirmond).

(2) P. 10 et 24 (*Imago primi sæculi*), p. 22 (P. Petau), p. 16 et 32 (thèses).

(3) P. 15 (Reginaldus et Fagundez), et 34 (Suarez et Vasquez).

(4) P. 28 (Suarez).

(5) P. 20, 22 (P. Bauny).

séparés par un troisième sont rapprochés (1), des restrictions sont supprimées qui modifieraient la pensée générale (2).

Cinq fois la pensée n'a pas été saisie ou est exagérée. Par exemple, là où Escobar nous dit : « Un pénitent, qui a eu le malheur de commettre une faute grave, ne pèche pas, s'il va s'en accuser à un autre qu'à son confesseur ordinaire, à condition toutefois qu'il ne reste pas dans l'occasion prochaine de pécher »; Pascal traduit : « On peut avoir deux confesseurs, l'un pour les péchés véniels, l'autre pour les mortels (3). »

Pascal ignore, ou, en janséniste avancé, il ne veut pas admettre qu'il n'y a rien de tel, pour sortir du péché, que la confession et l'absolution réitérées, certaines conditions étant posées. Dans son style embarrassé, le Père Bauny nous dit, très longuement, peu clairement, mais enfin il nous dit que, dans la conduite ordinaire, l'absolution doit être refusée aux récidivistes; mais, dans des cas exceptionnels, s'il y a puissant regret et forte résolution pour l'avenir, elle peut être accordée. Pascal prend des bouts de phrases dans trois pages, et fait dire aux casuistes à peu près ceci : « Dès lors que le pénitent vous affirme qu'il se repent, vous devez l'en croire. Absolvez toujours (4). »

Le Père Pinthereau développe cette idée : « Il est plus facile, sous la loi de Jésus-Christ, d'arriver à la puri-

(1) P. 17, 18 (P. Filiuci).
(2) P. 12 (Escobar).
(3) P. 11, 12.
(4) P. 20.

fication de son âme que sous l'ancienne loi. Alors, pour être justifié, il n'y avait d'autre moyen que la contrition parfaite : moyen difficile, condition embarrassante pour l'homme dégradé et esclave de ses sens. Grâce aux sacrements, la justification et le pardon sont plus abordables : il y a un minimum de dispositions exigées, l'attrition surnaturelle et le sacrement; la contrition parfaite n'est pas, dans ce cas, nécessaire. » Pascal traduit et résume : « Les Pères ont déchargé les hommes de l'obligation pénible d'aimer Dieu actuellement. » Et Pascal s'emporte : « O mon Dieu, il n'y a point de patience que vous ne mettiez à bout, et on ne peut ouïr sans horreur les choses que je viens d'entendre (1) », et le reste, qui est fort éloquent, mais qui tombe à côté.

Et voilà dans quel sens les citations de Pascal sont exactes.

Mais à chacun selon ses œuvres : au dire de l'abbé Goujet, cette dixième lettre fut faite de concert avec Arnauld; et, si Pascal a fourni la verve et l'éloquence, le fond, le choix, le maquillage et l'interprétation des textes sont du docteur (2). Or, le docteur avait une façon très particulière de lire les textes qui le gênaient. Saint Vincent de Paul lui reprochait déjà, à propos de

(1) P. 40. — Voir encore page 39, où, à propos d'un texte de Sanchez, Pascal prend pour la règle un cas d'exception. Autre texte mal compris, page 33. Ailleurs, pages 24, 27, il reproche aux auteurs des doctrines très orthodoxes.

(2) Edition Maynard, t. II, p. 9. M. Gazier (*Histoire de la Langue et de la Littérature française*, Colin, t. IV, p. 594, note) indique que Nicole n'y eut aucune part, mais ne parle pas d'Arnauld.

son livre sur la fréquente communion, des suppressions arbitraires ou des interprétations forcées (1).

III

Après cela, libre à qui voudra de s'indigner contre de Maistre qui appelait *les Provinciales* les *Menteuses*. Nous dirons plus poliment les *Crédules*. Nous dirions volontiers les *Imaginaires*, si le titre n'était déjà pris.

Du reste, pourquoi ne pas faire bénéficier Pascal d'une jolie remarque de M. Lanson? Le savant professeur ne veut pas qu'on traite de menteur Stendhal, Victor Hugo, Chateaubriand, Rousseau, Lamartine, brodant sur leurs souvenirs personnels. Il faut bien que le génie ait ses petits profits, et Pascal pouvait dire en sûreté de conscience qu' « il n'était pas de Port-Royal ». « En général, tous les écrivains « mentent » à tout propos en se confessant; ils mentent sans utilité, pas même toujours par vanité, mais parce que *ce sera mieux ainsi*... Ne serait-il pas équitable de leur épargner ce mot bien gros de « mensonge » et de leur accorder le bénéfice de leurs natures d'artiste! Tout s'ordonne pour ces esprits-là par rapport à la beauté, non à la

(3) Sainte-Beuve (op. cit., t. II, p. 191, 192, note), renvoie à *l'Ami de la religion*, mai 1855 : « articles signés *Truchet* et qui sont de bonne source. Mais ceci, ajoute l'auteur, sort de ma compétence. » Sainte-Beuve est admirable dans l'art de tout dire, mais de n'insister que sur les points de son choix.

vérité. Ni le point de vue de la science, ni celui de la morale ne sont le leur; et soit qu'inconsciemment ils déforment la vérité quand ils la réflètent, soit qu'ils la modèlent librement comme une matière plastique, ils n'ont souci que d'imprimer à leur vie, en la contant, à leur âme, en l'exprimant, le caractère d'art qu'ils aiment (1). »

J'ignore absolument ce que Pascal eût dit s'il eût trouvé cette théorie dans quelque Escobar. Pour moi, qui ne suis pas de Port-Royal, je l'estime fondée, sinon en casuistique, du moins en psychologie. C'est bien ainsi que se passent les choses, — et non seulement quand il s'agit de se confesser soi-même, mais aussi quand il s'agit de confesser les autres. C'est une part de la griserie littéraire inséparable de toute polémique. On ne voit plus les choses en elles-mêmes, dans leur réalité objective et isolée. On les voit dans un cadre, et, comme le cadre apparaît lumineux, incontestable, éblouissant d'évidence, tout ce qui vient s'y mettre, tout ce qui entre sans heurt et sans brisure dans ce bel ensemble, participe immédiatement, sans plus d'examen, à l'évidence générale. C'est vrai, parce que cela fait bien ainsi.

N'y a-t-il pas quelque chose de semblable dans le cas de Pascal? Cela faisait bien, pour l'effet à produire, qu'il ne fût pas de Port-Royal, et que Port-Royal ne fût pas janséniste, et que le jansénisme ne fût pas une hérésie. Cela faisait bien, pour l'effet à produire, que

(1) *Revue universitaire*, 1902, t. I, p. 376.

les Jésuites, tout en n'ayant pas pour but de corrompre les mœurs, n'eussent pas non plus pour but unique de les réformer, ce qui eût été une mauvaise politique, mais de gouverner les consciences. Cela faisait bien, et cela rentrait si naturellement dans le cadre général, qu'ils fussent les ennemis de saint Augustin, les adversaires de la grâce, les destructeurs des sacrements, les contempteurs de l'amour de Dieu. Et alors, quand il s'agit des détails, on n'y regarde pas de si près. La vérité de l'ensemble garantit la vérité des parties.

Et, tout naturellement, sans y voir malice, lisant un texte du Père Bauny, on ne va pas jusqu'au bout; on s'arrête à un point et virgule. A quoi bon poursuivre? Malheureusement, à ce point et virgule, l'auteur commençait à s'expliquer (1). Et de même, un casuiste a pour lui l'autorité de saint Thomas et il le cite; on reproduit les mots du casuiste, mais ceux de saint Thomas échappent (2). Parfois, on prend l'objection pour la thèse. Dans un texte un peu long, on voit tous les membres de phrase qui prêtent à l'attaque, on ne voit pas ceux qui expliquent, restreignent, resserrent le sens. Tout cela sent la prévention, la fièvre du combat, la hâte surtout. Pascal écrit d'abord, il vérifie ensuite.

Nous lisons dans les *Pensées* cette phrase incomplète : « Je les ai relus depuis, car je ne les avais pas su... »; et M. Faugère conjecture avec vraisemblance « suffisamment lus » (3).

(1) T. I, p. 163.
(2) T. I, p. 433.
(3) Edition Brunschvicg, t. III, p. 376.

Et n'est-ce pas le lieu d'ouvrir les *Pensées?*

« *Imagination*. C'est cette partie décevante dans l'homme, cette maîtresse d'erreur et de fausseté, et d'autant plus fourbe qu'elle ne l'est pas toujours, car elle serait règle infaillible de vérité, si elle l'était infaillible de mensonge. Mais étant le plus souvent fausse, elle ne donne aucune marque de sa qualité, marquant du même caractère le vrai et le faux.

« Je ne parle pas de fous, je parle des plus sages; et c'est parmi eux que l'imagination a le grand don de persuader les hommes. La raison a beau crier, elle ne peut mettre le prix aux choses (1). »

N'est-ce pas un peu le Pascal des *Provinciales* jugé par le Pascal des *Pensées?*

Et je conclus simplement : ce serait œuvre de saine et équitable histoire, de ne plus tant juger les Jésuites d'après Pascal.

Mais dans le monde solidement et sérieusement érudit, croit-on encore bien fermement au Jésuite de Pascal?

IV

Le fâcheux caractère des *Petites Lettres* que nous avons signalé est si fort, que, tout en maintenant énergiquement l'ensemble, les plus déterminés admirateurs,

(1) T. II, p. 1.

tantôt sur un point, tantôt sur un autre, sont forcés aujourd'hui de les lâcher. Voyons en détail.

D'abord c'est d'un seul coup cinq lettres, les trois premières, la dix-septième et la dix-huitième, toutes celles où l'auteur s'obstine sur le mauvais terrain du fait et du droit, dans lesquelles Sainte-Beuve convient que les erreurs abondent. « Je ne puis m'empêcher, dit de son côté M. Lanson, d'y trouver bien de la chicane et bien de l'équivoque dans l'argumentation, et plus d'habileté mesquine que de large franchise dans l'exposition de la doctrine. » Fort bien, mais si la large franchise manque là, ne manquera-t-elle pas encore ailleurs? Passons, ces lettres n'atteignent les Jésuites qu'obliquement (1).

Le même Sainte-Beuve avoue que la cinquième lettre, lettre capitale et qui donne la clef des autres, a été écrite un peu vite (vingt-quatre jours) et qu'il y a là de la morale relâchée en matière de citations. Il trouve justifiée la protestation éloquente du Père Daniel sur l'exposé de la politique des Jésuites. Pour le probabilisme, il avoue encore que les Jésuites avaient raison de faire remarquer avec leur Père Etienne de Champs (1659) que cette doctrine était antérieure à la Compagnie, qu'elle fut attaquée tout d'abord par le Jésuite Paul Comitolo; que le Père Daniel a pu s'amuser à substituer dans cette cinquième *Provinciale*, à tous les auteurs cités, des théologiens dominicains, sans que le fond des choses en fût modifié. Ils ont prouvé de plus

(1) *Port-Royal*, t. III, p. 78; *Grande Encyclopédie*, loco cit., p. 25.

que beaucoup de leurs moralistes avaient, « bien avant la condamnation par Innocent XI des soixante-cinq propositions, soutenu la nécessité de l'amour de Dieu dans la pénitence, de cet amour filial et tendre dont leurs adversaires courroucés les accusaient de se passer ». De même pour le péché philosophique. Et voilà de larges lambeaux de la quatrième et de la dixième *Provinciales* jetés au vent. « Je sais toutes ces choses, ajoute Sainte-Beuve, et j'en pourrais ajouter d'autres et dans le même sens, n'était la peur de tomber dans le dossier. »

Il abandonne encore généreusement une partie de la neuvième *Provinciale* sur la dévotion jésuitique, laquelle n'est plus après cela qu'un chapitre de critique littéraire. Il fait remarquer que deux des théologiens les plus attaqués par Pascal, Lessius et Valère Réginald, sont recommandés par saint François de Sales, que d'autres de ces casuistes le sont par saint Charles Borromée, ce cardinal réformateur qu'on se plaisait à opposer aux Jésuites (1). Voilà déjà bien des brèches à l'édifice.

M. Brunetière, en 1890, en faisait d'autres sur d'autres points. Tout en continuant à défendre Pascal en gros, il donnait raison aux Jésuites sur la question du duel (septième et treizième *Provinciales*) et montrait que Pascal confondait volontairement, — ce mot est grave, — sous le nom commun d'homicide, les trois espèces assez différentes pourtant, en morale comme en juris-

(1) P. 124, *sqq*.

prudence, de l'assassinat, du meurtre et du duel. Il leur donne raison encore contre la quatrième *Provinciale*, dans la question du péché d'ignorance (1).

Voici maintenant M. Joseph Bertrand qui, sur une foule de détails, abandonne Pascal et trouve les solutions d'Escobar lui-même on ne peut plus défendables. Une bonne partie de la quinzième *Provinciale*, tout ce qui regarde la calomnie, repose sur une confusion. Pascal s'imagine que, lorsque le casuiste Jésuite dit d'une faute : elle est vénielle, par là même il l'autorise.

M. Molinier donne raison à son auteur en nombre de chapitres, mais il a des paroles dures à son égard. Il le trouve léger dans la façon dont il aborde et tranche les questions les plus abstruses. Il défend la casuistique, tout en reconnaissant qu'elle peut avoir des abus. Il justifie le probabilisme. S'il est impitoyable pour Escobar, Bauny, Meynier, Pinthereau, il rend justice aux œuvres de Molina, Lessius, Sanchez, « ces traités si décriés et parfois si solides ». Les ouvrages des Jésuites, dit-il, sont supérieurs par l'érudition, le sens plus net des nécessités de la vie, le raisonnement exact et rigoureux. Ce sera l'avis de tout juriste qui lira, sans parti pris, les traités de Sanchez, de Lessius, ceux de Molina surtout, le plus grand peut-être de tous les casuistes. Il n'est pas vrai que le Général des Jésuites soit aussi responsable qu'on le dit de tous les ouvrages publiés dans l'Ordre. Les casuistes apparaissent moins comme des hommes désireux d'adoucir la pénitence et de tour-

(1) *Etudes critiques*, t. IV, p. 98, 100.

ner la loi, que comme des érudits curieux de classer exactement les fautes. Ils sont collectionneurs, et les collectionneurs ont des manies, spécialement celle de trouver des pièces rares. Ce n'est pas eux qui ont créé l'état social dont leurs livres portent la marque : leur but a été de chercher un terrain commun entre la morale évangélique et cet état social, tâche difficile, dans laquelle, à en croire M. Molinier, ils auraient échoué (1).

D'un ouvrage que les maîtres sacrifient ainsi en détail, en fin de compte, je me demande ce qui reste.

V

Il en reste cependant, et, par un renversement curieux, ce qui demeure, c'est justement ce que Pascal n'avait pas prévu, ce qu'il eût hautement désavoué, ce qui, entrevu dans une lumière prophétique, lui eût, sans aucun doute, fait tomber des mains la plume et déchirer les *Provinciales*. Avant tout, Pascal était chrétien. Janséniste convaincu, plus intransigeant qu'Arnauld lui-

(1) Tome I, p. XXIV, XXVI, LVI, LVIII, LXII, LXIX, LXX, LXXXV, XCI, XCIV, CXXI, CXXXIV, etc. La dernière observation de M. Molinier, pour être absolument exacte, aurait besoin d'être présentée autrement. Il ne s'agissait pas de trouver un terrain commun, ce qui supposerait des concessions de principes, mais d'apprécier, à la lumière de ces principes immuables, certains faits nouveaux ignorés des anciens auteurs. Encore ces faits nouveaux étaient-ils rares et appartenaient-ils le plus souvent moins à la morale qu'à la discipline.

même, on ne l'a que trop vu dans ses derniers jours, il subissait toutes les conséquences d'une situation illogique et contradictoire. Comme tous ses amis, il a manqué de discernement. Protestants de dogme, ils voulurent rester catholiques quand même, et réformer l'Eglise, contre elle, malgré elle. L'Eglise les repoussait et ils rentraient dans l'Eglise. Un de leurs grands arguments, cent fois répété, était qu'on n'excommunie pas les gens malgré eux, — une naïveté! — mais à force de le dire, ils ont fini par le croire. Lisez les fragments polémiques imprimés à la suite des *Pensées;* ils font peine au catholique, ami de Pascal. Ils ont beau déclarer avec insistance l'horreur du schisme, à chaque page, c'est le schisme qui apparaît comme conséquence immédiate des principes (1). Reste que Pascal était chrétien. Or, que fut l'œuvre de ce chrétien?

Voici comment aujourd'hui l'on conçoit les choses (2).

Tout d'abord on admet comme démontré et indiscutable que le jansénisme « était une belle et grande réforme catholique, qui, après douze siècles de scolastique, allait ramener l'Eglise et la foi à leur pureté primitive (3) ». A tout le moins c'était la prétention de l'école, nulle part affichée plus énergiquement que dans certaines *Pensées* de Pascal. Ils étaient l'ancienne

(1) Tome III, section XIV.

(2) Je résume l'article de M. Lanson sur Pascal, dans la *Grande Encyclopédie.*

(3) Et à une pureté telle que la morale fût impraticable, et le dogme un tissu de contradictions. C'était détruire sous prétexte de purifier. Voir Bourdaloue, *Sermon sur la sévérité chrétienne.*

Eglise. Les autres avaient « science sans zèle », et « zèle sans science », ou « ni science ni zèle ». Eux avaient « et zèle et science (1) ». Ils étaient excommuniés de l'Eglise, et sauvaient néanmoins l'Eglise.

Cela posé, l'on distingue trois questions : celle des casuistes, celle des Jésuites, celle de la vie chrétienne.

Et d'abord la casuistique. Nous l'avons dit, on ne la condamne plus en bloc. On lui reconnaît toutes sortes de raisons pour subsister. Elle a pour elle d'avoir été pratiquée par les stoïciens; elle peut donc servir à hausser le niveau moral. Quant à la casuistique moderne, dont les origines sont surtout espagnoles, on lui sait gré d'avoir été un correctif aux rigueurs de l'Inquisition. Par ses subtilités, elle servait — est-ce bien prouvé? — à sauver les prévenus. Il est vrai qu'elle a donné lieu à des décisions relâchées en nombre considérable encore, mais relativement restreint; décisions du reste ordinairement perdues en de gros livres latins, à l'usage des seuls confesseurs et réglant plutôt l'appréciation des fautes commises que n'autorisant à faire des fautes (2).

Mais voici ce qu'on ajoute : « Tout ce qu'on pourra dire sur cette matière ne vaudra pas, si l'on ne fait la démonstration capitale, que la casuistique catholique

(1) T. III, p. 311, cf. p. 309, n° 867.

(2) Ici une restriction : le Père Bauny écrit en français, donc était accessible aux laïques. C'est vrai, et la préface ne les exclut pas du nombre de ceux à qui l'ouvrage, dit l'auteur, peut être utile. Encore cela ne fait qu'un livre, et c'est peu. En trouvera-t-on beaucoup d'autres, assez pour prouver que la casuistique influait directement sur la masse des pénitents?

du XVIe et du XVIIe siècle ne tendait pas à relâcher la morale chrétienne. Or cette démonstration, on ne peut la faire. Qu'on regarde les conclusions sur l'aumône, sur la simonie, etc.; et surtout qu'on regarde les ressorts de la casuistique (suit l'énumération de ces ressorts); en somme, le mouvement général va à diminuer la rigueur de la règle, à mettre la conscience en repos par une pratique facile et un minimum d'observances, à enseigner comment on peut gagner le ciel ric-à-rac. Sans doute, en certains cas, les casuistes ont pour eux la nature, la raison, l'humanité; mais c'est justement ce que Pascal leur reproche, d'aller à établir une morale humaine et raisonnable, qui flatte la nature au lieu de la combattre. »

Que l'auteur me pardonne, mais ces généralisations me paraissent quelque peu hâtives, et m'étonnent de la part d'un homme habitué aux patientes analyses et aux enquêtes minutieuses. Je voudrais leur opposer simplement quelques points d'interrogation.

Et d'abord ces ressorts de la casuistique, probabilisme et le reste, où les a-t-on étudiés? Qu'on laisse de côté les moralistes modernes, fort bien. Venus après les grandes polémiques, ils en ont profité pour combler les lacunes de leurs systèmes et faire face aux difficultés. C'est aux anciens casuistes qu'il faut recourir. Ils écrivaient alors que les doctrines avaient toute leur fraîcheur. Mais il faut les lire en plein texte, sans préjugés, avec la persuasion qu'après tout, c'étaient de fort honnêtes gens, très convaincus qu'ils faisaient le bien. Au lieu de cela, ne s'en tient-on pas toujours un peu trop à

Pascal? Est-ce de bonne critique et de bonne méthode?

C'est encore au nom de la critique et de la méthode que je demande : de quel droit accuse-t-on la casuistique en bloc d'avoir été à diminuer la vigueur de la règle? Son règne avait déjà cent cinquante ans lorsque Pascal parut; et il avait été préparé par une élaboration de trois siècles. L'histoire détaillée de son évolution a-t-elle été faite, — et faite par des gens qui fussent du métier? A-t-on suivi, de saint Thomas par exemple à Escobar, la courbe des doctrines, prenant l'une après l'autre les grandes questions où l'on croit saisir un fléchissement? A-t-on marqué le point précis où la courbe commence à baisser? Quand le travail aura été fait pour l'aumône, la simonie, le duel et le reste, il y aura lieu d'examiner une autre question.

A supposer que le fléchissement soit réel, sommes-nous en matière de morale ou en matière de discipline? Les jansénistes confondaient souvent ces deux choses, connexes il est vrai, mais séparables. L'élargissement de la discipline, à la prendre en gros, est incontestable et ne date pas d'hier. Mais tient-il à une déchéance morale ou à l'évolution nécessaire de la société religieuse? La pénitence est plus facile aujourd'hui; la pénitence publique avait disparu depuis bien longtemps, quand a commencé à s'organiser la casuistique; mais la calomnie, la fornication, l'homicide, en sont-ils plus autorisés? Et voilà une large part de la vie chrétienne où les casuistes ne sont pour rien. Ils constatent les faits, les usages, les lois, et c'est tout leur rôle.

Reste la morale au sens ordinaire du mot. L'histoire

détaillée de la casuistique, lorsqu'elle sera faite, permettra de répondre à une autre question. Le fléchissement, à supposer qu'il ait eu lieu, ne portera jamais que sur les applications, non sur les principes. Mais les applications ne sont-elles pas souvent, elles-mêmes, antérieures à l'intervention des casuistes? Ne tiennent-elles pas aux modifications sociales? Est-ce la faute des casuistes si, en matière d'aumône, certaines déclarations des saints Pères, de saint Jean Chrysostome par exemple, seraient intolérables aujourd'hui, et immédiatement taxées de socialisme? Est-ce leur faute encore si, les conditions économiques ayant changé, l'argent, dans la société moderne, joue un rôle et rend des services que l'on ne soupçonnait pas au XIIIe siècle, et si la doctrine sur le prêt à intérêt doit, à des problèmes nouveaux, adapter des solutions nouvelles?

Allons plus loin. « A la prendre en elle-même, dans sa nature, et dans ses procédés bien et dûment constatés sur pièces, la casuistique moderne ne va-t-elle pas à élargir les règles? Une foule de choses ne sont-elles pas permises aujourd'hui, que les anciens eussent prohibées? » Il y a là, croyons-nous, une sorte d'illusion d'optique.

La casuistique, née à une époque où l'analyse morale commençait à devenir une mode, à une époque par conséquent où l'homme commençait à se prendre lui-même comme objet de ses études, — rappelons-nous Montaigne, — devait, elle aussi, examiner de plus près les actes humains et leurs mobiles, les lois et leurs applications. Diviser ce qui jusque-là restait confondu,

c'est sa manière de progresser. Elle regardera donc les faits au microscope, distinguera avec une précision de plus en plus fine, et fixera de plus en plus sûrement les limites entre les espèces morales. Là où d'anciens docteurs disaient en gros, à leur génération encore un peu simpliste : « Ceci est défendu », les docteurs aujourd'hui diront : « Ceci est défendu, mais cela ne l'est pas. » Le Décalogue a commencé par dire : « Tu ne tueras pas. » Les théologiens sont venus ensuite qui ont ajouté : « Sauf le cas de légitime défense. » D'une décision à l'autre, dira-t-on qu'il y ait eu fléchissement de la morale? Dans l'ensemble, le rôle de la casuistique a été surtout cela.

Dès lors je demande : est-on bien sûr qu'elle devait aboutir à une déchéance morale et à un élargissement des règles? Dans bien des cas, c'est vrai, elle a montré que le péché n'allait pas aussi loin qu'on pouvait le croire quand on s'en tenait aux grosses décisions d'autrefois. Mais l'inverse a eu lieu. La casuistique a contribué à affiner les âmes. On la représente parfois comme naissant du désir qu'avaient les pécheurs de se mettre au large; c'est inexact. Je la crois bien plus volontiers issue des scrupules des pénitents. Son extension a coïncidé avec la plus grande fréquence des sacrements, et, tout spécialement, avec l'habitude de plus en plus répandue de s'accuser des péchés véniels.

Enfin une histoire très précise et très détaillée de la casuistique amènerait à distinguer les époques, à délimiter la période laxiste, et à ne pas faire retomber sur tous les fautes de quelques-uns.

Il y eut une période de laxisme, cela est incontestable. On en a exagéré la portée, la durée, l'intensité, mais le danger était réel, et Rome dut intervenir. Sur ce point, et à prendre les choses en gros, Pascal n'avait pas tout à fait tort. Attaqués seuls, à l'exclusion des autres, des casuistes Jésuites, le Père Pirot, par exemple, et le Père de Moya, crurent bien faire en montrant que leurs thèses ne leur étaient pas particulières. Il est certain qu'on eût pu récrire les *Provinciales* en substituant partout, aux écrivains Jésuites, des séculiers et des réguliers de toute robe. Mais l'erreur des uns n'entraînait pas l'innocence des autres. On mit de la passion à les dénoncer. Pascal ne fut pas le seul à traiter de relâchées des propositions très défendables. Rome n'accepta pas tout ce qu'on lui déféra. Elle fit son choix. Reste qu'elle ne s'attaquait pas à un pur fantôme. Eux-mêmes les Généraux de la Compagnie n'avaient pas attendu les condamnations pontificales pour interdire certaines thèses (1). Donc, la tendance au laxisme, à ce moment, était réelle.

Je dis « à ce moment ». Qu'on veuille bien en effet, parmi les casuistes que Pascal incrimine, faire deux parts. Il y en a contre lesquels il a plusieurs fois raison, ceux-là précisément qui se sont trouvés atteints par les censures de Rome. Il en est d'autres contre lesquels il a

(1) Pachtler, *Ratio studiorum*, t. III, p. 47 (Père Aquaviva, 1614); p. 94 (Père Piccolomini, *Ordinatio pro studiis superioribus*, 1651, nos 1, 2, 16, 17, 18, 19, 22); p. 102 (Père Goswin Nickel, 1657); p. 104 (Père J.-P. Oliva, 2 décembre 1662, cf. congr. XI, decr. 22, § 4); p. 108 (3 août 1667): p. 114 et 118 (16 janvier 1677 et 10 août 1680).

ordinairement tort. Puis, qu'on examine les dates. On verra s'il ne faut pas fixer les origines du mouvement laxiste vers le second quart du siècle. Un premier jalon est fourni par la condamnation en Sorbonne du bénédictin Milhard (1619), puis un autre par celle du Père Bauny avec sa *Somme des péchés*, frappée en 1630.

Or, à cette date, tous les grands casuistes contre lesquels Pascal était parti en guerre sans les bien comprendre, étaient morts depuis longtemps. Emmanuel Sa, l'ami et collaborateur de saint Charles Borromée, en 1596; Molina, « leur Molina », dont le savant jurisconsulte Toullier disait, parlant de son *Justitia et jure :* « C'est l'ouvrage le plus savant et le plus achevé sur le droit et la justice; il est fort étendu, mais il est fort utile », mort en 1600; Valentia, en 1603; Vasquez, en 1604; Azor, dont Bossuet recommandait à ses prêtres les *Institutiones morales*, en 1607; Th. Sanchez, en 1610; Suarez, en 1617; Reginald et Lessius, tous deux loués par saint François de Sales, en 1623; en 1633, Coninck et Castro Palao, et Layman, en 1635. A ces grands moralistes que peut-on reprocher autre chose que des erreurs de détail comme il peut en échapper à tous les docteurs?

Mais, avec eux, le beau temps de la théologie morale et des penseurs originaux est fini. Viennent alors les compilateurs et les vulgarisateurs, plus érudits que philosophes. Alors aussi le laxisme, qui est de tous les temps, s'accentue. A quoi en attribuer la cause? Peut-être à ce que la vraie sève théologique est momentanément tarie. Probablement aussi à ce que la

casuistique, qui vit de discernement et de finesse, en meurt, quand, de la finesse, elle tombe dans la subtilité; et la subtilité peut-elle aller loin sans être tentée de laxisme? Ne faudrait-il pas aussi faire entrer en ligne de compte, au moins pour la France, la réaction contre le rigorisme janséniste? Qu'au premier moment, tandis que les novateurs exagéraient dans un sens, les autres aient outré en sens contraire, n'est-ce pas l'histoire de toutes les controverses doctrinales jusqu'au jour où l'Église intervient? Ne faut-il pas toujours quelques balancements de ce genre, avant que l'esprit se fixe dans le juste milieu et la vérité?

Conclusion. Dire qu'en général, au XVIe et au XVIIe siècle, le casuisme allait à élargir la règle, c'est tirer une conséquence hâtive d'un examen des faits sommaire et superficiel. Passons aux Jésuites eux-mêmes.

VI

On leur fait généralement aujourd'hui, quand on parle des *Provinciales*, quelques concessions de surface. « Notre admiration pour Pascal, écrit M. Molinier, nous rend dédaigneux de ses adversaires et surtout les prive de notre pitié. Les Jésuites étaient de forts honnêtes religieux et on les accusait de vouloir renverser le christianisme. La plupart avaient des mœurs irréprochables, on leur reprochait d'encourager la débauche. Leurs missions en Chine, désir d'accroître l'empire de

leur ordre; leurs travaux scientifiques, amour de la fausse gloire. Et pour comble de dérision, les bourreaux veulent persuader à leurs victimes que tout ce qu'ils en font est pure charité (1). »

On accorde encore qu'ils avaient raison de se plaindre, quand on faisait tomber sur eux seuls tout le crime des décisions rendues par les casuistes de toute sorte et de tout ordre. Il est vrai, ils étaient couverts par toute la théologie morale du siècle, et il est quelque peu injuste de ne voir qu'eux. Mais, ajoute-t-on immédiatement, précisément cela prouve trop, cela prouve contre l'Église.

Nous touchons ici au point capital.

« Cela prouve que, depuis la Réforme, l'Église, intraitable sur le dogme et dans la soumission à son autorité, a fait des concessions à la morale et à la corruption du siècle. Malgré les beaux efforts de réforme catholique, un fléchissement inquiétant s'est fait sentir de tous côtés; il a fallu s'accommoder des conditions nouvelles de la vie, et, sans retirer la règle, la plier aux exigences d'un monde que « la face hideuse de l'Évangile », comme disait Bossuet, effrayerait. Il a fallu faire pour ce monde une religion mondaine. Voilà contre quoi Pascal proteste, et il aurait raison sans doute, s'il dénonçait cela comme le mal universel de l'Eglise. Il y a un peu d'injustice à ne s'en prendre qu'aux Jésuites. C'est que le jansénisme, ici comme dans la matière de la grâce, n'osait rompre avec l'Eglise; attaché à l'unité

(1) P. XXVI.

il lui plaisait de croire ou de faire croire qu'il n'avait affaire qu'à un parti. Il y avait, au reste, ceci de vrai dans leur dénonciation acharnée des Jésuites que c'étaient les plus actifs et déterminés ouvriers de la transformation qui était seule capable de maintenir l'empire de l'Eglise sur le siècle : plus dévoués, plus intelligents, plus répandus que les autres Ordres, Pascal les condamnait sans condamner l'Eglise : ils montraient qu'ils étaient avec l'Eglise pour prouver que la condamnation était injuste. La vérité est que Pascal avait tort de les séparer de l'Eglise, et raison de leur imputer le relâchement. Etait-ce aveuglement ou habileté? Il y avait de l'un et de l'autre. Dire : les Jésuites corrompent l'Eglise comme ils trompent le Pape, et non pas : les Jésuites sont l'âme de l'Eglise et le bras du Pape, c'était à la fois passion et tactique » (1).

De cette page intéressante retenons d'abord cette conclusion : l'antijésuitisme janséniste cache une attaque au moins implicite à Rome. Comme tous les autres qui jusque-là avaient crié « sus aux Jésuites! » c'était bien moins aux Jésuites qu'ils en voulaient qu'à l'autorité romaine. La seule différence était qu'ils en avaient moins conscience. Seuls, au temps des *Provinciales*, les jansénistes logiques se l'avouaient en toute franchise, — tel Pascal poussé à bout par la question du formulaire (2).

(1) Lanson, *loco cit.*

(2) Comparer simplement ces deux phrases : : 1° « Je loue de tout mon cœur le petit zèle que j'ai reconnu dans votre lettre pour l'union avec le pape. Le corps n'est non plus vivant sans le chef que le chef sans le corps. Quiconque se sépare de l'un ou de l'autre n'est plus du

Et maintenant nous n'avons plus devant nous qu'une question intéressante, mais qui déborde par trop le cadre de notre étude. C'est tout un volume qu'il faudrait pour y répondre. Est-il vrai que, vers ce temps-là, se fit sentir par toute l'Eglise un fléchissement inquiétant? Est-il vrai que l'Eglise ait cru devoir, pour ressaisir son autorité sociale, accommoder sa morale aux exigences du siècle et lui organiser une religion mondaine?

Mais puisqu'il s'agit de décadence, il faudrait nous dire d'abord quelles sont les périodes que l'on compare. Le XVIe siècle en gros et le XVe (1)? les générations qui ont suivi le concile de Trente et celle qui l'a précédé? les contemporains de Pascal et ceux de saint François de Sales? Ou bien oppose-t-on les temps modernes en bloc au moyen âge en bloc, ou à l'Eglise primitive en bloc? Décadence dans les mœurs de la masse ou dans l'idéal des saints? Décadence dans la morale privée, ou dans l'enseignement de la chaire, ou dans la théologie des casuistes, ou dans l'ascétisme, ou dans l'observation des lois de l'Eglise, ou dans la pratique des sacrements?

Si j'examine certains points plus en détail, voici ce que je rencontre aux environs de l'an 1600. Des

corps et n'appartient plus à Jésus-Christ », etc. (Lettre à Mlle de Roannez, novembre 1656 [Edition Brunschvicg, in-16, p. 218], cf. dix-septième *Provinciale* : « Je n'ai d'autre attache sur la terre », etc.); 2° « Après que Rome a parlé, et qu'on pense qu'elle a condamné la vérité..., il faut crier d'autant plus haut qu'on est accusé plus injustement », etc. (*Pensées*, t. III, n. 920, p. 342, 343).

(1) Pour ce qui regarde le XVIe siècle, la réponse se trouve dans l'excellent ouvrage de M. Baudrillart, *l'Eglise, la Renaissance et la Réforme*. Bloud, 1904.

réformes énergiques en tous sens, menées par saint Charles Borromée, saint François de Sales et autres grands prélats, presque toujours avec les Jésuites pour collaborateurs. L'usage, assez nouveau dans sa généralisation, des retraites, dont le résultat immédiat, pour les individus et les congrégations, est le relèvement de la vie intérieure; et ces retraites ne sont que l'adaptation des *Exercices* de saint Ignace. L'organisation en grand de l'enseignement secondaire catholique, avec sa conséquence, l'ordre et la discipline dans le monde des écoles. La fréquentation des sacrements amenant, tous les catholiques le savent, augmentation de grâce et de vie chrétienne. Le relèvement dans les mœurs sacerdotales; et ici, je laisse la parole à M. Seignobos : « La réforme et la direction donnée à la vie religieuse par la Compagnie de Jésus ont eu des conséquences considérables. Le clergé catholique, jusque-là désorganisé, qui ne faisait rien pour retenir les fidèles et dont beaucoup de membres passaient au protestantisme, a, sur le modèle des Jésuites, observé une discipline stricte : les prêtres obéissent mieux à leurs supérieurs; ils reçoivent au séminaire une éducation uniforme, prennent des manières plus modernes, plus correctes, plus polies (encore une innovation des Jésuites). Désormais, le clergé travaillera à gagner les laïques par le catéchisme, la prédication, la confession; il surveillera leur conduite et leurs lectures; son autorité morale grandira de plus en plus » (1).

(1) *La Contre-Réforme*, (*Cours et Conférences*, 4 mai 1905, p. 395).

J'avoue ne pas trop voir comment ces faits peuvent coïncider avec l'éclosion d'une petite religion mondaine amoindrie, affadie, décadente.

La décadence, il est vrai, j'en saisis la trace aux environs de 1650. Saint Vincent de Paul se plaint, dans une lettre célèbre, qu'on ne voit plus cette hantise des sacrements qu'on voyait autrefois (1). Le nombre des pâques diminue dans les paroisses; les communions mensuelles ne se voient plus guère un peu qu'aux Jésuites. A qui la faute? A ceux-là mêmes qui accusent l'Eglise d'être en décadence, aux jansénistes.

Niera-t-on que l'abandon de l'Eucharistie n'entraîne ordinairement dans les masses le déclin des mœurs? Qu'on regarde les lamentables statistiques de la dépopulation en France? Il n'y a excédent notable des naissances que là où il y a fréquentation des sacrements. Qu'on explique le fait comme on voudra; il mérite d'être constaté.

Et je reviens à mes questions. Le clergé des environs de 1600 est-il en décadence ou en progrès sur celui de 1550? Et les ordres religieux? Je ne compare pas entre eux les chrétiens qui ne pratiquent pas : ils sont hors de cause. Mais les bons catholiques, contemporains de François de Sales, sont-ils inférieurs ou supérieurs aux chrétiens pratiquants contemporains de Calvin? Et les saints, canonisés ou non, qui représentent dans l'Église l'idéal, ce même François de Sales, Vincent de Paul,

(1) Lettres du 25 juin et du 16 septembre 1648. (Sainte-Beuve, *op. cit.*, t. II, p. 191).

Thérèse et tant d'autres, sont-ils inférieurs aux saints du xve siècle? L'efflorescence de la sainteté sur les hauteurs n'est-elle pas un signe que l'atmosphère générale, chez les chrétiens ordinaires, est de température assez élevée?

Et ma conclusion est toujours la même : des vues hâtives, des conséquences tirées avant l'examen détaillé des faits, et par suite une vue très incomplète des choses. Les réalités sont beaucoup moins simples qu'on le dit. S'il y a eu décadence pratique, — et comment la nier lorsque l'on compare non pas 1656 avec je ne sais quelle date antérieure qu'on ne précise pas, mais 1550 par exemple avec 1900? — où en est la cause? Dans un mouvement de l'Eglise pour s'adapter à l'esprit du siècle? La réponse, pour être classique chez les historiens protestants, n'en est pas moins par trop simpliste.

VII

Ce déclin du christianisme, sous sa forme romaine et moderne, on essaye de l'établir en décrivant la morale nouvelle, la religion nouvelle, œuvre de la politique ultramontaine et jésuitique.

Certains auteurs, pour grande preuve, se contentent de mener leurs lecteurs au Gesù de Rome. Cette église somptueuse, qu'est-elle autre chose qu'un grand salon, avec de petites chapelles comme boudoirs? Ainsi Taine

et quelques autres. Mais l'architecture n'est qu'un symbole : voyons l'âme. Et, pour cela, comparons morale et morale, religion et religion, le Gesù et Port-Royal.

Tout revient à prouver que les Jésuites, dans les questions de morale et de religion, se contentent trop facilement des dehors, et sacrifient la vie intérieure. Culte brillant, dévotions tapageuses, beaucoup d'apparat, peu de fond. Les jansénistes au contraire ne visent qu'au fond et au perfectionnement de l'âme individuelle.

Ici encore simplification et généralisation à outrance. Multiplions les points d'interrogation.

Est-il vrai que les Jésuites, dans les sacrements, donnent tellement à l'opération quasi matérielle du rite, qu'ils en oublient les conditions morales? Et peut-on dire qu'en cela ils soient catholiques? Est-ce être catholique que d'oublier les éléments les plus essentiels du catéchisme? Ils disent que le rite est efficace indépendamment de l'état d'âme du prêtre qui l'administre; mais non pas indépendamment des dispositions du fidèle.

Seulement, il y a entre les jansénistes et eux — parlons plus exactement : entre les jansénistes et les catholiques — une différence essentielle. Le janséniste tend à exiger du fidèle le maximum de préparation. Il faut par exemple qu'il se présente au confesseur, l'âme déjà purifiée par la contrition. L'absolution ne fera que confirmer ce qui existe déjà. Conception, qui ne le voit? toute protestante dans son principe. « C'est, dit-on, plus moral, plus rationnel, plus élevé. » Si élevé, répli-

querons-nous, que c'est impraticable pour la masse, même de bonne volonté. Et cela est-il moral, moral pour la société, moral pour les individus? Et quand, par là, on aboutit à l'abandon du sacrement, nous voilà bien avancés.

Le théologien simplement orthodoxe n'est-il pas plus moral, plus rationnel, et de fait plus élevé, parce qu'il a un sens plus vif des réalités? Il sait que, dans toute société, à côté de l'élite, il y a la masse, et que la masse des chrétiens, elle aussi, doit et peut faire son salut. Aux âmes d'élite, ou qui veulent le devenir, il dit et il répète : « Faites vos efforts pour arriver au sacrement l'âme déjà purifiée, visez au maximum ». Au pécheur faible et inconstant, il dit : « Faites au moins ce que vous pouvez avec la grâce de Dieu. Donnez-moi quelques dispositions vraiment surnaturelles, dussent-elles, pour commencer, n'être point l'idéal. Le sacrement vous aidera à monter plus haut : de degré en degré, je vous mènerai, si vous voulez vous laisser faire, jusqu'au maximum ».

Je le demande, de ces deux façons de procéder, la fermeté douce ou la fermeté farouche, laquelle, somme toute, est la plus morale?

Aussi bien voyons les résultats. Les principes de Port-Royal sont partout les mêmes, et sa pédagogie n'est que l'application sur des âmes d'enfant de ses principes théologiques. On l'a beaucoup trop louée pour sa hauteur, sa virilité, son sérieux. Très sérieuse, en effet, une discipline qui se réduisait aux cinq points suivants : 1° silence, 2° obéissance absolue, 3° point d'amitiés

particulières, 4° pénitences et humiliations de toutes sortes, 5° prières et offices toute la journée. Cela, pour les filles. Pour les garçons notons seulement la défiance à l'égard des moyens d'émulation. Comparez le système si profondément psychologique de ce moderne qu'était Fénelon, « un Jésuite, dit M. Faguet, dans le sens le plus beau et le plus distingué du mot ». Mais qu'en pensaient les gens clairvoyants de Port-Royal? Une religieuse redoutait pour les filles l'abattement et l'ennui, « ce qu'il faut, ajoutait-elle judicieusement, éviter sur toutes choses ». Et Pascal : « Les enfants de Port-Royal, auxquels on ne donne point cet aiguillon d'envie et de gloire, tombent dans la nonchalance. » On vise trop haut, l'on atteint trop bas. Et n'est-ce pas le lieu de redire avec l'auteur des *Pensées :* « L'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que qui veut faire l'ange, fait la bête » (1)?

Poursuivons. Sur les conditions de la responsabilité, (quatrième *Provinciale*), « la fine psychologie et la vérité sont du côté des Jésuites », on le concède. Mais alors comment peut-on dire que les jansénistes reprennent « pratiquement » l'avantage? L'avantage pratique n'est-il pas là où est la vérité? « Ils inquiètent, dit-on, et les Jésuites rassurent. » Ne faudrait-il pas dire plutôt : « Ils découragent et les Jésuites encouragent; ils brisent l'élan et les Jésuites cherchent à donner l'élan »? Dès

(1) *Pensées*, t. II, p. 75, 271. Cf. Faguet, *Dix-septième siècle*, 28e édition, p. 547; Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, t. I, p. 167.

lors, encore un coup, de quel côté se trouve la moralité vraie et l'avantage pratique?

Un exemple historique en passant. Vers 1850, on permit aux Jésuites de donner des missions dans les bagnes de Toulon, de Brest et de Rochefort. Pendant vingt-deux ans, ils continuèrent le même ministère auprès des transportés de Guyane. J'ignore ce qu'eussent fait Messieurs de Port-Royal en face de ces paroissiens d'un genre nouveau. Les Jésuites furent tout indulgence pour leurs « chers galériens » et ils opérèrent des merveilles de relèvement moral. Si je ne me trompe, l' « avantage pratique », le voilà (1).

« La doctrine des Jésuites, continue-t-on, est meilleure pour évaluer les actes d'autrui que pour choisir les siens. » De quelle doctrine s'agit-il? De la casuistique ou de l'ascétisme? Port-Royal se plaît à confondre ces deux choses, et les Jésuites les distinguent. Il est parfaitement vrai, la casuistique est meilleure pour évaluer les actes d'autrui, et tant pis pour celui qui la prendrait comme règle pratique de ses actions; elle n'est pas faite pour cela. Mais il y a l'ascèse. Si l'une marque souvent une sorte de minimum, l'autre fixe l'idéal. Pascal n'a pas connu la littérature ascétique de la Compagnie, est-ce une raison pour que ses commentateurs l'ignorent? Il a feint de croire que tout cela cachait deux morales distinctes, l'une sévère, l'autre condes-

(1) L. Aubineau, *Les Jésuites au bagne*, Paris, Douniol. Mury, *Les Jésuites à Cayenne*, Paris, Retaux, 1895.

cendante, combinées en vue d'une politique humaine, alors qu'il y avait là deux sciences distinctes, répondant à deux besoins spéciaux.

Que, dans les *Provinciales*, « éclate d'un bout à l'autre » cette idée... « que la religion n'a pas de raison d'être, si elle n'est pas le fondement de la vie morale et un principe toujours actif d'amélioration intérieure », c'est fort bien, et cela m'explique le plaisir que des catholiques sincères, point hostile aux Jésuites, Jésuites peut-être eux-mêmes, prennent encore aux *Provinciales*. Nul ne peut nier que, en dépit des injustices, elles ne trahissent de hautes préoccupations. Mais est-il vrai que les adversaires de Pascal autorisent, ou semblent autoriser, « à traiter l'affaire du salut comme un marché, où il s'agit de payer le moins possible »?

Cette manière de concevoir les choses trahit l'inexpérience de la vie sacramentelle catholique. Si le confesseur, qu'il soit ou non Jésuite, se trouve en face d'un pénitent apportant pour toute disposition celle qu'on suppose, jugera-t-il qu'il ait le minimum des préparations que les casuistes exigent? Est-on bien sûr qu'il lui donnera l'absolution? Ne lui demandera-t-il pas de réfléchir sur ce qu'il va faire? Mais, dans la pratique, en rencontre-t-on de ces âmes-là? En fait, quand le pécheur a le minimum requis par l'Eglise et la raison théologique, et que le temps presse, ou la nécessité, sous peine de péché, de remplir ses devoirs, de quel droit lui refuser l'absolution, surtout quand on prend soin de l'avertir que c'est là un minimum et qu'à

ne pas viser plus haut, l'on court risque de tomber plus bas? Qu'on veuille donc nous dire en quoi cette manière de faire enlève à la religion sa raison d'être, l'amélioration morale des âmes?

Les *Provinciales* sont fortes encore, continue-t-on, parce qu'elles sous-entendent partout deux grands principes de la vie morale.

1° « Dans l'interprétation de la loi, dans les circonstances difficiles et douteuses, dans les conflits de devoirs, il faut aller au plus sûr, et le plus sûr c'est le plus rigoureux, c'est ce qui coûte le plus à l'égoïsme; il est bon de faire plus qu'il ne faut. » C'est en effet un idéal très élevé et très cornélien, disons plus exactement, très évangélique. Mais là encore ne confondons pas ascèse et casuistique. Qu'on lise les *Exercices* de saint Ignace, et tous les livres de Jésuites qui le commentent ou s'en inspirent, que disent-ils autre chose? Ils indiquent la méthode suivie et pratique pour introduire cet idéal dans le détail de la vie. Mais de quel droit en fait-on la règle générale des mœurs, si bien que, en bonne logique, je devrais, moi, confesseur, taxer de péché tout acte qui ne serait pas inspiré de ce principe?

2° « La direction religieuse ne peut tourner en abdication de la conscience individuelle, elle ne doit jamais parler ni agir *selon la conscience du Père Bauny* ou d'un autre, mais selon la sienne, et ainsi chaque homme doit être l'auteur, l'artisan, le créateur de sa vie morale. »

Mais où a-t-on vu, si ce n'est dans Pascal, que telle soit la direction moderne, la direction des Jésuites? Le

principe de Pascal est très vrai, et pas un probabiliste ne se refusera à le signer. Pas un ascète, non plus; et du directeur qui voudrait s'inspirer d'autres principes, il n'y a qu'à dire : il ne sait pas son métier. Je dois agir d'après ma conscience à moi. Mais si ma conscience hésite, si elle est troublée et obsédée de ténèbres, que faire? Il faut bien consulter. Si ensuite j'agis d'après les lumières du bon Père Bauny, sans doute les risques d'erreur n'ont pas tous disparu, mais ils ont diminué, et c'est bien en somme d'après ma conscience personnelle que j'agis. Que la lumière vienne du dehors, ou qu'elle jaillisse du dedans, peu importe, pourvu que ce soit la lumière, *ma* lumière? Pascal n'est-il pas tout le premier à louer sainte Thérèse d'avoir « toujours suivi son confesseur »? Lui-même n'avait-il pas écrit dans son fameux *Mémorial* : « Soumission totale à Jésus-Christ et à mon directeur »? Ce directeur était M. Singlin, pour lequel, nous dit Racine, les esprits les plus sublimes « avaient une docilité d'enfant et se conduisaient en toutes choses d'après ses avis » (1). Et alors sainte Thérèse, Pascal, les solitaires, n'agissaient pas d'après leur conscience? Ils n'étaient pas eux-mêmes, avec la grâce de Dieu, les artisans de leur vie intérieure?

En somme, la morale de Pascal est une morale exclusivement ascétique. C'est le secret de sa force; c'est aussi, en partie, le secret de ses erreurs et de ses jugements précipités. Il a confondu ce que d'autres distinguaient, et cela ne pouvait que le mener à la chimère.

(1) T. III, p. 340; Racine, *Histoire de l'abbaye de Port-Royal.*

Quant à eux, les Jésuites ont toujours gardé très vif le sens des réalités morales, sociales, psychologiques. Ils ont été dans leur casuistique, et jusque dans leur ascèse, des « réalistes » convaincus et c'est pourquoi, en somme, l'avenir a été pour eux, contre les jansénistes (1).

Entre les deux tendances, où est la vérité, et par conséquent la solide et résistante hauteur morale? Est-elle dans ces théories sublimes mais impraticables et décevantes, rigides et étroites, réservées d'avance à un petit groupe d'élus? Est-elle dans une doctrine morale, non pas facile, mais accessible, menant par des pentes plus ou moins douces, à travers des zones de plus en plus parfaites, jusqu'au sublime et jusqu'à la sainteté? Quand, en pleine indépendance d'esprit, et en pleine froideur de critique, on aura répondu à cette question,

(1) Nous lisons dans la *Revue critique*, 20 juillet 1903, p. 52, sous la signature A. M. (M. Molinier, je suppose : « Pascal, par nature, par suite aussi d'une certaine nervosité maladive, était passionné à un degré qu'on a peine à se figurer. Dès le début de sa carrière scientifique, il montre son goût pour la dispute; polémiste dans les *Pensées* quand il maltraite les libertins, il l'est, avec quelle violence, on le sait, dans les *Provinciales*. La moindre contradiction le met hors de lui; esprit purement géométrique, il ne sait rien de la nature humaine. Dans les *Petites Lettres* déjà ce défaut se fait jour quand il a la prétention d'appliquer à l'humanité entière les règles d'une morale austère qu'à peine quelques hommes sur des millions pourraient pleinement pratiquer : il ne montre pas la moindre indulgence pour la nature humaine faillible, ondoyante et diverse. Dans les *Pensées* on retrouve bien des marques de cette même intransigeance : de là, des exagérations manifestes dans l'expression des idées, une tendance dangereuse à simplifier les problèmes moraux, à procéder par antithèses violentes, un mépris vraiment regrettable pour la plupart des instincts humains même les plus respectables. »

je me demande s'il restera des *Provinciales* autre chose qu'un témoin curieux et piquant des luttes et des erreurs d'autrefois.

Mais alors qu'y a-t-il de fondé en toute cette conception historique du rôle des Jésuites? S'il n'est pas prouvé que l'Eglise du XVIe siècle finissant et du XVIIe ait été en décadence sur les siècles immédiatement précédents; si la religion et la morale de ce temps-là ne répondent pas à la description qu'on en fait; si la casuistique n'est pas aussi nécessairement qu'on le dit un instrument de dépression dans les grandes mœurs chrétiennes, cette histoire traditionnelle des Jésuites n'est-elle pas à déchirer page par page, et à refaire sur nouveaux frais?

Un dernier mot. Pascal a-t-il servi la religion par sa lutte contre les Jésuites? Qu'il l'ait cherché, c'est trop clair. Qu'il l'ait fait, c'est autre chose. M. Brunetière assurait, en 1890, qu'il avait rendu un vrai service, lequel n'était pas perdu : il avait relevé le niveau moral. Quand à Sainte-Beuve, il est d'avis que les *Provinciales* ont fait à la cause catholique plus de mal que de bien. D'accord en cela avec les plus clairvoyants parmi les ennemis de Pascal, avec Bourdaloue, par exemple, et même avec cet ecclésiastique, historien fantaisiste mais excellent prophète, qui révélait à l'avocat Filleau les soi-disant projets de Bourg-Fontaine (1), l'auteur de

(1) Qu'il y ait eu à la Chartreuse de Bourg-Fontaine des conférences entre les principaux chefs du parti, rien ne s'y oppose. Qu'on y ait tenu les propos que raconte la *Relation juridique sur les affaires du jansénisme*, éditée par l'avocat Filleau, c'est différent. Le Père Rapin

Port-Royal nous montre Pascal, à force de vouloir pousser son idéal intransigeant, en venir à hâter l'avènement de ce qu'il appelle la « morale des honnêtes gens ». Il ne s'explique pas sur ce curieux phénomène, et se contente de le constater (1).

Etrange ironie dans la logique des choses! Cette morale des honnêtes gens, qui n'est point la morale chrétienne, mais quelque chose de moyen, d'humain, de facile; qui est un progrès social, si ce n'est pas un progrès profond et intérieur, n'est-elle pas précisément, Sainte-Beuve oublie de le noter, cette morale que Pascal reproche aux Jésuites d'avoir prêchée et propagée? Et voilà le grand janséniste, pour s'être mis dans une situation fausse, probabiliste sans le savoir, faiseur de restrictions mentales sans en avoir conscience, calomniant sans s'en douter, aboutissant à défendre le thomisme dont il s'était moqué, propageant le jésuitisme qu'il croyait combattre et minant l'Eglise catholique qu'il prétendait protéger.

Mais prévoit-on toutes les conséquences de ses actes? Et qu'aurait-il pensé, s'il avait vu que son appel des

n'ose pas donner un démenti à un homme « d'une probité aussi reconnue », mais il constate n'avoir trouvé « aucun vestige de cette conférence dans les mémoires qui lui ont passé entre les mains ». (*Histoire du jansénisme*, p. 170).

Sur ce qu'il y avait de « vraisemblable » dans la « légende », abstraction faite de la mise en scène, voir Maynard, t. II, p. 215, avec les réserves nécessaires.

(1) *Port-Royal*, t. III, p. 260, 261; Havet, *Provinciales*, t. I, p. LXXXVI; Brunetière, *Introduction aux « Provinciales »*. (Hachette, édition in-16 classique), etc.

autorités dogmatiques au public ouvrait la voie au rationalisme pur? Il ne s'agissait, en 1656, que d'une question particulière, mais le principe est posé, tous les dogmes y passeront.

Pauvre Pascal, qu'eût-il dit, si, lisant dans l'avenir et plongeant son regard dans le XVIIIe et le XIXe siècle, il eût entendu les *libertins* d'alors le bénir d'avoir porté la main sur l'arche et contribué pour sa part à préparer Voltaire, lequel préparait Renan?

CONCLUSION

Nous pouvons pour le moment nous arrêter ici. Les *Provinciales* marquent un point culminant de l'antijésuitisme d'ancien régime. Jamais il ne retrouvera un interprète de la force de Pascal. Il ira désormais augmentant de passion et de mauvaise foi, accumulant les faits et les textes, vrais ou faux, de plus en plus crédule, mais de plus en plus monotone aussi. Cette histoire, qui remplit un siècle et qui aboutit à la suppression de la Compagnie de Jésus, nous l'esquisserons rapidement plus tard, s'il plaît à Dieu.

I

Ce qu'a été l'antijésuitisme pendant cent ans, du temps de saint Ignace au temps de Pascal, nous avons essayé de le préciser. La calomnie consciente et flagrante

en fait le dernier fond. Il n'est pas d'excuse possible pour certaines inventions; ce n'est pas de la légende, c'est du mensonge. Il n'y a qu'une chose à dire sur le premier qui lança dans le public tel et tel conte à dormir debout, c'est un malhonnête homme.

Mais voici toute une catégorie de gens devant lesquels on hésite. Supprimez de leur œuvre la part d'antijésuitisme qui s'y est mêlée. Oubliez qu'Etienne Pasquier a fait le *Catéchisme*, et Arnauld l'Ancien le plaidoyer de 1594, les erreurs peuvent rester, et les illusions, et la passion et le reste, mais la grosse calomnie a disparu. Plus de ces invraisemblances, de ces monstruosités devant lesquelles le panégyriste le plus convaincu s'arrête, n'ayant qu'une ressource, glisser rapidement et passer à autre chose. Pasquier, Arnauld, de Thou, nous sont toujours dépeints par leurs amis comme intègres magistrats, gallicans renforcés et fort peu « papistes », mais chrétiens convaincus, décidés patriotes, âpres et verts, caustiques et solides, la fleur de l'ancien monde parlementaire. On n'ose pas trop s'inscrire en faux contre des éloges aussi accentués, aussi unanimes, et l'on se demande comment concilier tant d'honnêteté et tant de mensonges. Car il n'y a pas à chercher ici de termes adoucis : le mensonge y est, énorme. Il n'y a qu'une explication possible, emportement et crédulité.

Bayle, passant au crible de son scepticisme les affirmations courantes de l'histoire et de la métaphysique, s'étonnait de trouver dans l'humanité pensante et réfléchie, une telle dose de foi aveugle. A lui tout seul, l'antijésuitisme fournit à l' « assembleur de nuages » un

joli faisceau d'affirmations absurdes et insoutenables. La calomnie commence, la passion continue, l'illusion, l'étourderie, le parti pris, l'imagination achèvent l'œuvre. Toutes les maîtresses d'erreur s'y mettent, et voilà la légende debout, sur pied, vivante, immortelle.

Au début de cette étude, nous disions que, seul, l'antijésuitisme sectaire nous occuperait. De propos délibéré, nous laissions de côté la partie la plus délicate, ce que nous appellerons, faute d'un terme meilleur, l'antijésuitisme catholique. Qu'il y entre aussi une part considérable de légende, de faits grossis et dénaturés, de préjugés indiscutés, bref, de crédulité inconsciente, la chose nous paraît certaine. Simple faiblesse humaine dont il ne faut pas exagérer la portée. D'autant qu'à cette attitude plus ou moins défiante ou hostile, bien d'autres causes viennent se mêler. Le monde ressemblerait trop au paradis si, entre catholiques, entre ministres de la même vérité et de la même Eglise, il n'y avait jamais ni malentendus ni rivalités.

Avant tout, en poursuivant le même but, en voulant du même cœur la même gloire de Dieu et le même progrès de la pure foi, on a souvent différé sur les moyens. On ne s'est pas entendu sur les armes à employer contre l'ennemi de tous. On n'a pas vu le même danger. Les obstacles ne se sont pas présentés également redoutables. Là où les uns croyaient devoir user de conciliation, les autres pensaient que la conciliation compromettrait la cause commune. On ne luttait pas toujours non plus avec les mêmes adver-

saires, et cela suffisait, hélas! cela suffit encore tous les jours pour créer de nouveaux malentendus. « Il est bon de ne pas oublier le passé, disent les uns, mais il faut voir l'avenir. — Voir l'avenir, répliquent les autres, est fort bon, mais il est imprudent de rompre avec le passé ». En combien de cas, examinées de sang-froid, les controverses les plus âpres se réduisent en fin de compte à une formule comme celle-là. Et, elle-même, la formule souvent ne recouvre pas autre chose qu'une différence de tempérament intellectuel ou moral.

Mais il y a parfois autre chose; et ici, j'ai en vue surtout les controverses qui s'agitèrent en marge de la grande controverse janséniste, et qui tiennent une si large place dans l'histoire des Jésuites.

II

L'antijésuitisme aigu des calvinistes et des luthériens au XVIe siècle, celui des convulsionnaires et des appelants au XVIIIe, celui des révolutionnaires au siècle dernier, ont eu presque partout ce résultat, de mener à la persécution violente, et, par contre-coup, d'augmenter la sympathie des catholiques, laïques, religieux, évêques, pour les enfants de saint Ignace. Jamais ils ne se sont découvert plus d'amis inconnus qu'aux jours de leurs grandes épreuves. Et comment oublier, par exemple, la charité délicate des Dominicains de certaines villes d'Italie, pour les exilés de Pombal et de d'Aranda?

Il n'en fut pas ainsi de la controverse janséniste au XVIIe siècle, et il y a là un arrière plan qu'il n'est pas inutile d'esquisser. La lutte aboutit a créer des malentendus nouveaux, ou à exaspérer les anciens. Elle mit la discorde là où régnait la paix. Elle transforma en rivalités ardentes ce qui n'était qu'émulation, et en inimitiés, ce qui pouvait rester incompatibilité d'humeur.

Il faut en chercher la raison, avant tout, dans la nature même du jansénisme, et dans la tactique de ses chefs.

Je n'ai pas à dire combien subtile était la doctrine nouvelle, avec quelle habileté elle s'abritait derrière saint Augustin, de manière à faire tomber sur le saint docteur tous les coups qui n'étaient destinés qu'à elle. Plus on dénonçait l'hérésie, plus les jansénistes se proclamaient orthodoxes. Et d'abord, y avait-il même des jansénistes? Le jansénisme était-il autre chose qu'une chimère, un rêve inventé par les Jésuites pour écraser leurs rivaux de confessional et d'influence? On sait qu'en 1701 l'assemblée du clergé de France, entre autres propositions, condamna celle-ci : « Le jansénisme n'est qu'un fantôme » (1).

(1) M. Gazier soutient encore aujourd'hui que la secte n'existait pas (*Mel. d'hist. et de littér.*, p. 89), et c'est sa grande raison pour prouver que Bossuet n'était pas janséniste. S'il l'était, il l'était comme Arnauld, Pascal, Nicole, Quesnel. « La rage des Jésuites a transformé ces grands hommes en hérétiques. Bossuet a mérité le même honneur » (p. 93). C'est à n'y rien comprendre. Qu'a donc fait Bossuet, qu'a donc fait l'assemblée de 1700, quand a été déclaré que le jansénisme était une réalité? Dira-t-on que cette assemblée ait été l'instrument des Jésuites? (*Censura proposit.*, *cens. 1a*).

Non, les véritables hérétiques étaient ailleurs : molinistes et probabilistes renouvelaient les erreurs des semi-pélagiens. Le jansénisme ne sortait pas de là. Il avait au plus haut degré l'art d'embrouiller les questions et de déplacer les controverses. Bien loin d'en vouloir à l'Église, ces excellents catholiques entendaient la défendre malgré elle, par des voies qu'elle n'approuvait pas, mais enfin la défendre, la perfectionner, la ramener à son idéal premier. De quelle ardeur n'attaquaient-ils pas le calvinisme avec lequel on prétendait les confondre, avec lequel on leur trouvait, on leur trouve encore, des points de ressemblances! Eux, s'en défendaient avec indignation, et, pour mieux prouver leur orthodoxie, ils fonçaient avec ardeur sur les hérétiques du dehors, pendant les rares loisirs que leur laissaient les hérétiques du dedans, les Jésuites.

De là, pour ces derniers, une situation toute nouvelle. Ils ne pouvaient plus, comme autrefois, dans leur lutte contre les protestants, se laisser pratiquement identifier avec l'Église romaine. Papistes, romains, catholiques, jésuites, dans le jargon luthérien, autant de synonymes. Maintenant il n'en va plus de même. On les isole, on les met bien à part. On ne les harcèle que parce qu'ils sont la peste de l'Église. On ne veut qu'empêcher le Pape de se laisser encore tromper. Les Jésuites ont donc maintenant à faire la preuve de leur union intime avec Rome.

La démonstration est facile tant qu'ils restent sur le terrain bien délimité des condamnations doctrinales. Après tout, en soutenant que les cinq propositions sont

bel et bien hérétiques, et qu'elles sont authentiquement de Jansénius, ils sont l'écho des Souverains Pontifes et défendent leur autorité suprême. Si l'on s'en était tenu là, aucune difficulté n'eût surgi entre les défenseurs de l'orthodoxie. Catholiques contre jansénistes : rien de plus simple.

Les catholiques, il est vrai, très unis dans leur résistance à l'hérésie, dans l'affirmation catégorique de trois ou quatre grands principes niés par la secte, se séparaient quand il s'agissait d'en venir aux explications philosophiques du dogme. Les Jésuites avaient leur système, les Dominicains le leur, et l'on sait quelles luttes ardentes s'étaient engagées entre eux, molinistes et thomistes, sur la question brûlante de la concorde entre la grâce et la liberté; les uns plus préoccupés du danger que le protestantisme faisait courir au libre arbitre, les autres insistant davantage sur la puissance de la grâce, mais tous unanimes à affirmer que, quoi qu'il en fût des systèmes, et la grâce et la liberté subsistaient entières.

Le jansénisme s'empara de la querelle à son profit. Désormais, aux tenants des décisions romaines qui disaient « catholiques contre jansénistes », ils répliquaient « non, mais augustiniens contre semi-pélagiens »; c'est-à-dire, en style moderne, « catholiques contre molinistes ». Et voilà la polémique des Jésuites singulièrement compliquée. Il ne suffit plus d'attaquer, il faut se défendre; et il faut défendre, non plus seulement les positions inexpugnables du dogme, mais les systèmes. Très habile, le jansénisme exploitait les

ressemblances de surface qui existaient entre ses thèses et les thèses thomistes; plus encore, les malentendus et rivalités entre ordres religieux, qui résultaient des controverses théologiques.

Ce n'était pas assez. Les Jésuites accusaient les novateurs de rigorisme intempérant. On répliqua en les accusant eux, de laxisme. Excellente occasion pour embrouiller encore la controverse. On parvint à faire censurer plusieurs propositions de leurs docteurs. Quelques-uns de leurs livres furent mis à l'Index. Désormais ce fut chose établie : la cause des Jésuites était une cause à part, absolument distincte de la grande cause orthodoxe. Ils avaient beau parler de catholicisme : au fond, il ne s'agissait que de molinisme, de probabilisme, de laxisme. Reprochera-t-on aux Jésuites de ne s'être pas facilement résignés à cette situation assez nouvelle pour eux?

Mais s'étonnera-t-on davantage que certains, pas jansénistes du tout, point molinistes non plus, ni probabilistes, très opposés par éducation, tradition et conviction personnelle, aux doctrines chères à la Compagnie de Jésus, l'aient un peu, en toutes ces affaires, tenue à distance, — tant et si bien qu'aujourd'hui l'on est fort tenté de les transformer en simples adversaires des Jésuites?

III

Ce fut, croyons-nous, le cas de Bossuet.

On nous permettra de nous arrêter un instant sur les

rapports du grand évêque avec les Jésuites ses contemporains (1). Ils nous paraissent caractéristiques. Ils offrent un mélange, qu'on retrouverait facilement ailleurs, de divergences et d'union, de concorde et de désaccord, d'amitiés et de froideurs, qui permettent assez facilement de prendre le change.

On a dit qu'il était leur ennemi déclaré. M. Gazier dépeignant la situation des esprits aux environs de 1656, et, de là, rayonnant à travers tout le siècle, nous montre les Jésuites ayant contre eux à peu près tout le monde; et, pour tous panégyristes, ne comptant qu'eux mêmes. De tous les noms accumulés à ce propos, le plus grand est celui de Bossuet. Le même auteur va jusqu'à écrire : « Les Jésuites, il faut le dire, ont toujours été les plus grands ennemis de Bossuet, leur ancien élève; s'ils n'ont pas osé, comme dit Saint-Simon, « aboyer » directement contre lui, du moins ils lui ont toujours fait sentir le poids de leur colère; ils l'ont empêché d'être évêque de Beauvais, archevêque de Paris, cardinal, enfin. De son côté, l'évêque de Meaux éprouvait pour les Jésuites en général, un sentiment de répulsion qu'il avait peine à dissimuler; tout en eux lui déplaisait : il réprouvait leur théologie, leur morale, leur politique, leur esprit de domination, leur

(1) Le Dieu. *Mémoires et Journal sur Bossuet*, 4 in-8°, 1856. Ingold, *Bossuet et le Jansénisme*, Paris 1897, p. 101 et suiv., Delmont, *Autour de Bossuet*, Paris 1901, in-8°. Gazier, *Mélanges d'histoire et de littérature*, Paris 1904, p. 76 et suiv. *Revue des C. et C.*, 13 avril 1905, p. 273. Chérot, *Bossuet a-t-il été janséniste?* Etudes, t. 79, p. 384. (1889, t. II). Turmel, *la Théologie de Bossuet*, (*Revue du Clergé Français*, 1906, 1er mai).

intolérance, et surtout leur habitude de crier à l'hérésie pour miner leur adversaire ». Ailleurs, le même savant écrit encore : « Les Jésuites du XVIIe siècle, comme les ultramontains fougueux de nos jours, ont voulu flétrir sa mémoire en le traitant pour ainsi dire de janséniste honteux » (1).

La réalité nous paraît assez différente. Certes, nous ne rangerons pas Bossuet, comme on l'a fait quelquefois parmi les jansénistes, même du dehors. S'il ne mit pas à la lutte contre eux la même ardeur fougueuse que Fénelon, il est aisé de trouver à son attitude réservée d'assez bonnes raisons historiques. Son tempérament le poussait à ménager les personnes. On a dit qu'il vit moins clairement que d'autres le danger que la secte

(1) Gazier, op. cit., p. 76. Les Jésuites ont-ils empêché Bossuet d'être nommé à l'évêché pairie de Beauvais? Il suffit de lire les textes produits par M. Gazier, p. 83, 85, pour voir que le grand opposant fut l'évêque de Paris. Reste que le Père de la Chaize n'était pas favorable à Bossuet : mais cela fait *un* Jésuite. Pour l'archevêché de Paris, nous savons que l'affaire se traita en dehors du confesseur. (*Mémoires* de Saint-Simon, édit. Boislisle, t. II, p. 359). Enfin, le cardinalat : pas n'était besoin des Jésuites pour en écarter Bossuet : son rôle à l'assemblée de 1682 suffisait.

Quant à l'accusation de jansénisme, c'est Fénelon qui, le premier, la lança contre l'évêque de Meaux : et, comme c'était en pleine querelle quiétiste, il n'y a aucunement à en tenir compte. Les Jésuites du temps (je ne parle que de ceux-là) n'ont point fait écho. Les Pères de Colonia et Patouillet, auteurs de la *Bibliothèque janséniste* et du *Dictionnaire des livres jansénistes* (1722-1725), citent bien l'*Avertissement sur les réflexions morales* de Bossuet, mais ils s'en excusent : « Si nous mettons ici cet écrit... ce n'est certainement pas que nous voulions accuser M. Bossuet de jansénisme, lui qui a établi des principes si contraires à cette hérésie... » mais il a été édité par les jansénistes, etc...

faisait courir à la foi, l'appoint réel, quoique indirect, qu'elle fournissait au parti libertin (1). Peut-être l'intérêt qu'il portait à la réunion des protestants, ou l'ardeur de la lutte contre le quiétisme, lui voilèrent-ils quelque peu la malice foncière de l'hérésie nouvelle. Encore ne faudrait-il pas insister outre mesure sur ce point. Mais il n'omit rien de ce qui était indispensable, soit pour répondre aux jansénistes, soit pour les amener à la soumission. Il est certain après cela que la tactique des Jésuites ne fut pas la sienne.

Exposés plus que tous les autres aux attaques de l'ennemi, sans cesse harcelés sur leur propre terrain, toujours obligés de faire, dans la polémique, une large part à la défense personnelle, les Jésuites croyaient difficilement à un accord possible. Ils avaient été par trop calomniés dans leurs actions, dans leurs doctrines,

(1) Le passage suivant de Mme de Choisy est célèbre : « Elle (Mme de Sablé) trouve donc mauvais que j'aie prononcé une sentence de rigueur contre M. Arnauld... Voyons s'il est juste qu'un particulier, sans ordre du roi, sans bref du pape, sans caractère d'évêque ni de curé, se mêle d'écrire incessamment pour réformer la religion, et exciter par ce procédé là des embarras dans les esprits qui ne font autre chose que de faire des libertins ou des impies. J'en parle comme savante, voyant combien les courtisans et les mondains sont détraqués depuis ces propositions de la grâce, disant à tout moment : « Hé! qu'importe-t-il comme l'on fait, puisque, si nous avons la grâce, nous serons sauvés, et si nous ne l'avons pas, nous serons perdus! » Et puis ils concluent par dire : « Tout cela sont fariboles... » Avant toutes ces questions-ci, quand Pâques arrivait, ils étaient étonnés comme des fondeurs de cloches, ne sachant où se fourrer et ayant de grands scrupules. Présentement ils sont gaillards, et ne songent plus à se confesser, disant : « Ce qui est écrit, est écrit ». Voilà ce que les jansénistes ont opéré à l'égard des mondains ». Décembre 1655.

dans leurs intentions cachées, pour ne pas être en garde contre la mauvaise foi. Lui, plus confiant, espérait une conciliation, un assoupissement des querelles, et il paraît avoir cru à la sincérité des jansénistes, lors de la « paix de Clément IX ». Puisqu'ils affirmaient condamner les hérésies condamnées par l'Église il consentait à ne les pas traiter d'hérétiques. Nul doute que la défiance obstinée des Jésuites ne lui parût exagérée : l'avenir cependant devait leur donner raison. Et cependant, au mot « hérétique » près, il était sévère pour les propositions de la secte, quand, en 1700, il les qualifiait de *fausses*, *téméraires*, *scandaleuses*, *schismatiques*, *injurieuses à l'Eglise*. Les jansénistes Roulaud, Neveu, Ravechet, étaient par lui traités de *théologastres*. « M. Ravechet, disait-il, est un esprit de travers; M. Roulaud une tête de fer, aheurtée à son sens... M. Arnauld, « un si grand homme » pourtant, et MM. de Port-Royal, sont *au moins fauteurs d'hérétiques et schismatiques* » (1).

Sur la fameuse distinction du fait et du droit, ses positions n'étaient pas non plus exactement celles des Jésuites. Il faisait moins large qu'eux la part de l'infaillibilité de l'Église dans la condamnation des erreurs. Il ne pensait pas que, pour le fait personnel de Jansénius, l'Eglise fût au dessus de toute erreur possible. Il croyait, en ce point, de la part de Clément IX, à une tolérance qui n'exista jamais que dans les affirmations jansénistes. Mais, d'accord avec les Jésuites, il avait bel et bien lu

(1) Le Dieu, t. II, p. 70, 76, 77, 389.

dans l'*Augustinus* les fameuses propositions; il déclarait qu'elles étaient le fond et l'âme de tout l'ouvrage. Avec eux encore, il demandait, même sur la question du fait, une adhésion intérieure aux décisions de l'Eglise (1).

Bossuet n'admettait pas la doctrine de beaucoup d'entre eux sur l'attrition; mais, sur la communion fréquente, sa doctrine était exactement la leur (2).

Il était contre eux pour les théories dominicaines sur la grâce; mais il ne permettait pas qu'on traitât le

(1) Le Dieu, I, p. 75. II, 96, 383. III, p. 89, cfr. Ingold, p. 76. Turmel, op. cit., p. 70.

(2) Encore faut-il noter que, sur la question de l'attrition, un bon nombre admettaient comme lui que, pour être valable, l'attrition devait comporter *un commencement d'amour de Dieu.* Ainsi le P. de la Chaize. (Delmont, I, p. 258, 320). Les autres demandaient simplement que le motif de cette contrition imparfaite fût d'ordre surnaturel, et comportât la volonté de ne plus pécher, ajoutant que cela même était ce commencement d'amour de Dieu que l'on réclamait; mais ils n'aimaient pas l'expression préconisée par Bossuet, comme vague et prêtant aux interprétations outrées.

Pour la communion, notons seulement un rapprochement :

Arnauld dans sa *Fréquente communion*, relevait comme scandaleuse la proposition du Père de Sesmaisons : « Plus un fidèle est dénué de grâce, plus fréquemment il doit s'approcher des sacrements ». Bossuet écrivait : « Ceux qui ramassent avec tant de soin les sentences rigoureuses des Pères, seraient bien étonnés en voyant celles où ils disent que la *multiplicité des péchés*, ce qui s'entend des véniels, *loin d'être un obstacle à la communion, est une raison pour s'en approcher* et que, qui peut communier une fois l'an, peut communier tous les jours ». *Lettres de piété et de dévotion.* Consultations faites par Mme du Mans, 2 janvier 1698. Edit. Lachat, t. XXVIII, p. 391.

On répète souvent que le livre d'Arnauld n'a pas été condamné. Cela n'est vrai qu'en partie. Les propositions 16, 17 et 18, flétries en 1690 par Alexandre VIII sont d'Arnauld ou elles ne sont de personne.

molinisme d'hérésie, et, sur ce point, il redressait les idées du ministre Jurieu. Dans sa *Défense de la Tradition*, il loue au long et au large la Compagnie du respect qu'elle professe pour l'autorité du docteur Angélique. Il y met une sorte d'affectation. « On voit, écrit-il, dans quelle magnanimité cette savante société a été élevée dès son commencement puisqu'elle tend toujours dans la doctrine à ce qu'il y a de plus solide, de plus sûr, de plus approuvé, de plus noble et de plus saint qui est la théologie de saint Thomas » (1).

Nous parlerons dans un instant de la position qu'il prit contre les Jésuites en plusieurs questions touchant à la morale, le probabilisme, les cérémonies chinoises, etc. Et cela n'empêchait pas les Pères de l'inviter à prêcher dans leur église de la rue Saint-Antoine. Il y donna, nous ignorons à quelle date, un panégyrique de saint Ignace où devaient se trouver des éloges un peu vifs à l'égard de la Compagnie de Jésus, puisque l'éditeur janséniste de ses sermons a jugé à propos de nous en priver (2). Ce devait être quelque chose comme la fameuse péroraison du discours sur la Circoncision : « Et vous, célèbre Compagnie, qui ne portez pas en vain le nom de Jésus, à qui la grâce a inspiré ce grand

(1) *Défense de la tradition*, Partie II, liv. XIII, chap. IV. Notons que cet ouvrage était sur le chantier vers 1700. Pourquoi ce XIIIe livre, où Bossuet discute les doctrines des Jésuites sur la prédestination, librement, mais respectueusement, n'a-t-il pas été publié dans l'édition princeps de 1743 par l'ex-oratorien François Leroi.

(2) Bausset, livre XIII, § 2. Ingold, p. 142. Lebarq, *Histoire de la Prédication de Bossuet*, p. 313.

dessein de conduire les enfants de Dieu dès leur plus bas âge jusqu'à la maturité de l'homme parfait en Jésus-Christ; à qui Dieu a donné vers la fin des temps des docteurs, des apôtres, des évangélistes, afin de faire éclater par tout l'univers et jusque dans les terres les plus inconnues, la gloire de l'Evangile : ne cessez, selon votre sainte institution, d'y faire servir tous les talents de l'esprit, l'éloquence, la politesse, la littérature; et afin de continuer un si grand ouvrage, recevez avec toute cette assemblée, en témoignage d'une éternelle charité, la sainte bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit » (1).

Ne donnons pas à ces lignes plus d'importance qu'elles ne le méritent. Tenons compte des nécessités de circonstance et laissons à Bossuet, parlant chez les Jésuites, le

(1) Deforis, et après lui M. Gazier, triomphent ici d'une correction de Bossuet. L'orateur avait écrit : « Sainte et savante Compagnie ». Il biffe et écrit à la place : « Célèbre Compagnie », ce qui, ajoute-t-on, n'est pas la même chose. Deforis, remarque M. Lebarq, « aurait dû ajouter la raison qui n'est autre que l'addition marginale : « Selon votre *sainte* institution »; c'est donc une question littéraire et non une question de parti. » (T. VI, p. 377, avec fac-simile). Comparez *Maximes et réflexions sur la Comédie* (1694) : « Voici ce que dit sur ce sujet une *savante* Compagnie qui s'est dévouée avec tant de zèle et de succès à l'instruction de la jeunesse... En passant, on trouve cent traits de cette sagesse dans les règlements de ce *vénérable* Institut... » n. xxxv.

Pourquoi les éditeurs jansénistes supprimèrent-ils dans une lettre de Bossuet le membre de phrase que nous soulignons : « Nous ne craignons le Père Diaz, ni même le Père Tyrso (Gonzalez, général des Jésuites), *encore que nous le respections beaucoup*, ni les plumes de ses confrères,... etc.? (*Lettres sur le quiétisme*, 6 mai 1697. Edition Lachat, XXIX, p. 48). Le *Blancs Manteaux* voulaient absolument brouiller Bossuet avec les Jésuites.

droit de ne pas leur dire en face ce qu'il pourrait par hasard avoir au cœur à leur endroit. Reste qu'il était trop grand pour parler contre sa pensée, pour donner des éloges qu'il eût jugés immérités. Ajoutons qu'il parle en 1687, alors qu'il a déjà dans ses cartons ce projet de censure contre les casuistes qu'il n'avait pu soumettre à l'assemblée du clergé, en 1682, et qu'il fera passer trois ans plus tard; au moment encore où la controverse sur les rites chinois battait son plein en Sorbonne. Il eût pu se tirer d'affaire par quelques banalités sonores; mais ce n'était pas là son genre, et il va toujours au fait. Or, que loue-t-il chez les Jésuites? leur éducation, leur zèle dans les missions lointaines, leur enseignement, leurs travaux littéraires. En vérité, que veut-on de plus?

Nous pouvons conclure, ce semble. Si Bossuet a été, comme on l'assure, un adversaire agacé des Jésuites, en qui tout lui déplaisait; si les Jésuites ont été ses ennemis acharnés, on se demande ce qui se fût passé au cas où ils eussent été vrais amis. Dieu veuille, en fait d'adversaires, ne leur en donner jamais de plus malveillants que Bossuet.

IV

Je n'oublie pas, en écrivant ces lignes, certains points délicats. Entre l'évêque et les Jésuites il y avait plus que l'indispensable correction; il n'y avait pas tout à fait la pleine sympathie : il y eut même, vers la fin surtout, d'assez graves désaccords doctrinaux.

Je laisse de côté l'affaire passagère du quiétisme : il est parfaitement exact qu'en général, les Jésuites, surtout de Rome, voyaient avec peine la campagne menée contre l'archevêque de Cambrai. Il n'en reste pas moins établi qu'à Paris un certain nombre, et des plus marquants, pensaient à peu près comme Bossuet : ainsi les Pères La Rue, Gaillard et Bourdaloue (1). Mais, voici la morale relâchée avec son principe, le probabilisme.

Reprenons les choses d'un peu plus haut.

Tel que nous le connaissons, Bossuet ne pouvait guère aimer la casuistique, même la bonne. Il avait, nous dit M. Faguet, « le goût des vérités simples et *peu nombreuses*, le dédain des menues recherches et des raffinements indiscrets. Théologien infaillible (?) et d'une adresse de dialectique infinie, il ne s'enfonce point pour cela dans ces sentiers creux, où l'on sent pourtant qu'il est si à l'aise. C'est que l'orateur y serait gêné, dit Sainte-Beuve : « Quand on a une si belle sonnerie, on ne cherche pas midi à quatorze heures. » Ce n'est pas tant pour cela; c'est parce que c'est avec des idées simples qu'on gouverne le monde. Ecoutons-le : « Il n'est pas question d'avoir compris un grand nombre de vérités lumineuses; il est question d'aimer beaucoup chaque vérité; d'en laisser pénétrer peu à peu son cœur, de regarder longtemps de suite le même objet, de s'y unir, moins par des réflexions subtiles que par le sentiment du cœur. » Cela est admirablement dit; mais surtout, c'est toute une *méthode de conviction*, un dessein

(1) Delmont, op. cit., t. II, p. 357.

bien médité de juste discipline morale, une habileté suprême du gouvernement des âmes » (1).

Il savait, comme un autre, distinguer, diviser et subdiviser. Il était à l'occasion un dialecticien redoutable. Mais son goût ne le portait pas dans ce sens. Tout chez lui se simplifiait et se ramenait aux grandes unités. De là certaines lacunes, rançon nécessaire de ses grandeurs. L'histoire lui plaisait, mais non la critique. Il était psychologue, mais de loin, pour ainsi dire, et en théorie. Il ne sait pas, aussi bien que Bourdaloue et Fénelon, faire de la « psychologie appliquée ». « Il ne voit pas, nous citons M. Lanson, dans les profondeurs obscures de l'âme actuellement impénitente. Il est incapable de démêler dans l'action même les motifs secrets, de suivre les démarches tortueuses de l'amour-propre, de l'intérêt et des passions; d'en calculer les effets, la direction de leurs mouvements et l'intensité de leurs efforts » (2). J'ajoute, avec le même critique : « Voilà les réserves que l'on peut faire sur le caractère et sur l'esprit de Bossuet. Il n'est pas sûr qu'elles soient à son désavantage. En lui retirant un peu de perfection et un peu de capacité, je ne sais vraiment si on le diminue. »

C'est bien cela. Cherchez au fond de son tempérament la raison de ses préférences intellectuelles, vous y trouverez toujours sa tendance à la synthèse, son amour des vérités pleines et simples, son peu de goût à démêler la complexité des choses humaines, son

(1) Faguet, *XVIIe Siècle*, p. 405 (28e édition).
(2) Lanson, *Bossuet*, p. 59.

désir de les ramener à l'unité des points de vue divins. Et c'est pour cela, croyons-nous, qu'il a préféré les théories thomistes sur la liberté et la grâce aux doctrines molinistes, ces dernières plus psychologiques, mais les autres plus ramassées et plus denses; et le probabiliorisme avec ses formules simplifiées au probabilisme dont le maniement est délicat et demande plus de doigté que de force.

Cette disposition d'esprit que nous décrivons, où l'on ne sait trop laquelle, de la volonté ou de l'intelligence, commande et détermine l'autre, est singulièrement noble et haute, encore qu'elle ne suffise pas à tous les besoins. Reste qu'elle prédisposait mal Bossuet à l'égard des casuistes, gens, par nécessité de profession, rompus à l'anatomie des actes humains, psychologues ténus, facilement tentés de raffinement et de subtilité. Le jour où il les trouvera en faute, certes, il tâchera d'être juste pour eux. Quant à être indulgent, ce sera trop lui demander; et cependant, entre gens de bien, l'indulgence elle-même n'est-elle pas souvent une forme exquise de la justice?

On sait le rôle prépondérant que joua Bossuet dans l'Assemblée de 1700, et l'insistance qu'il mit à faire condamner par le clergé de France un nombre considérable de propositions empruntées aux casuistes. Je n'examine pas la question de savoir s'il était aussi urgent qu'on le disait de venir, Rome ayant déjà parlé, frapper encore les laxistes. Il y en avait toujours, nous assure-t-on, et plus que ne le croit Joseph de Maistre. Les protestants, au dire de Bossuet, reprochaient vive-

ment aux catholiques leur morale, et Bossuet, toujours préoccupé du retour des frères séparés, tenait à leur enlever ce vain prétexte. C'est enfin que les décrets du Saint-Office étaient considérés en France comme sans autorité, tant que le clergé ne les avait pas acceptés; il fallait donc assurer aux condamnations venues de Rome leur plein effet, et couper court à tout subterfuge de la part des casuistes relâchés. Quoi qu'il en soit du gallicanisme évident de ce dernier motif, à s'en tenir au point de vue historique, ces diverses raisons n'étaient peut-être pas à dédaigner. Restait à procéder avec la délicatesse nécessaire, pour ne froisser aucune susceptibilité légitime.

Or les Jésuites, depuis Pascal, étaient sur ce point très susceptibles; et on avouera que les raisons ne leur manquaient pas. Pouvaient-ils accepter que l'on persistât à les identifier avec la morale relâchée? Ils prenaient ce qui tombait sur quelques-uns d'entre eux des censures pontificales, mais refusaient énergiquement de se reconnaître dans le reste.

Bossuet mit à son œuvre une ardeur singulière, et les Jésuites avaient toute espèce de raisons de se croire spécialement visés. Qu'on se défie autant qu'on voudra des commérages de l'abbé le Dieu, trop peu intelligent pour nous donner, sans erreur possible, la pensée de son maître, et pour discerner avec la précision voulue ses idées à lui des idées des autres; on ne peut le nier, ce sont les Jésuites surtout qui, à tort ou à raison, attirent l'attention de l'évêque, leurs livres, leurs thèses, leurs théories. Sa correspondance est là, et l'on peut y rele-

ver à leur endroit plusieurs expressions assez vives (1).

Mais, quoi qu'il en soit de Bossuet et de ses intentions, à qui pensait son auditoire de prélats, quand il s'écriait : » Si, contre toute vraisemblance, et par des considérations que je ne veux ni supposer ni admettre, l'assemblée se refusait à prononcer un jugement digne de l'Eglise gallicane, seul j'élèverais la voix dans un si pressant danger; seul je révèlerais à toute la terre une

(1) Encore semble-t-il qu'on en exagère parfois singulièrement la portée. Il écrit à son neveu, 7 avril 1697 (*Lettres sur le quiétisme*) : « Je ne doute point que ce que vous pensez du P. de la Chaize ne soit véritable : *il est Jésuite autant que les autres*. Faites bien mes amitiés au P. Dez : vous savez qu'il est de mes amis particuliers. Assurément, c'est une tête, et un homme bien intentionné et droit ».

Le Père Dez était un Jésuite. Mais alors le membre de phrase que nous soulignons est-il aussi dur qu'on veut bien le dire? A parcourir les lettres environnantes (9, 11, 24 mars, 15 avril) le sens nous paraît être : le Père de la Chaize a beau trouver à censurer dans le livre de Fénelon, il est son partisan, tout comme les autres Jésuites.

Quant à l'abbé le Dieu, un exemple seulement de l'inintelligence compromettante du « bon abbé ». Qu'on lise (II, p. 185, 186) les lignes suivantes : « Il a écrit au Cal... une lettre au sujet d'un nouveau livre des Jésuites... il y attaque la doctrine de ce livre, etc... En venant de Paris à Meaux... (il) lut tout ce livre et le loua fort... Quand le Père Bourdaloue passa à Meaux... notre prélat continua de lui faire l'éloge de cet ouvrage... Mais aujourd'hui (il)... s'est tout à fait déclaré contre ce livre, entre nous autres, et nous a dit... que son avis était que cet archevêque censurait ce livre ». Alors Bossuet, si grand partisan du « *est*, *est*, *non*, *non* », si grand adversaire des équivoques et restrictions mentales, ne se refusait pas à jouer à son grand ami Bourdaloue de petites comédies. A qui le fera-t-on croire? Voir encore les anecdotes relatives à la *Clef de la censure*, t. II, p. 421. Décidément ce « valet de chambre mécontent », comme l'appelle Sainte-Beuve, est plus compromettant qu'un franc ennemi. Et alors comment n'en pas rabattre quand il insiste tant sur les duretés de Bossuet à l'égard des Jésuites? Voir Griselle, *Bourdaloue*, p. 912, 913.

si honteuse prévarication; seul je publierais la censure de tant d'erreurs monstrueuses » (1). A qui pensait-on sinon aux victimes des *Provinciales*?

Au tout premier rang de ce que Bossuet appelle des « erreurs monstrueuses » et que les Jésuites ne peuvent récuser, il en est que ses foudres ne sont pas parvenues à détruire. Sa grande colère contre les restrictions mentales n'a pas empêché saint Alphonse de Liguori d'en affirmer la légitimité *dans certaines limites;* et lui-même n'en a-t-il pas usé quelquefois? (2). Le probabilisme, qu'il confondait un peu vite avec le laxisme, n'est point mort, tant s'en faut. Mais, dans les assauts qu'il a dû soutenir pendant trois cents ans, il a appris à mieux préciser ses positions et à mieux éviter les abus toujours possibles; et l'on a pu depuis deux siècles assister à ce spectacle piquant : le probabiliorisme de Bossuet accaparé par l'école rigide et par le jansénisme, confondant en une égale condamnation le probabilisme jésuitique et l'équiprobabilisme de saint Alphonse; puis, quand les doctrines liguoriennes eurent triomphé, s'atténuer et disparaître presque complètement devant l'équiprobabilisme, lequel, à son tour, sous telle et telle plume, finit par se rapprocher singulièrement du probabilisme modéré des Jésuites (3).

En somme, sur plusieurs points, l'indignation de Bossuet, très louable dans son principe, tombait à côté.

(1) Beausset, *Hist. de Bossuet*, liv. XI.

(2) Voir plus haut sa conversation avec Bourdaloue.

(3) Voir à ce sujet Le Bacnelet, *La question liguorienne*, Paris, Lethielleux, 1898, spécialement la conclusion.

Mais, à notre point de vue, il y a plus grave. L'évêque, sans y songer, propageait et accentuait dans le public une erreur de fait, laquelle n'allait pas sans une notable injustice.

Des assertions fâcheuses, « monstrueuses » même, si l'on veut, des « ordures », pour employer le mot de l'orateur, il y en avait eu chez les casuistes. Mais supposons qu'au lieu d'être le docteur suprême de l'Église gallicane, jugeant les choses de si haut que toutes les nuances, les différences de niveau et de lointain se mêlaient pour lui en une masse égale et uniforme, il ait été historien critique, préoccupé de remettre chaque chose en son cadre et à sa place chronologique, Bossuet eût distingué avec soin les erreurs anciennes déjà stigmatisées par les papes; il eût noté scrupuleusement de chacune d'elles, si, depuis sa condamnation, elle avait été reprise, et par qui; il eût fait leur chronique en détail. Il savait que, pour le public, depuis Pascal, casuistes, laxistes, probabilistes et Jésuites, tout cela ne faisait qu'un; il se fût donc imposé le devoir de rendre à chacun selon ses œuvres. Vieilles ou récentes, d'où venaient ces erreurs? de partout. Car partout l'esprit humain est faillible, et partout la subtilité, l'indulgence, le désir même du bien et du mieux, peuvent avoir leur excès. Il en venait donc de Paris et de Rome, de la Sorbonne et du collège de Clermont.

Historien de la théologie morale, Bossuet nous eût donné ces intéressants détails. Le travail avait été préparé par l'abbé le Dieu; et l'évêque, au dire du

secrétaire, l'avait fort approuvé. Il est dommage vraiment qu'on n'ait pas jugé à propos de l'éditer. Les Jésuites eussent très certainement répondu, et le public instruit, mais impartial, eût pu juger en connaissance de cause (1).

On eût su que penser de l'assertion du Père G. Daniel, écrivant quatre ans auparavant au Dominicain Noël Alexandre.

« Il y a trois sortes (de décisions) par lesquelles on a prétendu convaincre les Jésuites de relâchement. Premièrement il y en a qu'on leur objecte comme relâchées, et qui ne le sont point en effet, parce qu'elles sont conformes au sentiment général de tous les Docteurs et de toutes les Ecoles catholiques, et seulement opposés aux idées particulières de quelque théologien qui se fait un honneur et un mérite de se distinguer dans ses livres par l'affectation d'une extrême sévèrité. (Suivent des exemples tirés de Noël Alexandre lui-même).

« La seconde espèce de décisions... sont des extraits de leurs auteurs, faits avec infidélité, soit en retranchant des circonstances, soit en y ajoutant d'autres qui changent l'espèce, ou qui, détachés d'un article ou d'un chapitre, font une toute autre idée que lorsqu'on le lit dans l'endroit même d'où on les a tirés ». Et l'on nous renvoie à Pascal.

(1) Le Dieu. t. II, p. 447. Le travail devait être intitulé, la *Clef de la censure;* le manuscrit est au séminaire de Meaux. Lire à ce sujet, mais avec précaution, les remarques du chanoine Réaume. *Histoire de Bossuet,* t. III, p. 383, 390.

« Enfin la troisième espèce... sont quelques décisions tirées véritablement de quelqu'un de leurs théologiens, qui en effet ne sont pas exactes »; telles certaines solutions d'Escobar; et le Père Daniel ajoute : « Sur ce dernier point voici trois propositions que l'adversaire peut contredire s'il le veut, mais sur lesquelles on est prêt à lui apporter toutes les preuves qu'il désirera.

« Première proposition. Quand il est arrivé qu'un docteur Jésuite a donné dans ses livres une décision évidemment mauvaise... le sentiment contraire... a été aussi le sentiment commun des théologiens de la société.

Seconde proposition... Quand un théologien Jésuite a donné une décision de cette nature, ordinairement il a eu pour guide ou pour compagnon quelque docteur thomiste.

Troisième proposition. Si en matière de morale, ou d'autres dogmes théologiques, on supputait les erreurs bien avérées qui sont échappées aux théologiens thomistes et aux théologiens Jésuites dans leurs livres, la liste de celle des Jésuites serait plus courte notablement » (1).

(1) *Seconde lettre au R. P. Alexandre.* (*Recueil de divers ouvrages*, t. II, p. 27). Comme preuve de cette assertion que les condamnations papales n'ont pas atteint les casuistes Jésuites autant qu'on le répète, voir Viva, *Damnatae theses.* Naples, 1708, 3 in-4° (*Opera Omnia*, t. VI).

Saint Alphonse de Liguori écrivait le 30 mars 1756 : « D'ordinaire, j'ai suivi le sentiment des Jésuites, et non celui des Dominicains, car les opinions des Jésuites ne sont ni larges, ni rigides, mais de juste milieu. Et si je soutiens quelque opinion rigide contre tel ou tel écrivain Jésuite, je le fais presque toujours en m'appuyant sur l'autorité d'autres écrivains de cette Compagnie. C'est d'ailleurs

Ces distinctions, qui s'imposeraient à un historien, Bossuet, dans les censures officielles de 1700, eût-il pu les faire? Je ne sais. Les Souverains Pontifes eux-mêmes n'avaient pas cru devoir entrer dans ces détails, laissant aux théologiens le soin de donner les commentaires nécessaires. L'assemblée du clergé ne le fit pas davantage; elle se contenta de marquer celles des censures qu'elle empruntait à des documents antérieurs. Du reste elle affirmait son impartialité. Elle frappait les casuistes de plus de cent condamnations : mais les jansénistes en avaient quatre pour eux. On atteignait même un bachelier de Sorbonne. Les Jésuites n'avaient donc rien à dire : il y en avait pour tout le monde.

Le résultat fut ce qu'on pouvait attendre, celui que tels et tels notoires ennemis de la Compagnie poursuivaient sans se cacher : pour le public, les Jésuites seuls étaient condamnés. Cela simplifiait la question, mais la justice rigoureuse n'y gagnait rien.

Quant à Bossuet, il voulait que tout fût correct. C'est lui qui insista pour que le bachelier de Sorbonne eût

d'eux, je l'avoue, que j'ai appris le peu que j'ai mis dans mes livres; car, en fait de morale, je ne cesserai de le répéter, ils ont été, et ils sont encore les maîtres ». Ensuite le saint prie de faire réviser son livre par le Jésuite Zaccaria, « un père très savant, équitable dans ses opinions, à égale distance du rigorisme et du laxisme ». Or ce jésuite probabiliste trouva trop larges plusieurs propositions de la *Théologie morale*. (*Lettres* de S. Alph. trad. Dumortier. Lille, 1888-98, lettres 10, 12 et 13). On sait que, dans la suite, le saint se prononça contre le probabilisme. Cette évolution dans sa pensée, et le vrai sens de ses paroles ont donné lieu à de longues controverses, qui ne sont pas de notre sujet. Voir Le Bachelet, *La question Liguorienne*.

sa petite censure. Il s'indignait, nous dit le Dieu, quand il voyait Monsieur de Reims ne pouvoir ouvrir la bouche sans insulter les Jésuites. « Il faut le laisser parler, disait-il, mais quand il faudra donner une censure, je suis bien résolu de n'y laisser glisser aucun mot d'aigreur ni de dureté ». Il tint parole et les censures s'enveloppèrent d'anonymat (1).

Pour ce qui le regardait, Bossuet ne tombait pas dans le sophisme de Pascal, *ab uno disce omnes*. Lui du moins, ne faisait pas des Jésuites un bloc invraisemblablement homogène; et, puisqu'il en rencontrait sur sa route qui défendaient le probabiliorisme, il les prenait très au sérieux, et ne voyait pas dans leur attitude, comme eût fait Pascal, un acte de politique raffinée, destinée à éblouir le bon public. Il ne les isolait pas non plus; et, s'il trouvait à redire aux assertions de quelques-uns, il avait soin de spécifier au roi que les propositions condamnables avaient pour auteurs « des prêtres et des religieux de tous ordres et de tous habits ». Enfin il respectait les intentions, et rejetait le mal, non sur je ne sais quel propos délibéré d'envahissement égoïste, mais tout simplement sur une illusion (2). C'était fort bien. Mais lui, le public n'était pas averti : ou le laissa simplifier les choses à sa manière, et les censures de 1700 lui apparurent comme le corollaire logique, la consécration des *Provinciales*. Voyez par exemple ce qu'en dit Saint-Simon.

(1) Le Dieu, II, p. 63, 64.

(2) Bausset, *Hist. de Bossuet*, liv. XI, t. I.

Tout cela, les Jésuites le savaient; et cependant, reste de sympathie ou habileté élémentaire, ils ne tinrent pas rigueur à l'évêque de Meaux. Bourdaloue continua à le voir; le Père de la Rue était reçu par Bossuet avec « mille honnêtetés » (1). Lorsqu'en 1703 éclata l'affaire du *Cas de conscience* qui renouvelait toutes les vieilles querelles, soulevait à nouveau la question de savoir jusqu'où pouvait aller l'exigence de l'Eglise sur le fait de Jansénius, et offrait aux récalcitrants la ressource du silence respectueux, c'est à Bossuet que les Jésuites s'adressérent pour se plaindre. La Sorbonne compromise ne pouvait rien dire : la parole était aux évêques, et il n'y avait qu'un porte-parole des évêques, Bossuet : « C'est à vous, Monseigneur, à parler, lui dirent les Jésuites, puisque vous avez autorité »; et là dessus, au dire de le Dieu, M. de Meaux « prit feu » (2). Avant comme après l'assemblée de 1700, et en dépit de la mésintelligence qui subsistait entre eux, il compta des Jésuites parmi ses bons amis. Il faisait assaut de politesse avec le père de la Chaize, ce qui ne tirait pas à conséquence, car au fond, il ne semble pas l'avoir goûté beaucoup. Mais il aimait sincèrement Bourdaloue, le faisait prêcher dans son diocèse, louait son zèle et son éloquence. Les Pères Cossart, Ferrier, Bouhours, Daurès, Diaz, Gaillard, Martineau, la Rue, entretenaient avec lui des relations cordiales. En dépit de plus d'un

(1) Le Dieu, II, p. 186, 239, 240. Sur le P. de la Rue et son prétendu exil dans les Cévennes, voir Delmont, t. II, p. 355. Chérot, le *Quiétisme en Bourgogne*, 8°, 1901, p. 25.

(2) Tome II, p. 357, 368.

désaccord, il était impossible de le tenir pour un ennemi (1).

Et c'est chez eux que le clergé de Meaux alla chercher un orateur pour prononcer l'oraison funèbre de Bossuet. Le Père de la Rue, parlant de son rôle de docteur put, sans se mettre en contradiction avec ses confrères, dire du grand mort, son ami : « A cette règle de vérité solide et invariable, il rappelait non seulement la doctrine des dogmes, mais la doctrine des mœurs; également ennemi de ceux qui comptent pour rien le relâchement dans la foi, et de ceux qui, trop fiers de la fermeté de leur foi, au lieu d'élever sur ce fondement l'édifice d'or, d'argent et de pierres précieuses, ne craignent point d'y employer le foin et la paille, faible jouet de l'orage et du feu. Juge éclairé, ce n'était pas par prévention ni par entêtement, mais sur des principes certains qu'il condamnait les maximes trop indulgentes. Juge équitable et modéré, c'était sans étendre la censure du particulier au général, ni du coupable à l'innocent. Juge édifiant et exemplaire, c'était en appuyant la sévèrité de ses décisions par la régularité de sa conduite. Sa vertu l'autorisait à réformer les abus plus encore plus que sa dignité : et, *quand on eût eu droit d'appeler de ses jugements* (notons cette restriction) il eût fallu se rendre à la force de ses exemples » (1).

(1) Lettre 180. 4 août 1694; le Dieu, I, p. 83; III, 35, 36, etc., Dumont, p. 225, 314.

(1) 3e point. (*Œuvres complètes* de Bossuet, édit. Guillaume, t. I, p. 23, 24. M. Réaume (t. III, p. 523, 533), trouve tout cela choquant et honteux de la part d'un Jésuite!

Et maintenant, pour conclure, contentons-nous de poser une question.

Je me demande jusqu'à quel point le grand évêque, — lequel, je ne l'oublie pas, ouvrait la liste des censures de 1700 par quatre condamnations visant les jansénistes — ne subissait pas lui-même, dans sa campagne contre la morale relachée l'influence secrète du jansénisme. On a dit que, dans toute cette affaire, se retrouvait la main de Quesnel et de ses amis. Fénelon allait jusqu'à écrire en 1705 dans son mémoire secret au Pape : « Si on excepte quelques actes dirigés aussi légèrement que possible contre le jansénisme par les meneurs de l'assemblée, il est constant que tout le reste a été pris, mot à mot, des notes fournies par Quesnel ». Fénelon ignorait que, depuis dix-huit ans, Bossuet avait dans ses cartons un projet de censure. Il n'avait pu le présenter en 1682, il le reprit en 1700 et y ajouta une vingtaine de propositions nouvelles. Mais la question est toute autre.

Ce n'est pas impunément qu'on est de son temps et de son pays. Or au XVIIe siècle, en France, l'atmosphère était tellement saturée d'idées et d'impressions jansénistes que les plus orthodoxes ne s'en défendaient pas toujours. Il ne serait pas très difficile, peut-être, d'en trouver la trace jusque chez les ascètes de la Compagnie. Il est certaines duretés et outrances de doctrines qui s'expliqueraient assez facilement par là. Je laisse à d'autres le soin délicat de chercher si le cas s'applique à Bossuet, et si, par exemple, quelquefois, entre saint Augustin et lui, ne viennent pas à certains moments

s'interposer les idées du jour. Mais il s'agit ici d'anti-jésuitisme.

Bossuet vivait entouré de gens à qui les Jésuites étaient fort antipathiques. A en juger par le Journal de le Dieu, on en parlait souvent chez lui, et souvent en mauvais termes. Jusqu'à quel point son robuste génie a-t-il pu se dérober à l'influence de l'injustice ambiante? Jamais on ne le voit préoccupé de défendre ce qu'il y avait de défendable dans la morale des Jésuites. Il loue les *Provinciales* : évidemment, à lire le contexte, il ne ne s'agit que de la forme. « Quelques-unes, dit-il, ont beaucoup de force et de véhémence, et toutes une extrême délicatesse ». Cela ne dépasse pas les qualités littéraires. Mais la restriction sur le fond n'y est pas. Croyait-il cependant à toutes les allégations de Pascal? (1).

Dans l'oraison funèbre de Nicolas Cornet (1663), sa justice distributive est, semble-t-il, sans défaillance. Il est sévère pour les Jansénistes. Il l'est aussi pour les laxistes. Tout ce qu'il dit de la « pitié meurtrière » de ces derniers « qui leur fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs » est parfaitement juste. Il a raison de blâmer la vaine subtilité qui « fatigue les casuistes par des consultations infinies », les « questions de néant qui ne servent qu'à faire perdre parmi des détours infinis la trace toute droite de la vérité », les « chicanes raffinées, ces subtilités en vaines distinctions, qui sont véritablement de la poussière soufflée et de la terre

(2) *Ecrit composé pour le card. de Bouillon*, 1669.

dans les yeux », tout cela devait être dit. Dans sa pensée il faisait la distinction avec les casuistes modérés, tempérants et sages, dont le docteur Cornet était, à ses yeux, un type achevé. Mais il y a un mot que les Jésuites eussent voulu entendre, et qui les eût empêchés peut-être de prendre le change sur les intentions de l'orateur : et ce mot n'a pas été dit. Combien, parmi les auditeurs, ont pu croire alors que Bossuet flagellait en même temps et les jansénistes et leurs victimes (1).

Et je me contente de demander : ce procédé, qui n'était pas propre à Bossuet, n'est-ce pas un peu le procédé janséniste? N'y a-t-il pas du Pascal dans cette manière de faire? Bossuet a-t-il pu échapper complètement aux préjugés de l'époque? La réponse à cette question, si toutefois on peut la donner avec précision, permettrait d'en résoudre une autre plus générale et que nous posions au début de ce travail. « Certain antijésuitisme, chez des catholiques sincères, ne s'explique-t-il pas en grande partie par l'atmosphère qui les entoure, tout saturé d'antijésuitisme sectaire? »

(1) Godefroy Hermant écrivait : « Il donna furieusement sur ces gens là, c'est-à-dire sur les Jésuites, dont il y avait bon nombre dans l'assemblée qui n'y prirent pas assurément plaisir ». Les jansénistes en furent-ils beaucoup plus satisfaits ?

D'après Jean Deslions, docteur de Sorbonne, il y avait seulement deux Jésuites présents. (*Etudes*, 1874, p. 275, art. du P. Gazeau. *Doc. inédits sur l'or. fun. de N. C.*).

BIBLIOGRAPHIE

N. B. Chacune des études qui composent cet ouvrage étant précédée de quelques notes bibliographiques, nous ne donnons ici le titre que des livres de portée plus générale ou cités plusieurs fois et en des chapitres différents. Nous indiquons en **caractères gras**, sur les principales matières, à quelle page on en trouvera la bibliographie.

Allemagne. (Antijésuitisme en...), p. 23.

Angleterre. (id.), p. 197.

Annales des soi-disant Jésuites, voir Gazaignes.

A. Arnauld (l'Ancien). *Plaidoyé pour l'Université... contre les Jésuites...*, Paris, 1594 (*Annales des soi-disant* Jésuites, t. I).

— *Franc et véritable discours du Roy sur le rétablissement qui lui est demandé pour les Jésuites*, Villefranche (la Rochelle) 1602.

Antoine Arnauld (le docteur). Œuvres complètes, 1775, Lausanne. 45 vol. in-4°.

A. Astrain, S. J. *Historia de la Compania de Jesus en la Asistencia de Espana.* Tome I : *San Ignacio de Loyola*, 1540-1556. Madrid, 1902, in-8°.

Aug. et Al. de Backer. *Bibliothèque des Ecrivains de*

la Compagnie de Jésus, 3 in-f°, 2e édition, 1869-1876.

Barrière. p. 144.

D. Bartoli, S. J. *Histoire de saint Ignace*, traduction du Père L. Michel, Société de Saint-Augustin, 1892, 2 in-8°. Traduction du Père J. Terrien, Lille (Taffin et Lefort) 1893, 2 in-8°.

Baudrillart. *L'Eglise catholique, la Renaissance, le Protestantisme*, Paris, 1904. 6e édition, Paris, 1905.

Bayle. *Dictionnaire critique* (1697). Edition Beuchot, 1820, Paris (Desoer), 16 in-8°.

Becanus, S. J. *Aphorismi Doctrinæ Calvinistarum ex eorum libris, dictis et factis : cum brevi responsione ad aphorismos falso Jesuitis impositos*, Mayence, 1608. (Dans les *Opuscula theologica*, Paris, 1633, 2 in-f°.

Bonzon. *La vente d'une congrégation sous Louis XV; la suppression des Jésuites*, Paris, 1901.

Bossuet. p. 439.

Du Boulay. *Historia Universitatis Parisiensis*, 1665-1673, 6 in-f°.

Brou. *La Compagnie de Jésus*, in-12, Paris, 1903. Bloud (Collection *Science et Religion*).

J. Burckhardt. *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, traduction Schmitt, Paris, 1885, 2 vol. in-8°.

[A. Cahour, S. J.] *Des Jésuites*, par un Jésuite, Paris, 1844, 2 in-12.

A. Carayon, S. J. *Bibliographie historique de la Compagnie de Jésus*, Paris, 1864, in-4°. (Une refonte de cet ouvrage est en préparation).

— *Documents inédits sur la Compagnie de Jésus*, 1863-1886, 23 vol. in-8°.

J. Chastel. p. 108, 141, 151.

Cimbert et Danjou. *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1834-1840. Série I, t. XIII.

[Condé]. *Mémoires de Condé* (1559-1610), Londres, 1743, 6 in-4°. (Surtout le supplément, au tome VI).

Conspiration des poudres. p. 198.

Crétineau-Joly. *Histoire de la Compagnie de Jésus*, Paris, 1851, 6 in-12.

Crevier. *Histoire de l'Université*, 1761, 7 in-12.

G. Daniel, S. J. *Recueil de divers ouvrages*, 2 in-4°, Paris, 1724. (Au tome I : *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe*).

[Abbé Dazès]. *Compte rendu au public des Comptes rendus aux divers Parlements*, 2 in-8°, Paris, 1765.

Doellinger et Reusch. *Geschichte der Moralstreitigkeiten in der romish Katholischen kirche seite dem sichzehnten Jahrhundeit nut Beitragen zur Geschichte und Charakteristic des Jesuitenordens*, Nordlingen, 1889, 2 in-8°.

Douarche. *L'Université de Paris et les Jésuites*, Paris, 1888, 8°.

B. Duhr, S. J. *Jesuiten Fabeln*. Ein Beitrag zur Kulturgeschichte, 2e édition, Fribourg en Brisgau, 1892. (4e édition, 1904).

— *Studien ordnung dei Gesellschaft Jesu*, 8°, Fribourg, 1896.

— *Die Jesuiten an den deutschen Fürltenhöfen des 16 Jahrhunderts*, Fribourg, 1901, gr. in-8°.

Encyclopédie des sciences religicuses, 13 in 8°, Paris, 1877-1882.

P. de l'Estoile. *Registre Journal.* (Collection Michaud, 1837).

Exercices. p. 5, 30, 31.

Féret. *La Faculté théologique de Paris. Epoque moderne.* 4 in-8°, Paris, Picard, 1900-1906). (Tomes I et II sur le XVIe siècle, III et IV sur le XVIIe).

— *L'Université de Paris et les Jésuites dans la seconde moitié du XVIe siècle* (*Revue des questions historiques*, avril 1899).

— *L'Université de Paris et les Jésuites au commencement du XVIIe siècle.* (Ibid., octobre 1900).

J. Fouqueray. *Le dernier interrogatoire et l'exécution de J. Chastel.* (*Etudes*, 5 janvier 1905).

Th. Froment. *Essai sur l'histoire de l'éloquence judiciaire en France avant le XVIIe siècle*, Paris (Thorin), 1875, 8°.

Gallicanisme (Antijésuitisme gallican). p. 49, 50.

[Gazaignes]. *Annales de la Société des soi-disants Jésuites ou recueil historique-chronologique de tous les Actes, Ecrits, Dénonciations, Avis doctrinaux, Requêtes, Ordonnances, Mandements, Instructions pastorales, Décrets, Censures, Bulles, Brefs, Edits, Arrêts, Sentences, Jugements, émanés des Tribunaux ecclésiastiques et séculiers contre la doctrine, l'enseignement, les entreprises et les forfaits des soi-disant Jésuites, depuis 1552, époque de leur naissance en France, jusqu'en 1763*, Paris, 1764-1769, 4 vol. in-4°. (L'ouvrage devait en avoir 9).

Gazier. *Pascal pamphlétaire et Pascal apologiste* (*Revue des Cours et Conférences*, 1905).

— *Mélanges de littérature et d'histoire*, Paris, 1904, in-16.

Gerson. *Opera*, 7 in-f°, Anvers, 1706.

[Goulard). *Mémoires de la Ligue*, 1758.

Grande Encyclopédie, 31 vol. in-4°.

Gretzer, S. J. *Opera omnia*, 17 in-f°, Ratisbonne, 1734-1741. T. XI. *Defensio Soc. Jesu.*

Griselle. *Bourdaloue*, 2 in-8°, Paris, 1901.

G. Hanotaux. *Etudes historiques sur le XVIe et le XVIIe siècles*, Paris (Hachette), 1886, in-16.

Huylenbroucq, S. J. *Vindicationes adversus famosos libellos*, 3 in-8° Gand, 1711. Bruxelles, 1715. Bruxelles, 1715.

Saint Ignace de Loyola. *Exercitia spiritualia cum versione litterali ex autographo Hispanico notis illustrata* (P. Roothaan), Paris, 1865.

— *Constitutiones Societatis Jesu*, hispanice et latine, Madrid, 1893, in-f°.

— *Cartas*, 7 in-8°, Madrid, 1874-1889.

— *Monumenta Ignatiana* (en cours de publication dans les *Monumenta historica Societatis Jesu*).

Imago Primi soeculi Societatis Jesu, a Provincia Flandro-Belgica... representata. Anvers, 1640, f°.

Institutum Societatis Jesu. (L'édition la plus souvent citée par les historiens est celle de Prague, 1705, 2 in-f°; la plus récente est celle de Rome, 1869-1870, 2 in-4°). Cfr. Sommervogel, t. V, col. 81 à 99.

Jansénisme. p. 305.

J. Janssen. *L'Allemagne et la Réforme*, tomes IV et V de la traduction française.

Jourdain. *Histoire de l'Université de Paris au XVIIe siècle*, Paris, 1888, 2 in-8°.

Jouvancy, S. J. *Historiæ Societatis Jesu* pars quinta, tomus posterior (1591-1616). Rome, 1710, f°.

Labitte. *De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, 2e édition, Paris, 1866, 8°.

Du Lac. *Jésuites*, Paris, Plon, 1901.

La Chalottais. *Compte rendu des Constitutions des Jésuites*, s. l., 1762.

— *Second compte rendu*, 1762.

Lanson. *Histoire de la Littérature française*, 5e édition, 1898.

[Lavisse]. *Histoire de France*, tome VI, 1re partie : *la Réforme et la Ligue ;* 2e partie : *Henri IV et Louis XIII*, par H. Mariéjol.

X. Le Bachelet. *La question Liguorienne. Probabilisme et Equiprobabilisme*, in-12, Paris (Lethielleux), 1898.

C. Lenient. *La Satire en France ou la Littérature militante au XVIe siècle*, Paris (Hachette), 1877, 2 in-16.

La Ligue. p. 75-76.

Mariana. p. 169.

Mariéjol. Voir Lavisse.

U. Maynard. *Les Provinciales et leur réfutation*, 2 in-8°, Paris, 1851.

Mémoires de la Ligue, Amsterdam, 1758, 6 volumes.

Le Mercure Jésuite, Genève, 1626.

Monita secreta. p. 275.

Monumenta Historica Societatis Jesu, Madrid, 1894 et suiv. (en cours de publication).

La Morale pratique des Jésuites, 1669-1695, Cologne, 8 volumes. (Œuvres d'Ant. Arnauld, tome XXXII).

Naumann (Pilatus). *Der Jesuitismus*, Ratisbonne, 1905, 8°.

Pachtler, S. J. *Ratio studiorum et Institutiones scholasticae Societatis Jesu per Germaniam olim vigentes*, 4 in-8°, Berlin, 1887-1895 (dans les *Monumenta Germaniae paedagogica*).

Pascal. p. 343.

E. Pasquier. *Œuvres*, Amsterdam, 1723, 2 in-f°.

— *Catéchisme des Jésuites*, Villefranche, 1602.

— *Œuvres choisies*, par L. Feugère, 2 in-18, 1849.

Perrens. *L'Eglise et l'Etat en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, 1873, in-8°.

Pilatus. Voir Naumann.

[P. Pinthereau, S. J.] *La naissance du jansénisme découverte à Monseigneur le Chancelier, par le sieur de Preville*, 1644.

— *Le progrès du jansénisme...* Avignon, 1655.

Poirson. *Histoire du règne de Henri IV*, 4 in-8°, Paris, Didier, 1866.

Polanco, S. J. *Chronicon Societatis Jesu*, 6 in-8°, Madrid. (*Mon. Hist. Soc. Jesu*).

Port-Royal. p. 305.

J. M. Prat, S. J. *Maldonat et l'Université de Paris au XVIe siècle*, Paris, 1856, in-8°.

— *Recherches sur la Compagnie de Jésus en France du temps du Père Coton*, Lyon, 1876, 5 in-8°.

Rapin, S. J. *Histoire du jansénisme*, 8°, Paris, 1861.

— *Mémoires*, 4 in-8° Paris, 1865.

Ravaillac. p. 176.

De Ravignan, S. J. *De l'existence et de l'institut des Jésuites*.

Ripert de Monclar. *Plaidoyer de... dans l'affaire des soi-disant Jésuites*, 1762, 8°.

Riquet de Bonrepos. *Compte rendu des Constitutions au Parlement de Toulouse*, Toulouse, 1762, in-8°.

Sainte-Beuve. *Port-Royal*, 4e édition, Paris, 1878, 7 in-12.

Saint-Simon. *Mémoires*, édition Chéruel, 20 volumes in-12, Paris, Hachette, 1872; édition de Boislisle, in-8° (en cours de publication).

[de Saint-Victor] *Documents sur la Compagnie de Jésus*, Paris, 1827-1828. L'ouvrage comprend 24 opuscules de divers auteurs.

J. de la Servière. *De Jacobo I. Angliae rege cum Cardinali R. Bellarmino super potestate cum regia tum pontificia disputante*. Paris, 1900, 8°. (Cfr. *Etudes religieuses*, 1903, t. I, II, III. *Une controverse au début du* XVIIe *siècle*).

Sommervogel. *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, 9 in-4°, 1890-1900.

Tyrannicide. p. 103, 115, 141.

Varin. *La vérité sur les Arnauld*, Paris, 1847, 2 in-8°.

INDEX

Abbot, arch. de Cantorbéry, 271.
d'Alembert, 4, 10, 173.
Alexandre VI, 185.
Alexandre VIII, 443.
Alexandre (Noël), O. P., 454.
Allemagne, ch. I.
Almain, Sorboniste, 118.
S. Alphonse de Liguori, 379, 452, 455.
Alvarez (Balthasar), S. J. 388.
d'Amboise (Jacques), 92.
Amour de Dieu, 375.
Anchieta, S. J., 371.
d'Ancier, cfr. Dancier.
Annat, S. J., 359, 367.
Andrewes (Lancelot), év. de Winchester, 271.
Angleterre, ch. VII et VIII.
Aquaviva, S. J., 6, 90, 187, 190, 191, 193, 207, 209, 210, 213 à 216, 279.
d'Aranda, 434.
Archer, S. J., 222.
Argenti, 281.
Arnauld (famille), 92.
Arnauld (l'ancien), 84, 86, 92, 93, etc., 104, etc., 141, 152, 174, 307, 432.
Arnauld (Docteur), 173, 288, 310, 311, 317, 319, 324, 333, 335, 354, 381, 396, 405, 435, 441-43.
Assassins, 106, 374.
Attrition, 443.
Aubigny, S. J., 176.
Aubry (Dr), 99, 144, 145, 150.
Auger (Edmond, S. J.), 85, 214.
Azor, S. J., 134, 412.

Bacon, 225.
Balinghem, S. J., 388.
Barberino (Cal), 231.
Barrière, 97, 105, 143 et suiv., 199.
Barzée, S. J., 371.
de Bascle, 329.
Bauny, S. J., 358-360, 372-73, 377, 394-95, 399, 403, 406, 412, 426.
Bayle, 432.
Beaumarchais, 12.
Becanus, S. J., 44-45, 177, 214.
Bellarmin, S. J., 42, 87, 271, 388.
du Bellay (Eust.), 53, 56, 67.

Bembo (Bembus) S. J., 280, 288.
Bernard, S J., 97.
Bertrand (Joseph), 346, 403.
Beyschlag, 296.
Bianchi, S. J., 382.
Bobadilla, S. J., 25.
Boccace, 115.
Bodin (Jean), 125.
Boileau, 339.
Bongars (Jacq.), 92.
Bonzon, 297.
Boonen (arch. de Malines), 310.
Bossuet, 4, 336-7, 367-8, 382, 388, 390, 412, 414, 435, 439 et suiv.
Boswell (W.), 232.
Bouhours, S. J., 458.
Boucher (curé de St-Benoît), 86, 99.
Bourdaloue, 307, 368, 428, 447, 448, 451, 458.
Bourg-Fontaine (projet de), 387, 428.
Boutroux, 371.
Briant (Alex.) S. J., 202.
Brieux, 267.
Brisson (président), 88.
British Museum library, 3.
Broët, S. J., 63.
Bruce (Robert de), 171.
Brunetière, 81, 402, 428.
Buchanan, 126.

Cajetan, O. P., 119.
Calvin, 44. 127-8, 418.
Calvinistes, 43-45, 50.
Campello, 201.
Campion, S. J., 43, 200, 202, 246-7, 267.
Canisius, 25, 33, 40.
Cano (Melchior), 24.
Carayon, S. J., 18.
Carlos (Don C., fils de Philippe II), 40.
Castro-Palao, S. J. 412.
Casuistique, 371-376, 406, 423, 453.
Catesby, 264.
Catherine de Médicis, 57.
Catherine de Russie, 326.
Catholicisme, sa décadence? 416.
Caussin, S. J., 214, 311, 388.
de Caylus (Mme), 368.
Cécil (Lord), 228.
de Champs, S. J., 368, 401.
de Chantal (Sainte Jeanne), 354.
Chantelauze, 368.
St. Charles Borromée, 402, 412, 417.
Charles Ier, 231, 233.
Chastel (Jean), 107-8, 142, 151 et suiv., 199.
de Châteauroux (Mme), 369.
de Chatillon (Cardinal), 60.
Chemnitz, 32.
Chérot (Henri), 344.
Cheverny, 150, 153, 161.
de Choisy, 367.

de Choisy (Mme), 441.
Clément VIII, 89, 90.
Clément IX, 442.
Clément XIV, 6, 13.
Clément (Jacques), 8, 99, 110, 159, 161, 183-4, 188.
Clermont (Collège, à Paris), 57, 86.
Coke (Edw.), 262, 266, 268.
de Colonia, S. J. 439.
Collège Royal (C. de France), 60.
Collèges des Jésuites, 37, 51, 57-59,
Côme (Cal de), 219-21.
Comitolo, S. J., 401.
Commerce, 299, 314.
Commolet, S. J., 84, 89-90, 94, 97.
Communion fréquente, 443.
Compagnie de Jésus, les degrés dans la... 64; *Société de clercs réguliers*, 70; *Vœux*, 97. Voir *Collèges*, *Constitutions*, *Dévotion*, *Education*, *Hyprocrisie*, *Jésuites*, *Livres*, *Mensonge*, *Missions*, *Morale*, *Obéissance*, *Orgueil*, *Pauvreté*, *Politique*, *Richesses*, *Serment*.
Complots, 39, ch. VII.
Complot des Poudres, 76, 227.
Complot papiste, 235.
Confesseurs des rois, 214, 367-369.
Coninck, S. J., 412.
Constitutions de la Compagnie, 5.
Constitutions secrètes, 291, 296.
Cooper (Thompson), 222.
Cordara, S. J., 281.
Cornet (Nicolas), 461.
Cossart, S. J., 459.
Coton, S. J., 191, 214, 297, 367.
Coubé, S. J., 15.
Creswell, S. J., 224.
Crichton, S. J., 171, 207, 210, 220.
Cullen (Patrice), 224.
Cuvillier-Fleury, 10.
Dancier, 299.
Daniel (G.), S. J. 370, 382, 401, 454.
Darboy (Mgr), 16.
Daurès, S. J. 458.
Deforis, O. S. B., 445.
Deslions (J.), oratorien, 462.
Dévotion Jésuitique, 375, 387, 420.
Dez, S. J., 451
Diaz, S. J., 445, 458.
Direction d'intention, 373, 376.
Dollé (Louis), 152.
Saint Dominique, 15.
Dominicains, 434, 455.
Drake, 200, 224.
Dreyfus, 10.
Duhr, S. J., 6.
Duplessis-Mornay, 163.

Dupont (Louis), S. J., 388.
Dupuy (Clément), S. J., 95, 148.

Edouard VII, 201, 236.
Education, 96, 174, 313, voir *Collèges*.
Elisabeth, 171, 183, 200, 202-3, 207, 209, 218, 224, 244.
Emerson, S. J., 202.
Empoisonnements, 38.
Equivoque, ch. VIII.
Escobar, 322, 359, 363, 372, 393-5, 403.
Espagne, 92, 199, 212.
d'Essex (Comte), 224.
d'Estouteville (Cardinal), 58.
Etienne Bathori, 44.
Eugénie (Impératrice), 6.
Exercices de Saint Ignace, 5, 27, 108, 151-152, 417, 425.

Faguet, 328, 422, 447.
Faugère, 399.
Fénelon, 336, 368, 422, 441, 448, 460.
Fenouillot de Falbaire, 301.
Ferdinand, ou Ferrante, de Naples, 114.
Ferrier, S. J., 364, 459.
Feugère, 173.
Filcock, S. J., 43.
Filiutius, S. J., 363, 428.
Filleau (avocat), 428.
La Fin justifie les moyens, 365.
Fontaine (Nicolas), 328-30.
de Fontanges (Melle), 369.
Forbes (James), S. J., 198.
Forneron, 223.
Fouqueray, 151.
Saint François de Borgia, 173.
Saint François Régis, 4, 309, 314.
Saint Francois de Sales, 14, 307, 323, 354, 402, 412, 416-18.
Saint François-Xavier, 4, 312, 370.
Frédéric II, 10.
Fustel de Coulanges, 350.

Gage (Lord), 232.
Gaillard, S. J., 447, 458.
Galiani (abbé), 6.
Gallicanisme, 53 et suiv.
Garasse, S. J., 50, 173, 320.
Gardiner, 203, 264, 269.
Garinus, cordelier, 156.
Garnet (Henri), S. J., 43, 217, 224, 248, 253 et suiv.
Garret, 252.
Gauthiot-Dancier, 301.
Gazier, 99, 286, 307, 318, 354, 356, 396, 435, 439-440, 445-6.
Gérard, S. J. (John, missionnaire du XVIIe siècle), 217, 244, 266, 269.
Gérard, S. J. (John, directeur

du *Month*), 198, 212, 230.
Gerson, 115, 117, 180.
Gondrin (arch. de Sens), 24.
Gonzalez (Thyrse), S. J., 384. 445.
Goujet (abbé), 396.
Granvelle (Cal), 209.
Green, 202.
Greenway, S. J., 265, 268.
Grégoire XIII, 203, 207, 219, 246.
Grégoire XIV, 373.
Grégoire (abbé), 339.
Gretzer, S. J., 281, 288.
de Grignan (Mme), 4.
Graeber, 288.
Guéret, S. J., 85, 142, 152, 156.
Guignard, S. J., 85, 142, 158 et suiv., 199.
Guillaume d'Orange, 6.
Guillaume le Taciturne, 199.
Guincestre, 88.
Guise (ducs de), 57, 59, 183, 206-7.

Habernfeld, 231, 238.
Hall, S. J., 271.
Hallier, 310.
Hanotaux, 85, 129, 165, 177.
de Harlay (Achille), 144, 153, 157, 162, 189.
Hasenmüller, 41, 96, 283.
Hay, S. J., 85.
Hayneuve, S. J., 388.
Henri II, 52, 55.
Henri III, 85, 96, 104, 110, 158, 183, 188.
Henri IV, 78, 83, 87, 89-90, 105, 110, 144, 146, 150, 160, 175, 187-8, 211, 367.
Henri VIII, 124.
Hermant (Godefroy), 462.
Historia Ordinis Jesuitici, 37, 40, 95.
Hobbes, 376.
Hoffaüs, S. J., 205.
Holt, S. J., 222.
Honorius (pape), 324.
Huby, S. J., 388.
d'Hulst, 344.
Humanistes, 123.
Hypocrisie, 70-71.
Saint Ignace, 1, 4, 5, 24, 27, 41, 67, 96, 171, 235, 242, 312, 444.
Ignorance coupable, 359, 360.
Illuminisme janséniste, 329.
Imprimatur, 361.
Incendiaires, 232.
Inchofer, S. J., 287.
Innocent XI, 232, 402.
Interprétations, 374.

Jacques I, 131, 133, 136, 207, 210, 217, 224, 228, 272.
Jacques II, 6, 214.
Jansenius, 312, 317, 335, 390. 437, 442.
Jansénisme, ch. X, XI, XII.
Jardine, 271.

Jarrige, 283.
Jean de Falkenberg, 116.
Jean sans Peur, 116.
Jésuite (sens du mot), 4, 25, 56, 70.
Jésuites de robe courte, 66.
Jouvency, S. J., 82.
Juif errant, 3.
Jules III, 58.
Jurieu, 233, 321, 444.

Kingsley (Ch.), 200.
Knox (Jean), 128.

Labitte, 81,.
de La Chaize, S. J., 214, 368. 439, 443, 451, 458, 459.
Lacordaire, 5-6, 322.
Lainez, S. J., 5, 33.
Lallemand, S. J., 388.
Lalouère, S. J., 353.
Lamormaini, S. J., 214.
Lancicius, S. J., 388, 397.
Lanson, 327, 333, 355, 392, 400, 401, 448.
de La Rue, S. J., 447, 458.
Laud (archev.), 231.
de La Valette, S. J., 369.
de La Vallière (Melle), 367.
Layman, S. J., 363, 412.
Laxisme, voir *Morale*.
Lebarq, 445.
Le Dieu, 450, 453.
Lee (Sidney), 221.
Le Fêvre, (Bx Pierre) S. J., 25.
Le Gaudier, S. J., 388.
Leiser (Polycarpe), 41, 42.
Le Jay (Claude), S. J., 25, 29.
Lejay (Paul), 337.
Le Maître (Ant.), 323, 329-31.
Lemoine, S. J., 389.
Lenient, 94, 173.
Leroi (François), 444.
Lessius, S. J. 388, 402, 403, 412.
L'Estoile, 80, 86, 94, 105, 143-4, 169, 177, 190.
Le Tellier (arch. de Reims), 457.
Le Tellier, S. J., 214. 369.
Ligue, 75 et suiv.
Lillingstone, 243.
Lincestre, 86.
Lingard, 262.
Livres des Jésuites et l'Imprimatur, 361.
Locke, 376.
Lombard (Nic.), S. J., 311.
Lopez (Rodrigo), 222-3.
de Lorraine (cardinal), 32.
Louis XIV, 325.
Louis XV, 295, 366, 369.
Louis de Grenade, 307.
de Louville (Marquis), 321.
Ludovicus Lucius, 254.
Luther, 31, 67, 124, 171, 318.
Luthériens, 33.

Mabillon, 336, 338.
Machiavel, 115.
de Maintenon (Mme), 369.
de Maistre, 397, 449.

Major (J.), 118.
Majorius, S. J , 150.
Mancini (Marie), 367.
Marcilius, 153.
Mariana, 177 et suiv., 199, 225.
Mariéjol, 79, 81.
Marie-Stuart, 128, 172, 209.
Marie III (Stuart), 201.
Martineau, S. J., 458.
Mathieu (Claude), S. J., 84, 88, 221.
Mathieu (Pierre), 163.
Maunoir (Julien), S. J., 308, 314.
Maurice de Nassau, 44, 199.
Mayenne (duc de), 84, 87.
Maynard (abbé), 385.
Melanchton, 124.
de Mena, S. J., 158.
Mensonge, chap. VIII.
Meynier, S. J., 387, 403.
Michelet, 4, 176, 203, 219, 242.
Milhard, O. S. B., 412.
Milton, 251, 264.
Missions, 370.
Molière, 373.
Molina, S. J., 134, 313, 403, 412.
Molinier, 259, 352, 361, 371, 381, 403, 413, 427.
Monita Secreta, 3, 76, ch. IX.
Montaigne, 349-350
Monteagle (Lord), 227.
de Montespan (Mme) 367-69.
Montézon, S. J., 361.
Montferrand (Collège de), 353.
Morale des Jésuites, 310, etc., 418, etc., 353, 366, 454.
Morgan, 227.
de Moya, S. J. 411.
Munich (scandale de), 40-44.

Navarette (O. P.), 14.
de Neuville (Frey de), S. J., 325.
Newman (Cal), 250.
Neveu, 442.
Neville, 221.
Nicolas I, S. J., roi des Mamelucks, 7.
Nicole, 381-2, 435.
Nieremberg, S. J., 388.
de Noailles (Cal), 24.
Noël, S. J , 353.
Nouet, S. J., 311.

Oates (Titus), 234, 238.
Obéissance au pape, 325, 334.
Oldcorne, S. J,, 268.
Oliva, S. J., 235.
Olivaint, 16.
Orgueil, 322-332.
Osiander (Luc), 39, 204.
d'Ossat (Cardinal), 89.
Owen (Nicolas), S. J., 268.

Paget, 221.
J. Palafox, 24, 294.
Paley. 251, 264.
Palma-Cayet, 144.

Papes, 53, 109, 119, 132, 136, 415-6.
Paris (Jésuites à...), 52 et suiv.
Parlement, 53-60, 92, 156-7, 189.
Parry (G.), 171.
Parry (W.), 219.
Parthelier, S. J., 287.
Pascal, 4, 50, 173, 259, 286, 307 et suiv., 327, 343 et suiv.
Pasquier (Etienne), 4, 51, 60, 69, 77, 80, 86, 97, 105, 144, 147, 148 et suiv., 170 et suiv., 198, 241, 307, 365. 432.
Passerat, 98, 163.
Pastor, 124.
Patouillet, S. J., 439.
Paul III, 58.
Paulin, S. J., 367.
Pauvreté, 296.
Péché, 359, 375.
Pelletier, S. J., 86.
Périer, 363.
Pérou, 40, 95.
du Perron (Cal), 119.
Persons, S. J , 200, 202, 207, 210, 211, 223, 246.
Perusseau, S. J., 369.
Petau, S. J., 336, 366.
Petit (Jean), 116.
Pètre, S. J., 6, 214.
Philippe II, 40, 94, 179, 186, 206-7, 209, 211, 219, 222-3.
Philippe III, 179.
Pie II, 185.
St Pie V, 243, 246.
St Pierre Fourier, 307.
Pigenat (Fr.), 88.
Pigenat S. J. (Odon), 84, 87-8, 99.
Pinthereau, S. J., 311, 338, 395, 403.
Pirot, S. J., 411.
Politique, 204, 360.
Pollard, (A. F.), 221, 269.
Pollen, S. J., 213.
Pombal, 434.
Ponce (Basile), S. J., 363, 373, 377.
Port Royal, ch X, 421, 442.
Portugal, 199, voir Sébastien.
Probabilisme, 373, 377, 390, 452.
Provinciales, 3, ch. X, XI, XII.
Prynne (W.), 232.

Quesnel, 334, 435, 460.
Quinet, 4.

Racine, 320, 331, 339, 426.
Rapin, S. J., 338, 364, 387, 391, 428.
Ravaillac, 176, 188, 199.
Ravechet, 442.
Réaume (chanoine), 454, 460.
Régicide, voir *Tyrannicide*.
Relâchement, voir *Morale*.
Réginald, S. J., 363, 402, 412.

Renan, 430.
Restriction mentale, ch. VIII.
de Ribeyre, 353.
Richelieu, 214, 294.
Richeome, S. J., 50, 51, 146. 161, 173, 175, 187.
Richer (E.), 188.
Richesses des Jésuites, 298.
Rigoleuc, S. J., 388.
Ripert de Montclar, 83.
Rochester (Lord), 229.
Rodriguez (A.), S. J., 388.
Riquet, 82.
Rome, le Gésu, 412.
Rosefius (Greg.), 204.
Rossi (Cte), 295.
Rouillet (Bernard), S. J., 88.
Rouland, 442.
Rousseau (J.-J.), 122.
Royer-Collard, 339.
Roze (de Senlis), 99.
Rybeyrette, S. J., 158.

Sa (Emm.), S. J., 363, 412.
de Sablé (Mme), 391.
de Sacy, S. J., 367.
de Sacy (Isaac Le Maître), 323.
Saint-Ange (frère), 346.
Saint Barthélemy, 6, 39, 199.
Saint-Cyran, 173, 313, 323, 328-30, 333.
Saint-Jure, S. J., 388.
Saint-Simon, 82, 339, 440, 457.
Sainte-Beuve, 5, 93, 315-16, 326, 329, 331, 333-4, 387-8, 399, 401 et suiv. 447, 451.
Sanchez, S. J., 259, 356, 363, 403, 412.
Sarpi (Paolo), 127, 288, 292.
Satire Ménippée, 80.
Sauvestre, 291.
Schall (A.), S. J., 7.
Schœll, 163.
Sébastien, roi de Portugal, 39, 68.
Seignobos, 417.
Sénèque, 115, 124.
Serment des Jésuites, 237.
Servin, 153-157.
de Sesmaisons, S. J., 443.
Shakespeare, 262.
Siliceo, arch. de Tolède, 24.
Simon (Richard), 336.
Singlin, 323, 329, 426.
Sirmond (Ant.), S. J., 394.
Smith (Richard), 24, 315.
Southwell, S. J. 248.
Soto (Dom.), O. P., 120, 133.
B. Spinola, 16.
Squire (Edw.), 224.
St Stanislas Kostka, 4.
Stanley, 225.
Suarez, S. J., 133, 313, 356, 393, 412.
Suffren, S. J., 388.
Sully, 150.
Surin, S. J., 388.
Symonds (J. A.), 291.

Taine, 419.
Tanner, 281.

Taylor, 264.
S. Thomas d'Aquin, 111, 113, 120, 130, 135, 444.
Tillemont, 335.
Ste Thérèse, 354, 419, 426.
de Thou, 80, 105, 143-4, 153, 157, 162, 269.
Toledo, ou Tolet (Cal), 90, 134.
Toullier, 412.
Tyrannicide, ch. IV et V. 199, 224, 233.
Tyrius, S. J., 87.
Université de Paris, 58 et suiv., 93 et suiv., 142.
Urbain VIII, 238.

Valentia, S. J. 412.
Van Swieten, 296.
Varade, S. J., 82, 144-6, 150, 199.
Vasquez, S. J,, 313, 356, 393, 412.
Vaux (Anne), 270-72.
Versoris, 69.
Vetter, S. J., 36, 45.
Victoria (reine), 201, 236.
S. Vincent de Paul, 307, 317, 329, 354, 396, 418.
Vinet, 354.
Violences de langage, 32, 44-45, 319-321.
Vitelleschi, S. J., 288.
Voltaire, 7, 10, 173, 184, 322-362, 430.

Walpole, S. J. (R.), 224.
Walshingham, 228.
Ware (Robert), 237.
Wicleff, 318.
Wielewicki, S. J. 281 et suiv.
Williams, 223.
Wolfgang, arch. de Mayence, 44.

Yorke, 223.
Zaccaria, S. J., 456,
Zahorokski, 280 etc., 307.
Zwingle, 125.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT PROPOS 1

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES PROTESTANTES EN ALLEMAGNE, 1540-1600.

I. Les Exercices de saint Ignace. 23
II. La polémique luthérienne. Le Catéchisme de Canisius 27
III. Assassins. Empoisonneurs. Conspirateurs, etc. . 31
IV. *Historia Ordinis Jesuitici*. Bellarmin. 37

CHAPITRE II

LES ORIGINES GALLICANES, 1540-1565.

I. Le ton des polémiques 49
II. Les premiers Jésuites à Paris. Adversaires. . . 51
III. Plaidoyer d'Etienne Pasquier 60
IV. Fausse situation des Jésuites 69

CHAPITRE III

SÉDITIEUX ET SANS PATRIE, 1576-1594.

I. La Ligue 75
II. Les Jésuites ligueurs, la légende 79
III. La véritable attitude des Jésuites 86
IV. Reprise des anciens procès par l'Université . . 90
V. Plaidoyer d'Antoine Arnauld 93

CHAPITRE IV

LES DOCTEURS DU TYRANNICIDE

I. L'accusation 103
II. Théories des docteurs catholiques. 111
III. Le régicide chez les humanistes et les protestants. 125
IV. Les doctrines de la Compagnie. 129

CHAPITRE V

LES FAUTEURS DE RÉGICIDE, 1595-1610.

I. L'expulsion de 1595. L'attentat de Barrière . . 141
II. Jehan Chastel 151
III. Le Père Guignard 157

CHAPITRE VI

AUTOUR DE MARIANA, 1599-1610.

I. Pasquier. Le *Catéchisme des Jésuites* 169
II. Ravaillac. Mariana. 175
III. Le *de Rege et Regis institutione* 178
IV. Le décret du P. Aquaviva 186

CHAPITRE VII

LES ORIGINES ANGLICANES. CONSPIRATEURS ET INCENDIAIRES

I. L'antijésuitisme anglican. Les conspirateurs . . 197
II. Les Jésuites et la politique 202
III. Les conspirateurs sous Elisabeth 218
IV. Le complot des poudres (1605). 226
V. Complots divers. Les Jésuites incendiaires . . . 231
VI. Le serment des Jésuites 236

CHAPITRE VIII

LES ORIGINES ANGLICANES. DOCTEURS DE L'ÉQUIVOQUE.

I. L'accusation. 241
II. Conditions de l'apostolat catholique en Angleterre sous Elisabeth et ses successeurs. Nécessité de se dissimuler. 244
III. Equivoques et restrictions mentales. Doctrines protestantes et autres. 249
IV. Déclarations du P. H. Garnet 253
V. De quel côté était le mensonge? 264

CHAPITRE IX

LES MONITA SECRETA, 1614.

I. Fond et forme des *Monita* 275
II. L'auteur 280
III. La littérature d'apostat. Jarrige 283
IV. Succès des *Monita* aux XVIIe et XVIIIe siècle. . . 286
V. Ce qu'on en garde. Les constitutions secrètes. Les richesses des Jésuites. 291

CHAPITRE X

L'ANTIJÉSUITISME JANSÉNISTE. PORT-ROYAL, 1640-1656.

I. Place des *Provinciales* dans l'histoire de l'anti-jésuitisme. 305
II. Les antécédents 309
III. Le ton de la polémique avant Pascal, Jansénius, Saint-Cyran, Arnauld. 312
IV. L'âme janséniste 321
V. La mentalité janséniste 332

CHAPITRE XI

LES PROVINCIALES

I. Pascal. Antécédants 343
II. Les débuts de la lutte. La quatrième *Provinciale* . 355
III. La cinquième *Provinciale*. La politique des Jésuites. 360
IV. Casuistique, probabilisme, etc. 371
V. La vérité sur tous ces points. 376

CHAPITRE XI

LES PROVINCIALES *(suite)*.

I. Calomniateur par imprudence et probabiliste sans le savoir 385
II. Pascal et les textes 391
III. Théorie du mensonge littéraire 394

IV. Ce qui reste des *Provinciales*. Un livre en lambeaux. 400
V. Discussion d'une page de M. Lanson. La casuistique. 404
VI. Rôle des Jésuites dans l'Eglise moderne . . . 413
VII. Si Pascal a nui à la cause qu'il croyait défendre. 419

CONCLUSION

I. Calomnies et crédulité 431
II. Situation faite aux Jésuites par la polémique janséniste. Isolement 434
III. Bossuet et les Jésuites. 439
IV. Raisons de son éloignement. L'assemblée de 1700. 447

BIBLIOGRAPHIE 463

INDEX 471

Victor RETAUX, libr.-édit., 82, rue Bonaparte, à Paris.

Louis Veuillot, par Eugène VEUILLOT.
1er volume. In-8 (1813-1845). 7 fr. 50
2me volume. In-8 (1845-1855). 7 fr. 50
3me volume. In-8 (1855-1869). 7 fr. 50

L'église aux tournants de l'histoire, par Godefroid KURTH, professeur à l'Université de Liège. 1 vol. in-18 jésus. 2 fr. 50

Clovis, par Godefroid KURTH, professeur de l'Université de Liège. 4e édition, revue et augmentée. 2 vol. in-8 8 fr. »

Les origines de la civilisation moderne, par Godefroid KURTH, professeur de l'Université de Liège, 4e édition, revue et augmentée. 2 vol. in-8. 8 fr. »

Histoire des croyances, superstitions, mœurs, usages et coutumes (selon le plan du Décalogue) par Fernand NICOLAY, avocat à la cour de Paris, lauréat de l'Institut. 5e édition. 3 forts vol. in-8 cavalier. 18 fr. »

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Etudes sociales sur la Révolution (Œuvres complètes d'Auguste NICOLAS). — Sixième partie.

PREMIÈRE SÉRIE

L'Etat sans Dieu. — La Révolution et l'Ordre chrétien. 1 vol. in-8. 6 fr. »

— Le même ouvrage. 1 vol. in-16 4 fr. »

DEUXIÈME SÉRIE

Le mal séculaire de la France. — L'Etat contre Dieu. — La monarchie et la question du drapeau. — Rome et la papauté. — Le rétablissement de l'image du Christ dans les salles de justice. — Le tour et les enfants trouvés. 1 volume in-8. 6 fr. »

— Le même ouvrage. 1 vol. in-16. 4 fr. »

4229 005

2044 105 196 471